

---

**Travail de fin d'études / Projet de fin d'études : Étude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA**

**Auteur :** Goethals, Théophile

**Promoteur(s) :** Calixte, Xavièra

**Faculté :** Faculté des Sciences appliquées

**Diplôme :** Master en ingénieur civil architecte, à finalité spécialisée en ingénierie architecturale et urbaine

**Année académique :** 2022-2023

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/17208>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

# Étude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA

---

Travail de fin d'études réalisé en vue de l'obtention du grade de master "Ingénieur  
Civil Architecte" par **Goethals Théophile**

**Promotrice :** Xaviéra Calixte

**Membres du jury :** Catherine Elsen  
Birgit Cleppe

Frederic Rasse

Loris Resinelli

## Abstract

The final project titled "Preliminary Study for the Integrated Conservation of Saint-Amand Church in Rebaix as a Temporary Shelter for Single Male Migrants Managed by the CPAS of Ath via the ILA" explores an innovative approach to heritage conservation by providing temporary housing for single male migrants. This project falls within the scope of skills of a civil architect engineer, incorporating historical, sociological, technical, and financial aspects.

Integrated conservation is an approach that aims to preserve heritage while addressing contemporary social challenges such as the migration crisis and the loss of our cultural heritage. The specific objectives of this project include synthesizing key elements for the realization of such a project, assessing the well-being of migrants using Stevenson's circle of needs, presenting a preliminary design of the accommodation center, providing a realistic cost estimation, and creating a resource for future funding appeals.

The research methodology employed for this project involved interviews with industry experts, analyses based on Stevenson's circle of needs, and extensive literature research. The main findings indicate that it is administratively and technically feasible to establish a migrant accommodation center within a church. Additionally, the estimated cost of such a project falls within the lower range of market prices.

The unique contributions of this project lie in creating a reference document that can serve as a reliable feasibility study for integrated heritage conservation and temporary migrant housing. Despite challenges related to time management and data organization, rigorous methods and effective synthesis helped overcome them.

The practical implications of this project include the possibility of further pursuing the work towards the realization of a pilot project. In the broader context of the field of study, this project promotes an integrated approach to heritage conservation and contributes to the reflection on addressing current social, economic, and environmental challenges.

In conclusion, the experience of working on this final project has been enriching and has facilitated interactions with passionate professionals. The project aims to raise public awareness, foster social cohesion, and enhance the value of cultural diversity by offering innovative and sustainable solutions to heritage conservation and migrant accommodation issues.

## Résumé

Le projet de fin d'études intitulé "Étude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA" explore une approche novatrice de conservation du patrimoine en offrant un logement temporaire aux hommes seuls migrants. Ce projet s'inscrit dans le domaine des compétences de l'ingénieur civil architecte en intégrant des aspects historiques, sociologiques, techniques et financiers.

La conservation intégrée est une approche qui permet de préserver le patrimoine tout en répondant aux défis sociaux contemporains tels que la crise migratoire et la perte de notre patrimoine culturel. Les objectifs spécifiques de ce projet comprennent la création d'une synthèse des éléments importants pour la réalisation d'un tel projet, l'évaluation du bien-être des migrants selon le cercle des besoins de Stevenson, la présentation d'un avant-projet de centre d'accueil, l'estimation réaliste des coûts et la création d'une ressource pour des appels de financement ultérieurs.

La méthodologie de recherche utilisée pour ce projet comprenait des entretiens avec des experts du secteur, des analyses selon le cercle des besoins de Stevenson et une recherche approfondie dans la littérature pertinente. Les principaux résultats indiquent qu'il est administrativement et techniquement possible de créer un centre d'accueil pour les migrants dans une église. De plus, le coût estimé d'un tel projet se situe dans la fourchette basse des prix du marché.

Les contributions uniques de ce projet résident dans la création d'un document de référence qui peut servir de base pour une étude de faisabilité fiable dans le domaine de la conservation intégrée du patrimoine et de l'hébergement temporaire des migrants. Malgré les défis liés à la gestion du temps et à l'organisation des données, une méthode rigoureuse et une synthèse efficace ont permis de les surmonter.

Les implications pratiques de ce projet incluent la possibilité de poursuivre le travail vers la réalisation d'un projet pilote. Dans le contexte plus large du domaine d'études, ce projet contribue à la promotion d'une approche intégrée de conservation du patrimoine et apporte une réflexion sur les réponses aux défis sociaux, économiques et environnementaux actuels.

En conclusion, cette expérience de travail sur le projet de fin d'études a été enrichissante et a permis de rencontrer des professionnels passionnés. Ce projet vise à sensibiliser l'opinion publique, favoriser la cohésion sociale et valoriser la diversité culturelle en offrant des solutions novatrices et durables aux problématiques de conservation du patrimoine et d'accueil des migrants.

## Remerciements

Cher lecteur,

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué de manière significative à la réalisation de mon projet de fin d'études, intitulé "Etude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA". Ce projet marque la conclusion de mon parcours en tant qu'étudiant au sein du programme de master en ingénieur civil architecte à l'Université de Liège.

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance envers ma très chère mère, ma grande sœur, ma compagne et l'ensemble de ma famille pour leur soutien indéfectible tout au long de cette aventure académique.

Je suis profondément reconnaissant envers Madame Xaviera Calixte, ma promotrice, pour sa guidance, sa clairvoyance et ses précieuses corrections. Ses conseils éclairés ont grandement enrichi mon travail.

Je souhaite également adresser mes remerciements aux personnes suivantes, qui ont généreusement apporté leur expertise à mon projet, dans l'ordre chronologique :

- L'Unité pastorale "Bon Berger" d'Ath, représentée par Monsieur Marc Renard, Monsieur Roland Cornette, Monsieur Adrien Dupont, Monsieur Alexandre Vandenbulcke et Monsieur le Doyen Xavier NYS.
- L'Agence wallonne du Patrimoine, avec une mention spéciale pour Monsieur Pierre Paquet.
- Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses, représenté par Monsieur Loris Resinelli et Monsieur Etienne Van Quickelberghe.
- La Régie des Bâtiments, notamment Madame Birgit CLEPPE, Madame Maria Asuncion Gutierrez Fernandez et Viet Chu Danh Nguyen pour son coup de crayon.
- Fedasil, représenté par Monsieur Abdellah Joud.
- Monsieur Ahmed El Ghany, citoyen engagé.
- L'Administration communale d'Ath, en particulier Monsieur le Bourgmestre Bruno Lefebvre.
- La Croix-Rouge de Belgique, avec une mention spéciale pour Madame Mélanie Tremel et Monsieur John Petit.
- Le CPAS d'Ath, représenté par Madame Léane Delavallée et Monsieur Frédéric Rasse.
- La Zone de Secours Hainaut Centre, avec une reconnaissance particulière envers Madame Christelle Decamps.
- La Zone de Secours de Wallonie Picarde, représentée par le Capitaine Blaise Deschamps et le Lieutenant Éric André.
- Le Lions Club Ath Lessines, avec mes remerciements à Marc Garin, Chef de corps honoraire de la zone de police de Mons-Quévy.
- L'entreprise Modulco, avec une reconnaissance sincère pour Cucinotta Nicolas, Sales Officer

Leur collaboration précieuse et leur expertise ont grandement contribué à la réussite de mon projet. Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont soutenu et encouragé mon cheminement académique. Votre soutien a été inestimable.

## Table des matières

Abstract .....	2
Résumé .....	3
Remerciements .....	4
Abréviations .....	14
Table des figures .....	15
Chapitre 1 : Introduction .....	17
Le choix du sujet, ce qui le motive .....	17
Poser la problématique.....	18
Sujet de la recherche .....	19
Cadre de l'étude .....	19
Chapitre 2 Etat de l'art .....	20
Chapitre 2A : les églises paroissiales en région wallonne.....	20
1. Les églises, vues sous un angle patrimonial .....	20
1.1. Un patrimoine immobilier - Un patrimoine immatériel .....	20
2. Les églises : Le contexte politique pour la sauvegarde des églises .....	20
3. La baisse de fréquentation au sein des églises en Wallonie .....	21
4. La conservation du patrimoine religieux wallon .....	21
4.1. Les mécanismes œuvrant à la conservation.....	22
4.1.1. Par un organe de pouvoir : le gouvernement wallon .....	22
4.1.2. Par un cadre législatif : le code wallon du patrimoine.....	22
4.1.3. Par des acteurs de terrain : l'agence wallonne du patrimoine (AWaP) .....	22

4.2.	Les fabriques d'église.....	23
4.2.1.	Leur législation : Quels sont les textes encadrant la fabrique d'église ?.....	23
4.2.2.	Leur fonctionnement .....	24
4.2.3.	Leur Organes de tutelle .....	24
4.2.4.	Leur financement.....	24
5.	Eglise et demandeurs d'asile, une complémentarité des besoins ?.....	25
5.1.	La fonction de refuge dans les églises .....	25
5.1.1.	L'asile dans l'église : une tradition séculaire .....	25
5.1.2.	L'asile dans l'église : une tradition qui mobilise.....	25
5.1.3.	L'asile dans l'église : une réponse à l'urgence.....	25
Chapitre 2B : le phénomène migratoire.....		26
1.	Définitions des appellations de la personne migrante .....	26
2.	Les mouvements migratoires.....	27
3.	La politique européenne en matière de migration .....	28
3.1.	Les effets de la crise migratoire de 2015.....	28
3.2.	De l'accord du 18 mars 2016 à la crise de 2020.....	29
3.3.	Un nouveau pacte sur la migration et l'asile .....	30
3.4.	Le 4 mars 2022, un régime de protection temporaire pour les Ukrainiens.....	30
4.	La migration en Belgique .....	30
5.	Le parcours du demandeur d'Asile en Belgique .....	31
6.	Les organismes qui traitent de la migration en Belgique .....	32
6.1.	Les structures chargées du traitement de la demande d'asile .....	32

6.2. Les structures chargées de l'accueil .....	33
6.3. Les structures chargées de l'hébergement .....	33
Chapitre 2C : L'hospitalité : éthique, droit, politique, une triade sous tension mais une	
complémentarité indubitable .....	34
1. Introduction .....	34
2. L'hospitalité : contexte historique .....	35
3. Incivilité hospitalière .....	36
4. Hospitalité –source de concurrence de précarité ? .....	36
Chapitre 3 : Évolution de la question de recherche .....	
5. Question de départ .....	38
6. Evolution de la terminologie .....	39
7. Contexte réel de recherche – le lieu .....	39
8. Contexte réel – organisme .....	40
9. Groupe-cible de l'objet de recherche .....	41
10. Le type de recherche – qualification utilisée .....	43
Chapitre 4 : Interview et recueil des données .....	
1. Introduction .....	44
L'AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWaP) .....	
2. Résumé des interviews .....	48
2.1. Unité pastorale « Bon berger » d'Ath .....	48
2.1.1. Définition .....	48
2.1.2. Les rôles dans le cadre de ce projet .....	48
2.1.3. En termes d'usage .....	48



2.1.4.	En termes de localisation.....	49
2.1.5.	Position sur la proposition .....	49
2.2.	Agence wallonne du Patrimoine.....	49
2.2.1.	Définition.....	49
2.2.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	49
2.2.3.	En termes d'usage.....	49
2.2.4.	En termes de possibilité de réplique .....	49
2.2.5.	Position sur la proposition .....	50
2.3.	Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP).....	50
2.3.1.	Définition.....	50
2.3.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	50
2.3.3.	En termes d'usage.....	50
2.3.4.	En termes de possibilité de réplique .....	51
2.3.5.	Position sur la proposition .....	51
2.4.	Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL) .....	51
2.4.1.	Définition.....	51
2.4.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	51
2.4.3.	En termes de normes .....	52
2.4.4.	En termes de possibilité de réplique .....	52
2.4.5.	Position sur la proposition .....	52
2.5.	La Régie des bâtiments.....	52
2.5.1.	Définition.....	52

2.5.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	52
2.5.3.	En termes de normes .....	53
2.5.4.	Position sur la proposition .....	53
2.6.	L'administration communale d'Ath .....	53
2.6.1.	Définition.....	53
2.6.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	53
2.6.3.	En termes d'usage.....	54
2.6.4.	En termes de possibilité de réplique .....	54
2.6.5.	Position sur la proposition .....	54
2.7.	La Croix-Rouge de Belgique.....	54
2.7.1.	Définition.....	54
2.7.2.	Les Rôles dans le cadre de ce projet.....	55
2.7.3.	En termes de normes .....	55
2.7.4.	En termes de possibilité de réplique .....	55
2.7.5.	Position sur la proposition .....	55
2.8.	Le CPAS d'Ath .....	55
2.8.1.	Définition.....	55
2.8.2.	Les rôles dans le cadre de ce projet .....	56
2.8.3.	En termes d'usage.....	56
2.8.4.	En termes de normes .....	56
2.8.5.	Position sur la proposition .....	57
2.9.	Zone de Secours Hainaut Centre – Zone de Secours Wallonie Picarde .....	57

2.9.1.	Définition.....	57
2.9.2.	Les rôles de la ZHC ou de la ZWP dans le cadre de ce projet .....	58
2.9.3.	En termes d’usage pour la ZHC .....	58
2.9.4.	En termes d’usage pour la ZWP .....	58
2.9.5.	En termes de normes pour la ZHC .....	58
2.9.6.	En termes de normes pour la ZHC .....	58
2.9.7.	Position sur la proposition pour la ZHC.....	59
2.9.8.	Position sur la proposition pour la ZWP .....	59
2.10.	Lions Club Lessines-Ath.....	59
2.10.1.	Définition.....	59
2.10.2.	Les rôles dans le cadre de ce projet .....	60
2.10.3.	En termes de normes .....	60
2.10.4.	Position sur la proposition .....	60
3.	Rôles.....	60
4.	En termes de possibilité de réplique.....	61
5.	Position sur la proposition.....	61
Chapitre 5 : Synthèse et analyse croisée des données recueillies lors des interviews.....		62
1.	La communication .....	62
2.	Les autorisations.....	64
3.	Le conseil .....	65
4.	Le suivi.....	67
5.	L’Entretien.....	68

6. L'utilisation .....	69
7. Le Financement .....	70
8. Le Leadership .....	71
Chapitre 6 : Une expérience utilisateur sous le regard du cercle des besoins de Stevenson, croisée aux normes de FEDASIL et de la Croix-Rouge et assortie de nos propositions dans le cadre du projet.....	72
1. Besoin physique : la mobilité .....	74
2. Besoin physique : l'adaptation .....	75
3. Besoin physique : La nutrition .....	76
4. Besoin physique : l'hygiène .....	77
5. Besoin physique : la sécurité .....	78
6. Besoin psychique : l'affection .....	79
7. Besoin psychique : l'échange .....	80
8. Besoin psychique : la réflexion .....	81
9. Besoin psychique : la reconnaissance.....	82
10. Besoin psychique : la cohérence.....	83
Chapitre 7 : le projet.....	84
1. Brève présentation de l'église choisie.....	84
2. Les grands principes de la conception.....	86
2.1. Le principe de construction doit être le plus simple et plus standard possible, pas ou peu de particularisme vis à vis du site. ....	86
2.2. Toutes les fonctions (toilettes, lavabos, douches, éviers demandant des arrivées d'eau et des évacuations) sont placées hors de l'église pour répondre de manière aisée et économique à cette contrainte technique .....	87

2.3. Une séparation franche entre les zones de vie collective jour et les zones individuelles nuit.	87
2.4. Toutes les fonctions (cuisines, taques de cuisson, fours) sujettes au feu sont placées à l'extérieur et facile d'accès pour les pompiers.....	88
2.5. Chaque ensemble d'infrastructure extérieure mesure moins de 100 m <sup>2</sup> dans un rayon de 6 m vis à vis de son périmètre. ....	89
3. Présentation globale du projet .....	89
3.1. Restauration de l'église de Saint-Amand .....	90
3.1.1. Constatations générales .....	90
3.1.1.1. Extérieur de l'édifice.....	90
3.1.1.2. Intérieur de l'édifice.....	91
3.2. Dans l'église.....	92
3.2.1. Disposition générale.....	92
3.2.1.1. Numérisation du volume capable .....	92
3.2.1.2. Implantation des conteneurs aménagés dans l'église.....	94
3.2.2. Les chambres .....	98
3.2.2.1. Présentation du conteneur aménagé en chambre.....	98
3.2.2.2. Descriptif du module intérieur type.....	98
3.2.2.3. Conception du conteneur.....	100
3.2.2.4. Méthodologie de levage .....	102
3.2.2.5. Aménagement de la chambre .....	104
3.2.3. L'espace de prière inter-religieux.....	107
3.3. A l'extérieur de l'église.....	110

3.3.1.	Disposition générale .....	110
3.3.1.1.	Le document ressource .....	110
3.3.1.2.	Implantation générale .....	111
3.3.2.	La salle polyvalente et la cuisine .....	112
3.3.2.1.	Descriptif des modules pour la salle polyvalente et la cuisine : .....	114
3.3.2.2.	Aménagement de la zone.....	116
3.3.3.	Le bloc pour l’administration et pour le personnel.....	117
3.3.3.1.	Descriptif des modules pour le bloc de l’administration et pour le personnel : .....	119
3.3.3.2.	Aménagement de la zone.....	121
3.3.4.	Les sanitaires .....	122
4.1.1.1.	Descriptif des modules pour les sanitaires .....	124
4.1.1.2.	Aménagement de la zone.....	127
4.1.2.	Les aménagements extérieurs.....	128
4.1.2.1.	Zone de détente et parking vélo.....	128
4.1.2.2.	Zones de circulation couvertes et le périmètre de sécurité .....	129
Chapitre 8 : évaluation des coûts du projet .....		130
Conclusion.....		137
Annexes .....		140

## Abréviations

ADA : accueil des demandeurs d'asile
ASBL : association sans but lucratif
AWaP : agence wallonne patrimoine
CADA : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAO : conception assisté par ordinateur
CCE : Conseil du Contentieux des Étrangers
CECLR : Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
CEE : Communauté économique européenne
CGRA : Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
CPAS : Centre pour l'action sociale
Fedasil : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FNRS : Fonds de la recherche scientifique
HTVA : hors taxe sur la valeur ajouté
ILA : initiative local d'accueil
LED : light-emitting diode
Mena : Mineur étranger non accompagné
NBN S21-100 : norme incendie
NBN : Bureau de normalisation
OIM : L'Organisation internationale pour les migrations
ONG : Organisation non gouvernementale
PCE : Pièce
PEB : Performance Energétique du Bâtiment
PIR : Isolation en polyisocyanurate
PU : Polyuréthane
PUR : Polyuréthane
PVC: Polychlorure de vinyle
QF : Quantité forfaitaire
QP : Quantité présumée
REI60 : Norme de résistance au feu
RF: Résistance au feu
RIS : Gaine isotherme renforcée
SAGEP : Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses
SINE : Service d'Intégration des Etrangers
SPW : Service public de Wallonie
TTC : Toutes Taxes Comprises
UE : Union Européenne
UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees
ZHC : Zone Hainaut Centre
ZSWAPI : Zone de Secours de Wallonie Picarde

## Table des figures

Intitulés	Sources
Figure 1 : Le parcours du demandeur d'asile en Belgique	Journal Le Soir Lien URL <a href="https://www.lesoir.be/8650/article/2015-10-">https://www.lesoir.be/8650/article/2015-10-</a>
Figure 2 : Présentation graphique des acteurs, production	Production personnelle
Figure 3 : La zone verte est celle délimitée par le doyen comme utilisable pour le projet	Production personnelle
Figure 4: Le cercle de Stevenson appliqué à la question des migrants	Les organisations bienfaitantes, Paris, Adice éd., 2016.
Figure 5 : Vue satellite	Production personnelle
Figure 6 : Vue aérienne	Production personnelle
Figure 7 : Parvis de l'église Saint Amand de Rebaix	Production personnelle
Figure 8 : Place de Rebaix, axe nord-sud	Production personnelle
Figure 9 : Place de Rebaix, axe sud-nord	Production personnelle
Figure 10 : Vue intérieure de l'église depuis le début de la nef	Production personnelle
Figure 11 : Vue globale du site	Production personnelle
Figure 12 : Dégradation sous l'œil de bœuf du clocher	Production personnelle
Figure 13 : Traces de rouille sur les vitraux des bas-côtés	Production personnelle
Figure 14 : Traces de rouille sur les grilles protégeant les vitraux	Production personnelle
Figure 15 : Imposte vitrée entre le Narthex et la nef	Production personnelle
Figure 16 : Enveloppe modélisée	Production personnelle
Figure 17 : Vue du dessus de l'enveloppe modélisée	Production personnelle
Figure 18 : Implantation des 14 conteneurs dans l'église Saint-Amand de Rebaix	Production personnelle
Figure 19 : Vue du cœur depuis la nef	Production personnelle
Figure 20 : Mise en évidence de zones impactant l'implantation	Production personnelle
Figure 21 : Présentation de la structure d'échafaudage permettant d'accéder au premier niveau	Production personnelle
Figure 22 : Mise en évidence sur la coupe de zones impactant l'implantation	Production personnelle
Figure 23 : Porte-à-faux du Balcon servant à l'organiste	Production personnelle
Figure 24 : vue de la façade latérale borgne	Production personnelle
Figure 25 : Vue de la façade avant	Production personnelle
Figure 26 : Vue de la façade arrière, percement sur le bureau	Production personnelle
Figure 27 : Vue de la façade latérale avec percement sur le	Production personnelle
Figure 28 : Vue en plan de la distribution électrique.	Production personnelle
Figure 29 : Demi conteneur, élément de gauche	Production personnelle
Figure 30 : Demi conteneur, élément de droite	Production personnelle



Figure 31 : Cheminement de la partie droite de la chambre	Production personnelle
Figure 32 : Cheminement de la partie gauche de la chambre et assemblage	Production personnelle
Figure 33 : Rangement de la chambre dans le bas-côté	Production personnelle
Figure 34 : Vue en plan de l'aménagement de la chambre	Production personnelle
Figure 35 : Vue axonométrique depuis la face droite	Production personnelle
Figure 36 : Vue axonométrique depuis la face gauche	Production personnelle
Figure 37 : Vue du cœur depuis le Narthex à travers la fente créée par les chambres à la naissance du cœur	Production personnelle
Figure 38 : début de la faille proposé entre les chambres positionnées devant le coeur	Production personnelle
Figure 39 : Vue du ciel depuis le cœur	Production personnelle
Figure 40 : Plan d'implantation de la place de Rebaix	Production personnelle
Figure 41 : Plan d'implantation de la proposition de centre	Production personnelle
Figure 42 : Vue depuis le haut de la place de la salle polyvalente	Production personnelle
Figure 43 : Vue de la façade de la salle polyvalente de la cour	Production personnelle
Figure 44 : Vue des ouvertures du bloc de la salle polyvalente	Production personnelle
Figure 45 : Coupe A-A dans le bloc de la salle polyvalente	Production personnelle
Figure 46 : Plan de distribution électrique	Production personnelle
Figure 47 : Vue en plan de l'aménagement de la salle polyvalente et de la cuisine	Production personnelle
Figure 48 : Vue depuis la rue de la façade de l'accueil du bloc administratif	Production personnelle
Figure 49 : Vue depuis la cour du bloc administratif et sa	Production personnelle
Figure 50 : Mise en évidence des divers accès à la cour depuis la bloc administratif	Production personnelle
Figure 51 : Coupe A-A dans le bloc administratif	Production personnelle
Figure 52 : Plan de distribution électrique	Production personnelle
Figure 53 : Vue en plan de l'aménagement du bloc administratif	Production personnelle
Figure 54 : Vue de la façade côté cour des blocs sanitaires	Production personnelle
Figure 55 : Vue depuis la rue des blocs sanitaires protégés des regards indiscrets par les barrières HERAS	Production personnelle
Figure 56 : Coupe dans un bloc sanitaire	Production personnelle
Figure 57 : Plan de distribution électrique	Production personnelle
Figure 58 : Vue en plan de l'aménagement du bloc sanitaire	Production personnelle
Figure 59 : Vue de l'espace de détente dans le prolongement du bloc administratif	Production personnelle
Figure 60 : Vue depuis la rue de l'espace de détente dans le prolongement du bloc administratif	Production personnelle



*Illustration « Les premiers traits », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Chapitre 1 : Introduction

### Le choix du sujet, ce qui le motive

Passionné par la préservation du patrimoine depuis ma plus tendre enfance, je me suis orienté initialement vers un métier d'artisan pour être amené au quotidien à œuvrer dans le secteur du patrimoine. Mon parcours débute à l'Institut Européen des Compagnons du Tour de France où j'ai d'abord appris le métier de charpentier et ensuite celui de couvreur. À la fin d'une itinérance de huit ans entre des chantiers de monument historique, j'ai souhaité compléter mes compétences. C'est tout naturellement que j'ai entrepris des études d'ingénieur civil architecte à l'université de Liège. Au cours de ces cinq années en faculté de sciences appliquées, j'ai appris à concevoir, construire et restaurer des bâtiments, mais j'ai également acquis une compréhension approfondie de l'importance culturelle et sociale du patrimoine.

Le patrimoine, qu'il s'agisse de monuments historiques, de bâtiments anciens ou de sites archéologiques, est un témoignage de l'histoire et de la culture de notre société. C'est une ressource précieuse qui doit être conservée pour les générations futures. Cependant, la préservation du patrimoine ne doit pas se faire au détriment de son utilité pour la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

C'est pourquoi j'ai choisi de consacrer mon projet de fin d'études à la conservation intégrée du patrimoine. Cette dernière est une approche qui vise à préserver le patrimoine tout en le rendant utile et accessible à la société contemporaine. Cette approche implique de considérer le patrimoine comme une

ressource dynamique qui peut être utilisée de manière créative pour répondre aux besoins de notre société.

Dans notre société contemporaine, les questions migratoires sont une préoccupation majeure. De nombreuses personnes fuyant leur pays d'origine à cause de la guerre, de la pauvreté ou des persécutions cherchent désespérément un endroit où s'installer et reconstruire leur vie. Cela a créé une crise migratoire qui a mis à rude épreuve les systèmes d'accueil et les infrastructures dans de nombreux pays dont la Belgique. Conscient des conditions d'accueil des migrants et de l'importance de préserver le patrimoine, j'ai décidé de consacrer mon projet de fin d'études à explorer des approches permettant d'aborder ces deux problématiques de manière simultanée, afin d'identifier des solutions et des améliorations possibles. En créant des approches novatrices et durables visant à utiliser les bâtiments et les sites patrimoniaux inoccupés comme logements temporaires pour les migrants, nous offrons une solution pour résoudre simultanément deux problématiques : la perte de notre patrimoine culturel et la crise de l'accueil des migrants.

Ce type de projet aurait de nombreux avantages. Tout d'abord, cela permettrait de préserver le patrimoine en réhabilitant les bâtiments inoccupés. Ensuite, cela offrirait une solution temporaire d'hébergement pour les migrants, leur permettant de vivre dans des conditions décentes tout en cherchant un logement permanent. Enfin, cela contribuerait à favoriser l'intégration des migrants en les faisant vivre dans des quartiers mixtes.

En promouvant une approche intégrée de la préservation du patrimoine à travers une solution temporaire d'hébergement pour les migrants, ce projet peut sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de trouver des réponses aux défis sociaux, économiques et environnementaux actuels. Ainsi, ce type de projet pourrait avoir un effet bénéfique sur les communautés locales en favorisant la cohésion sociale et en valorisant la diversité culturelle. Les migrants peuvent contribuer à la vie locale en partageant leur expérience et leur culture avec les résidents, tandis que les locaux offrent leur soutien et leur solidarité aux migrants pendant leur période de transition.

### Poser la problématique

**L'hypothèse de travail consiste à utiliser des églises ayant une fréquentation moindre et à les restaurer en leur donnant une fonction temporaire, tout en préservant leur statut de lieu sacré.** Pour ce faire, une structure d'hébergement amovible serait installée à l'intérieur de l'église restaurée. Cette structure sera facilement démontable, permettant à l'église de retrouver rapidement sa fonction initiale sans nécessiter de travaux majeurs. De plus, celle-ci peut être réutilisée dans une autre église, offrant ainsi une solution de logement temporaire dans d'autres lieux.

Cette approche présente plusieurs avantages :

- Elle permet de restaurer des bâtiments qui auraient été laissés à l'abandon en raison de leur faible fréquentation.
- Cette approche offre une solution économique et écologique pour répondre aux besoins d'hébergement temporaire pour les migrants dans des villes qui en sont dépourvues.

Il conviendrait cependant de veiller à ce que la structure d'hébergement temporaire soit compatible avec l'architecture de l'église restaurée et respecte son caractère sacré. **Il serait également important de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs institutionnels pour s'assurer que cette solution soit bien accueillie par la communauté paroissiale et par le citoyen.**

## Sujet de la recherche

Nous avons entrepris une étude de faisabilité visant à transformer l'église Saint-Amand de Rebaix en un centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants, géré par le CPAS d'Ath via des ILA. **L'objectif est de promouvoir une approche intégrée de conservation du patrimoine tout en offrant un logement temporaire aux hommes seuls migrants.**

## Cadre de l'étude

La présente étude vise à explorer la faisabilité d'un projet novateur, qui consiste à transformer l'église Saint-Amand de Rebaix en un centre d'hébergement temporaire destiné aux hommes seuls migrants. Ce projet est géré par le CPAS d'Ath via les ILA (Insertion par le Logement et l'Accompagnement), dans le cadre de la promotion d'une approche intégrée de conservation du patrimoine. L'étude s'inscrit dans le domaine de la science appliquée, en combinant des connaissances issues de différents secteurs, tels que l'architecture, la sociologie, l'économie et la gestion de projet. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

Établir une synthèse des éléments importants à prendre en compte pour la réalisation d'un projet de ce type, en se basant sur l'expertise du secteur.

Rédiger 10 fiches selon le cercle des besoins de Stevenson, afin de déterminer les mesures nécessaires pour garantir le bien-être des migrants accueillis.

Présenter un avant-projet du centre d'accueil, en intégrant les aspects architecturaux, fonctionnels et sociaux.

Fournir une estimation réaliste des coûts associés à la réalisation de ce projet, en prenant en compte les différentes composantes nécessaires.

Créer une ressource complète permettant de solliciter des financements pour poursuivre la concrétisation du projet.

La méthodologie adoptée pour cette étude comprendra les étapes suivantes :

Recherche dans la littérature et consultation d'articles, de livres et de travaux de fin d'études antérieurs sur des sujets similaires.

Entretiens avec des experts du domaine, en utilisant une grille d'analyse spécifique pour recueillir leurs opinions et recommandations.

Entretiens avec des utilisateurs potentiels, en appliquant une analyse basée sur le cercle des besoins de Stevenson pour comprendre leurs attentes et préférences.

Il convient de souligner que cette étude est soumise à des contraintes temporelles relativement courtes, avec une durée de réalisation de 12 mois. De ce fait, la participation citoyenne des voisins de l'église, pourtant essentielle, n'a pas été intégrée dans le processus. De plus, pour des raisons de facilités techniques et de diverses exigences, le projet envisage l'utilisation de conteneurs standardisés.

La principale contribution attendue de cette étude est la production d'un document détaillé, permettant à toute personne intéressée de s'approprier l'idée et de la développer ultérieurement. Ce document servira également de référence pour les futurs travaux liés à la concrétisation du projet.

## Chapitre 2 Etat de l'art

Pour réaliser l'état de l'art, j'ai décidé d'écrire une première partie sur les églises paroissiales en région wallonne, une deuxième sur le phénomène migratoire, une troisième sur le concept de l'hospitalité. Même si ces parties sont traitées en sous-chapitres consécutifs, j'ai mis en lumière leur relation étroite pour permettre de cerner un tout et non des éléments distincts.

### Chapitre 2A : les églises paroissiales en région wallonne

#### 1. Les églises, vues sous un angle patrimonial

En région wallonne comme partout en Europe occidentale, les églises voient leur effectif diminuer par la sécularisation de la société et de la présence concurrentielle d'autres courants religieux ou philosophiques. Confrontées à des défis financiers liés au coût de leur conservation, les églises sanctuaires du sacré n'ont-elles pas d'autre avenir pour rester debout que d'abandonner en tout ou en partie le terrain religieux ? Ainsi « La patrimonialisation des églises se fonde sur la transition de la valeur sacrée de la religion vers la valeur sacrée du patrimoine ».<sup>1</sup>

##### 1.1. Un patrimoine immobilier - Un patrimoine immatériel

Les édifices religieux peuvent être classés en tant que patrimoine immobilier. Cette classification est motivée par des critères historiques, esthétiques, artistiques ou techniques. Elle permet de protéger les biens patrimoniaux contre les interventions qui pourraient en altérer la valeur culturelle ou historique.<sup>2</sup> En complément à cette première classification, le texte de la convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine définit le concept de patrimoine immatériel. On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leurs sont associés – que les communautés, les groupes, et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » (Art.2)<sup>3</sup>. Ainsi les rites religieux tels que le baptême, le mariage, les funérailles constituent dans leur exécution codifiée un objet patrimonial. Christian Hottin, chef de la mission ethnologie MCC/direction de l'architecture et du patrimoine, souligne « La pratique vient en premier, elle est effectivement l'objet patrimonial par excellence »<sup>4</sup>. Le mobilier et les objets liés à la pratique du culte catholique sont autant de témoins de l'art et du patrimoine. Ainsi, les vêtements liturgiques, les ostensoirs, les calices, les ciboires se retrouvent conservés et protégés au sein de musées spécialisés ou exposés dans les salles du trésor. Certains de ces objets dont la valeur est ignorée dorment aussi dans les armoires de sacristie (certaines chapes par exemple ont été ainsi retrouvées lors de recherches effectuées par Hélène Malice, aspirante FNRS dans un tiroir de sacristie<sup>5</sup>).

#### 2. Les églises : Le contexte politique pour la sauvegarde des églises

L'état des églises wallonnes en termes de bâtiments est un sujet d'actualité qui préoccupe de nombreux acteurs du patrimoine en Wallonie, tels que l'agence wallonne du Patrimoine, la commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, les Fabriques d'église. En effet, selon une étude menée par la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé du Service public de Wallonie en 2017, plus de 3.000 églises sont recensées en Wallonie et Bruxelles<sup>6</sup>. Cependant, la plupart de ces édifices religieux ont été construits il y a plusieurs siècles et nécessitent aujourd'hui une rénovation importante pour être préservés.

Dans une logique de réduction des subventions nécessaires à leur entretien, un inventaire précis des édifices religieux, en vue de désacraliser certains d'entre eux, en particulier ceux qui sont abandonnés par les fidèles, a été dressé<sup>7</sup>. Dans un contexte de restriction budgétaire, la proposition de désacralisation d'églises a suscité des réactions sensibles de la part de plusieurs partis politiques. Pourtant, la députée

Isabelle Simonis a souligné la nécessité de faire des choix en matière d'affectation afin de garantir une gestion efficace et efficiente du patrimoine, y compris par la reconversion ou la désacralisation si nécessaire<sup>8</sup>. « Selon la députée, le projet est justifié par le coût élevé des travaux réalisés sur ces édifices : pour l'année 2012, sur un budget de restauration du patrimoine classé de 38 millions d'euro, 5 millions seraient exclusivement consacrés à la restauration des édifices classés ouverts au culte. »<sup>9</sup> Fin février 2012, lors d'un débat en Commission, les chiffres de la fréquentation des édifices du culte n'ont pas été dévoilés. Cette opposition entre députés des partis gouvernementaux illustre la difficulté de la majorité wallonne de l'époque à se positionner sur les questions relatives au temporel des cultes. Bien que la matière soit régionalisée depuis une décennie et que la Région flamande ait légiféré en 2004, la Région wallonne peine à moderniser la législation sur les fabriques d'église, ce qui pose des problèmes financiers aux bourgmestres pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments religieux. Par conséquent, dans le contexte précédemment décrit, le statut des églises reste inchangé jusqu'alors et reste des édifices protégés.

### 3. La baisse de fréquentation au sein des églises en Wallonie

La fréquentation des églises en Wallonie est un sujet qui a suscité de nombreuses recherches et publications au fil des années. Selon une étude menée en 2019 par l'Université catholique de Louvain, la pratique religieuse en Wallonie a connu une baisse significative depuis les années 1960<sup>10</sup>. En effet, la proportion de la population wallonne se déclarant catholique pratiquante est passée de 60 % dans les années 1960 à seulement 11 % en 2019.

Cette tendance à la baisse s'explique en partie par l'augmentation de la sécularisation de la société, mais aussi par la baisse de l'influence de l'Église dans la vie sociale et politique<sup>11</sup>. Par ailleurs, les scandales de pédophilie qui ont ébranlé l'Église catholique ont également eu un impact négatif sur la fréquentation des églises<sup>12</sup>.

Malgré cette baisse de fréquentation, certaines églises connaissent encore une forte affluence, notamment lors des célébrations de Noël et de Pâques<sup>12</sup>. Cependant, il est important de noter que cette fréquentation n'est pas forcément représentative de la pratique religieuse régulière de la population<sup>13</sup>.

En Wallonie, la pratique religieuse est également influencée par des facteurs socio-économiques. Ainsi, selon une étude menée en 2015 par le Centre d'Étude de la Vie Politique de l'Université de Louvain, les personnes les plus âgées, les moins diplômées et les plus modestes sont plus enclines à la pratique religieuse<sup>14</sup>. De plus, la pratique religieuse est souvent associée à une appartenance ethnique ou culturelle, ce qui explique en partie la forte présence de la communauté marocaine dans les églises catholiques de Wallonie<sup>15</sup>.

Toutefois malgré cette baisse de la pratique religieuse, l'Église catholique continue de jouer un rôle important dans la vie sociale et culturelle de la Wallonie. Les églises sont souvent utilisées pour des événements culturels et artistiques, et certaines paroisses sont très actives dans l'aide aux plus démunis<sup>16</sup>. Le glissement de son signifiant étymologique<sup>17</sup> n'est cependant pas total « les églises ont toujours été des lieux de rencontre où les gens se ressemblent pour prier, célébrer ou se recueillir pour le deuil. Cela se reflète dans la conception de l'église et la position centrale qu'elle occupe dans les villes et villages. »<sup>18</sup>

### 4. La conservation du patrimoine religieux wallon

Le patrimoine religieux est un héritage culturel et historique important mais il peut être difficile à gérer en raison de son caractère sacré et émotionnellement chargé.



Les églises, les monastères et les autres bâtiments religieux constituent des témoins importants de l'histoire de la communauté locale mais ils peuvent également représenter des défis financiers et de maintenance pour les autorités locales et régionales.

#### 4.1. Les mécanismes œuvrant à la conservation

##### 4.1.1. Par un organe de pouvoir : le gouvernement wallon

Face à cette situation, différentes initiatives ont été mises en place pour préserver le patrimoine religieux wallon. Le Gouvernement wallon a ainsi lancé en 2014 un plan d'investissement pour la restauration des églises classées. Ce plan a pour objectif d'allouer une enveloppe financière de 50 millions d'euros pour la restauration de 90 églises classées en Wallonie. En 2019, ce sont 42 églises qui avaient déjà été restaurées dans le cadre de ce plan<sup>19</sup>.

##### 4.1.2. Par un cadre législatif : le code wallon du patrimoine

Le code wallon du patrimoine est la législation régionale qui encadre la conservation et la protection du patrimoine en Wallonie dont voici quelques notions importantes :

- La protection des biens patrimoniaux<sup>20</sup> : Le code wallon du patrimoine prévoit la protection des biens patrimoniaux, y compris les édifices religieux, et leur conservation pour les générations futures. Les mesures de protection comprennent notamment la mise en place d'une réglementation spécifique pour la conservation du patrimoine.
- La conservation intégrée<sup>21</sup> : Le code wallon du patrimoine encourage la conservation intégrée des biens patrimoniaux, c'est-à-dire une approche qui prend en compte l'ensemble des valeurs culturelles, sociales, économiques et environnementales des biens patrimoniaux. Cette approche vise à préserver l'intégrité du bien tout en permettant son utilisation et son développement.
- La classification des édifices religieux<sup>22</sup> : Les édifices religieux peuvent être classés en tant que patrimoine immobilier. Cette classification peut être motivée par des critères historiques, esthétiques, artistiques ou techniques. Elle permet de protéger les biens patrimoniaux contre les interventions qui pourraient en altérer la valeur culturelle ou historique.
- Les travaux sur les biens patrimoniaux<sup>23</sup> : Toute intervention sur un bien patrimonial doit être autorisée par les autorités compétentes. Les travaux doivent être réalisés dans le respect de l'intégrité du bien et de son caractère patrimonial. Les autorisations peuvent être assorties de conditions pour garantir la conservation du bien.
- Les aides à la conservation<sup>24</sup> : Le code wallon du patrimoine prévoit des aides financières pour la conservation des biens patrimoniaux, notamment les édifices religieux. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions, de prêts à taux zéro ou de réductions fiscales. Les aides sont soumises à des conditions et sont destinées à encourager la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux.

##### 4.1.3. Par des acteurs de terrain : l'agence wallonne du patrimoine (AWaP)

L'agence wallonne du patrimoine à travers ses missions met en œuvre le cadre législatif. Depuis de nombreuses années, l'AWaP a développé un panel de formations données par des professionnels, des personnes de terrain à la fois expérimentées et passionnées. Elle a pour mission de gérer le patrimoine archéologique wallon enfoui ou hors sol. Le patrimoine wallon passe entre autres par le classement et l'inventaire des biens. Le classement constitue une mesure de protection destinée à assurer la conservation, l'entretien et si nécessaire la restauration des biens patrimoniaux dans nos villes et villages. L'inscription à l'inventaire du patrimoine wallon est gage d'une qualité patrimoniale. De la prévention à la réaffectation, l'AWaP aide et conseille pour l'entretien et la restauration des monuments

classés. Elle fait aussi découvrir les innombrables richesses patrimoniales et archéologiques présentes en Wallonie (ex. les journées du patrimoine).

#### 4.2. Les fabriques d'église

Les fabriques d'église en Belgique sont des institutions responsables de la gestion des biens matériels et financiers d'une paroisse catholique. Elle est également chargée de la maintenance et de la rénovation des bâtiments de l'église. Les membres de la fabrique d'église sont nommés par l'évêque diocésain et sont souvent des laïcs bénévoles. Selon l'article "La gestion des fabriques d'église" du site web du Diocèse de Namur, "La fabrique est un organisme officiellement reconnu par l'État belge, qui a pour mission de gérer le patrimoine mobilier et immobilier de l'Église locale (paroisse)."<sup>25</sup>

##### 4.2.1. Leur législation : Quels sont les textes encadrant la fabrique d'église ?

En Belgique, la gestion des églises est encadrée par plusieurs textes législatifs. Le premier texte important est le Décret impérial du 30 décembre 1809 qui exige la création d'une fabrique pour chaque église. La fabrique est chargée de gérer les biens de l'église et ses membres sont élus par les habitants de la paroisse pour un mandat de six ans. Leur responsabilité comprend l'entretien de l'église, l'achat des objets nécessaires au culte et la gestion des biens<sup>26</sup>.

La Loi du 4 mars 1870<sup>27</sup> sur le temporel des cultes établit que les biens des fabriques d'église sont des biens publics et que leur gestion doit être transparente et contrôlée. Les fabriques d'église doivent présenter des comptes annuels vérifiés par un réviseur d'entreprise.

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation<sup>28</sup>, plus récent, régule la gestion des églises en Belgique. Il précise les modalités de création des fabriques d'église, leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement. Il établit également les règles de désignation et de révocation des membres de la fabrique, ainsi que les règles de fonctionnement de l'assemblée générale de la fabrique.

La Circulaire du 18 juillet 2014<sup>29</sup> encourage la conclusion de conventions entre les fabriques d'église et les communes/provinces pour améliorer la gestion des biens des églises. Ces conventions doivent définir les modalités de gestion des biens de l'église et les obligations de chaque partie.

La Circulaire du 12 décembre 2014<sup>30</sup> précise les modalités de contrôle des actes des fabriques d'église. Elle stipule que ces actes doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur, et que des pièces justificatives peuvent être exigées pour vérifier leur régularité.

Enfin, le Décret du 18 mai 2017<sup>31</sup> réglemente la reconnaissance et les obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Il établit les critères de reconnaissance et précise leurs obligations en matière de gestion des biens de l'église, de transparence et de reddition de comptes. Les établissements reconnus doivent également établir un plan pluriannuel d'investissement et de maintenance pour les biens de l'église.

En conclusion, la gestion des églises en Belgique est encadrée par un cadre légal précis qui définit les modalités de création et de fonctionnement des fabriques d'église, les obligations de transparence et de reddition de comptes, ainsi que les modalités de reconnaissance et de suivi des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Ces textes législatifs visent à assurer une gestion transparente et responsable des biens des églises en Belgique.



#### 4.2.2. Leur fonctionnement

La constitution d'une fabrique d'église est initiée par l'évêque diocésain et nécessite la désignation d'un conseil de fabrique<sup>32</sup>. Ce conseil est responsable de la gestion des biens matériels et immobiliers de l'Église catholique<sup>33</sup>. Il a été créé en 1803 pour assurer une gestion indépendante et efficace des biens après la séparation de l'Église et de l'État.

Celui-ci se compose d'un président, d'un trésorier et d'autres membres nommés par l'évêque local. Il est chargé de la gestion financière des biens de l'Église, de leur entretien et de leur réparation<sup>34</sup>. Les revenus générés par ces biens soutiennent les activités de l'Église.

En plus de la gestion financière, le Conseil est également responsable de l'entretien et de la réparation des bâtiments de l'église<sup>35</sup>. Il s'occupe également de la gestion des archives et des objets d'art de l'église.

Dans la vie quotidienne, la fabrique d'église est responsable de l'organisation des célébrations liturgiques, de l'entretien des bâtiments et de la gestion des finances<sup>36</sup>. Elle collecte également les offrandes, les dons des fidèles et les revenus provenant de la location de biens immobiliers appartenant à l'église.

Les paroisses sont souvent gérées par des Associations Sans But Lucratif (ASBL) créées à l'initiative de la fabrique d'église. Ces ASBL sont chargées de la gestion financière et administrative de la paroisse et doivent se conformer aux règles de gestion financière en vigueur en Belgique.

#### 4.2.3. Leur Organes de tutelle

La fabrique d'église est encadrée par plusieurs organes de tutelle : au niveau communal, diocésain et régional.

Au niveau communal, la fabrique d'église est soumise à l'autorité du conseil communal. Celui-ci désigne les membres de la fabrique, approuve le budget et les comptes annuels, ainsi que les travaux importants sur les bâtiments<sup>37</sup>. Le conseil communal peut également imposer des règles de sécurité et de conservation du patrimoine<sup>38</sup>.

Au niveau diocésain, la fabrique d'église est placée sous la tutelle de l'évêque ou de son délégué. Celui-ci a pour mission de veiller à la bonne utilisation des biens affectés au culte, de donner son accord pour les travaux importants, de nommer les membres de la fabrique et de les accompagner dans leur mission<sup>39</sup>. L'évêque peut également intervenir en cas de conflit ou de dysfonctionnement au sein de la fabrique<sup>40</sup>.

Au niveau régional, la fabrique d'église est soumise à la surveillance du Service des affaires culturelles du Service public de Wallonie et du Service public flamand. Ces services veillent notamment au respect des règles en matière de patrimoine et à la conservation des biens culturels.

Outre ces organes de tutelle, la fabrique d'église peut également être assistée par des conseils et des associations, tels que le Service d'accompagnement des gestionnaires d'églises et de fabriques d'église (Sagep). Ce service, créé en 2010, propose une aide juridique, administrative et financière aux gestionnaires d'églises et de fabriques d'église. Il organise également des formations et des rencontres pour permettre aux gestionnaires de partager leur expérience<sup>41</sup>.

#### 4.2.4. Leur financement

Le financement de ces activités est assuré par différents moyens, tels que les financements des communes, les contributions des fidèles et les fonds propres de la fabrique d'église elle-même. D'après le site web du Service Public Fédéral Finances de Belgique, "La gestion financière des fabriques d'église

est soumise aux mêmes règles que les autres institutions culturelles, notamment en matière de comptabilité et d'obligations fiscales."<sup>42</sup>

Le financement par les communes est un des principaux moyens de financer les activités de la fabrique d'église. En effet, les communes sont souvent propriétaires des bâtiments d'église, qui sont des biens publics. Elles ont donc la responsabilité de les entretenir et de les rénover. Selon le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation belge, les communes ont l'obligation de financer les travaux de conservation et de restauration des bâtiments d'église<sup>43</sup>. Les montants alloués varient d'une commune à l'autre en fonction de leur capacité financière et de l'état des bâtiments.

En plus des financements par les communes, les fabriques d'église peuvent également bénéficier de fonds propres. Ces fonds sont constitués principalement par les revenus de location des biens immobiliers appartenant à la fabrique d'église, tels que les salles paroissiales et les logements de fonction pour les prêtres. En outre, les fabriques d'église peuvent vendre des produits, tels que des bougies ou des livres religieux, dans les églises pour générer des revenus supplémentaires<sup>44</sup>.

Les contributions des fidèles constituent une source importante de financement pour les fabriques d'église. Ceux-ci peuvent faire des dons pour soutenir les activités de la fabrique d'église, tels que la rénovation des bâtiments, l'achat de mobilier ou l'entretien des jardins. Selon une étude menée par l'Université catholique de Louvain, les dons des fidèles représentent environ 40% du budget des fabriques d'église<sup>45</sup>. Les montants des dons peuvent varier considérablement en fonction de la taille de la paroisse, de la fréquentation de l'église et de la générosité des fidèles.

## 5. Eglise et demandeurs d'asile, une complémentarité des besoins ?

### 5.1. La fonction de refuge dans les églises

#### 5.1.1. L'asile dans l'église : une tradition séculaire

La notion d'asile et de refuge a des origines antiques. Dans les sociétés grecques et romaines, les temples servaient de sanctuaires pour les fugitifs qui cherchaient protection contre la violence ou la persécution. Cette tradition a été perpétuée dans la religion chrétienne, où les églises ont joué un rôle important dans la fourniture d'un refuge aux personnes en danger. Un exemple récent, L'église suédoise de Paris qui est lieu de refuge pour les jeunes Afghans qui viennent tenter leur chance en France<sup>46</sup>. La notion d'asile et de refuge à l'église est donc profondément enracinée dans l'histoire et la culture européenne<sup>47</sup>. « L'asile dans l'église ou sanctuaire, est une pratique visant à soutenir, conseiller et abriter des réfugiés menacés d'être expulsés là où ils pourraient subir des conditions de vie inhumaines, la torture et même la mort ». <sup>48</sup> L'Église catholique a longtemps considéré la fourniture d'un refuge aux fugitifs comme un devoir moral voire un commandement divin.<sup>49</sup>

#### 5.1.2. L'asile dans l'église : une tradition qui mobilise

De nos jours, les églises continuent de jouer un rôle important dans la protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les églises peuvent offrir un soutien pratique, tel que des abris temporaires (hors des églises), des repas et des soins médicaux, ainsi que des conseils juridiques et une assistance pour la réinstallation<sup>50</sup>. L'église, au sens de l'institution, accueille les migrants, mais pas en terme d'hébergement

#### 5.1.3. L'asile dans l'église : une réponse à l'urgence

L'utilisation des églises comme lieux d'hébergement pour les migrants en Belgique est un phénomène qui a émergé ces dernières années en réponse à la crise migratoire. Selon un rapport de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés<sup>51</sup>, les églises ont été utilisées pour héberger des migrants sans-abri qui n'ont pas eu accès à un hébergement d'urgence. Cependant, cette pratique a suscité des débats et des

préoccupations quant à son efficacité et sa durabilité à long terme. Un article publié dans la Revue Européenne des Migrations Internationales<sup>52</sup> souligne que cette solution d'hébergement temporaire n'offre pas une protection adéquate aux migrants, et peut entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être physique et psychologique. En outre, l'utilisation des églises comme lieux d'hébergement pour les migrants soulève des questions juridiques et de sécurité. Selon un article publié par la Ligue des Droits Humains<sup>53</sup>, les églises ne sont pas des lieux de résidence légaux, et leur utilisation comme tels peut mettre en danger les migrants et les personnes qui les logent. En réponse à ces défis, des initiatives ont été mises en place afin de proposer des alternatives d'hébergement pour les migrants. Un rapport de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)<sup>54</sup> souligne l'importance d'investir dans des solutions d'hébergement durables et adaptées aux besoins des migrants, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations de la société civile. En somme, **l'utilisation des églises comme lieux d'hébergement pour les migrants en Belgique est une réponse temporaire à une crise humanitaire complexe. Cependant, pour garantir la protection et le bien-être des migrants, il est crucial de développer des solutions d'hébergement durables et légales, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.**

Il y a eu plusieurs églises en Belgique qui ont servi de lieux d'accueil temporaire pour les migrants. Par exemple, en 2018, l'église du Béguinage à Bruxelles a hébergé plus de 150 migrants pendant plusieurs mois<sup>55</sup>. De même, en 2019, l'église Sainte-Catherine à Bruxelles a été utilisée pour héberger des migrants pendant plusieurs semaines<sup>56</sup>. En outre, en 2020, plusieurs églises de la ville d'Anvers ont été utilisées pour héberger des migrants qui étaient en attente de tests COVID-19 ou de résultats de tests, avant d'être transférés dans des centres d'accueil officiels<sup>57</sup>.

Cependant, cette utilisation des églises pose des défis pour les communautés religieuses et les organisations caritatives qui les gèrent. **Les églises ne sont pas conçues pour être des centres d'hébergement, et les infrastructures ne sont souvent pas adaptées aux besoins des migrants.** Par exemple, les installations sanitaires peuvent être insuffisantes, et les normes de sécurité ne sont pas toujours respectées<sup>58</sup>. De plus, l'utilisation des églises comme lieux d'hébergement peut également entraîner des tensions entre les communautés locales et les migrants. Certains groupes peuvent percevoir les migrants comme une menace pour leur propre sécurité ou leur identité culturelle<sup>59</sup>.

En conclusion, la notion d'asile et de refuge à l'église est ancrée dans l'histoire et la culture européenne, en particulier dans la tradition chrétienne. Les églises continuent de jouer un rôle important dans la protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.

## Chapitre 2B : le phénomène migratoire

### 1. Définitions des appellations de la personne migrante

Avant d'aborder ce chapitre, nous souhaitons dresser une liste de plusieurs statuts et appellations donnés aux personnes migrantes afin d'assurer une meilleure compréhension de nos propos tout au long de ce travail :

- **Un demandeur d'asile** est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnu comme réfugié.<sup>60</sup>
- **Un réfugié** est une personne qui en cas de retour dans son pays craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques.<sup>61</sup> Son statut est défini par la convention de Genève de 1951<sup>62</sup>.

- **Un migrant**, il n'existe pas de définition internationalement reconnue du terme « migrant ». Une personne peut être conduite à se déplacer en dehors de son pays pour différentes raisons : exercer un emploi ou le rechercher, rejoindre des membres de sa famille, ...<sup>63</sup>
- **Un immigré**, le temps d'un passage de frontière, l'émigré devient un immigré. L'immigré est une personne née dans un autre pays que celui où elle réside, qui a dû donc franchir une frontière ou plusieurs depuis sa naissance.<sup>64</sup>
- **Un dubliné**, ce terme décrivant le cas des réfugiés renvoyés par le règlement de Dublin dans le pays de leur entrée en Europe.

Ces termes précisés, nous pouvons décrire les différents mouvements migratoires, le cadre légal d'accueil et les besoins spécifiques aux personnes migrantes.

## 2. Les mouvements migratoires

« La part des migrants dans la population mondiale est aujourd'hui plus faible qu'il y a un siècle mais l'explosion démographique de la planète la rend beaucoup plus visible. [...] Les migrants internes sont trois fois plus nombreux que les migrants internationaux, parmi eux, la moitié sont installés dans les pays du Sud, ce qui remet en cause la vision commune des migrations comme un flux qui irait presque exclusivement du sud vers le nord. »<sup>65</sup>

Cependant, c'est de ce type de flux dont on parle principalement. Les flux nord-sud qui représentent un mouvement de 120 millions de personnes sont équivalents aux flux sud-sud, à ce compte que ces derniers sont sous-évalués car moins bien enregistrés<sup>66, 67</sup>.

Par exemple, comme flux de proximité « sud-sud », l'Iran et le Pakistan ont accueilli depuis 1979, 90 % des réfugiés afghans.<sup>68</sup>

En 2020, l'Europe et l'Asie accueillait respectivement 87 et 86 millions de migrants internationaux, soit 61% de la population mondiale de migrants. La part de migrants internationaux était la plus élevée en Océanie, en Amérique du Nord et en Europe, représentant respectivement 22, 16 et 12% de la population totale. L'Asie et l'Afrique ont une part de migrants internationaux relativement faible, avec 1,8% et 1,9%, et l'Amérique latine et les Caraïbes avec 2,3%. L'Asie a connu la croissance la plus élevée entre 2000 et 2020, avec une augmentation de 74% soit environ 37 millions de personnes, suivie par l'Europe avec une augmentation de 30 millions, l'Amérique du Nord avec une hausse de 18 millions, et l'Afrique avec une augmentation de 10 millions.

Le rapport "État de la migration dans le monde 2022" publié par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) révèle que la pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur les mouvements migratoires dans le monde entier.

### Voici les principales conclusions concernant le monde, l'Europe et la Belgique :

#### Le Monde :

- En 2021, environ 281 millions de personnes dans le monde vivaient en dehors de leur pays d'origine, soit une augmentation de 27% depuis l'an 2000.
- La pandémie a perturbé les flux migratoires, avec une diminution de 2 millions de migrants internationaux en 2020, soit une baisse de 27% par rapport à 2019.
- La majorité des migrants internationaux se déplacent pour des raisons économiques, à la recherche de travail et de meilleures conditions de vie.
- Les conflits armés, les persécutions et les violations des droits humains continuent d'être des facteurs importants de la migration forcée, avec près de 82 millions de personnes déplacées dans le monde.

L'Europe :

- L'Europe reste une région d'importance pour la migration internationale, avec plus de 87 millions de migrants internationaux en 2021.
- La pandémie a également eu un impact sur les flux migratoires en Europe, avec une baisse de 13% des arrivées de migrants en 2020.
- Les conflits armés et les persécutions dans les pays voisins ont également contribué à la migration forcée vers l'Europe, avec plus de 4 millions de demandes d'asile déposées dans l'Union européenne en 2020.

La Belgique :

- La Belgique est un pays de destination pour les migrants internationaux, avec près de 1,4 million de personnes nées à l'étranger résidant dans le pays en 2021.
- Les travailleurs migrants représentent une part importante des migrants en Belgique, avec plus de 200 000 travailleurs étrangers enregistrés en 2020.
- Les demandes d'asile en Belgique ont également augmenté ces dernières années, avec plus de 27 000 demandes enregistrées en 2020.

En conclusion, le rapport de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) souligne que la pandémie a eu un impact considérable sur les mouvements migratoires dans le monde entier, mais que la migration reste un phénomène important pour de nombreuses personnes cherchant à améliorer leur vie et à fuir les conflits et les persécutions. La Belgique, comme de nombreux autres pays, doit faire face à des défis liés à la gestion de la migration, notamment en ce qui concerne l'intégration des travailleurs migrants et des demandeurs d'asile.<sup>69</sup>

### 3. La politique européenne en matière de migration

#### 3.1. Les effets de la crise migratoire de 2015

Les conflits en Syrie, au Pakistan, en Afghanistan entre autres générant un afflux de demandeurs d'asile aux portes de l'Europe ont mis en lumière une Europe en panne d'une politique commune de gestion de la problématique migratoire. « Il est faux de penser que l'UE n'a pas réagi à la crise humanitaire ouverte à l'été 2015... réunions et conseils (de l'Europe) se sont succédé à un rythme effréné entre septembre 2015 et mars 2016. »<sup>70</sup>

En 18 mars 2016, « Les dirigeants de l'UE et la Turquie signent un accord qui prévoit que le gouvernement turc prenne en charge les migrants passés illégalement en Europe. »<sup>71</sup>. De plus, l'accord y incluait les déboutés du droit d'asile moyennant un soutien financier à Ankara.<sup>72</sup>

Ainsi il prévoit le retour en Turquie de tout clandestin arrivé sur le territoire grec n'ayant pas fait de demande d'asile ou dont la demande a été rejetée. L'accord prévoit également le mécanisme du « un pour un ». Ce qui veut dire que pour chaque Syrien renvoyé en Turquie au départ des îles grecques, l'UE accepte la réinstallation sur son territoire d'un Syrien sur base de critères de vulnérabilité définis par les Nations Unies en donnant la priorité à ceux qui n'auraient pas tenté de rejoindre l'UE auparavant et cela à concurrence de 72000 places.<sup>73</sup>

« L'accord a d'abord été appliqué scrupuleusement et efficacement par les autorités turques. »<sup>74</sup> le gouvernement Turc y voyait également un moyen de donner des gages de bonne volonté à la communauté européenne, souhaitant que cette collaboration à la régulation des flux migratoires soit considérée positivement au sein de l'EU, tels de bons points à ajouter à son dossier d'adhésion en panne depuis 1987.

Cependant les ONG et des associations des droits humains ont reçu cet accord de façon très critique : « Cela nous rendait complice d'un système que nous considérons à la fois injuste et inhumain. »<sup>75</sup> « l'accord UE-Turquie a imposé une restriction géographique contre laquelle nous avons toujours plaidé. »<sup>76</sup>

Peut-on pour autant qualifier cet accord « de troc indigne » ?

En demandant à la Turquie de contenir pour l'Europe les personnes fuyant les conflits de leur pays en contrepartie de 6 milliards d'euros et du mécanisme (Un pour un) l'EU transforme la Turquie en nouvelle frontière Européenne, obligeant la Grèce de mettre de l'ordre dans leur frontière commune, devenant par cet effet la principale porte d'entrée vers l'Europe. Mais pour la commission Européenne (rapport du 2 mars 2017), la Grèce accumule du retard dans tous les stades du traitement des demandes d'asile sur les îles grecques.

Ce retard va perdurer et aboutir à une situation explosive sur les îles grecques de Lesbos, Chios et Samos<sup>77</sup> avec des camps surpeuplés et insalubres où se massent quelques 42000 migrants.<sup>78</sup>

De l'esprit collaboratif au « chantage aux migrants », il n'y a qu'un pas franchi allégrement par Ankara lorsque le président Turc ouvre sa frontière vers la Grèce déjà débordée par son rôle de gardienne des portes de l'Europe. Le gouvernement turc désire par cette attitude obtenir un appui occidental dans son combat en Syrie aux côtés des rebelles contre le régime de Bachar AL Assad.

### 3.2. De l'accord du 18 mars 2016 à la crise de 2020

Peut-on dire que cette politique « Europe forteresse » se perpétue au travers par exemple de la prolongation de l'opération Sophia (Formation des garde-côtes et de la marine libyenne à la lutte contre les passeurs) dont le mandat a été prolongé et enrichi.<sup>79</sup>

Cette surveillance des côtes a permis l'arrestation de 71 passeurs et de sauver 16000 vies.<sup>115</sup>

Cependant le contrôle aux frontières dénote clairement d'un état d'esprit visant à contenir les flux en fermant les yeux sur le sort des migrants en Libye.<sup>80</sup> Karim A A Khan Qc, procureur de la cour pénale internationale déclare le 7 septembre 2022 : « Grâce à ses enquêtes à ce jour, mon bureau a reçu un large éventail d'informations crédibles indiquant que des migrants et des réfugiés en Libye ont été victimes de détention arbitraire, d'homicides illégaux, de disparitions forcées, de torture, de violences sexuelles et sexistes, d'enlèvements contre rançon, d'extorsion et de travail forcé. »<sup>116</sup> Le 6 octobre 2016 a lieu le lancement de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes appelée Frontex. « Nous créons une nouvelle réalité à nos frontières extérieures...cela nous aidera à rétablir l'espace Schengen. »<sup>81</sup>. Cet espace ne se rétablit pas, au contraire en décembre 2016 en réponse à l'augmentation de la menace terroriste des contrôles systématiques sur toutes les personnes y compris celle bénéficiant du droit de libre circulation en vertu de leur appartenance à l'UE sont rétablis.<sup>82</sup> Cette politique de contrôle des frontières extérieures visant à réduire les arrivées et le nombre de décès en mer portait ses fruits et devait être consolidée.<sup>83</sup> C'est dans ce contexte qui est qualifié de « crise migratoire » que le pacte de Marrakech a été adopté en 2018<sup>8485</sup> et ouvert à la signature le 10 décembre 2018 tout un symbole...<sup>86</sup>. Ce pacte non contraignant « vise seulement à assurer le respect des droits de l'Homme ou du migrant indépendamment de son statut. »<sup>120</sup> La volonté de ce pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières imprégné de principes humanistes plus politiques que juridiques n'a pas fait l'unanimité et cela même en Europe.<sup>87</sup>

L'année 2019 sera mise sous le signe du développement d'une politique migratoire globale au travers de l'établissement du programme stratégique 2019-2024 qui établit des principes destinés à orienter les travaux des institutions au cours des cinq prochaines années. Le phénomène migratoire y est abordé dans le point « protéger les citoyens et les libertés ». Ce programme se veut protecteur pour ses citoyens



et ambitionne de poursuivre l'élaboration d'une politique migratoire globale pleinement opérationnelle.<sup>88</sup> Le 9 mars 2020, le président et la présidente du conseil de l'Europe rencontre le président de la Turquie pour parler de la mise en application totale des accords de 2016 et d'apaiser la situation. L'année 2020 sera marquée par la lutte contre la pandémie de COVID-19.

### 3.3. Un nouveau pacte sur la migration et l'asile

En 2020, un nouveau pacte sur la migration et l'asile est présenté, il est assorti de cinq nouvelles propositions législatives visant à réformer les règles de l'UE en matière d'asile.<sup>89</sup> Le nouveau pacte propose de remédier aux nombreuses failles de la politique d'asile Européenne en renforçant les contrôles aux frontières notamment pour dissuader les volontaires au départ et en organisant la gestion de l'asile en particulier lors de situations de crise.<sup>90</sup>

L'agence de l'union européenne pour l'asile a été par l'UE : « chargée d'aider les états membres à appliquer le paquet de lois de l'UE qui régit l'asile, la protection internationale et les conditions d'accueil connus sous le nom de Régime d'asile Européen commun.<sup>91</sup>

### 3.4. Le 4 mars 2022, un régime de protection temporaire pour les Ukrainiens

La migration ukrainienne en Belgique a connu une forte augmentation depuis le début de la guerre dans le Donbass et en Crimée en 2014. La guerre russo-ukrainienne en cours depuis 2022 a intensifié cette tendance, avec un nombre croissant de demandeurs d'asile cherchant refuge en Belgique.<sup>92</sup> Les mesures mises en place par la Belgique pour faciliter l'accueil<sup>93</sup> et l'intégration des demandeurs d'asile ukrainiens témoignent de son engagement envers les droits des migrants et des réfugiés, mais des défis persistent en termes d'intégration linguistique et culturelle, ainsi que de l'impact potentiel sur les communautés laissées derrière en Ukraine<sup>94</sup>. Ainsi cet exode de personnes fuyant la guerre a poussé l'UE à adopter un régime de protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens. Cette mesure permet de fournir une protection immédiate et collective aux personnes visées ainsi dispensées de déposer une demande d'asile individuelle ceci dans tous les pays de l'UE. Ces droits concernent le séjour, l'accès au travail et au logement, l'assistance médicale et l'accès des enfants à l'éducation.<sup>95</sup>

## 4. La migration en Belgique

La Belgique est un pays qui a connu une forte évolution de la migration au cours des dernières décennies. Cette évolution a été influencée par différents facteurs, tels que les changements économiques, les conflits armés et les politiques d'immigration<sup>96</sup>. Selon les chiffres de l'Office belge des étrangers, le nombre de personnes étrangères résidant en Belgique a augmenté de manière significative depuis les années 1960<sup>97</sup>. Au cours des années 1960 et 1970, la Belgique a connu une immigration de travailleurs en provenance principalement d'Italie, d'Espagne, de Turquie et du Maroc<sup>98</sup>. Cette immigration était motivée par les besoins de main-d'œuvre pour l'industrie en plein essor. Toutefois, à partir des années 1980, le contexte économique a changé et la demande de main-d'œuvre étrangère a diminué<sup>99</sup>. Cela a entraîné une augmentation du chômage chez les travailleurs immigrés, qui se sont trouvés confrontés à des difficultés économiques et sociales<sup>100</sup>. Dans les années 1990, la Belgique a connu une nouvelle vague d'immigration, composée notamment de réfugiés politiques en provenance des Balkans et de l'Afrique<sup>101</sup>. Cette immigration a été influencée par les conflits armés dans ces régions du monde. Toutefois, l'attitude de la Belgique envers les réfugiés politiques s'est durcie dans les années 2000, avec l'adoption de politiques plus restrictives en matière d'asile<sup>102</sup>. Parallèlement, la Belgique a également connu une croissance de l'immigration en provenance de l'Union européenne, notamment de la France et des Pays-Bas<sup>103</sup>. Cette immigration est principalement liée aux opportunités économiques offertes par la Belgique, qui a connu une croissance économique soutenue au cours des dernières décennies. Au fil du temps, l'immigration en Belgique a également évolué sur le plan démographique. En effet, alors que

dans les années 1960 et 1970, l'immigration était principalement masculine et constituée de travailleurs migrants, l'immigration récente est plus diverse, avec une forte présence de femmes et de familles<sup>104</sup>. En termes de politique d'immigration, la Belgique a connu une évolution significative au cours des dernières décennies. Alors que dans les années 1960 et 1970, la Belgique avait une politique d'immigration plutôt ouverte, la situation a changé dans les années 1980 avec l'adoption de politiques plus restrictives<sup>105</sup>. **Depuis lors, la Belgique a adopté une série de mesures visant à renforcer le contrôle de l'immigration, y compris en matière d'asile et de regroupement familial<sup>106</sup>.**

En résumé, l'évolution de la migration en Belgique a été influencée par différents facteurs économiques, politiques et démographiques. Alors que l'immigration en Belgique était initialement motivée par les besoins de main-d'œuvre pour l'industrie, elle est devenue plus diversifiée au fil du temps, avec une présence croissante de réfugiés.

En Belgique, le cadre législatif de l'accueil des migrants est défini par des textes internationaux et nationaux. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) travaille en collaboration avec les autorités belges pour assurer la protection des personnes ayant besoin d'une protection internationale<sup>107</sup>. Les droits fondamentaux des migrants sont garantis par la déclaration universelle des droits de l'Homme<sup>108</sup> et la convention internationale relative au statut des réfugiés. La Belgique applique la procédure "Dublin" pour les demandes d'asile conformément au règlement Dublin III<sup>109</sup>. Le Pacte de Marrakech<sup>110, 111, 112</sup> signé par la Belgique, vise à renforcer la coopération internationale en matière de migration. La législation belge sur l'accueil des migrants énonce les droits et les obligations des demandeurs d'asile et des autorités, ainsi que les mesures pour garantir leur accès aux services sociaux<sup>113</sup>.

Toutefois, l'accueil des migrants est souvent confronté à des défis et des difficultés. Les conditions d'accueil dans les centres d'accueil peuvent être précaires, en particulier dans les centres d'accueil d'urgence. Les demandes d'asile peuvent prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant d'être traitées, ce qui peut créer une situation d'incertitude pour les demandeurs d'asile. En outre, la Belgique est souvent confrontée à des problèmes de surpopulation dans les centres d'accueil, ce qui peut entraîner des tensions et des conflits entre les résidents<sup>114</sup>.

Néanmoins, la Belgique continue de travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales et les autres États membres de l'Union européenne pour garantir la protection et l'assistance aux personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les autorités belges ont récemment mis en place des mesures pour améliorer la qualité de l'accueil et pour accélérer le traitement des demandes d'asile<sup>115</sup>.

## 5. Le parcours du demandeur d'Asile en Belgique

Le parcours du demandeur d'asile en Belgique est un processus complexe qui peut prendre plusieurs années. La figure 1 schématise les étapes clés du parcours.



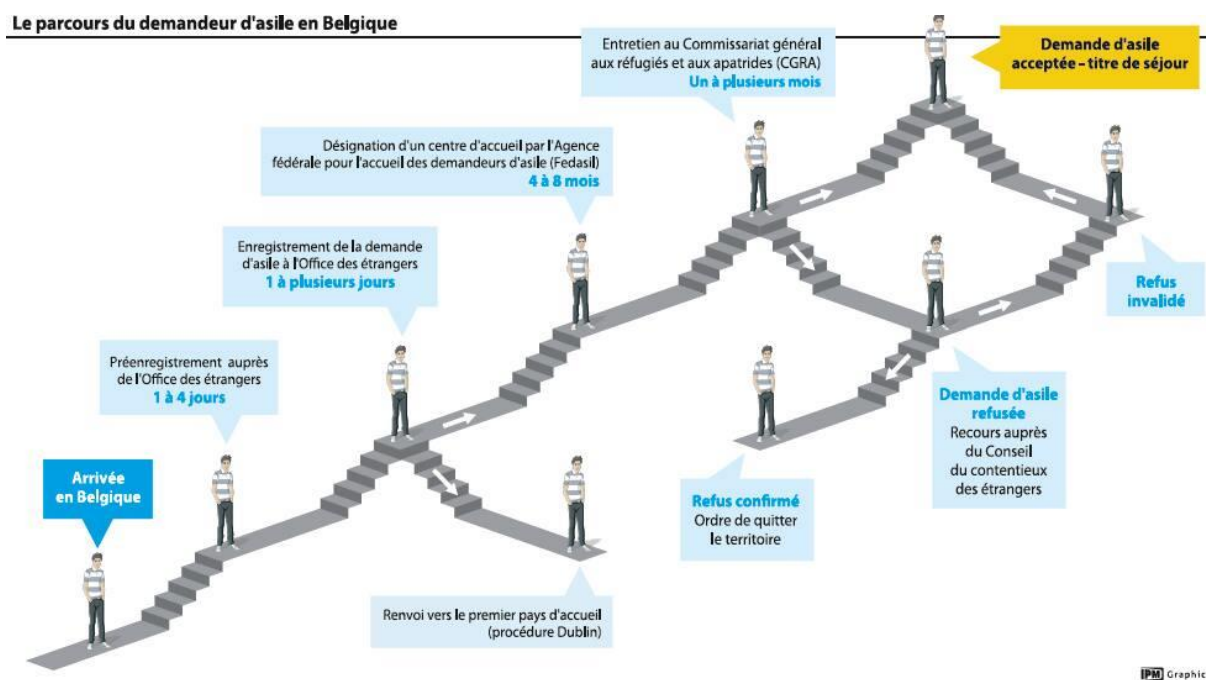


Figure 1 : Le parcours du demandeur d'asile en Belgique

La première étape consiste pour le demandeur à déposer une demande d'asile auprès des autorités belges.

Une fois la demande d'asile déposée, le demandeur est enregistré et reçoit un rendez-vous pour un entretien initial avec l'Office des Étrangers. Au cours de cet entretien, le demandeur fournit des informations sur son identité, son pays d'origine et les raisons pour lesquelles il a demandé l'asile en Belgique. Selon le rapport du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), en 2020, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié en Belgique était de 30,5%<sup>116</sup>.

Si la demande d'asile est jugée recevable, le demandeur entre dans une procédure d'asile, qui peut durer plusieurs mois voire plusieurs années. Pendant ce temps, le demandeur peut être hébergé dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Selon le CGRA, en 2020, il y avait environ 23 000 demandeurs d'asile enregistrés en Belgique et près de 13 000 places d'hébergement en CADA<sup>139</sup>.

À la fin de la procédure d'asile, le CGRA rend une décision sur la demande d'asile du demandeur. Si la demande est acceptée, le demandeur peut rester en Belgique en tant que réfugié. Si la demande est rejetée, le demandeur a la possibilité de faire appel devant le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE), qui est une juridiction administrative.

Si le CCE rejette l'appel, le demandeur doit quitter la Belgique. S'il ne quitte pas la Belgique de manière volontaire, il peut être expulsé. Selon le rapport du ministère belge de l'Intérieur, en 2020, 6 580 personnes ont été expulsées de Belgique, dont 1 516 étaient des demandeurs d'asile<sup>117</sup>.

## 6. Les organismes qui traitent de la migration en Belgique

### 6.1. Les structures chargées du traitement de la demande d'asile

#### L'Office des étrangers

L'Office des Étrangers est une structure qui dépend du ministère de l'Intérieur et qui est chargée de la gestion des demandes de visa, de séjour et de régularisation des étrangers en Belgique. Il est également responsable de la gestion des centres d'accueil pour demandeurs d'asile<sup>118</sup>.

#### Le Haut-commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) est une structure indépendante chargée de l'examen des demandes d'asile en Belgique. Il est également responsable de la protection des réfugiés et des apatrides et de l'octroi de statut de protection. Il travaille en étroite collaboration avec Fedasil et d'autres structures pour l'accueil et l'intégration des migrants<sup>119</sup>.

## 6.2. Les structures chargées de l'accueil

### **Le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**

Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) est une institution publique indépendante chargée de promouvoir l'égalité des chances et de lutter contre toutes les formes de discrimination en Belgique. Il soutient les migrants en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de logement<sup>120</sup>.

### **Le service d'intégration des étrangers**

Le Service d'Intégration des Etrangers (SINE) est une structure gérée par l'Office des Etrangers qui fournit un soutien à l'intégration pour les étrangers en Belgique. Il offre des cours de langue, des cours de citoyenneté, des conseils juridiques et des services d'emploi pour les migrants<sup>121</sup>.

### **Le hub humanitaire**

#### *Définition*

C'est un consortium d'ONG existant depuis 5 ans, piloté par médecins du monde, médecins sans frontières, la Croix-Rouge de Belgique, la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et AMO SOS jeunes<sup>122</sup>.

#### *Missions*

Ces associations partagent un même espace et offrent chaque jour un ensemble de services aux migrants. « Au sein d'un espace sécurisé des hommes, femmes, enfants reçoivent différents types d'aide : soins médicaux, soutien psychologique, conseils juridiques, aide sociale et au regroupement familial, vêtements, orientation vers un hébergement. »<sup>123</sup>

## 6.3. Les structures chargées de l'hébergement

### **La fédération des Services d'Accueil de demandeurs d'asile (Fedasil)**

Fedasil est une organisation belge créée en 2001 qui gère et coordonne les centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique. Le rôle de Fedasil est de fournir un hébergement et un accompagnement aux demandeurs d'asile, en coopération avec les autorités belges compétentes en matière d'asile<sup>124</sup>. Fedasil gère actuellement plus de 80 centres d'accueil à travers la Belgique, offrant un hébergement à plus de 20 000 demandeurs d'asile<sup>125</sup>. Les centres d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire belge, offrant une aide matérielle, juridique et psychosociale aux demandeurs d'asile<sup>126</sup>. Ils sont gérés par des partenaires locaux de Fedasil, qui sont responsables de l'organisation quotidienne des activités. Les demandeurs d'asile sont orientés vers les centres d'accueil par l'Office des Étrangers ou le CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides), en fonction de la capacité d'accueil des centres et de la région d'origine du demandeur d'asile. Les demandeurs d'asile reçoivent une allocation journalière de subsistance, ainsi que des soins médicaux et une assistance sociale. Fedasil est responsable de l'organisation de l'enseignement pour les enfants demandeurs d'asile. Fedasil est impliqué dans la

mise en place de projets de réintégration pour les demandeurs d'asile qui ont obtenu une décision négative concernant leur demande d'asile. Ces projets visent à aider les demandeurs d'asile à retourner dans leur pays d'origine en leur fournissant une assistance pratique et financière pour leur réintégration. Enfin, Fedasil est également responsable de la coordination des initiatives volontaires de bénévoles, qui peuvent aider les demandeurs d'asile dans différents domaines tels que l'enseignement, la recherche d'emploi ou l'accompagnement juridique<sup>127</sup>.

### **Le centres d'accueil pour les demandeurs d'asile**

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont des structures gérées par Fedasil. Ces centres fournissent un hébergement temporaire, de la nourriture, des soins de santé, des conseils juridiques et des cours de langue pour les demandeurs d'asile<sup>128</sup>.

### **Le centres d'accueil pour les demandeurs d'asile de la Croix-Rouge**

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile de la Croix-Rouge Belge est une structure similaire aux centres d'accueil gérés par Fedasil. Il fournit un hébergement temporaire, une assistance sociale, une aide médicale et une aide psychologique aux demandeurs d'asile<sup>129</sup>.

### **Les maisons d'accueil pour les demandeurs d'asile**

Les maisons d'accueil pour demandeurs d'asile sont des structures gérées par des associations caritatives qui fournissent un hébergement temporaire, de la nourriture, des soins de santé, des conseils juridiques et des cours de langue pour les demandeurs d'asile. Ces structures sont financées par le gouvernement belge<sup>130</sup>.

### **Les maisons d'accueil pour réfugiés**

Les maisons d'accueil pour réfugiés sont des structures qui fournissent un hébergement à long terme et un soutien social pour les réfugiés qui ont reçu un statut de protection. Ces structures sont gérées par des associations caritatives et financées par le gouvernement belge<sup>131</sup>.

### **La plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés**

Cette association agréée est née en 2015 et se définit au départ comme un espace de rencontre et de coordination des initiatives individuelles et collectives concernées par les questions migratoires. Depuis, dans un esprit d'accueil inconditionnel elle apporte des réponses aux demandes d'information, de formation et d'assistance aux exilé.e.s, migrant.e.s, demandeur.se.s d'asile et sans papiers dans le respect des droits de chacun.<sup>132</sup> L'association propose des hébergement chez des particuliers mais aussi dans un lieu plus collectif. Elle collecte à Bruxelles et en province des vêtements, petits équipements, produits d'hygiène. L'association participe aux activités du hub humanitaire.

## **Chapitre 2C : L'hospitalité : éthique, droit, politique, une triade sous tension mais une complémentarité indubitable**

### **1. Introduction**

Il m'a semblé à propos de parler de cette notion alors que les mouvements migratoires ne sont pas là de s'arrêter<sup>133</sup> mais font partie intrinsèquement de nos civilisations guerrières (Ukraine, conflits au Soudain, etc.), capitalistes (répartition des richesses nord-sud), dictatoriales<sup>134</sup> et en dégradation climatique.

Comment recréer de l'hospitalité et ouvrir des espaces d'accueil au sein de villes inclusives ? (la notion d'inclusion renvoie au rapport entretenu par une communauté politique à des catégories de personnes en situation d'exclusion de celle-ci) .<sup>135</sup>

Il s'agit ici d'éviter toute relégation autant des personnes que du lieu où elles seront reçues. Cet « encampement », terme cher à Michel Agier<sup>136</sup>, produit des lieux d'exclusion d'extra-territorialité et d'exception<sup>137</sup>.

Cette relégation à la lisière ou en dehors des villes pose la question de ce que l'on ne veut pas voir, Touchant aussi d'autres catégories de groupes sociaux.

Ces questions complexes, interrogent autant la morale que le droit et la politique, divisent la société et les réponses proposées révèlent notre degré d'humanité.

On ne peut pas parler de la crise migratoire sans évoquer le concept de l'hospitalité. Que l'on se place sur son historicité<sup>138</sup>, sa signification politique, sa traduction en droit<sup>139</sup> de sa conceptualisation éthique<sup>140</sup>. « Pourquoi ce mot si ancien semble-t-il revenir au cœur des débats contemporains sur l'accueil des populations en exil<sup>141</sup>? ».

## 2. L'hospitalité : contexte historique

Le concept d'hospitalité a évolué à travers les époques en naviguant entre l'éthique, le droit et la politique, par exemple :

- Le mythe de l'hospitalité primitive instituée pour désamorcer la dangerosité de l'étranger.
- L'hospitalité de l'antiquité où deux visions de l'accueil s'opposaient : l'athénienne et la romaine.<sup>142</sup>
- L'hospitalité religieuse et chrétienne où seule l'église catholique semblait constituer une administration stable pour les populations déplacées.
- La « cosmopolitisation de l'hospitalité »<sup>143</sup> en référence à Emmanuel Kant qui remet en cause la notion même de frontière et impose la figure de l'étranger comme une illusion territoriale.
- Ensuite une vision plus contemporaine où Benjamin Boudou développe en regard des mouvements migratoires du 20<sup>ème</sup> siècle des « boat-people » à la crise migratoire de 2015<sup>144</sup> où il souligne que cette réactualisation de ce terme risquerait de moraliser le droit et la politique.

Alors que Kant dans « le projet de paix perpétuelle » range l'hospitalité du côté du droit plutôt que de la « philanthropie ». En cela, il est suivi par Jean-Louis Génard<sup>145</sup> pour qui l'appel à la morale dans le concept de l'hospitalité ne fait qu'obscurcir et détourner le débat alors que les questions en cause doivent faire « l'objet de prise en charge juridico-politiques »<sup>146</sup>.

Ce n'est pas autre chose qu'écrivent Cyril Hanappe et Dorothé Boccara « dans un état dit moderne le pouvoir légitime pour anticiper, planifier et mettre en œuvre les actions collectives concernant l'accueil des personnes est le pouvoir politique »<sup>147</sup>.

Dans « villes ouvertes, villes accueillantes »<sup>148</sup>, les auteurs mettent cependant en évidence que si « la politique de l'asile est une compétence de l'état », l'édification d'une ville accueillante nécessite la convergence et « la coalition improbable<sup>149</sup> » d'acteurs de différents horizons du pouvoir local aux volontaires de différentes associations et aux professionnels de l'humanitaire ?

En Belgique, les compétences se répartissent entre les différents niveaux de pouvoirs avec l'état fédéral qui gère les demandes d'asile et l'accueil des réfugiés et les régions qui mènent une politique différenciée d'accueil et d'intégration<sup>150</sup>.

Au niveau communal, la société civile peut jouer un rôle de levier auprès de leurs élus quand leurs actions (2017<sup>151</sup>) conduisent à une invitation à devenir une « commune hospitalière ».

Qu'est-ce que cela signifie ? c'est d'abord par le vote d'une motion au conseil communal que l'engagement est décidé. Globalement cet engagement vise à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes quel que soit leur statut, ceci en leur apportant de l'aide concrète dans leurs différentes démarches. Il s'agit aussi de sensibiliser la population locale aux questions migratoires, créer de l'hospitalité et de favoriser le respect des droits humains et les valeurs de solidarité entre les citoyens<sup>152</sup>.

Si le droit et la politique peuvent définir l'hospitalité et ainsi que le souligne René Scherer<sup>153</sup> « si la transposition des exigences d'hospitalité en droit est certes salutaire, celle-ci ne saurait épuiser la teneur de l'idée même de l'hospitalité ». Il la conçoit comme absolue au-dessus de toute logique et nous rappelle que notre planète ne sera habitable qu'au prix d'une hospitalité universelle. Cette hospitalité c'est l'expression du rapport à autrui et à soi<sup>154</sup>.

### 3. Incivilité hospitalière

Peut-on dire que cette pensée éthique de l'hospitalité à pousser les citoyens à poser des actes « d'incivilité hospitalière » ou des « délits d'hospitalité ». Cette hospitalité est un acte militant, un refus de ces politiques restrictives d'entrée sur le territoire européen, sachant que le droit à l'asile s'y exprime différemment. Quelles sont les raisons qui poussent des citoyens et cela malgré parfois leurs craintes à accueillir des étrangers à franchir le seuil de leur maison et offrir gîte et couvert ?

Michel Agier propose quelques pistes non exhaustives :

- « Le sentiment d'empathie au nom de la souffrance
- Le sentiment de ressemblance (je suis moi-même fils d'émigré)
- Le sentiment de différence (l'exotisme)
- Ou pour récompenser une singularité (migrant perçu comme des héros ou des aventuriers) »<sup>155</sup>

Ce sont ceux qui au-delà de la peur d'être poursuivi par la justice comme Cédric Herrou, agriculteur de la Vallée de la Roya, qui est devenu un symbole de l'aide aux exilés et qui représente le combat d'un homme porté par le principe de fraternité. Son action en justice a consacré le principe de fraternité reconnu par le conseil constitutionnel en France<sup>156</sup>.

Anne Gotman nous rappelle le lien intrinsèque qu'entretient la loi avec l'hospitalité : « l'état opère unilatéralement par le biais de la loi »<sup>157</sup>

Malgré l'intention d'hospitalité que la loi souhaite véhiculer, son application devient impossible en raison de l'imprévoyance de nos États dans l'organisation de l'accueil des migrants. Alors que l'État peut détourner le regard en étant protégé par la loi, certains citoyens ne peuvent plus fermer les yeux. Ainsi, des actions de solidarité se développent spontanément, témoignant de la volonté d'apporter soutien et aide à ces migrants en attente d'une solution d'accueil.

Cependant si la société civile pousse certaines communes à devenir hospitalières et a y déployer des actions concrètes<sup>158</sup>, à l'inverse de cette hospitalité locale, l'hospitalité se transforme en hostilité dans les contextes où les politiques identitaires prennent racine, nourrissant ainsi des tensions et des divisions.

### 4. Hospitalité –source de concurrence de précarité ?

Comme le souligne Michel Agier « les municipalités laissent souvent les migrants les plus précaires s'installer en ville près des populations les plus pauvres dans des espaces marginaux du point de vue de

l'intégration urbaine ». Cette concurrence dans la précarité alimente les politiques de rejet et font de ces migrants des bénéficiaires illégitimes de prestations sociales.<sup>159</sup> Par cette phrase, Jean-Louis Genard fait référence aux écrits de Philippe Van Parijs et son analyse sur les transformations de l'état :

Le fondement de l'ETAT social s'appuie uniquement sur les avantages liés à une collectivisation étatique d'assurances dont seuls les contributeurs pourraient bénéficier. On lui oppose le modèle béveridgien du nom de celui que l'on considère comme le père du modèle anglais d'ETAT social ou le modèle assuranciel s'étend aussi à ceux qui n'ont pas cotisé mais qui sont en droit d'attendre de l'ETAT qu'il leur vienne en aide en raison de leur situation objective (veuve, handicapé, etc.) (Philippe Van Parijs, économiste belge, 1994).

L'hostilité à l'autre dont la présence menace notre identité<sup>160</sup>, l'immigration ou le spectre « du grand remplacement »<sup>161</sup>.

*Même si la loi n'est pas appliquée...*

*Même si l'hospitalité inconditionnelle n'est qu'un principe...*

*Même si l'hostilité dépasse l'hospitalité...*

*Il y a de part et d'autre des citoyens qui ouvrent leurs portes, des villes ouvertes et pourquoi pas des églises qui accueillent...*





*Illustration « Quand le trait se précise », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Chapitre 3 : Évolution de la question de recherche

Au fur et à mesure des recherches et des entretiens permettant d'approfondir la réalité du terrain des églises ainsi que des structures d'accueil, la question de recherche a subi de profondes modifications. Toutes ces réflexions ayant eu des implications sur le travail, il semble intéressant de les détailler.

Nous verrons donc depuis la question de départ, les différentes évolutions suivantes :

- L'évolution de la terminologie
- Le contexte réel de recherche, c'est-à-dire le lieu
- Le contexte réel, c'est-à-dire l'organisme
- Le groupe-cible de l'objet de recherche
- La qualification du type de recherche

L'analyse de cette évolution étant présentée par thématique et non par chronologie, certains changements peuvent se chevaucher. Il est donc important de se focaliser sur la partie de la question modifiée. Cette modification a été mise en avant (en gras, couleur vert) afin d'attirer l'attention du lecteur.

### 5. Question de départ

A la suite du cours d'Introduction à la recherche scientifique dispensé par les professeurs Mario Cools et Pierre Leclercq, j'ai dû réaliser un poster de présentation du futur sujet de TFE. Cette première formulation de titre reprend les grandes volontés du présent travail. Etablir une étude de faisabilité et

donc produire une conclusion limpide et pragmatique. Ceci dans un espace géographique restreint : la Wallonie afin d'éviter un généralissime diluant la proposition. Et avec une volonté d'usage clair : l'hébergement des migrants.

La question de départ était initialement formulée « Etude de faisabilité de reconversion des églises wallonnes en centre d'hébergement pour les migrants ».

Formulation de mai 2022 à septembre 2022

## 6. Evolution de la terminologie

Le terme reconversion a cédé sa place à celui de conservation intégrée qui est plus adapté à la philosophie du projet. La reconversion d'un bâtiment implique la transformation complète d'un bâtiment existant pour l'adapter à une nouvelle fonction. Cela peut impliquer des changements structurels, des modifications des installations, des ajouts ou des suppressions de parties du bâtiment, voire une transformation complète de l'apparence du bâtiment. La reconversion est utilisée pour redonner vie à des bâtiments anciens, en les transformant en espaces de travail, de commerce, de loisirs ou de résidence. Alors que la conservation intégrée d'un bâtiment, quant à elle, est une approche de réaménagement qui vise à préserver le caractère historique et architectural d'un bâtiment tout en le réutilisant pour une nouvelle fonction. Cette approche implique la restauration et la réparation des éléments historiques et architecturaux du bâtiment, ainsi que la réutilisation des espaces existants pour une nouvelle fonction. La conservation intégrée est souvent utilisée pour préserver des bâtiments historiques, architecturalement significatifs ou qui ont une valeur culturelle ou patrimoniale. L'adjectif temporaire vient qualifier la durée de l'usage qui est une solution transitoire. Les structures d'hébergement temporaire des migrants sont généralement mieux acceptées par les voisins que celle à long terme pour plusieurs raisons.

1. Elles sont souvent considérées comme une réponse immédiate et nécessaire à une crise humanitaire, ce qui peut susciter une plus grande empathie et une meilleure compréhension de la part des voisins. En revanche, les structures d'hébergement à long terme peuvent être perçues comme une menace pour la sécurité ou l'économie locale, ce qui peut générer des tensions et des oppositions.<sup>162</sup>
2. Les structures d'accueil temporaire sont souvent de petite taille et ont une durée limitée, ce qui permet de minimiser leur impact sur les communautés locales. Alors que celles à long terme sont souvent plus grandes et ont une présence permanente, ce qui peut entraîner des préoccupations liées à l'intégration des migrants et à l'impact sur les ressources locales.<sup>163</sup>

La question été reformulée : « Etude de faisabilité de **conservation intégrée** des églises wallonnes en centre d'hébergement **temporaire** pour les migrants ».

Formulation de septembre 2022 à novembre 2022

## 7. Contexte réel de recherche – le lieu

À la suite de l'interview du 9 novembre 2022 et sous les conseils du doyen (voir chapitre 4), j'ai décidé de prendre l'église Saint-Julien d'Ath. Ce choix permet d'affiner l'étude de faisabilité et d'étudier un cas de figure précis.



La question de recherche évolua donc vers « Etude de faisabilité de conservation intégrée **de l'église Saint-Julien à Ath** en centre d'hébergement temporaire pour les migrants ».

Formulation de novembre 2022 à mars 2023

À la suite de l'interview du 2 mai 2023 et sous les conseils de Monsieur le Bourgmestre Bruno Lefebvre (voir chapitre 4), l'église choisie devient l'église Saint-Amand de Rebaix, un village de la commune d'ATH. Ce choix vient du fait que selon lui l'église Saint-Julien au centre de la ville d'ATH est l'épicentre de la Ducasse rendant impossible son usage pour de l'hébergement temporaire durant la période fin août à début septembre. Après un échange téléphonique avec Monsieur le Doyen, l'église Saint-Amand devient une piste sérieuse. Pour plusieurs raisons :

1. L'accès aisé pour les transports en commun (à 10 minutes à pied se trouve la gare qui permet 35 liaisons par jour pour Bruxelles en 56 minutes, 17 liaisons par jour pour ATH en 5 minutes ; devant l'église un arrêt TEC permet 5 liaisons pour aller à ATH)
2. L'accès aisé pour l'enseignement (150 m pour l'école fondamentale du village, 5 minutes en train pour la Ville d'Ath qui dispose 4 écoles secondaires et d'une haute école)
3. L'accès aisé pour la première ligne de soin (deux médecins généralistes à moins de 500 m)
4. Contexte urbanistique (l'église est contiguë à un espace vert et une place de 1 000 m<sup>2</sup>)

La question sera reformulée : « Etude de faisabilité de conservation intégrée de **l'église Saint-Amand de Rebaix** en centre d'hébergement temporaire pour des familles migrantes gérées par Fedasil ».

Formulation de début mai 2023 à mi-mai 2023

## 8. Contexte réel – organisme

À la suite de l'interview du 3 mars 2023 et sous les conseils de Monsieur Abdellah Joud (voir chapitre 4), j'ai décidé d'imaginer que la gestion de la structure d'hébergement sera effectuée par Fedasil. Cela pour plusieurs raisons :

1. Fedasil dispose d'une expertise et d'une expérience éprouvée dans d'hébergement avec plus de 12 000 personnes en 2020.<sup>164</sup>
2. Fedasil dispose de moyens financiers et logistiques considérables pour gérer ses structures, un budget de 337 millions d'euros.<sup>181</sup>
3. Fedasil est soumise à un ensemble de règles et de normes strictes pour garantir le respect des droits fondamentaux des migrants.
4. Fedasil travaille en étroite collaboration avec les autorités belges et les organisations partenaires pour garantir une réponse coordonnée et efficace à la crise migratoire en Belgique. Elle peut décider quel public est hébergé dans quel centre et donc utiliser de manière optimale ses infrastructures.

La question sera complétée : « Etude de faisabilité de conservation intégrée de l'église Saint-Julien à Ath en centre d'hébergement temporaire pour des familles migrantes **géré par Fedasil** ».

Formulation de mars 2023 à mai 2023

À la suite de l'interview du 12 mai 2023 et sous les conseils de Monsieur John Petit, Responsable des services supports ADA à la Croix-Rouge de Belgique, (voir chapitre 4), le mécanisme de financement s'est orienté vers les ILA.

Les ILA (Initiatives Locales d'Accueil) sont des initiatives mises en place en Belgique dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. Elles sont généralement gérées par des organisations non-gouvernementales, des associations ou le CPAS qui travaillent en étroite collaboration avec Fedasil<sup>165</sup>. Elles offrent un soutien aux demandeurs d'asile en termes d'hébergement, d'orientation sociale, de conseils juridiques, de services de santé et d'autres besoins de base<sup>166</sup>.

L'objectif principal des ILA est d'assurer un accueil humain et digne aux demandeurs d'asile, en veillant à ce qu'ils disposent d'un logement sûr et adéquat pendant la procédure d'asile. Ces initiatives cherchent également à faciliter l'intégration des demandeurs d'asile dans la société belge en leur fournissant un soutien pratique et en favorisant leur participation à des activités sociales et communautaires. Elles peuvent varier en termes de taille, de structure et de services offerts en fonction des besoins spécifiques de chaque commune. L'ouverture d'un centre d'accueil Croix-Rouge pour Fedasil ou en nom propre demande un minimum de 250 places pour être en équilibre financier. Dans le cadre de cette étude de faisabilité, le nombre de places disponibles est plus proche de 30 à 40 places. Pour la viabilité économique et le soutien des autorités communales<sup>167</sup> et fédérales<sup>168</sup>, la seule possibilité sont les ILA.

La question a évolué en « Etude de faisabilité de conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des familles migrantes géré par **le CPAS d'Ath** via les ILA ».

Formulation de mi-mai 2023 à fin mai 2023

## 9. Groupe-cible de l'objet de recherche

Monsieur Abdellah Joud (Fedasil) m'a conseillé d'accueillir dans l'hébergement projeté des familles de migrant plutôt que des mena (mineurs isolés) ou des majeurs isolés. Cela pour plusieurs raisons :

1. Les familles sont relativement plus faciles à vivre car ses membres peuvent se soutenir mutuellement et créer un environnement familial chaleureux et accueillant.
2. Dans la pratique et selon sa longue expérience, les infrastructures pour les familles sont moins dégradées et mieux respectées par les usagers.
3. Les enfants sont scolarisés ce qui est positif non seulement pour les enfants eux-mêmes, mais également pour leurs parents<sup>169</sup>. Voici quelques raisons pour lesquelles la scolarisation peut être bénéfique pour les parents :
  - Apprentissage de la langue : Les enfants qui vont à l'école sont en mesure d'apprendre la langue locale plus rapidement que leurs parents<sup>164</sup>. Les enfants peuvent alors aider leurs parents à communiquer avec les voisins, les enseignants, les professionnels de la santé, et autres personnes de leur communauté. Les parents peuvent ainsi se sentir plus à l'aise et plus intégrés dans leur environnement.
  - Partage de connaissances : Les enfants peuvent également partager avec leurs parents ce qu'ils ont appris à l'école, comme des connaissances sur la culture et la société locale<sup>170</sup>. Cela peut aider les parents à mieux comprendre leur environnement et à s'intégrer plus facilement.
  - Temps libre : Envoyer les enfants à l'école peut donner aux parents du temps libre pour chercher du travail, suivre des cours de langue, ou s'engager dans des activités de volontariat<sup>165</sup>. Cela peut aider les parents à se sentir plus actifs et à s'impliquer dans leur nouvelle communauté.

- Meilleures perspectives d'emploi : En général, les enfants qui vont à l'école ont de meilleures perspectives d'emploi à l'avenir. Cela peut également avoir des effets positifs pour leurs parents, en leur offrant des possibilités d'emploi et une plus grande stabilité financière<sup>165</sup>.
- Participation des parents : La scolarisation des enfants peut inciter les parents à s'impliquer davantage dans la vie scolaire de leurs enfants, notamment à travers des événements communautaires et des activités organisées par l'école<sup>171</sup>. Cela peut aider les parents à se sentir plus connectés à leur communauté locale et à mieux comprendre les normes culturelles et sociales.
- Échange culturel : La scolarisation des enfants peut également encourager l'échange culturel entre les familles de migrants et les habitants locaux<sup>172</sup>. Les enfants peuvent partager leurs cultures et leurs traditions avec leurs camarades de classe, ce qui peut aider à briser les stéréotypes et à construire des ponts entre les différentes communautés.
- Communication : La scolarisation des enfants peut également favoriser la communication entre les parents de migrants et les habitants locaux, notamment à travers les parents d'élèves et les réunions de l'école<sup>167</sup>. Cela peut aider à établir des relations de confiance et à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.
- Bénévolat : La participation des parents à des activités bénévoles à l'école peut également aider à construire des liens avec les habitants locaux, en leur offrant la possibilité de se rencontrer et de travailler ensemble pour une cause commune<sup>167</sup>.

Le groupe-cible de l'objet de la recherche évoluera et se concentra sur l'« Etude de faisabilité de conservation intégrée de l'église Saint-Julien à Ath en centre d'hébergement temporaire pour **des familles migrantes** géré par Fedasil ».

Formulation de mars 2023 à mai 2023

À la suite de l'interview du 16 mai 2023 et sous les conseils de Monsieur Frédéric Rasse, directeur général du CPAS d'Ath, (voir chapitre 4), le public accueilli est modifié. Lors de notre échange, nous avons pu aborder par la mise en place d'un scénario hypothétique le rôle que pourrait jouer le CPAS. À cette question, monsieur Rasse propose que le rôle de leader soit endossé par son institution. Ceux-ci ayant déjà une solide expérience avec le public des hommes seuls, deux hypothèses sont émises.

#### Première hypothèse :

L'ensemble des ILA sont regroupées sur le site de Rebaix et donc on reste sur le même type de public accueilli : des hommes seuls. Les infrastructures du centre-ville d'Ath du CPAS seraient utilisées à d'autres usages.

#### Deuxième hypothèse :

Le CPAS propose d'accueillir des femmes seules sur le site du centre-ville d'Ath et des hommes seuls sur Rebaix.

#### *Pourquoi ne pas accueillir des femmes seules migrantes sur le site de Rebaix ?*

Ce public demande un cahier des charges plus complexe à mettre en place pour des infrastructures temporaires. En effet, la sécurisation doit être renforcée pour éviter les dangers de proxénétisme, enlèvement, traite des êtres humains. Le site de Rebaix sera divisé très probablement en deux :

- À l'intérieur du bâtiment, un ensemble de modules « chambres » sont disposés.

- À l'extérieur du bâtiment, un ensemble de modules reprennent les sanitaires, les cuisines, des espaces de vie collective et locale pour le personnel d'encadrement et d'infrastructure.

Dans cette hypothèse, créer un périmètre sécurisé étanche va segmenter fortement l'espace public, empêcher une couture avec l'existant et donc la création d'un lien avec les habitants du village.

*Pourquoi ne pas accueillir des familles migrantes sur le site de Rebaix ?*

Le CPAS est expérimenté dans l'accueil des adultes migrants seuls, ce public correspond bien à la configuration du projet. Démontrant une volonté d'investissement dans le projet, je décide de suivre leur conseil même si celui s'oppose à la recommandation de Monsieur Abdellah Joud. Il est impossible avec mes connaissances de prendre parti, mais je pense que suivre les conseils des potentiels encadrants du projet permettra un aboutissement plus certain.

Le groupe-cible a été redéfini : « Étude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des **hommes seuls migrants** géré par le CPAS d'Ath via les ILA ».

Formulation de fin mai 2023 à juin 2023

#### 10. Le type de recherche – qualification utilisée

La terminologie utilisée pour qualifier la recherche « étude de faisabilité » fût remise en question par monsieur Rasse qui jugea le terme trop ambitieux et inadapté « au vue de ce projet tentaculaire ».

La question sera finalement formulée :

« Étude **préliminaire** à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA ».

Formulation de fin mai 2023 à juin 2023

## Chapitre 4 : Interview et recueil des données

### 1. Introduction



Figure 2 : Présentation graphique des acteurs, production personnelle

Dans ce chapitre, je présente les données résumées récoltés lors de mes interviews. Le choix des acteurs interrogés s'est effectué de deux manières différentes soit de ma propre initiative ou selon les recommandations d'acteur interviewé (figure 2).

Toutefois, chacune des personnes interrogées sont en lien avec la problématique du lieu d'étude (la reconversion des églises) ou avec celle de l'accueil de migrants.

L'objectif est de solliciter chaque individu au moyen d'un questionnaire systématique comprenant un ensemble de questions, tout en l'adaptant spécifiquement en fonction du type d'intervenant interrogé.

Questions systématiques :

1. Leur rôle hypothétique dans le cadre de la conservation intégrée d'une église en centre d'hébergement temporaire pour les migrants
2. Les limites d'usage d'une église selon leur rôle
3. La possibilité de réplique du projet à d'autres églises
4. Leur position sur la proposition






De manière pratique le déroulement du recueil des données est le suivant :



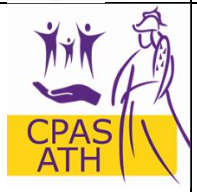



1. Recherche d'une personne sur base de l'état de l'art ou selon un conseil reçu
2. Prise de contact
3. Entretien sur base d'une présentation personnalisée (voir annexe) en présentiel ou distanciel
4. Enregistrement audio des réponses au questionnaire

## 5. Transcription synthétique des entrevues (voir annexe)

L'interview de l'ancien réfugié ne correspond pas à ce schéma (voir chapitre 6). Les questions de l'entretien se focalisaient sur son expérience et son ressenti comme usager de centres d'accueil en Belgique.

Afin de visualiser le corpus de données ayant nourri ce travail, un tableau synthétique a été réalisé. Ce tableau reprend les organismes, le nombre de personnes, leurs rôles, le nombre d'heures passées pour l'entrevue et l'interview et des compléments nécessaires le cas échéant. On peut ainsi observer que 9 heures et 46 minutes d'interview ont été réalisées et retranscrites, auprès de 19 personnes et 11 organismes différents ainsi que d'un citoyen-ancien migrant.

LOGO	ORGANISMES/CI TOYEN	NOM-PRÉNOM	RÔLES	DURÉE ENTREVUE	DURÉE INTERVIEW	COMPLÉMENTS
	L'UNITÉ PASTORALE « BON BERGER » D'ATH	Marc Renard	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coordinateur du groupement des 21 fabriques de l'entité d'Ath</li> <li>- animation des réunions</li> <li>- concaténation du budget de toutes fabriques de l'entité</li> <li>- interlocuteur avec le pouvoir communal</li> <li>- membre de la fabrique d'église de Saint-Julien</li> </ul>	120 minutes	70 minutes	-Présentiel
		Roland Cornette	<ul style="list-style-type: none"> <li>- trésorier de 4 fabriques d'église</li> <li>- respect des finances publiques</li> <li>- accompagnement des autres trésoriers avec le logiciel comptable</li> </ul>			
		Adrien Dupont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- président de la fabrique d'église de Saint-Julien et de la chapelle Saint-Martin à Lanquesaint</li> <li>- coordonner le conseil</li> <li>- épauler le secrétaire et le trésorier de la fabrique</li> <li>- gestion du personnel salarié rémunéré, bien-être au travail, sécurité du bâtiment</li> <li>- relation avec les tutelles (la ville,..)</li> </ul>			
		Alexandre Vandebulcke	<ul style="list-style-type: none"> <li>- membre de la fabrique d'église de Saint-Julien</li> </ul>			
		Xavier NYS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- curé, premier bénéficiaire</li> <li>- garant pastoral</li> </ul>			
	L'AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWaP)	Pierre Paquet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- a eu la fonction d'inspecteur général, de directeur d'archéologue et historien d'art à l'AWaP</li> </ul>	45 minutes	26 minutes	-Présentiel
	LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES PAROISSES (SAGEP)	Loris Resinelli	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Responsable du service</li> <li>-Délégué Cœur du Hainaut</li> <li>-Coordination de l'équipe des permanents et des bénévoles</li> </ul>	75 minutes	56 minutes	-Présentiel et distanciel
		Etienne Van Quickelberghe	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Délégué Wallonie Picarde</li> <li>-Soutien aux bénévoles pour les questions plus complexes et précises</li> </ul>			
	LA REGIE DES BATIMENTS	Maria Asuncion Gutierrez Fernandez	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Experte technique/Contrôleuse des travaux au service « Facility et Entretien »</li> <li>-Affectée au pôle gros œuvre pour 2 centres Fedasil et 2 bâtiments de la police fédérale.</li> </ul>	390 minutes	45 minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentiel</li> <li>-Visite centre MENA Woluwe Saint-Pierre et visite du petit château</li> </ul>
	FEDASIL	Abdellah Jouid	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Responsable du service infrastructure au centre Le Petit château depuis 1999.</li> </ul>	240 minutes	22 minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentiel</li> <li>-Visite Petit château (2<sup>ème</sup> visite)</li> </ul>

	VILLE D'ATH	Bruno Lefebvre	-Bourgmestre	60 minutes	18 minutes	-Présentiel
	CROIX-ROUGE	Mélanie Tremel	-Adjointe au département ADA (accueil des demandeurs d'asile) - Responsable de service du pôle matériel - Responsable des négociations concernant les contrats et conventions	50 minutes	50 minutes	-Distanciel
	CPAS D'ATH	Léane Delavallée	-Assistante sociale au sein de l'ILA (administratif, facturation, demande des remboursements auprès du ministère, lien avec les avocats, l'office des étrangers et le CGRA).	110 minutes	80 minutes	-Présentiel -Visite ILA CPAS d'Ath
		Frédéric Rasse	-Directeur général du CPAS -Gestion des ILA (subsidés Fedasil, normes de l'infrastructure, plainte, lien entre Fedasil et la police ou les pompiers.)			
	ZONE DE SECOURS HAINAUT CENTRE (ZHC)	Christelle Decamps	-Préventionniste civile	55 minutes	44 minutes	-Présentiel
	ZONE DE SECOURS WALLONIE PICARDE (ZSWAPI)	Blaise Deschamps	-Capitaine, officier d'intervention et technicien en prévention au niveau de la zone de secours.	45 minutes	27 minutes	-Présentiel
		Éric André	-Lieutenant, officier d'intervention, attaché au poste de Rebaix et technicien au service prévention.			
	LIONS CLUB LESSINES-ATH	Marc Garin	-Président du CA depuis 2020	200 minutes	58 minutes	-Présentiel
	CITOYEN	Ahmed El Ghany	-Ancien migrant ayant l'expérience de l'accueil en Belgique	180 minutes	90 minutes	-Présentiel
<b>TOTAL</b>	<b>11 organismes et 1 citoyen</b>	<b>19 personnes</b>		<b>1570 minutes = 26 heures 10 minutes</b>	<b>586 minutes = 9 heures 46 minutes</b>	



## 2. Résumé des interviews

### 2.1. Unité pastorale « Bon berger » d'Ath

#### 2.1.1. Définition

L'Unité pastorale "Bon Berger" d'Ath est une communauté religieuse située dans la ville d'Ath, en Belgique<sup>173</sup>. Elle a été fondée en 2011 dans le but de rassembler les fidèles catholiques de la région, de favoriser la pratique religieuse et de promouvoir des actions caritatives et sociales<sup>174</sup>. Cette unité pastorale est dirigée par un conseil pastoral composé de prêtres et de laïcs, qui organisent des célébrations liturgiques, des conférences et des activités pour les jeunes et les familles<sup>175</sup>. Ils sont également impliqués dans des projets sociaux tels que des soupes populaires, des visites à domicile et des groupes de soutien pour les personnes en difficulté<sup>176</sup>.

#### 2.1.2. Les rôles dans le cadre de ce projet

Expliquer aux interlocuteurs du groupement de la fabrique en quoi consiste le projet en question. Ce dernier implique **un accord pastoral en accord avec l'évêque, le conseil pastoral et l'équipe d'animation pastorale, avec la fabrique d'église en tant que maître d'œuvre**. En outre, il est important de travailler à la pédagogie pour que la communauté chrétienne comprenne bien le projet et s'en empare pleinement. Cette relation avec la commune permettra de créer un engagement et une **compréhension mutuelle** entre les différents acteurs impliqués dans le jeu.

#### 2.1.3. En termes d'usage

Pour une utilisation optimale de l'église, **il est nécessaire de distinguer clairement la spatialité architecturale de la spatialité sacrée**. Il est impératif de séparer ces deux types d'espaces en créant des zones spécifiques pour chaque utilisation. Il est important de bien penser à **la circulation des personnes pour les différents événements** tels que les mariages, les enterrements et les vêpres. Il est donc nécessaire de concevoir l'église comme une entité à part entière, avec des espaces clairement définis pour chaque usage, afin de permettre une utilisation optimale de l'espace disponible.

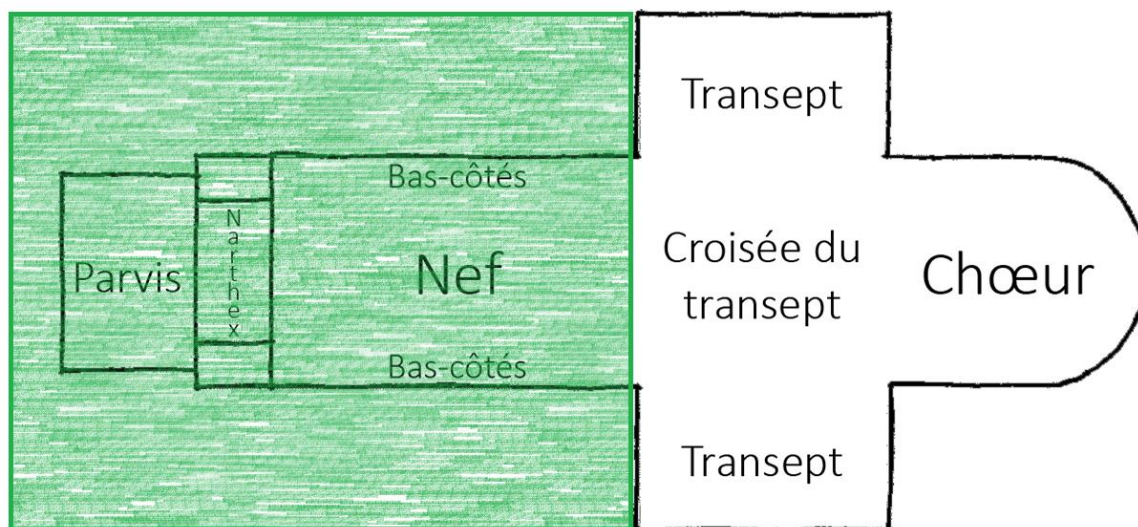


Figure 3 : La zone verte est celle délimitée par le doyen comme utilisable pour le projet

Le Doyen a proposé de diviser l'espace en deux parties, l'une destinée à l'accueil et l'autre réservée au culte. La zone destinée à l'accueil serait de couleur verte, tandis que la zone dédiée au culte conserverait son apparence initiale. La figure 3 schématise cette organisation.

#### 2.1.4. En termes de localisation

Il est nécessaire de prendre en considération la facilité d'accès en transport en commun lorsqu'on envisage une église. Nous ne pouvons pas justifier un tel investissement pour une capacité d'accueil limitée à 10 personnes, donc il faut privilégier un espace le plus grand possible. Saint-Julien est le choix optimal car il est le plus grand et offre également une immersion dans la vie sociale d'Ath.

#### 2.1.5. Position sur la proposition

Il faut répondre aux questions de faisabilité compte tenu des diverses contraintes des églises en général, mais je crois fermement que les chrétiens doivent accueillir les pauvres. Cette proposition **donne une piste de réponse aux préoccupations environnementales liées à l'utilisation d'énergie dans les lieux de culte**. Cette initiative est très enrichissante pour notre communauté. De plus, elle s'inscrit parfaitement dans **la réflexion actuelle sur l'utilisation alternative des églises pour compenser leur sous-utilisation religieuse**. Cela permet de préserver l'immeuble et son symbolisme tout en le mettant à disposition des pauvres et des échanges culturels.

### 2.2. Agence wallonne du Patrimoine

#### 2.2.1. Définition

L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) est une institution publique belge créée en 1996<sup>177</sup>. Son rôle principal est de préserver, restaurer et valoriser le patrimoine culturel de la Wallonie, notamment les monuments, les sites archéologiques, les parcs et jardins, les archives, les bibliothèques et les musées<sup>178</sup>. L'AWaP travaille en étroite collaboration avec les autorités régionales, les communes, les propriétaires privés et les associations de patrimoine<sup>179</sup>. Elle offre des services de conseil technique, d'aide financière, de formation et de sensibilisation à la conservation et à la gestion du patrimoine<sup>180</sup>. L'AWaP est également impliquée dans la recherche et la documentation du patrimoine, notamment à travers la publication de guides et d'inventaires de sites et de monuments<sup>181</sup>. Elle participe également à des projets de recherche multidisciplinaires visant à mieux comprendre le patrimoine et son importance pour la société<sup>182</sup>. Enfin, l'AWaP joue un rôle important dans la promotion du tourisme culturel en Wallonie, en soutenant la création de circuits touristiques et en collaborant avec les acteurs locaux du tourisme<sup>183</sup>.

#### 2.2.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

C'est un **rôle majeur si le bâtiment est classé**, car nous sommes les auteurs des autorisations pour le dépôt du permis de construire (certificat de patrimoine). L'auteur du projet sera encadré et conseillé par un architecte du SPW, auquel le projet sera attribué.

#### 2.2.3. En termes d'usage

L'administration joue un rôle crucial dans **l'harmonisation des contraintes relatives aux propriétaires et à l'architecture**. C'est en effet l'évêché qui définit les limites à ne pas dépasser. Pour éviter de se heurter à des réponses catégoriques, il est **important d'explorer différentes options et de travailler sur des solutions alternatives**. Ainsi, en tenant compte des lignes rouges établies, il est possible de trouver un terrain d'entente satisfaisant pour toutes les parties prenantes.

#### 2.2.4. En termes de possibilité de réplique

Il est possible d'envisager l'utilisation d'une grande quantité d'églises pour ce type de projet. En effet, selon les estimations, environ **une église sur deux pourrait être réaménagée pour d'autres fins**. Cette

transformation des lieux de culte pourrait offrir de nombreuses possibilités pour répondre aux besoins croissants des communautés locales en matière de logement et d'espace public. De plus, cela permettrait de **préserv**er ces bâtiments historiques tout en leur donnant une nouvelle vie utile.

#### 2.2.5. Position sur la proposition

Ce type d'activité peut contribuer à la réaffectation des bâtiments en faveur de la collectivité et de l'église. Cela représente une **proposition concrète de développement durable** qui permet de donner une nouvelle vie à des structures existantes en respectant un budget limité. Pour illustrer le PFE, il est recommandé de **fournir un exemple concret et de calculer le coût par migrant, car cela sera un facteur décisif**.

### 2.3. Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)

#### 2.3.1. Définition

Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP) est une organisation qui offre un accompagnement aux églises locales dans la gestion de leurs ressources matérielles et humaines<sup>184</sup>. Le SAGEP est né de la collaboration entre l'Église catholique en Belgique et la Fondation Roi Baudouin. Leur objectif commun est de **renforcer la qualité et la durabilité de la gestion des biens immobiliers, financiers et humains des paroisses**<sup>185</sup>. Le SAGEP travaille avec des équipes de bénévoles et de professionnels pour aider les paroisses à élaborer des plans de gestion à long terme et à trouver des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Ils offrent également des formations et des conseils en matière de gestion financière, de planification immobilière, de ressources humaines et de communication<sup>186</sup>. En plus de son rôle de conseil et d'accompagnement, le SAGEP est également impliqué dans des projets de recherche et de développement dans le domaine de la gestion des paroisses. Ils cherchent constamment à innover pour améliorer leur offre de services et répondre aux besoins émergents des paroisses<sup>187</sup>.

#### 2.3.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

Notre responsabilité est de veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour la réussite du projet. Le SAGEP agit comme **médiateur entre les différents acteurs impliqués**. Notre mission consiste à **mettre en œuvre les décisions prises par l'évêque**. Il convient de préciser qui est à l'origine du projet (Fabrique d'église, Commune, ASBL tierce) et de définir les accords relatifs aux financements, aux emplacements, aux durées, etc. Dans le cas où la Fabrique d'église est le porteur du projet, nous offrons un accompagnement dans les marchés publics. Conformément au décret impérial de 1809, il ne revient pas à la Fabrique d'église de diriger ce type de projet, mais plutôt à une unité pastorale (équipe pastorale) soutenue financièrement par une ASBL. Cependant, la Fabrique d'église peut mettre à disposition un lieu, tel que l'église, et la gestion sera assurée localement, avec le SAGEP en support et en assistance.

#### 2.3.3. En termes d'usage

La liturgie se concentre principalement au niveau du cœur, où 95 % des objets nécessaires au culte sont situés. Dans les grandes églises, il y a des transepts et une croisée de transept, mais les petites églises rurales ont généralement un plan mono-nef. La nef ne contient habituellement que la chaire de vérité et les confessionnaux, mais depuis le Concile Vatican II, ils ne sont plus utilisés. **La question est de savoir si l'espace laissé sera suffisant pour les grandes célébrations, en prenant en compte leur importance patrimoniale ou non**. La présence d'un baptistère n'est pas un obstacle, car il peut facilement être déplacé.

#### 2.3.4. En termes de possibilité de réplique

Si l'église est située en ville, pour faciliter les démarches, je recommanderais de ne **considérer que les 20 églises environ non classées** parmi les 542 églises du diocèse de Tournai. Dans toute la Wallonie, il y a au moins une église par ville, donc environ 69 églises. En revanche, si l'église est située à la campagne, il y a beaucoup moins de fréquentation, mais il y a également plus de possibilités, probablement plusieurs centaines. Il convient de **prendre en compte la dimension sociologique des campagnes, où l'esprit de clocher peut être plus prononcé qu'en ville**. Bien que le manque de transport en commun puisse handicaper l'accès à ces églises, je dirais qu'il y en a aussi plusieurs centaines.

#### 2.3.5. Position sur la proposition

Nous sommes tout à fait ouverts à l'idée de désaffecter les églises de campagne si cela est possible sans perturber le fonctionnement des unités pastorales, tout en portant une attention particulière aux sanitaires et au chauffage. Toutefois, nous pensons qu'il serait **plus intéressant de désaffecter les églises situées dans les villes où l'offre de mobilité est la plus importante**. Ce projet est tourné vers l'avenir car les communes et les églises devront bientôt trouver des solutions pour répondre **au double défi du sans-abrisme/migration et de l'inoccupation des églises**.

### 2.4. Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)

#### 2.4.1. Définition

Fedasil est l'acronyme de "Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile". Cette organisation belge a été créée en 2002 en réponse à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile dans le pays<sup>188</sup>.

Fedasil est chargée de la gestion des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique, ainsi que de la coordination des services locaux d'accueil pour ces personnes.

L'organisation a également pour mission de développer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à faciliter l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la société belge<sup>189</sup>.

Fedasil travaille en étroite collaboration avec les autorités belges compétentes pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés.

L'organisation a mis en place un réseau de plus de 80 centres d'accueil à travers le pays, offrant des logements temporaires aux demandeurs d'asile en attendant que leur statut soit déterminé<sup>190</sup>.

Fedasil a également développé des programmes pour faciliter l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la société belge. Parmi ces programmes figurent des cours de langue et des formations professionnelles, ainsi que des initiatives visant à favoriser la participation des réfugiés à la vie sociale et culturelle du pays<sup>191</sup>.

En outre, Fedasil travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et des groupes de bénévoles pour fournir une assistance supplémentaire aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Cette collaboration a permis de mettre en place des initiatives visant à améliorer les conditions de vie des personnes hébergées dans les centres d'accueil, ainsi que des projets de soutien éducatif et psychosocial pour les enfants et les jeunes réfugiés<sup>192</sup>.

#### 2.4.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

Nous aurons la responsabilité de suivre l'ensemble du projet dès sa conception. En assurant un suivi complet, nous nous assurerons que l'infrastructure d'accueil répond de manière optimale à nos besoins.

### 2.4.3. En termes de normes

Aucune à notre connaissance. Lorsque l'on trouve un bâtiment, notre premier objectif est de limiter les coûts. **Nous souhaitons donc généralement avoir une grande capacité d'accueil pour pouvoir amortir un maximum les investissements.** En dessous de 150 personnes, il faut faire une étude de faisabilité. Un **point important est le voisinage**, il doit être pris en considération pour éviter tout conflit ou tensions. Un autre point important est **le contrôle d'accès**.

### 2.4.4. En termes de possibilité de réplique

Il est estimé qu'**il manque entre 2000 et 3000 places d'accueil**. Nous sommes en permanence à la recherche de halls, hôpitaux ou homes désaffectés, d'hôtels, de terrains pour installer des centres d'accueil pour les personnes âgées. Récemment, nous avons également envisagé l'utilisation de bateaux avec des cabines pour répondre à cette demande.

### 2.4.5. Position sur la proposition

À partir du moment où l'on trouve des places pour **loger des migrants dignement**, nous sommes partants. Tout est bon à prendre, c'est une très bonne idée pour nous.

## 2.5. La Régie des bâtiments

### 2.5.1. Définition

La Régie des Bâtiments en Belgique est une agence gouvernementale chargée de la gestion de l'ensemble des bâtiments publics du pays<sup>193</sup>.

Elle a été créée en 1830 pour s'occuper des bâtiments nécessaires à l'administration publique, mais son champ d'activité s'est élargi au fil du temps pour inclure des bâtiments tels que les écoles, les prisons et les tribunaux<sup>194</sup>.

La mission de la Régie des Bâtiments est de garantir que les bâtiments publics répondent aux normes de sécurité, de durabilité et d'accessibilité<sup>195</sup>.

Elle est également chargée de la gestion de la maintenance, de la rénovation et de la construction de nouveaux bâtiments publics<sup>196</sup>.

La Régie des Bâtiments est divisée en plusieurs directions, chacune étant responsable d'un domaine spécifique, tels que la gestion des bâtiments, les travaux publics et les contrats<sup>197</sup>. Elle est également responsable de la gestion des baux immobiliers pour les administrations publiques<sup>198</sup>.

La Régie des Bâtiments travaille en étroite collaboration avec diverses organisations, notamment Fedasil, qui est chargée de la gestion des demandes d'asile et de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique<sup>199</sup>. Le rôle de la Régie des Bâtiments envers Fedasil est crucial, car elle doit assurer la gestion et l'entretien des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile gérés par Fedasil. Cette collaboration vise à garantir que les centres d'accueil répondent aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur<sup>200</sup>.

La Régie des Bâtiments est également chargée de l'installation et de la maintenance des équipements de ces centres d'accueil<sup>201</sup>. L'importance de cette collaboration a été mise en évidence par la pandémie de COVID-19, car la Régie des Bâtiments a dû veiller à ce que les centres d'accueil soient conformes aux protocoles de santé et de sécurité en vigueur, afin de garantir la santé des demandeurs d'asile<sup>202</sup>.

### 2.5.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

Si la mission « Facility et Entretien » nous est attribuée, notre rôle consistera à :

- Suivre le chantier



- Mettre l'accent sur la vérification des travaux d'implantation, des plans et cahiers des charges
- Apporter un soutien à la maintenance quotidienne.

### 2.5.3. En termes de normes

Nous n'avons aucune idée, la régie des bâtiments ne décide pas, c'est FEDASIL qui définit ses besoins.

### 2.5.4. Position sur la proposition

Dans le principe, je suis d'accord mais je me pose **une série de questions sur les aspects pratiques** :

- Où vont passer les canalisations des sanitaires, cuisines, ventilation, électricité ?
- Comment sécuriser les lieux et gérer les accès ?
- Les horaires d'ouverture ? Qui est responsable de l'ouverture et la fermeture ?
- Comment sera protégé le mobilier de l'église ?
- Où sera l'arrivée d'eau ?
- Les évacuations des eaux grises et noires ?
- Comment seront évacuées les fumées des cuisines, les vapeurs d'eau des sanitaires ?
- Quel va être l'avis des pompiers et leurs exigences ?
- Où seront les extincteurs, les détecteurs d'incendie et les sorties de secours ?

## 2.6. L'administration communale d'Ath

### 2.6.1. Définition

L'administration communale d'Ath est une institution publique belge située dans la province de Hainaut<sup>203</sup>. Elle est chargée de la gestion des affaires locales de la ville d'Ath, y compris la fourniture de services publics tels que l'entretien des routes, l'éclairage public, la collecte des déchets et la gestion des permis de construire<sup>204</sup>.

L'administration communale d'Ath est dirigée par un bourgmestre élu par les citoyens lors des élections communales.

Le bourgmestre est responsable de la gestion de la ville et de la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le conseil communal<sup>205</sup>.

Le conseil communal est composé de membres élus par les citoyens lors des élections communales et est chargé de prendre des décisions concernant les affaires de la ville<sup>206</sup>.

L'administration communale d'Ath est également chargée de la gestion des services publics locaux, notamment l'enseignement, la culture et les sports. Elle soutient financièrement les activités culturelles et sportives organisées dans la ville et gère les infrastructures publiques telles que les centres sportifs et les bibliothèques<sup>207</sup>.

En matière de développement économique, l'administration communale d'Ath travaille en étroite collaboration avec les entreprises locales pour favoriser la création d'emplois et stimuler la croissance économique de la ville<sup>208</sup>. Elle soutient également les initiatives locales de développement durable en vue de promouvoir une économie circulaire et la transition énergétique<sup>209</sup>.

Enfin, l'administration communale d'Ath est responsable de la gestion de l'environnement local, notamment en assurant la protection de la biodiversité et de la qualité de l'air et de l'eau<sup>210</sup>. Elle travaille en partenariat avec les associations locales pour promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et lutter contre le changement climatique<sup>211</sup>.

### 2.6.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

Les rôles de la commune sont :

- **D'être facilitateur**, si l'on veut passer le cap des avis citoyens et de l'ensemble des démarches administratives qui vont se mettre devant le projet, il faut que la commune suive et soutienne le projet pour arriver à bon terme.
- **D'autorité** dans le cadre de la loi.
- **Financier**, si la charge est à la commune, il faudra solliciter les responsables en matière d'accueil au niveau fédéral. On pourrait envisager un financement via les ILA.

*Une initiative locale d'accueil (ILA) est un hébergement organisé par un Centre public d'Action sociale (CPAS), en partenariat avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Cet hébergement est destiné aux demandeurs d'asile, durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié (examen de la recevabilité de leur dossier).<sup>212</sup>*

### 2.6.3. En termes d'usage

L'église est un bâtiment public qui peut se prêter à tous les usages. **Tout est possible dans ces bâtiments, mais toujours avec respect et en bonne coordination avec le doyen.**

### 2.6.4. En termes de possibilité de réplique

Dans la commune, quatre églises à priori :

1. Eglise Saint-Jean Evangéliste d'Arbre
2. Eglise Saint-Martin de Lanquesaint
3. Eglise Saint-Amand de Rebaix
4. Eglise Saint-Pierre d'Isières

### 2.6.5. Position sur la proposition

Sur le projet en tant que tel, je trouve cela vraiment intéressant car on a de réelles difficultés d'accueil des migrants. L'utilisation des églises à d'autres fins que le culte, je trouve cela nécessaire. **Ces édifices entretenus et chauffés par l'argent public posent des problèmes étant donné leur fréquentation.** Il faut toutefois lever des difficultés techniques et administratives, mais c'est possible.

## 2.7. La Croix-Rouge de Belgique

### 2.7.1. Définition

La Croix-Rouge de Belgique est une organisation humanitaire qui vise à répondre aux besoins des personnes en situation de crise ou de vulnérabilité<sup>213</sup>. Fondée en 1864, elle fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui est présent dans plus de 190 pays<sup>214</sup>.

Cette organisation humanitaire qui a pour mission de protéger la vie et la dignité des personnes affectées par les conflits armés et les catastrophes naturelles, ainsi que de prévenir et de soulager les souffrances humaines<sup>215</sup>. Elle est également engagée dans des actions de solidarité en faveur des migrants et des réfugiés.

Le rôle de la Croix-Rouge de Belgique vis-à-vis des migrants est multiple. Tout d'abord, elle apporte une assistance aux personnes migrantes qui se trouvent en situation de vulnérabilité, notamment en leur fournissant une aide alimentaire, un hébergement d'urgence, une assistance juridique et une aide médicale<sup>216</sup>. Elle propose également des activités socio-éducatives pour favoriser l'intégration des migrants dans la société belge<sup>217</sup>.

Par ailleurs, la Croix-Rouge de Belgique est impliquée dans la recherche et la défense des droits des migrants. Elle plaide pour la mise en place de politiques migratoires respectueuses des droits humains et pour la protection des personnes migrantes contre les discriminations et les violences<sup>218</sup>. Elle est

également active dans la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, en fournissant des services de soutien aux victimes de ce phénomène<sup>219</sup>.

Enfin, la Croix-Rouge de Belgique travaille en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales pour améliorer les conditions de vie des personnes migrantes, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi<sup>220</sup>.

### 2.7.2. Les Rôles dans le cadre de ce projet

Nous sommes liés par convention à Fedasil, principal bailleur, toute ouverture de centre passe par eux. La Croix-Rouge ne finance pas et ne peut pas décider une ouverture de centre de sa propre initiative.

### 2.7.3. En termes de normes

Le document que nous utilisons tient compte des normes établies par le fédéral mais sont représentatives de nos valeurs. L'ouverture d'un centre coûte excessivement cher en achat de matériaux et en remise aux normes actuelles (sécurité, incendie, bien-être, sanitaire, ...). Nous avons déjà fait des projets similaires (des boîtes dans la boîte) mais dans des hangars au lieu d'église. **Le problème numéro un est le respect des normes PEB et de sécurité incendie liées au permis.**

### 2.7.4. En termes de possibilité de réplique

**L'hébergement est très digne en Belgique grâce aux normes, mais il manque 3000 places.**

### 2.7.5. Position sur la proposition

**Pour qu'un centre soit en équilibre financier, il faut idéalement un minimum de 250 places** en dessous, les sites ne sont pas finançables seulement avec l'enveloppe budgétaire actuelle. Pour ouvrir un centre, par exemple dans une église où vous allez placer une cinquantaine de personnes, l'équilibre budgétaire sera mauvais. La limite de la proposition est le faible nombre de places disponibles par site. **Le mode de financement le plus adapté à des petites structures telles les ILA.** Cette voie de financement est spécifique pour les communes. Il est destiné aux personnes qui sont passées par des centres de demandeur d'asile. Après avoir reçu un accord pour sortir des centres, ils vont dans les ILA le temps de trouver un logement. C'est la dernière étape du parcours avant l'autonomie complète. Dans ce type de structure en général, on a 30 à 40 places. Ce type de projet pourrait donc convenir, celui-ci serait géré par le CPAS. Les publics des ILA sont les adultes seuls et les familles. A noter qu'il est fréquent que les ILA utilisent des logements sociaux, **ce genre de projet permettrait de créer des places adaptées pour les ILA et de libérer les logements sociaux pour leur public cible initial.**

## 2.8. Le CPAS d'Ath

### 2.8.1. Définition

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la ville d'Ath est une institution publique chargée de la mise en œuvre de l'aide sociale et de l'assistance sociale au niveau local. Il a pour mission principale d'apporter un soutien et une aide aux personnes qui se trouvent dans des situations précaires ou en difficulté sociale. Il vise à garantir un niveau de vie décent et à favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité.

Les services offerts par le CPAS d'Ath peuvent inclure :

1. L'aide financière : Il accorde des allocations et des aides financières aux personnes dans le besoin, telles que le revenu d'intégration sociale (RIS), les allocations de chômage, les aides au logement, etc.



2. L'aide sociale : Il fournit une assistance et des conseils dans différents domaines, tels que l'accès aux soins de santé, le logement, la recherche d'emploi, l'insertion professionnelle, la formation, etc.
3. L'aide alimentaire : Celui-ci peut proposer des colis alimentaires ou des bons alimentaires pour répondre aux besoins de base en matière d'alimentation des personnes en difficulté.
4. L'aide médicale : le CPAS peut aider à couvrir les frais médicaux et les soins de santé pour les personnes qui n'ont pas accès à une assurance maladie adéquate.
5. L'aide au logement : Il peut fournir des services liés au logement, tels que l'attribution de logements sociaux, l'aide au paiement des loyers, le soutien pour trouver un logement adéquat, etc.

Dès 2000, en réponse à la crise du Kosovo, les CPAS ont été sollicités pour établir des structures d'accueil, appelées Initiatives Locales d'Accueil (ILA), afin de faire face au manque de places dans les grands centres<sup>221</sup>. Le CPAS d'Ath, qui avait initialement une capacité d'accueil de 12 personnes, a dû augmenter sa capacité en raison de l'afflux massif de demandeurs d'asile en 2015 et de la saturation des centres d'accueil. Actuellement, l'ILA du CPAS d'Ath accueille 21 personnes qui bénéficient exclusivement de l'aide matérielle, comprenant le logement, la nourriture et les soins médicaux. L'équipe sociale joue un rôle crucial au sein de celui-ci en fournissant un accompagnement à la fois social et administratif. Les travailleurs sociaux sont les interlocuteurs privilégiés des demandeurs d'asile dans leurs relations avec les différentes instances responsables de la procédure d'asile. Ils offrent également un soutien psychologique important face aux difficultés souvent traumatisantes vécues par les demandeurs d'asile dans leur pays d'origine. Selon les disponibilités, des formations pour l'apprentissage du français sont organisées, ainsi que des activités culturelles et sportives en collaboration avec les associations locales.

### 2.8.2. Les rôles dans le cadre de ce projet

Nous veillons au bien-être général des résidents par :

- Accompagnement pour la partie administrative via une assistante sociale

Par exemple : facturation quand ils vont chez le médecin, demande de remboursement au ministère, lien avec les avocats, l'office des étrangers et CGRA.

- Accompagnement à la vie journalière

Par exemple : visite de la ville, accompagnement physique à la commune et chez le médecin

- Une direction du CPAS investie dans ses missions

Par exemple : obtenir le maximum de subsides en provenance de Fedasil, au niveau de l'infrastructure, de faire en sorte qu'elle soit aux normes et conforme aux prescrits de la Ville.

### 2.8.3. En termes d'usage

**Le besoin de place d'accueil varie selon les flux migratoires**, Fedasil sollicite les communes en ce sens. Permettre l'ouverture de nouvelles places peut répondre à la demande.

### 2.8.4. En termes de normes

Selon l'expérience de l'ILA existante au sein des locaux du CPAS, **c'est l'accueil d'hommes seuls ou de femmes seules qui doit être envisagé dans le cadre du lieu et de l'espace proposé**. Le CPAS serait donc le gestionnaire principal, Monsieur le directeur met en évidence **différents points essentiels à l'organisation de la structure** :

- **La présence 24h/24 d'un accompagnateur social**
- **L'accessibilité via les transports en commun du lieu d'hébergement**
- **Mettre en place du personnel d'entretien**
- **La présence d'un traducteur**
- **La prise en charge de la lessive par un organisme extérieur**
- **Une cuisine équipée en inox**

Le CPAS met l'accent sur des éléments essentiels en ce qui concerne la faisabilité architecturale et matérielle du projet, notamment :

- **Le respect des normes incendie**, qui est un aspect incontournable à prendre en compte ;
- **L'obligation de trouver des investisseurs pour les parties non financées par Fedasil**, afin de garantir la viabilité financière du projet.

### 2.8.5. Position sur la proposition

Le CPAS est favorable à ce type de proposition qui remplit deux fonctions dont le présent caractère est complémentaire :

- **L'utilisation d'un patrimoine peu utilisé**
- **La création de places d'accueil**

Toutefois, sa viabilité dépendra de l'intégration des recommandations que nous avons formulées en espérant également **qu'il n'y ai pas de choc culturel pour les musulmans accueillis au sein d'une église et que le projet soit accepté par les riverains.**

## 2.9. Zone de Secours Hainaut Centre – Zone de Secours Wallonie Picarde

### 2.9.1. Définition

La Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) et Zone de Secours Wallonie Picarde (ZWP) sont des entités chargées de la prévention et de l'intervention en matière de sécurité incendie et d'aide médicale urgente dans le Hainaut. Elles regroupent plusieurs communes et ont pour mission de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les risques liés aux incendies, aux accidents et aux situations d'urgence. Leur rôle en matière de prévention<sup>222 223</sup> dans les bâtiments est crucial. Elles mettent en œuvre différentes actions visant à réduire les risques d'incendie et à garantir la sécurité des occupants des bâtiments. Voici quelques aspects importants de leur rôle de prévention respectif :

1. **Contrôle des bâtiments** : La Zone de Secours effectue des inspections régulières des bâtiments pour vérifier leur conformité aux normes de sécurité incendie et aux réglementations en vigueur. Elle s'assure notamment de la présence et du bon fonctionnement des équipements de sécurité tels que les alarmes incendie, les extincteurs, les issues de secours, etc.
2. **Sensibilisation et formation** : Elle organise des campagnes de sensibilisation et de formation pour informer les propriétaires, les occupants et le public en général sur les mesures de prévention des incendies, les bonnes pratiques de sécurité et les procédures d'évacuation. Elle dispense également des formations aux agents de sécurité incendie et aux pompiers volontaires.
3. **Conseils et recommandations** : La Zone de Secours fournit des conseils techniques et des recommandations aux propriétaires, aux gestionnaires de bâtiments et aux entreprises pour les aider à améliorer la sécurité incendie de leurs installations. Elle peut proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque bâtiment.
4. **Analyse des risques** : Elle réalise des analyses des risques dans les bâtiments et évalue les éventuelles vulnérabilités ou lacunes en matière de sécurité. Sur cette base, des

recommandations sont émises pour renforcer la prévention des incendies et l'évacuation des occupants en cas d'urgence.

5. Collaboration avec les autorités et les professionnels : La Zone de Secours travaille en étroite collaboration avec les autorités locales, les urbanistes, les architectes et les autres acteurs du secteur de la construction pour intégrer les aspects de sécurité incendie dès la conception et la construction des bâtiments.

#### 2.9.2. Les rôles de la ZHC ou de la ZWP dans le cadre de ce projet

1. Rédaction d'un rapport reprenant les **prescriptions de prévention obligatoires**
2. Suivi et conseils tout au long de la phase des travaux
3. Vérification de l'application des prescriptions de prévention à la fin du chantier et rédaction d'un rapport de constatations envoyer à la commune

#### 2.9.3. En termes d'usage pour la ZHC

**Une église est préférable à un hangar métallique de par son aspect structurel.** En effet la hauteur des plafonds, la présence de flux d'air et la préexistence de solution dues à la réglementation communale sont autant d'éléments positifs pour ce choix de bâtiment.

#### 2.9.4. En termes d'usage pour la ZWP

Se superpose aux propos de la ZHC, à noter que c'est leur poste de secours qui serait amené à intervenir en cas d'incendie.

#### 2.9.5. En termes de normes pour la ZHC

Il faut **distinguer les conteneurs chambres situés à l'intérieur de l'église de la partie « services extérieurs » installés dans des conteneurs sur la place.** Ainsi au niveau de l'aménagement de l'intérieur de l'église en chambres individuelles, **les points d'attention sont les suivants :**

- **Une détection incendie centralisé par chambre**
- **Doubler les plaques de plâtre ou mettre en place des conteneur RF**
- **Un éclairage de sécurité tout au long du couloir d'évacuation**
- **Des pictogrammes au niveau des sorties**
- **Un extincteur par chambre**
- **Un système de bouton poussoir rouge en façade déclenchant la sirène**

A cela se rajoute la question de la **réserve d'eau en cas d'incendie**, il faut examiner l'environnement et déterminer si à moins de 100m, il y a une sortie SWDE d'un débit de 30mCube, diamètre de canalisation 80mm et minimum 2,5 bars de pression ou s'il faut prévoir une réserve souple

#### 2.9.6. En termes de normes pour la ZHC

Les aspects qui doivent être étudiés pour que votre projet remplisse les normes incendie sont :

- **L'accessibilité aux bâtiments**
- **La structure du bâtiment**
- **Les compartimentages du bâtiment**
- **Le taux d'occupation**
- **La taille du bâtiment impliquant de facto les distances à parcourir pour atteindre une issue de secours**
- **Les moyens d'alerte (détection incendie centralisée conforme à la NBN S21-100, un bouton poussoir à chaque extrémité du chemin d'évacuation)**
- **Les moyens d'extinction (un extincteur par chambre et une couverture dans la cuisine)**

- **L'utilisation du bâtiment (pictogramme, plan d'évacuation, éclairage de secours, consignes en cas d'incendie en plusieurs langues)**
- **Les contrôles légaux (le contrôle des installations électriques, le test de bon fonctionnement des moyens de secours, l'entretien des extincteurs)**

Avec un taux de projection d'occupation de 14 personnes, la distance à parcourir est de maximum 30 mètres. Etant donné la configuration de l'église Saint-Amand de Rebaix, une seule sortie est suffisante. Dans la zone Wallonie Picarde, nous n'obligeons pas au respect de la nécessité de ressource en eau sur place.

*Qu'est-ce que la NBN S21-100 ?<sup>224</sup>*

*Cette norme belge décrit en détails la conception d'un système de détection incendie. Comment et où placer les détecteurs, quel câblage utiliser, quelle alimentation de secours prévoir pour la centrale, etc. Les recommandations des pompiers et les cahiers des charges y font régulièrement référence.*

### 2.9.7. Position sur la proposition pour la ZHC

Le choix de cette structure (l'église) est adapté à ce genre d'activité du fait de ses qualités intrinsèques.

### 2.9.8. Position sur la proposition pour la ZWP

Les pompiers de la zone s'inquiètent toujours sur leur accessibilité du centre d'hébergement pour leurs véhicules. Leur crainte va aussi sur la stabilité du clocher en cas d'incendie dans la toiture ainsi que du fait de l'entrave qu'il pourrait représenter pour leur engin. Toutefois, **le bâtiment possède de bonnes qualités structurelles sa vis-à-vis du feu grâce à ces maçonneries massives.**

## 2.10. Lions Club Lessines-Ath

### 2.10.1. Définition

Le Lions Club Lessines-Ath est une branche locale du Lions Clubs International, une organisation internationale de clubs-service présente dans de nombreux pays à travers le monde. Le Lions Club a pour vocation de servir les communautés locales en menant des actions philanthropiques et humanitaires.

Celui-ci, situé dans la région de Lessines et Ath en Belgique, regroupe des femmes et des hommes engagés bénévolement dans des activités visant à améliorer la vie des personnes dans le besoin. Voici une présentation des principales caractéristiques et activités :

1. **Objectifs** : Les fondamentaux du Lions Clubs International, qui sont de répondre aux besoins humanitaires, promouvoir le civisme, lutter contre la cécité et soutenir les programmes d'éducation.
2. **Actions humanitaires** : Le club organise et participe à diverses actions humanitaires pour soutenir des causes locales, nationales et internationales. Cela peut inclure des collectes de fonds, des dons, des projets de service communautaire, des actions en faveur de la jeunesse, de la santé, de l'environnement, de la culture, etc.
3. **Sensibilisation à la cécité** : Le Lions Club est particulièrement investi dans la lutte contre la cécité et la promotion de la santé visuelle. Il peut mener des campagnes de dépistage visuel, fournir des lunettes ou des équipements optiques, soutenir la recherche et les programmes de réadaptation pour les personnes malvoyantes ou aveugles.
4. **Bourses et subventions** : Le Lions Club Lessines-Ath peut offrir des bourses d'études ou des subventions à des étudiants méritants, à des projets éducatifs, à des associations ou à des initiatives locales qui correspondent à ses valeurs et à ses domaines d'intervention.

5. **Réseau de solidarité** : En tant que membre du Lions Clubs International, le Lions Club Lessines-Ath fait partie d'un vaste réseau mondial de clubs-service. Cela lui permet de collaborer avec d'autres clubs, de participer à des projets internationaux et de bénéficier de ressource et d'expertise supplémentaires.

### 2.10.2. Les rôles dans le cadre de ce projet

Le Lions club a un dynamisme extraordinaire pour récolter des fonds et financer des demandes spécifiques d'intervention (achat de mobilier, intervention dans la charge salariale d'employés, ...). Toutes Sollicitations financières du club doivent donc être formulées sur un point précis d'intervention et dans le cadre de ce projet cela pourrait être **l'aménagement d'un conteneur**.

### 2.10.3. En termes de normes

Dans ce type de projet, il faudrait donc **associer un membre du club au suivi afin d'assurer la transparence et la crédibilité vis-à-vis du club** (place au conseil d'administration de l'ASBL gérant le centre).

### 2.10.4. Position sur la proposition

À titre personnel, je trouve cela audacieux et comprend une dimension sociale et patrimoniale très intéressante.

## 3. Rôles

A la fin de ce chapitre, j'ai réalisé des tableaux selon des lignes directrices afin de réaliser une discussion en croisant les données. Afin d'établir le chapitre suivant qui sera une discussion croisée des données recueillies, il est nécessaire de faire des premiers tableaux synthétiques. Dans ce projet, différentes actions seront proposées (communiquer, autoriser, conseiller, suivre, entretenir, utiliser, financer et le leadership). Il était nécessaire d'identifier les acteurs responsables de ces actions. Chaque action fera ensuite l'objet d'une analyse.

Le tableau suivant met notamment en avant que peu d'acteur ont le pouvoir d'autoriser l'utilisation d'une église en centre d'accueil.

#### Légende

*X* : acteur

*(X)* : acteur conditionnel

	Communiquer	Autoriser	Conseiller	Suivre	Entretenir	Utiliser	Financer	Leadership
L'Unité pastorale	X	(X)	X					
L'AWaP	X	(X)	X	X			X	
Le SAGEP	X	X	X	X				X
FEDASIL			X	X	X	X	X	X
La Régie			X	X	X		X	
L'Admin Ath	X	X	X	X				

La Croix-Rouge			X	X	X	X		
Le CPAS Ath			X	X	X	X	X	X
La ZWP et La ZHC Pompier		(X)	X	X				
Le Lions Club	X		X	X			X	

#### 4. En termes de possibilité de réplique

Ce tableau illustre les possibilités de concrétiser l'utilisation d'une église comme centre d'accueil du point de vue des différents organismes.

	L'Unité pastorale	L'AWaP	Le SAGEP	FEDASIL	La Régie
Nombre estimé	4 églises dans l'entité d'Ath	50 % des églises en Wallonie	69 églises en Wallonie	2000 et 3000 places d'accueil manquent en Belgique	Pas d'estimation

	L'Administration communale d'Ath	La Croix-Rouge	Le CPAS d'Ath	La ZWP et La ZHC Pompier	Le Lions Club
Nombre estimé	4 églises dans l'entité d'Ath	2000 et 3000 places d'accueil manquent en Belgique	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation

#### 5. Position sur la proposition

Ce tableau permet de visualiser rapidement les positions de chaque organisme au niveau :

- Du soutien de la démarche
- Des doutes sur la faisabilité administrative
- Des doutes sur la faisabilité technique

Il apparait que tous les organismes interrogés soutiennent la démarche.

##### Légende

X : Pense que

O : Sans avis sur

	Soutien la démarche	Doutes sur la faisabilité administrative	Doutes sur la faisabilité techniques
L'Unité pastorale	X	O	X
L'AWaP	X	O	O
Le SAGEP	X	O	X
FEDASIL	X	O	X
La Régie	X	O	X
L'Admin Ath	X	X	O
La Croix-Rouge	X	X	O
Le CPAS Ath	X	X	O
La ZWP Pompier	X	O	O
La ZHC Pompier	X	O	O
Le Lions Club	X	O	O

## Chapitre 5 : Synthèse et analyse croisée des données recueillies lors des interviews

Une analyse des différentes actions (communiquer, autoriser, conseiller, suivre, entretenir, utiliser, financer et le leadership) est réalisée dans ce chapitre. L'objectif est de déterminer quels acteurs auront un rôle quant à ces différentes actions et identifier les failles éventuelles.

Cette analyse est basée sur un contexte hypothétique mis en place lors des interviews. Le contexte hypothétique étant le fait que le projet d'hébergement temporaire a reçu toutes les autorisations nécessaires et les financements, c'est alors que je demande à la personne interviewée quel serait son rôle sur l'ensemble de la temporalité du projet (avant-projet, durant le projet, réception du projet, utilisation du projet).

Cette analyse n'a pas été confrontée à postériori aux acteurs interrogés.

### 1. La communication

Ce point fait le lien entre les acteurs, les thématiques et les publics-cibles. Il met en avant « qui, communique quoi et à qui ».

Cette action peut être portée par cinq acteurs mais sur des thématiques et des publics différents.

#### ➤ L'Unité pastorale « Bon berger » d'Ath

Le doyen fait œuvre de pédagogie auprès des paroissiens pour les intégrer dans le projet. Son but est d'inciter les fidèles à devenir acteur par le biais d'actions concrètes (collecte de vêtements, activités de partage, ...). Leur implication permet d'avoir un impact positif sur les résidents et aussi de donner une

image engagée dans les grandes causes de la société civile. La thématique abordée sera l'humanisme chrétien et son hospitalité séculaire. Le public visé est les paroissiens de la commune d'Ath (approximativement 500 personnes).

➤ *Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)*

Par leurs fonctions (gestion et accompagnement) et leur différents interlocuteurs (les paroisses et les communes), ils vont communiquer selon deux axes et à deux publics différents :

- Face à leur partenaire obligé, les communes, ils vont présenter les bénéfices du projet comme un acte de bonne volonté dans le cadre des demandes de celle-ci pour une diminution des coûts d'entretien des églises à l'ère d'une faible fréquentation des églises par les fidèles.
- Face aux conseils des fabriques, ils vont encourager par l'exemple au développement des initiatives bénéfiques aux finances saines et ayant un impact sociétal.

➤ *L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)*

A travers leur différentes action de communication destinées au grand public, l'AWaP va mettre en avant son rôle dans la préservation du patrimoine Wallon. Projet à double bénéfice d'une part patrimonial et de l'autre humaniste. Un exemple illustrant le rôle sociétal que le patrimoine peut jouer face à des défis présents.

➤ *L'administration communale d'Ath*

A travers la revue de « la vie Athoise », l'administration va mettre en avant :

- Sa gestion efficiente de l'argent public avec le financement d'un projet à double bénéfice : protéger et entretenir une église de village que tous connaissent, assurer sa mission de service public avec le CPAS.
- La stature de la ville qui soutient un projet novateur à impact sociétal et qui permet de donner un exemple concret de piste de réflexion pour le dossier des financements des cultes.

➤ *Le Lions Club Lessines-Ath*

Via leurs différents biais de communication (presse, web et télévision), ils vont mettre en avant le rôle de soutien que les mécénats peuvent avoir pour contribuer à une société meilleure. Ils vont aussi montrer leur rôle actif dans la résolution des problèmes rencontrés à l'échelle locale en toute philanthropie.

Résumé

	Thématiques	Publics
L'Unité pastorale	La foi catholique	Les paroissiens de la commune d'Ath
Le SAGEP	Le rôle de l'église dans la société actuelle et sa bonne gestion de l'argent public	Les conseils des fabriques d'église et les communes
L'AWaP	Le rôle du patrimoine et ses bénéfices pour tous	Le grand public
L'Admin Ath	La bonne gestion de l'argent public et la stature de la ville	Les habitants d'Ath
Le Lions Club	Les bienfaits de la philanthropie	Le grand public



## 2. Les autorisations

Ce point fait le lien entre les acteurs, les autorisations et la valeur de ces autorisations en terme symbolique ou légal. Il met en avant « qui, demande quoi et à quel titre ».

Cette action peut être portée par cinq acteurs mais avec des cadres et des valeurs différents.

➤ *L'Unité pastorale « Bon berger » d'Ath*

Son autorisation est de l'ordre du symbole car légalement, c'est l'évêque qui dirige en concertation avec l'unité pastorale la paroisse. Mais son autorisation et son soutien permet un ancrage local fort dans la communauté catholique et fait partie des ingrédients à la réussite du projet.

➤ *Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)*

Par son pouvoir qui lui est conféré par l'évêque, le SAGEP autorise l'usage de l'église sacralisée à des fins autres que la pratique du culte. Comme énoncé par Monsieur Loris Resinelli dans son interview (voir annexe), c'est le SAGEP qui établit les conventions qui traitent des financements, des emplacements et des durées.

➤ *L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)*

- Si l'église choisie est classée

Elle est responsable de la gestion et de l'attribution du certificat de patrimoine. Celui-ci est un outil juridique qui permet d'encadrer les travaux effectués sur un bien classé.

- Si l'église choisie n'est pas classée

C'est le cas de l'église Saint-Amand de Rebaix donc nous sommes dans une configuration où le certificat de patrimoine n'est pas nécessaire.

➤ *L'administration communale d'Ath*

Celle-ci par le biais du permis de construire autorise la réaffectation du lieu.

➤ *La Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) et Zone de Secours Wallonie Picarde (ZWP)*

Lors de la demande du permis de construire, l'administration communale va demander un avis consultatif aux pompiers avant de remettre sa décision.

### Résumé

	Cadres	Valeurs
L'Unité pastorale	Utilisateur de l'église	Symbolique
Le SAGEP	Dépositaire du pouvoir de l'évêque qui a l'usage consacré des églises	Légale
L'AWaP	Si l'église est classée autorisation via le certificat de patrimoine	Légale
L'Admin Ath	Autorisation via le permis de bâtir	Légale
La ZWP / La ZHC	Dans le cadre de la demande de permis de bâtir, rédaction d'un rapport de prescriptions incendie	Consultative

### 3. Le conseil

Ce point fait le lien entre les acteurs, les domaines de conseils et les conditions pour rendre ces conseils. Il met en avant « qui, conseille quoi et à quelle(s) condition(s) ».

Cette action peut être portée par dix acteurs selon certaines conditions et chacun avec ses domaines de compétence.

➤ *Unité pastorale « Bon berger » d'Ath*

Les membres de l'unité ont une connaissance accrue des spécificités de l'église de leur unité, ils peuvent être d'une aide précieuse pour apporter des informations qui n'existent qu'à l'oral. Par exemple, Monsieur Adrien Dupont qui est membre du Bon berger d'Ath est aussi archiviste pour la ville et membre actif du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la Région. Sa connaissance sur les églises de l'entité est assez pointue.

➤ *Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)*

Il dispose d'une expertise sur les rapports juridiques qui existent entre l'église et l'administration, de ce fait ils peuvent soutenir le volet administratif traitant de ce sujet.

➤ *L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)*

De manière générale celle-ci peut :

- Apporter son expertise dans les monuments historiques

Spécifiquement si l'église choisie est classée

- Aide et conseil pour l'entretien et la restauration de l'église classée
- Accompagner via un architecte de l'AWaP le projet

*Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

Avec près de 37 centres d'accueil en Belgique, Fedasil dispose d'une solide expérience pour tout ce qui traite de l'accueil des demandeurs d'asile. Elle possède des normes qui permettent un cadre standardisé pour les lieux d'accueil, celle-ci permet d'orienter l'auteur de projet pour être au minimum requis.

➤ *La Régie des bâtiments*

En sa qualité de gestionnaire immobilier fédéral, La Régie dispose d'une expertise dans la construction, rénovation et maintenance des sites Fedasil très large

➤ *L'administration communale d'Ath*

Avec toutes les compétences génériques administratives qu'elle possède la commune peut appuyer le dossier et l'orienter pour arriver à son aboutissement.

➤ *La Croix-Rouge de Belgique*

Avec près de 48 centres d'accueil en Belgique, La Croix-Rouge dispose d'une solide expérience pour tout ce qui traite de l'accueil des demandeurs d'asile. Le document de référence normative utilisé par celle-ci tient compte des normes établies par le fédéral mais sont représentatives de leurs valeurs.

➤ *Le CPAS d'Ath*

Depuis une vingtaine d'années, le CPAS accueille des demandeurs d'Asile via les ILA (Initiative locale d'Accueil). Avec leur personnel, le CPAS a développé une partie du champ de compétences que possède Fedasil ou la Croix-Rouge mais aussi une connaissance spécifique liée à la ville d'Ath dans le contexte

de l'accueil de ce public. L'auteur de projet peut s'inspirer de celle-ci pour améliorer le bien-être des résidents et viser un hébergement bientraitant.

➤ *La Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) et Zone de Secours Wallonie Picarde (ZWP)*

Fort de leur expérience de professionnels du feu, tout au long du projet, les préventionnistes sont là pour aider l'auteur de projet dans le domaine de la prévention incendie. Il existe un cadre légal, l'Arrêté royal du 7 juillet 1994, mais celui-ci ne couvrant que partiellement le cas de figure du projet. ZWP sera l'interlocuteur principal pour assurer ces aspects.

➤ *Lions Club Lessines-Ath*

De par la multitude des profils des membres du Club, celui-ci peut avoir un rôle de conseiller au besoin dans l'hypothèse où le club service fait partie intégrante du projet.

### Résumé

	Conditions	Domaines
L'Unité pastorale	Si l'église choisie est une des siennes	Connaissances locales liées à l'église et au contexte
Le SAGEP	Toujours présent car le projet a comme champ d'application les églises sacralisées et donc sous la tutelle du SAGEP	Connaissances en terme législatif spécifiquement en lien avec les Fabriques d'église
L'AWaP	Si l'église choisie est classée monument historique	Connaissances patrimoniales (pour tout monument), accompagnement via un architecte de l'AWaP si bien classée
FEDASIL	Toujours présent car FEDASIL est le responsable fédéral pour les demandeurs d'asile	Connaissances en termes d'infrastructure et encadrement pour accueillir le public visé
La Régie	Si l'église est utilisée directement par Fedasil	Connaissances en termes d'infrastructure pour accueillir le public visé
L'Admin Ath	Toujours présente car le projet a comme champs de localisation la commune d'Ath	Connaissances en termes administrative
La Croix-Rouge	Si l'église est utilisée directement par la Croix-Rouge	Connaissances en termes d'infrastructure et encadrement pour accueillir le public visé
Le CPAS Ath	Toujours présent car le projet a comme champ de localisation la commune d'Ath avec un financement via les ILA	Connaissances en termes administratifs et d'encadrement pour accueillir le public visé
La ZWP / La ZHC	Toujours présente car le projet est soumis au permis de bâtir donc à leur avis	Connaissances en termes de comportement au feu de l'infrastructure et en termes de prévention incendie
Le Lions Club	S'ils décident de devenir partie prenante du projet et d'en financer une partie	Connaissance large due aux multiples profils qui constituent le club

#### 4. Le suivi

Ce point fait le lien entre les acteurs, les types de suivi et les conditions pour réaliser ceux-ci. Il met en avant « qui fait quel(s) suivi(s) et à quelle(s) condition(s)».

Cette action peut être portée par dix acteurs selon certaines conditions et chacun selon des formes spécifiques.

➤ *Unité pastorale « Bon berger » d'Ath*

Son principal rôle vis-à-vis du projet commence à l'ouverture du site. Durant les phases préalables à cela, l'unité ne sera pas réellement consultée.

➤ *Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)*

A l'inverse de l'unité pastorale, le SAGEP va suivre le projet du démarrage jusqu'à l'ouverture du centre. Une fois celui-ci actif, il ne viendra plus qu'en support à la paroisse pour lever des questions administratives complexes.

➤ *L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)*

De manière générale, celle-ci peut suivre ponctuellement le chantier sur demande et sous la forme de consultance. Spécifiquement, si l'église choisie est classée, le suivi commence dès le démarrage du projet jusqu'à la réception des travaux.

➤ *Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par FEDASIL directement, les services internes de l'infrastructure vont suivre le chantier jusqu'à la réception et l'ouverture du centre.

➤ *La Régie des bâtiments*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par FEDASIL directement, la Régie vient apporter son aide à la demande de FEDASIL pour une prise en charge complète du dossier ou sous forme de consultance.

➤ *L'administration communale d'Ath*

En tant qu'autorité sur la Commune d'Ath, l'administration va suivre le dossier du début à la fin.

➤ *La Croix-Rouge de Belgique*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par la Croix-Rouge directement (avec cependant FEASIL comme donneur d'ordre), les services internes de l'infrastructure vont suivre le chantier jusqu'à la réception et l'ouverture du centre.

➤ *Le CPAS d'Ath*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par le CPAS via les ILA, celui-ci va suivre le projet tout au long de sa durée d'utilisation.

➤ *La Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) et Zone de Secours Wallonie Picarde (ZWP)*

Le suivi démarre lors de l'étude du permis de construire pour changement d'usage par la rédaction des prescriptions incendie. Un contrôle peut être effectué durant le chantier pour lever des questionnements venant de l'auteur de projet. Un rapport définitif est en revanche obligatoire pour valider que les prescriptions ont bien été prises en compte.

➤ *Lions Club Lessines-Ath*

Si le club décide de soutenir financièrement le projet et de devenir acteur d'une partie de celui-ci, il va suivre le déroulement pour en informer ses membres.

### Résumé

	Conditions	Formes
L'Unité pastorale	Si l'église choisie est une des siennes	Informelle
Le SAGEP	Toujours présent car le projet a comme champ d'application les églises sacralisées et donc sous la tutelle du SAGEP	Administrative
L'AWaP	Si l'église choisie est classée monument historique	Administrative, technique et visite sur site
FEDASIL	Toujours présent car Fedasil est le responsable fédéral pour les demandeurs d'asile	Administrative, technique et visite sur site
La Régie	Si l'église est utilisée directement par Fedasil	Administrative, technique et visite sur site
L'Admin Ath	Toujours présente car le projet a comme champ de localisation la commune d'Ath	Administrative et visite sur site
La Croix-Rouge	Si l'église est utilisée directement par la Croix-Rouge	Administrative, technique et visite sur site
Le CPAS Ath	Toujours présent car le projet a comme champ de localisation la commune d'Ath avec un financement via les ILA	Administrative et visite sur site
La ZWP / La ZHC	Toujours présent car le projet est soumis au permis de bâtir donc à leur avis	Administrative, technique et visite sur site
Le Lions Club	S'ils décident de devenir partie prenante du projet et d'en financer une partie	Administrative et visite sur site

## 5. L'Entretien

Ce point fait le lien entre les acteurs, les missions d'entretiens et les conditions pour réaliser ceux-ci. Il met en avant « qui effectue quel(s) entretien(s), quoi et à quelle(s) condition(s) ».

Cette action peut être portée par quatre acteurs selon certaines conditions. Chacun d'eux possède des missions spécifiques.

### ➤ *Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par FEDASIL directement, les services internes de l'infrastructure vont effectuer les petits travaux de maintenance en autonomie.

### ➤ *La Régie des bâtiments*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par FEDASIL directement, la Régie assure son rôle de gestionnaire de l'état fédéral et donc assure tous les travaux d'entretien général.

### ➤ *La Croix-Rouge de Belgique*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par la Croix-Rouge directement (avec cependant FEDASIL comme donneur d'ordre), les services internes de l'infrastructure vont effectuer les travaux de maintenance en toute autonomie.

➤ *Le CPAS d'Ath*

Celui-ci possède un service technique dont la tâche principale est d'assurer l'entretien journalier, les petits dépannages et assurer une garde 24h/24 dans tous les bâtiments dépendants du CPAS. Ce service s'occupe aussi du traitement des travaux plus importants liés aux bâtiments mais ceux-ci sont confiés à des entreprises privées.

Résumé

	Conditions	Missions
FEDASIL	Si l'église est utilisée directement par FEDASIL	Petit entretien
La Régie	Si l'église est utilisée directement par FEDASIL	Tout ce que le service infrastructure de FEDASIL ne fait pas
La Croix-Rouge	Si l'église est utilisée directement par la Croix-Rouge	Tout l'entretien
Le CPAS Ath	Si l'église est utilisée directement par le CPAS	Tout l'entretien

## 6. L'utilisation

Ce point fait le lien entre les acteurs, les bénéficiaires et les conditions d'utilisation. Il met en avant « qui, pour qui et à quelle(s) condition(s) ».

Cette action peut être portée par trois acteurs selon certaines conditions et chacun d'eux possède des usages spécifiques.

➤ *Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

L'usage du centre est l'accueil des familles. Selon les critères développés durant l'interview (voir annexe 5), c'est un public qui s'adapte bien à ce genre de structure.

➤ *La Croix-Rouge de Belgique*

L'usage du centre est l'accueil des demandeurs d'asile, mais sans précision sur le public pour l'instant, si celui-ci est géré par la Croix-Rouge (avec cependant FEDASIL comme donneur d'ordre).

➤ *Le CPAS d'Ath*

L'usage du centre est l'accueil des hommes seuls. En effet, le CPAS possède déjà une expérience avec ce public comme son directeur l'a précisé lors de son interview (voir annexe 9). Le centre est géré par le CPAS d'Ath mais c'est bien FEDASIL qui place les hommes seuls.

Résumé

	Conditions	Usages
FEDASIL	Si l'église est utilisée directement par FEDASIL	Familles

La Croix-Rouge	Si l'église est utilisée par la Croix-Rouge	Tout public
Le CPAS Ath	Si l'église est utilisée par le CPAS	Hommes seuls

## 7. Le Financement

Ce point fait le lien entre les acteurs, les différents postes de financement et les conditions pour financer ces postes. Il met en avant « qui finance quoi et à quelle(s) condition(s)».

Cette action peut être portée par six acteurs selon certaines conditions et chacun d'eux possède des attributions de budget spécifiques.

➤ *L'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)*

De manière générale, aucun financement par subside n'est prévu. Spécifiquement, si l'église choisie est classée, le financement se fera par subsides sur la partie des travaux relevant du monument classé.

➤ *Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

FEDASIL finance, via le budget de l'état fédéral, l'entretien (partiellement) et le fonctionnement du centre.

➤ *La Régie des bâtiments*

Dans l'hypothèse où le centre est géré par FEDASIL directement, la Régie assure son rôle des gestionnaires de l'état fédéral et donc apporte un financement du projet via le budget de l'état.

➤ *L'administration communale d'Ath*

L'administration communale d'Ath finance le projet via le CPAS et en accord avec le pouvoir communal (échevins et bourgmestre).

➤ *La Croix-Rouge de Belgique*

La Croix-Rouge finance le projet via les subsides alloués par FEDASIL qui octroie des fonds pour le fonctionnement mais pas l'installation et l'ouverture de centre qui doivent être fait en fond propre.

➤ *Le CPAS d'Ath*

Le CPAS finance, via le budget communal pour les travaux d'entretien, de construction et de rénovation. Le fonctionnement est financé par des subsides de FEDASIL, via les ILA.

➤ *Lions Club Lessines-Ath*

Celui-ci finance le projet selon leurs motivations et leur degré d'implication dans le projet.

### Résumé

	Conditions	Budgets
L'AWaP	Si l'église choisie est classé monument historique	Travaux liés à la conservation intégrée
FEDASIL	Si l'église est utilisée directement par FEDASIL	Petits travaux d'entretien et de fonctionnement
La Régie	Si l'église est utilisée directement par FEDASIL	Construction, rénovation et travaux d'entretien

L'Admin Ath	Si l'église est utilisée par le CPAS	Via le CPAS, construction, rénovation et travaux d'entretien
La Croix-Rouge	Si l'église est utilisée par la Croix-Rouge	Construction, rénovation et travaux d'entretien
Le CPAS Ath	Si l'église est utilisée par le CPAS	Construction, rénovation et travaux d'entretien
Le Lions Club	S'ils décident de devenir partie prenante du projet et d'en financer une partie	Selon leur engagement

## 8. Le Leadership

Ce point fait le lien entre les acteurs, le leadership/co-pilotage et les conditions pour réaliser ce leadership/co-pilotage. Il met en avant « qui dirige, qui co-pilote et à quelle(s) condition(s)».

Cette action peut être portée par trois acteurs selon certaines conditions et chacun d'eux avec un co-pilote spécifique.

- *Le Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP)*

Il est responsable de la partie administrative et décisionnelle, de ce qui relève de l'église en termes d'usage consacré et de pratique du culte.

- *Fédération des services d'accueil pour demandeurs d'asile (FEDASIL)*

Si FEDASIL est moteur dans le projet, ils vont co-piloter le projet avec le SAGEP.

- *Le CPAS d'Ath*

Si le CPAS est le gestionnaire via les ILA, il va co-piloter le projet avec le SAGEP.

### Résumé

	Conditions	Co-pilote
Le SAGEP	Toujours présent car le projet a comme champ d'application : les églises sacralisées et donc sous la tutelle du SAGEP	Dépend du gestionnaire du centre
FEDASIL	Si l'église est utilisée directement par Fedasil	Le SAGEP
Le CPAS Ath	Si l'église est utilisée par le CPAS	Le SAGEP

Ce chapitre a permis de clarifier les rôles des différents organismes vis-à-vis des sept missions identifiées mais également les conditions pour réaliser celles-ci. Cette analyse bien qu'hypothétique permet de visualiser la concrétisation de ce projet s'il était mené à se réaliser. Il apparaît que ce travail a permis d'identifier les différents responsables, bien que chaque action reste conditionnée et que les collaborations n'ont pas été systématiquement analysées.





*Illustration « La porte s'ouvre », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Chapitre 6 : Une expérience utilisateur sous le regard du cercle des besoins de Stevenson, croisée aux normes de FEDASIL et de la Croix-Rouge et assertie de nos propositions dans le cadre du projet.

Dans ce chapitre, j'ai réalisé un questionnaire orienté « expérience utilisateur ». Le but de cet échange était de cerner les limites des structures actuelles et d'avoir des pistes d'amélioration à implémenter dans le projet. J'ai eu l'opportunité de m'entretenir avec un père de famille arrivé récemment en Belgique (le public-cible visé par le projet). L'entretien s'est effectué par téléphone le vendredi 14 avril 2023, après que mon correspondant ait reçu la liste des questions. Celui-ci a été riche en enseignements quant aux besoins nécessaires à un accueil bienveillant. J'ai fait le choix de m'appuyer sur la grille du cercle de Stevenson pour analyser l'entretien de Monsieur A.

Bien que le témoignage soit celui d'une seule personne, celle-ci représente le public-cible du projet et son témoignage offre une description détaillée du parcours d'un demandeur d'asile ayant vécu dans divers lieux d'accueil.

### Pourquoi choisir le cercle des besoins de Stevenson ?

Ce cercle, représenté dans la figure 4, a été mis au point par trois chercheurs et est présenté dans un livre « Organisations bienveillantes »<sup>225</sup>. Ce modèle est universel dans sa conception et souple dans son application.

à la différence de la pyramide des besoins de Maslow<sup>226</sup>, ce modèle est actuel car il ne crée pas de hiérarchie entre les besoins. Cette manière de les organiser trouve son origine dans l'histoire de la bienveillance, notion utilisée dans le domaine de l'éthique.

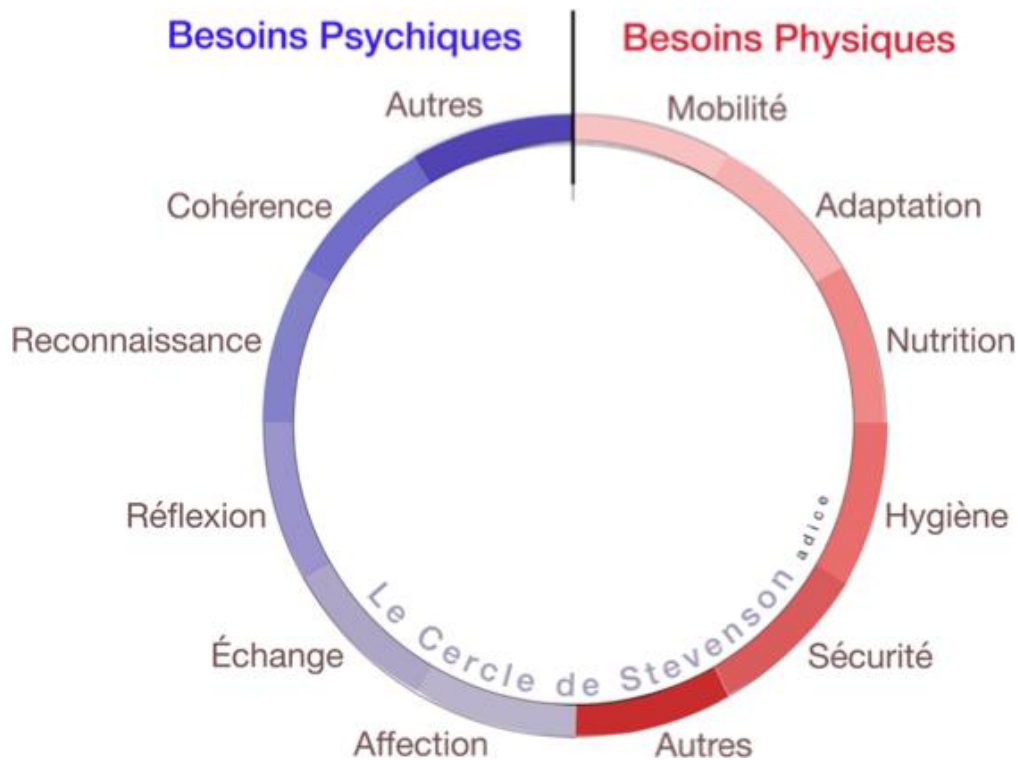


Figure 4: Le cercle de Stevenson appliqué à la question des migrants

Il est divisé en deux catégories de besoins, cinq d'ordre physique et cinq d'ordre psychique, laissant également une catégorie ouverte nommée « autres » afin de pouvoir y placer ce qui est de particulier à chacun.

Sur base de ce cercle de Stevenson, il est intéressant de relever les besoins exprimés par Monsieur A. et de les confronter à la réalité des centres d'accueil. Afin de promouvoir une « architecture de l'accueil », il semble opportun de les prendre en compte dans le projet qui constitue le cœur de cette démarche. L'application du modèle permet de vérifier que le produit proposé correspond aux besoins réels des utilisateurs. Le projet s'adressant à des hommes isolés, la perspective peut différer de celle émise par un migrant accompagné de son épouse et de ses enfants. Ainsi, j'ai formalisé en différents tableaux les propos de Monsieur A. qui peuvent illustrer les items du cercle des besoins de Stevenson en les confrontant aux normes déjà existantes en la matière (FEDASIL, Croix-Rouge) pour les corréler au projet en développement. « A noter que le modèle du cercle des besoins de Stevenson peut être utilisé pour le diagnostic (point fort, point faible) comme pour la mise en œuvre d'une politique de qualité est de développement. »<sup>227</sup>

Pour se faire, chaque thématique abordée par Monsieur A. a été décrite et analysée. Cette analyse jouera dans un second temps, le rôle de cahier des charges pour le projet.

## 1. Besoin physique : la mobilité

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL (Critères de qualité, Normes de qualité)</p>
<p>La mobilité fait référence à la capacité des individus à se déplacer d'un lieu à un autre de manière efficace et sans obstacle majeur et d'y trouver des commodités ainsi que de pouvoir se déplacer vers les villes dans le cadre de leur parcours d'intégration (démarches administratives, recherche d'emploi, cours de langue, recherche de logement, ...). Cela inclut les déplacements physiques des résidents, ainsi que leur accès aux services de transport et aux infrastructures nécessaires pour se déplacer et se rendre au centre d'accueil. La mobilité est un aspect important à prendre en compte lors de la planification d'un centre d'accueil, car elle influence l'accessibilité et l'efficacité des services proposés aux résidents.</p>	<p>Payer les frais de déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure d'accueil intervient dans les frais ou organise les déplacements du bénéficiaire (sauf si le trajet peut s'effectuer à pied) liés à sa procédure d'asile, à des raisons médicales ou psychosociales et pour se rendre à l'école (aussi pour le parent qui accompagne l'enfant à l'école). La structure d'accueil met tout en œuvre pour que le bénéficiaire puisse arriver à temps à ses rendez-vous et selon un temps de voyage raisonnable</li> <li>• Si le magasin discount le plus proche ne se trouve pas à une distance de marche raisonnable, la structure d'accueil pourvoit aux frais ou organise le déplacement du bénéficiaire qui doit acheter sa propre nourriture et cela au minimum 1 fois par semaine.</li> </ul>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Cependant, je peux vous dire que le centre était situé dans une petite ville à l'extérieur de Bruxelles. Les centres d'accueil pour les réfugiés sont souvent situés dans des zones éloignées des grandes villes, car il est généralement plus facile de trouver des logements temporaires dans ces zones. »</p> <p>« Le centre était situé dans une petite ville à l'extérieur de Bruxelles... »</p>	<p>L'église Saint-Amand de Rebaix est située à la campagne mais est desservie par une gare et un arrêt de bus qui permet de rejoindre le centre-ville. Le CPAS d'Ath quant à lui fournit un Railpass ou Gopass par mois si la personne est toujours en procédure et un par semaine si elle a déjà obtenu le statut. Lors de l'échange avec Monsieur Rasse, la possibilité de la création ou le conventionnement d'un bus « épicerie sociale » a été évoquée. L'offre de service s'adressant à tous les résidents permettrait de limiter les trajets individuels pour remplir des besoins universels. De plus, un espace couvert parking à vélos et une dizaine de vélo sont mis à disposition des résidents.</p>

## 2. Besoin physique : l'adaptation

Définition dans le contexte de l'étude	Norme Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)
<p>L'adaptation est la capacité d'ajuster ou de modifier une situation existante afin de répondre à des besoins spécifiques. Il s'agit d'un processus visant à identifier les besoins particuliers et à élaborer des solutions appropriées pour répondre à ces besoins. L'adaptation implique généralement l'évaluation et l'analyse approfondies des besoins des résidents, en tenant compte de facteurs tels que la langue, la culture, les traumatismes vécus, les besoins médicaux, l'accès à l'éducation, à l'emploi et à d'autres services essentiels. Cela peut également impliquer l'adaptation des politiques, des procédures et des infrastructures existantes afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des migrants.</p> <p>Dans le cadre de ce PFE, l'adaptation peut inclure des mesures telles que l'aménagement d'espaces de vie appropriés, la mise en place de services de traduction et d'interprétation, l'accès à des services de santé adaptés, la fourniture d'un soutien émotionnel et psychologique, ainsi que l'accompagnement dans le processus d'intégration sociale et professionnelle.</p>	<p>Prévoir une chambre à coucher adaptée  <b>D15.</b> Une chambre à coucher mesure 8m<sup>2</sup>, minimum 4m<sup>2</sup>/per HSP : 2m10  <b>D20.</b> Les chambres à coucher peuvent être fermées de l'intérieur et de l'extérieur par les résidents qui les occupent.  <b>D21.</b> Aération et luminosité suffisante.  Prévoir une chambre à coucher adaptée  <b>E4.</b> Un lit par personne  <b>E7.</b> Minimum une garde-robe de 60x50x180cm verrouillable  <b>E8.</b> Minimum un crochet à vêtement par résident  <b>E9.</b> Des stores ou des rideaux occultants, se manoeuvrant facilement  <b>E12.</b> Toutes les chambres à coucher sont numérotées  Prévoir du chauffage  <b>D2.</b> T° minimale de 19°C hormis entre 22h et 6H (minimum 16°C)  Prévoir du chauffage  <b>D3.</b> Minimum une prise de courant dans la chambre à coucher  <b>D4.</b> Minimum une lampe et une veilleuse</p>
Propos de Monsieur A.	Proposition dans le cadre de ce projet
<p>« ... nous devons partager l'espace avec d'autres familles et individus qui avaient des cultures et des habitudes différentes des nôtres. » « Nous avons partagé un dortoir avec d'autres familles réfugiées. Les lits étaient superposés et chaque membre de la famille avait son propre lit. Nous avons un petit espace de rangement pour nos vêtements et autres affaires personnelles. »</p> <p>« Le logement ... très simple et minimaliste. Nous avons besoin de nous adapter à ce type de vie communautaire, qui était très différent de notre vie antérieure en Syrie où nous avons notre propre maison. »</p> <p>« Notre intégration dans la société belge a été difficile, mais nous avons persévéré et travaillé dur pour nous adapter à notre nouvel environnement. »</p>	<p>L'habitat se compose de chambres individuelles comprenant un espace nuit, un espace bureau, des rangements. La porte de la chambre est numérotée et munie d'une clé. Celle-ci dispose de plusieurs fenêtres vers l'intérieur de l'église, d'une ventilation et d'un chauffage. Trois prises sont disponibles dans l'espace bureau et deux proches de la table de nuit.</p>



### 3. Besoin physique : La nutrition

Définition dans le contexte de l'étude	Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)
<p>La nutrition se définit comme le processus par lequel les individus ont accès à une nourriture équilibrée, la possibilité de choisir leur alimentation et la capacité de la préparer dans un environnement paisible. Cela implique de fournir aux personnes un accès adéquat à une cuisine équipée ainsi que les ustensiles nécessaires pour cuisiner. La nutrition va au-delà de la simple consommation de nourriture. Elle englobe également les choix alimentaires, la qualité des aliments consommés et la manière dont ils sont préparés. L'accès à une nourriture équilibrée est essentiel pour maintenir une santé optimale et prévenir les carences nutritionnelles. En plus d'avoir accès à une nourriture équilibrée, il est important que les individus aient la possibilité de choisir ce qu'ils mangent. Les préférences alimentaires, les besoins culturels et les restrictions alimentaires doivent être pris en compte afin de respecter la diversité des habitudes alimentaires et de favoriser le bien-être des migrants accueillis dans le centre. Par ailleurs, la possibilité de préparer les repas dans le calme est un élément crucial de la nutrition. Les migrants devraient disposer d'un environnement propice à la préparation des repas, où ils peuvent se concentrer et bénéficier d'un moment de tranquillité pour cuisiner. Cela peut être réalisé en fournissant des installations de cuisine adéquates, comprenant des équipements fonctionnels et un espace approprié pour cuisiner.</p>	<p><b>Prévoir de la nourriture</b>  <i>Le bénéficiaire prépare intégralement ses propres repas</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure d'accueil paie hebdomadairement à l'avance un montant pour les dépenses alimentaires.</li> <li>• La structure d'accueil donne entre 67 et 72 euros par semaine pour toutes dépenses.  L'eau potable est disponible 24/24h et 7/7J, une fontaine ou un robinet d'eau potable pour 50 bénéficiaires (centres) ou un robinet par logement</li> </ul> <p><b>Prévoir du linge de cuisine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire reçoit 2 essuies de cuisine et 1 torchon.</li> </ul> <p><b>Prévoir des produits et du matériel de nettoyage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le détergent vaisselle est disponible, minimum une éponge ou une brosse de vaisselle/ personne</li> </ul> <p><b>Prévoir un set de cuisine et couverts</b>  <b>Prévoir un set de cuisine pour permettre de cuisiner et de manger</b>  <b>Prévoir des cuisines</b>  <b>D39. Une hotte par cuisinière</b>  <b>D41. Une prise de courant libre par cuisinière</b>  <b>D43. Une plaque de cuisson pour trois résidents</b>  <b>D44. Un évier avec de l'eau chaude et froide pour quatre plaques de cuisson</b>  <b>D46. La cuisine est accessible durant trois périodes de trois heures par jour au min</b></p>
<p>Propos de Monsieur A.</p> <p>« La cuisine était commune, avec plusieurs plaques de cuisson, des réfrigérateurs et des placards pour stocker la nourriture. »  « De plus, le centre était souvent bondé et bruyant, ce qui pouvait rendre difficile de trouver un peu de calme et d'intimité. Les sanitaires et la cuisine étaient également souvent utilisés en même temps par plusieurs personnes, ce qui pouvait causer des tensions. »  « Les repas étaient servis à des heures précises et nous ne pouvions pas toujours choisir les aliments que nous souhaitions manger. »</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p> <p>Dans les chambres individuelles, un frigo et un espace de rangement pour une partie de la nourriture du résident est présent. Dans la zone de vie communautaire placée à l'extérieur de l'église, la distinction physique des cuisines équipées et des espaces sanitaires, douches est franche pour éviter les conflits d'usage et les environnements bruyants. L'usage de la cuisine est organisé par l'équipe encadrante et les résidents afin d'avoir une meilleure répartition de l'occupation. Un accès à une épicerie sociale ou conventionnée vendant des produits adaptés à leurs habitudes alimentaires leur permet de trouver les produits dont ils ont besoin et leur fait économiser des trajets sur leur titre de transport.</p>

#### 4. Besoin physique : l'hygiène

Définition dans le contexte de l'étude	Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)
<p>L'hygiène est définie comme la capacité à maintenir des conditions sanitaires optimales pour assurer la santé et le bien-être des individus, à la fois sur le plan personnel et collectif. Sur le plan personnel, l'hygiène corporelle complète englobe les pratiques visant à maintenir la propreté du corps, comme le lavage régulier des mains, la toilette quotidienne, le brossage des dents, la douche ou le bain, la coupe des ongles, etc. Ces mesures contribuent à prévenir la propagation des maladies, à éliminer les impuretés et les germes, et à favoriser une sensation de confort et de confiance en soi. En ce qui concerne l'hygiène de l'espace et des biens personnels, cela implique le maintien d'un environnement propre et sain dans lequel les individus résident. Cela englobe le lavage et le rangement des vêtements, des linges de lit et des serviettes de manière régulière, la désinfection des surfaces et des objets utilisés fréquemment, ainsi que la gestion appropriée des déchets. Parallèlement, l'hygiène collective se réfère à l'entretien des espaces communs partagés par la collectivité, tels que la cuisine, les espaces de détente, les sanitaires, etc. Cela implique de veiller à ce que ces zones soient régulièrement nettoyées et désinfectées, de manière à prévenir la propagation des maladies et à maintenir des conditions de vie salubres pour tous les résidents. Dans le contexte spécifique d'un centre d'accueil pour les migrants, où la diversité culturelle peut exister, il est important de prendre en compte les différentes pratiques et croyances relatives à l'hygiène. Il est essentiel de sensibiliser les résidents sur les normes d'hygiène en vigueur, tout en respectant et en valorisant les différences culturelles, afin de garantir un environnement sain et inclusif pour tous.</p>	<p>Prévoir des meubles et des équipements de base dans les chambres à coucher  <b>E6. Une housse de protection de matelas imperméable par lit</b>  Prévoir suffisamment de douches séparées pour les hommes  <b>D23. Maximum 8 résidents par douche individuel pouvant se verrouiller</b>  <b>D25. Les salles de douche sont aérées de manière efficace</b>  <b>D26. Les douches sont accessibles minimum 8 heures par jour</b>  Prévoir suffisamment de lavabos destinés à l'hygiène personnelle pour les hommes  <b>D28. Maximum 10 résidents par lavabo pour l'hygiène personnelle avec de l'eau chaude et froide dans les salles de douche ou une salle séparée (pas dans les toilettes)</b>  <b>D30. Un miroir par lavabo</b>  <b>D31. Les lavabos sont accessible minimum 12 heures par jour</b>  Prévoir suffisamment de toilettes pour les hommes  <b>D33. Maximum 8 résidents par toilette individuelle pouvant se verrouiller, minimum 50% des toilettes pour hommes sont des toilettes assises</b>  <b>D34. Un lavabo avec eau froide pour 4 toilettes avec un minimum d'un lavabo</b>  <b>D36. Les toilettes ont une chasse d'eau</b>  <b>D37. Les toilettes sont accessibles 24/24h par les résidents</b>  Prévoir des produits d'hygiène personnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure d'accueil prévoit pour chaque bénéficiaire les produits d'hygiène personnelle en fonction des besoins (savon, shampoing, brosse à dents, ...)</li> </ul> Prévoir la possibilité de laver, sécher et repasser les vêtements, les linges <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire peut laver ou faire laver gratuitement minimum 1 fois/ semaine ses vêtements, les linges de bain et de cuisine, 1 fois/ 2 semaines les linges de lit dans la structure d'accueil ou à l'extérieur. Matériel et espace suffisants pour les sécher</li> </ul> Prévoir du linge de lit, d'hygiène <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire reçoit une couette ou une couverture, 1 oreiller et une taie d'oreiller, 2 draps ou un drap et une housse de couette, minimum 2 essuies de bain.</li> </ul> Prévoir des produits et du matériel de nettoyage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les produits et le matériel de nettoyage sont accessibles aux bénéficiaires pour nettoyer les chambres et les espaces</li> </ul> </p>
Propos de Monsieur A.	Proposition dans le cadre de ce projet
« Les sanitaires étaient également partagés et comportaient des douches, des toilettes et des lavabos. Le logement était propre et bien entretenu »	La partie sanitaire est composée de salles de douche incluant un lavabo, un miroir, des crochets, d'une ventilation et d'un chauffage et de WC séparés. En concertation avec le CPAS, le linge sera collecté une fois par semaine et rendu propre. Le nettoyage est effectué par le personnel d'entretien interne. La distribution des produits et du linge est assurée par celui-ci.

## 5. Besoin physique : la sécurité

Définition dans le contexte de l'étude	Norme Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)
<p>La sécurité englobe divers aspects et préoccupations. Tout d'abord, la sécurité intérieure concerne la protection des résidents et des utilisateurs du centre contre les agressions et les comportements nuisibles émanant de l'intérieur du centre lui-même. Cela inclut la prévention de la violence physique, des conflits interpersonnels, du harcèlement, de l'exploitation et de tout autre comportement préjudiciable à la sécurité et à la dignité des individus. Ensuite, la sécurité extérieure fait référence à la protection contre les menaces ou les agressions qui peuvent provenir de l'extérieur du centre d'accueil. Cela peut englober la sécurisation des locaux et des infrastructures pour prévenir les intrusions non autorisées, les vols, les actes de vandalisme ou toute autre forme d'atteinte à la sécurité physique des résidents. La sécurité ne se limite pas uniquement à la protection contre les agressions physiques. Elle englobe également la sécurité émotionnelle, qui consiste à fournir un environnement sûr et bienveillant où les résidents peuvent exprimer leurs émotions, leurs préoccupations et leurs besoins sans crainte de jugement, de stigmatisation ou de représailles. La sécurité incendie quant à elle, se réfère aux mesures et aux précautions prises pour prévenir les incendies et pour protéger les personnes, les biens et l'environnement en cas d'incendie. Elle englobe un ensemble de procédures, d'équipements et de plans d'action visant à réduire les risques d'incendie, à détecter rapidement les départs de feu et à permettre l'évacuation sécurisée des personnes en cas d'urgence. Cela comprend des éléments tels que l'installation d'équipements de détection d'incendie, de systèmes d'alarme, de matériaux ignifuges, de voies d'évacuation claires, de plans d'évacuation, de formation du personnel et de dispositifs d'extinction appropriés tels que les extincteurs et les systèmes de sprinklers. L'objectif ultime de la sécurité incendie est de minimiser les pertes en vies humaines, de réduire les dommages matériels et de favoriser une réponse rapide et efficace en cas d'incendie.</p>	<p>Prévoir une présence suffisante des membres du personnel  <b>F3. Minimum un membre de personnel formé aux premiers secours 24h/7j</b>  <b>F4. Sécurisation des accès des infrastructures 24h/7j</b>  Prévoir un contrôle pompier  <b>F1. Contrôle structurel, de salubrité, risque incendie et d'électrocution</b>  Prévoir des premiers secours  <b>F9. Minimum une trousse de secours par structure d'accueil</b>  <b>F12. La structure d'accueil établit un plan d'action relatif aux risques en matière de sécurité</b>  Prévoir une issue de secours dans les locaux communs  <b>F23. Prévoir au minimum 2 voies d'accès/de sortie de secours par espace</b>  Prévoir la sécurité incendie  <b>F28. Toutes les voies d'évacuation ont un éclairage de sécurité</b>  <b>F30. Tous les espaces excepté les sanitaires ont un détecteur d'incendie</b>  <b>F32. Minimum un extincteur par tranche de 150m<sup>2</sup> avec une distance de 20m entre deux</b>  <b>F35. Minimum une couverture d'extinction par cuisine</b></p>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Cependant, nous étions reconnaissants d'avoir un endroit sûr pour vivre et nous avons essayé de faire de notre mieux pour nous adapter à cette nouvelle vie. »  « Il y avait parfois des différences de langage et de communication qui rendaient la vie en communauté difficile. »  « Lorsque nous avons dû quitter la Syrie, nous avons été contraints de laisser derrière nous tout ce que nous avons, y compris notre maison et nos biens. Nous n'avons rien avec nous lors de notre arrivée en Belgique, nous avons donc besoin d'un hébergement temporaire pour nous protéger et nous aider à nous rétablir. En tant que réfugiés, nous avons besoin d'un logement sûr... Nous avons également besoin d'un environnement où nous pouvions nous sentir en sécurité et où nos enfants pouvaient se sentir à l'aise. »</p>	<p>Pour la sécurité extérieure, sensibiliser les riverains à l'accueil des migrants et prévenir les querelles ethniques en réfléchissant aux facteurs de ressemblance dans le mode de vie. Dans les infrastructures situées à l'extérieur, une grande salle polyvalente permet d'organiser des rencontres et ateliers (culinaire, musique, ...) entre résidents et voisinage. Cela dans le but de faire tomber les frontières et préjugés, de facto poser les bases d'une cohabitation heureuse et pacifique. L'ensemble du centre d'accueil est sécurisé par un périmètre physique possédant des point accès contrôlés. De plus, chaque bureau de l'administration est muni d'un bouton anti-agression. Le projet présenté dans ce PFE est contrôlé par les responsables des pompiers pour assurer une faisabilité à ce sujet.</p>

## 6. Besoin psychique : l'affection

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)</p>
<p>L'affection englobe plusieurs dimensions essentielles qui permettent aux individus de se sentir émotionnellement connectés, soutenus et valorisés. Cette notion va au-delà de la simple expression d'affection en toute intimité et comprend également la possibilité de maintenir des liens forts avec sa famille et ses amis restés dans le pays d'origine. L'une des composantes de l'affection est la capacité de communiquer régulièrement et facilement avec ses proches restés dans le pays d'origine. Les migrants, en étant en mesure de maintenir des liens forts avec leur famille et leurs amis, bénéficient d'un soutien émotionnel, de réconfort et de conseils précieux, ce qui peut atténuer le sentiment de solitude et d'isolement souvent associé à la migration. La communication avec les êtres chers peut également aider à préserver l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance à une communauté. Par ailleurs, l'affection peut également être renforcée par la possibilité d'avoir des conditions de vie adaptées et des ressources adéquates. Par exemple, la fourniture de vêtements adaptés répondant aux besoins culturels et climatiques spécifiques des migrants peut contribuer à renforcer leur estime de soi et leur confiance en eux. Lorsque les individus se sentent à l'aise dans leur apparence et peuvent exprimer leur identité culturelle à travers leur tenue vestimentaire, cela favorise un sentiment de bien-être et de dignité.</p>	<p>Prévoir des vêtements et des chaussures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire dispose d'une quantité suffisante de vêtements et de chaussures en bon état et adaptés à chaque saison.</li> </ul> <p>Prévoir l'accès gratuit à des moyens de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire peut communiquer gratuitement</li> </ul> <p>Prévoir l'accès gratuit à internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>100% des bénéficiaires peuvent utiliser gratuitement internet au moins 5 jours sur 7 et sont informés de cette possibilité</li> </ul> <p>Prévoir des préservatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéficiaires ont accès gratuitement aux préservatifs dans la structure d'accueil</li> </ul> <p>Prévoir un espace de visite</p> <p><b>D49.</b> Les visites sont autorisées dans les chambres et un espace est disponible dans les espaces communs à raison de 2 heures par jour</p>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« De plus, le centre était souvent bondé et bruyant, ce qui pouvait rendre difficile de trouver un peu de calme et d'intimité. »</p> <p>« Il y a plusieurs mesures qui pourraient être mises en place pour améliorer les conditions de vie dans les centres d'accueil pour les réfugiés. Voici quelques idées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les conditions de logement : les centres pourraient être mieux équipés pour offrir une meilleure intimité et un environnement plus calme, par exemple en fournissant des dortoirs plus petits ou en offrant la possibilité de cuisiner dans sa propre cuisine... »</li> </ul> <p>« Cependant, lorsque nous sortions pour faire des courses ou pour nous promener, nous avons parfois été confrontés à des comportements hostiles ou discriminatoires de la part de certains individus. Nous avons parfois ressenti un sentiment d'isolement et d'exclusion car nous ne connaissions pas grand monde dans la région et nous ne parlions pas encore bien le français. »</p>	<p>Chaque chambre est individuelle et fermée à clé offrant à chaque résident une sphère personnelle dont il maîtrise l'accès. Les modules à l'intérieur de l'église sont composés de parois acoustiques pour faire baisser significativement l'écho. De plus, chaque ouverture de la chambre est munie de store ou rideaux permettant d'occulter les vues. Un réseau wifi performant est installé au sein de l'église et des infrastructures extérieures. Celui-ci permet aux résidents de rester en contact avec leur famille, leurs amis et leur contacts administratifs. Au sein de l'espace extérieur on retrouve un bureau destiné au personnel encadrant où les résidents peuvent trouver trousse de secours, préservatifs, produits d'hygiène et vêtements via la Vestiboutique de la Croix-Rouge. Un espace clos permettant les visites en toute discrétion est aussi présent dans les structures extérieures.</p>



## 7. Besoin psychique : l'échange

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)</p>
<p>L'échange concerne tout d'abord les rapports avec les pairs, c'est-à-dire les relations entre les migrants eux-mêmes. Il s'agit de comprendre leurs besoins spécifiques, leurs expériences individuelles et collectives, afin de créer un environnement inclusif et propice à l'intégration. En favorisant les échanges entre pairs, le centre d'accueil peut encourager la solidarité, le partage des connaissances et des expériences, et faciliter ainsi l'adaptation et l'entraide mutuelle. Ensuite, l'échange englobe également les contacts avec la société civile. Il est essentiel d'interagir avec les acteurs locaux, tels que les associations, les organisations non gouvernementales, les institutions publiques et les citoyens engagés. Ces échanges permettent de créer des partenariats, de mobiliser des ressources et de sensibiliser la communauté aux enjeux liés à l'accueil des migrants. Ils favorisent également la coopération et la coordination des efforts pour répondre aux besoins spécifiques des migrants et promouvoir leur intégration durable. De plus, l'échange comprend les rencontres avec les salariés et bénévoles du centre d'accueil. Ces professionnels et volontaires jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des services et des programmes destinés aux migrants. Les échanges avec eux permettent de mieux comprendre leur expertise, leurs perspectives et leurs préoccupations, afin de créer un environnement de travail harmonieux et efficace. Ces rencontres favorisent également la communication, l'apprentissage mutuel et la collaboration, créant ainsi une synergie positive pour assurer un soutien adéquat aux migrants.</p>	<p>Prévoir et payer l'accès aux loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire a la possibilité de regarder la télévision et de pratiquer des activités de loisir (sport, culture, ...)</li> </ul> <p>Prévoir la possibilité d'effectuer des services communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire a la possibilité d'effectuer des tâches au bénéfice de la collectivité ou des tâches qui contribuent à son intégration au sein de l'environnement local</li> </ul> <p>Informé et accompagner le bénéficiaire tout au long du séjour (arrivée, séjour et départ)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bénéficiaire est informé sur sa procédure d'asile et ses différents droits. Il est accompagné dans toutes ses démarches juridiques et sociales</li> <li>Le bénéficiaire est soutenu dans tous les aspects de sa vie quotidienne</li> </ul> <p>Prévoir une communication correcte et fluide entre la structure et le bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsqu'aucun membre du personnel ne maîtrise la/les langue(s) connue(s) par le bénéficiaire, le personnel fait appel à un interprète social</li> </ul> <p>Prévoir un espace commun de détente extérieur</p> <p><b>D13.</b> Surface extérieure minimum pour la détente 1,5m<sup>2</sup> par résident, Surface extérieure minimum pour le sport 2,5m<sup>2</sup> par résident</p> <p>Prévoir du mobilier dans les espaces de détente communs intérieurs</p> <p><b>E1.</b> Un minimum 10 places assises dans le centre pour les résidents</p>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Encourager le bénévolat : Les organisations locales peuvent encourager les gens à s'engager comme bénévoles dans les centres d'accueil pour réfugiés. Les bénévoles peuvent aider les résidents à apprendre la langue locale, à trouver un emploi ou à s'adapter à leur nouvel environnement. Les bénévoles peuvent également servir de pont entre les résidents et les voisins, en encourageant les interactions et en créant des liens. »</p> <p>« Offrir des activités pour favoriser l'intégration : il est important que les centres proposent des activités éducatives, culturelles et sportives pour les résidents afin de favoriser leur intégration dans la société locale. »</p>	<p>Chaque chambre possède une télévision. Un espace détente est disponible dans les infrastructures situées à l'extérieur de l'église. Celui-ci comprend deux babyfoots et des canapés avec table basse pour jouer aux jeux de société ensemble et un espace plus large pour organiser des activités culturelles et ateliers. Dans la cour, une petite installation sportive est mise en place pour permettre au résident de se dépenser par la pratique collective ou individuelle. Dans la zone prévue pour les encadrants, un bureau est prévu pour le service d'interprétariat.</p>

## 8. Besoin psychique : la réflexion

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL (critères de qualité, normes de qualité)</p>
<p>La réflexion prend en considération la dimension de l'intégration sociale des migrants. Il est important de concevoir un centre d'accueil qui facilite l'intégration des migrants dans la société locale. Cela peut être réalisé en prévoyant des activités culturelles, des programmes d'apprentissage linguistique, des possibilités de formation professionnelle et des initiatives favorisant les échanges interculturels. La réflexion doit viser à créer un environnement inclusif et propice à l'épanouissement personnel des migrants, tout en favorisant leur interaction avec la société d'accueil.</p>	<p>Prévoir et financer l'accès à l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure d'accueil donne la possibilité et paie les études secondaires des jeunes âgés de plus de 18 ans qui répondent à certaines conditions : le jeune a commencé ses études avant ses 18 ans, le jeune suit des cours sur une base régulière, le diplôme peut être obtenu dans les deux ans qui suivent la demande</li> </ul> <p>Prévoir et payer des formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure d'accueil prévoit et paie les cours de langue d'une des langues nationales au bénéficiaire, y compris les cours l'alphabétisation</li> </ul> <p>Prévoir un accès gratuit à l'actualité et à la littérature</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des bénéficiaires ont gratuitement accès à l'actualité (sur papier ou par internet) et à la littérature (bibliothèque externe ou interne). Les bénéficiaires sont informés de cette possibilité</li> </ul>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Offrir des activités pour favoriser l'intégration : il est important que les centres proposent des activités éducatives, culturelles et sportives pour les résidents afin de favoriser leur intégration dans la société locale. »</p> <p>« Organiser des activités communes : Les centres d'accueil pour réfugiés peuvent organiser des événements ou des activités pour encourager les interactions entre les résidents et les voisins. Par exemple, des soirées de jeux, des cours de cuisine ou des événements sportifs peuvent être organisés pour favoriser les échanges et les rencontres entre les gens. »</p> <p>« Éduquer les résidents sur la culture locale : Les résidents des centres d'accueil peuvent être éduqués sur la culture et les coutumes locales pour les aider à mieux comprendre les normes et les valeurs de la société dans laquelle ils vivent. Cela peut aider à réduire les malentendus et les tensions entre les résidents et les voisins. »</p> <p>« Cependant, il y avait aussi des gens bienveillants qui nous ont accueillis et nous ont aidés à nous intégrer à la société belge. Certains bénévoles des organisations locales ont été très utiles en nous aidant à comprendre la culture et les coutumes de la Belgique et en nous aidant à trouver un logement permanent. »</p>	<p>Dans les infrastructures situées hors de l'église, une salle polyvalente permet d'accueillir les formations en tout genre pour les résidents. De plus, cet espace est un des lieux de rencontre créé pour tisser des liens avec le pays d'accueil, un coin bibliothèque multi-langue y est installé. Un autre espace dédié à l'apprentissage des langues en partenariat avec l'institut d'enseignement de Promotion Sociale d'Ath est prévu.</p>

## 9. Besoin psychique : la reconnaissance

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)</p>
<p>La reconnaissance est définie comme un processus qui vise à permettre aux migrants de sortir de l'invisibilité en étant présents dans l'espace public. Cela implique de reconnaître leur existence en tant qu'individus avec des droits liés à leur statut. La reconnaissance va au-delà de la simple visibilité physique des migrants dans la société. Elle englobe également la prise en compte de leurs besoins spécifiques et la fourniture des conditions nécessaires pour un accueil bienveillant. Cela signifie reconnaître leur dignité, leur identité et leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains.</p> <p>Offrir un accueil bienveillant où les migrants sont respectés, écoutés et pris en considération comprend la mise en place de services et d'infrastructures adéquates pour répondre à leurs besoins essentiels tels que l'hébergement, la nourriture, les soins médicaux, l'éducation et l'assistance juridique. La reconnaissance vise également à favoriser l'autonomie des migrants en leur donnant accès à des ressources et des opportunités qui leur permettent de reconstruire leur vie dans leur nouveau contexte. Cela peut inclure des programmes de formation professionnelle, des services d'intégration, des mesures d'accompagnement social et des initiatives visant à favoriser leur participation active dans la société d'accueil.</p>	<p>Prévoir de l'argent de poche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'argent de poche d'un montant de 9,50 euros est octroyé hebdomadairement.</li> </ul> <p>Prévoir un accompagnement social individuel et permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant la durée complète de son séjour dans la structure d'accueil, chaque bénéficiaire a un travailleur social de référence.</li> <li>• Le personnel chargé de l'accompagnement social est suffisamment disponible pour le bénéficiaire pendant les jours ouvrables.</li> <li>• Les heures des consultations et le système de rendez-vous sont clairement communiqués au bénéficiaire.</li> <li>• Un local est prévu pour garantir le caractère confidentiel des entretiens individuels avec les bénéficiaires.</li> </ul> <p>Prévoir une procédure de plaintes et de recours accessible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La procédure des plaintes et des recours est correctement expliquée et appliquée dans une langue maîtrisée par le bénéficiaire</li> </ul> <p>Prévoir des espaces pour l'attente ou pour faire la file</p> <p><b>D55.</b> Les endroits où il faut attendre ou faire la file pour recevoir un accompagnement ou l'aide matérielle sont : à l'intérieur ou recouvert d'un toit ; suffisamment grands et clairs en ce qui concerne l'ordre de la file ; pourvus de sièges si l'attente est longue</p>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Sensibiliser le personnel et les bénévoles : il est important de former le personnel et les bénévoles qui travaillent dans les centres sur les questions de culture et de diversité pour mieux comprendre les besoins des résidents et éviter les malentendus et les tensions. »</p> <p>« Favoriser l'interaction avec la communauté locale : les centres pourraient organiser des événements en collaboration avec des associations locales pour favoriser l'échange entre les résidents et la communauté locale. »</p> <p>« Favoriser l'autonomie des résidents : les résidents des centres d'accueil pourraient être encouragés à participer à la vie quotidienne du centre, par exemple en participant à la préparation des repas ou en aidant à l'entretien des locaux. »</p> <p>« Nous avons également apprécié le soutien que nous avons reçu de la part des travailleurs sociaux et des bénévoles qui travaillaient dans le centre. »</p> <p>« Nous avons également peu de contrôle sur notre emploi du temps et nos activités quotidiennes, car nous devons respecter les règles du centre. »</p>	<p>Au sein de l'espace extérieur, on retrouve un bureau destiné au personnel encadrant où les résidents peuvent percevoir leur argent de poche et recevoir un accompagnement social individuel. Cet espace est conçu de telle façon qu'il puisse instaurer un climat de confiance et de sérénité. L'attention est portée à mettre en place une ambiance chaleureuse via une décoration soignée. Un travail sur l'acoustique et les matériaux contribue également à cette fin.</p>

## 10. Besoin psychique : la cohérence

<p>Définition dans le contexte de l'étude</p>	<p>Norme FEDASIL et Croix-Rouge (critères de qualité, normes de qualité)</p>
<p>La cohérence se définit comme l'adéquation entre le droit, la politique d'asile et leur mise en pratique concrète au sein de la communauté résidente. Cette notion de cohérence implique une harmonie entre différents éléments clés. Tout d'abord, le droit fait référence à l'ensemble des normes juridiques, législatives et réglementaires qui régissent l'asile et la protection des migrants. Il s'agit des lois et des conventions internationales qui définissent les droits et les devoirs des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ensuite, la politique d'asile représente les orientations et les décisions prises par les autorités compétentes en matière d'asile et de migration. Elle englobe les objectifs, les principes directeurs et les mesures mises en place pour gérer l'accueil et l'intégration des migrants. Cependant, la simple existence du droit et de la politique d'asile ne garantit pas leur mise en œuvre effective. C'est là que la cohérence entre le droit, la politique d'asile et la réalité des résidents intervient. Il est essentiel que les principes et les droits énoncés dans le cadre légal et politique soient réellement appliqués et reflétés dans la vie quotidienne des migrants et de la communauté d'accueil. La cohérence suppose donc que les politiques et les actions concrètes mises en place pour répondre aux besoins des migrants soient conformes aux dispositions légales et aux engagements pris en matière d'asile. Cela signifie que les services offerts par le centre d'accueil, gérés par le CPAS, doivent être en adéquation avec les droits et les attentes des migrants tels que définis par le droit et la politique d'asile. Par exemple, cela peut impliquer la fourniture de logements décentes, l'accès à des soins de santé adéquats, la possibilité de travailler ou d'accéder à l'éducation, ainsi que des services d'intégration et de soutien appropriés.</p>	<p>Prévoir et payer des services d'interprétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication entre la structure d'accueil et le bénéficiaire se déroule dans une langue suffisamment maîtrisée par les deux interlocuteurs</li> <li>• La structure d'accueil dispose d'une offre assez large d'interprètes, de préférence sociaux et certifiés</li> </ul> <p>Prévoir l'accès à un accompagnement juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel facilite l'accès et renvoie les bénéficiaires à ces services externes</li> </ul> <p>Evaluer de manière permanente si l'accueil est adapté aux besoins du bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travailleur social examine la situation personnelle du bénéficiaire afin d'évaluer si l'accueil est adapté à ses besoins</li> </ul> <p>Prévoir des locaux de conversation</p> <p><b>D51.</b> La structure d'accueil dispose d'assez de locaux de conversation et suffisamment grands qui garantissent le caractère confidentiel des entretiens individuels avec les résidents dans le cadre de l'accompagnement social et juridique.</p>
<p>Propos de Monsieur A.</p>	<p>Proposition dans le cadre de ce projet</p>
<p>« Il y avait parfois des différences de langage et de communication qui rendaient la vie en communauté difficile. De plus, le centre était souvent bondé et bruyant, ce qui pouvait rendre difficile de trouver un peu de calme et d'intimité. »</p> <p>« Malgré ces difficultés, nous avons essayé de rester positifs et de nous concentrer sur notre objectif de trouver un logement permanent et de nous intégrer dans la société belge. »</p> <p>« Sensibiliser les gens à la cause des réfugiés : les organisations locales peuvent organiser des événements ou des conférences pour sensibiliser les gens à la situation des réfugiés et leur expliquer les défis auxquels ils sont confrontés. Les gens sont souvent plus tolérants et compréhensifs lorsqu'ils sont informés de la situation des réfugiés. »</p>	<p>L'espace clos de rencontre à l'extérieur de l'église permet des visites en toute discrétion pour les résidents et leurs proches, mais aussi pour les résidents et les personnes responsables de leur accompagnement juridique. La cohérence, c'est d'avoir tenu compte de tous les besoins définis par le cercle de Stevenson en y répondant de façon architecturale.</p>





*Illustration « Les premiers pas », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Chapitre 7 : le projet

### 1. Brève présentation de l'église choisie

L'église Saint-Amand de Rebaix est située à Rebaix, un village dans la commune d'Ath, en province du Hainaut, en Belgique. Rebaix se trouve dans la région wallonne, dans le sud-ouest du pays. Elle se trouve à environ 60 kilomètres au sud-ouest de Bruxelles. Il faut environ une heure de route pour s'y rendre en suivant les routes les plus directes (figure 5).



*Figure 5 : Vue satellite*

L'église est située au centre du village, elle forme avec la place qui lui est contigu un îlot urbain de 2 700 m<sup>2</sup>. L'édifice est entouré de végétation et son cœur est à l'est (église orientée). La place a une surface de 850 m<sup>2</sup> permettant l'implantation aisée de fonctions (figure 6).



Figure 7 : Parvis de l'église Saint Amand de Rebaix

L'extérieur de l'église est caractérisé par sa simplicité et son allure imposante. Elle possède une tour carrée qui abrite les cloches, surmontée d'un pavillon sur base carrée, couvert en ardoise. La façade porte la trace d'anciennes ouvertures ou niches qui ont été, depuis lors, rebouchées (figure 7).



Figure 8 : Place de Rebaix, axe nord-sud

La ville d'Ath a fait réaliser des travaux de revitalisation urbaine impliquant le réaménagement des voiries et de la place de Rebaix entre 2006 et 2008. Le projet a été mené par le bureau ETAU Architects de Bruxelles (figure 8).



L'architecte en charge de l'aménagement a eu pour but d'introduire la clarté structurelle dans l'organisation des espaces et des circulations : la place au milieu, les voiries et les parkings en périphérie, espaces ouverts et respirant, avec la sécurisation de tout un chacun. L'espace actuel permet une bonne polyvalence d'utilisation de la place permettant d'accueillir par exemple des infrastructures d'accueil (figure 9).



Figure 9 : Place de Rebaix, axe sud-nord

À l'intérieur, l'église Saint-Amand offre un espace de prière et de recueillement. Les murs et voûtes de briques sont recouverts de plâtre peint de jaune clair en blanc. Un damas de pierres noires recouvre l'ensemble du sol, les percements des bas-côtés sont garnis de vitraux clair et seuls ceux du cœur sont colorés et illustrés (figure 10).



Figure 10 : Vue intérieure de l'église depuis le début de la nef

## 2. Les grands principes de la conception

2.1. Le principe de construction doit être le plus simple et plus standard possible, pas ou peu de particularisme vis à vis du site.

Lors des interviews réalisées avec le responsable infrastructure de FEDASIL et la responsable de la Régie des bâtiments, ceux-ci ont mis l'accent sur certains points d'attention. Le choix s'est alors porté vers des conteneurs aménagés pour plusieurs raisons :

### I. La simplicité pour effectuer la maintenance

Un conteneur extérieur peut être échangé facilement par un jumeau le temps des réparations, permettant au centre d'hébergement un fonctionnement optimal sans perturbation liée aux travaux. Pour les conteneurs situés

dans l'église, ceux-ci sont fabriqués en Belgique et leurs pièces sont parfaitement connues permettant ainsi une intervention rapide.

## **II. La rapidité de déploiement**

Les conteneurs aménagés sont préfabriqués et prêts à être utilisés, ce qui permet de construire le centre d'hébergement beaucoup plus rapidement par rapport aux constructions traditionnelles. Cela est crucial lorsqu'il y a un besoin urgent d'hébergement pour les migrants. Ce point a été souligné par le directeur infrastructure de la Croix-Rouge.

## **III. Durabilité**

Les conteneurs sont initialement construits pour résister aux conditions rigoureuses du transport maritime, ce qui signifie qu'ils sont robustes et durables. Même lorsqu'ils sont aménagés, ils conservent cette résistance, ce qui permet de créer un hébergement sûr et sécurisé pour les migrants.

## **IV. Facilité d'entretien**

Les conteneurs sont faciles à entretenir. Étant donné qu'ils sont construits à partir de matériaux durables et résistants, ils nécessitent moins de réparations et d'entretiens réguliers par rapport aux bâtiments traditionnels. Cela réduit les coûts d'entretien à long terme.

2.2. Toutes les fonctions (toilettes, lavabos, douches, éviers demandant des arrivées d'eau et des évacuations) sont placées hors de l'église pour répondre de manière aisée et économique à cette contrainte technique

Très peu d'églises en Wallonie dispose de sanitaires capable de répondre à un usage quotidien dans le cadre d'un centre d'hébergement (Cfr l'interview de la fabrique d'église et de la Régie des bâtiments). Le placement d'un conteneur aménagé en bloc sanitaire est tout à fait possible dans celle-ci. L'approvisionnement en eau claire reste relativement aisé depuis la sacristie ou l'extérieur. En revanche l'évacuation des eaux usées représente un défi de taille. Depuis un emplacement situé dans la nef ou les bas-côtés, il n'existe généralement que trois possibilités :

- I. Avoir des blocs sanitaires possédant un réservoir** ce qui implique la contrainte des vidanges et les risques de débordement et de fuite.
- II. Réaliser un réseau intégré** ce qui demande d'ouvrir le sol. Si l'église est classée, une demande est obligatoire à l'AWaP. Dans le cadre d'un centre temporaire, cette solution est onéreuse.
- III. Réaliser un réseau apparent** ce qui est moins onéreux, mais pose des problèmes pour le passage entre l'intérieur et l'extérieur de l'église (possibilité de condamner une porte).

Aucune des possibilités n'est économique et aisée techniquement et cela est dû à la nature originelle du bâtiment utilisé qui est un lieu de culte et non un centre d'hébergement.

2.3. Une séparation franche entre les zones de vie collective jour et les zones individuelles nuit.

Sur base du chapitre 6, Il est important d'établir une séparation claire entre les zones de vie collective jour et les zones individuelles nuit dans un centre d'hébergement pour migrants pour plusieurs raisons :

### **I. Respect de la vie privée**

Les migrants ont droit à une certaine intimité et à la protection de leur vie privée, même dans un environnement collectif. En établissant une séparation entre les espaces de vie collective et les espaces individuels, on offre aux migrants la possibilité d'avoir un espace personnel où ils peuvent se reposer, se retirer et se ressourcer.



## **II. Confidentialité et sécurité**

La séparation entre les espaces de vie collective et les espaces individuels contribue à assurer la confidentialité et la sécurité des personnes hébergées. Les zones individuelles nuit offrent un espace où les migrants peuvent ranger leurs effets personnels en toute sécurité et se sentir en sécurité pendant la nuit.

## **III. Hygiène et propreté**

La séparation des zones de vie collective jour et des zones individuelles nuit permet de maintenir une meilleure hygiène et propreté dans le centre d'hébergement. Les espaces individuels peuvent être plus facilement entretenus et nettoyés, ce qui contribue à prévenir la propagation de maladies et à maintenir des conditions de vie saines pour les migrants.

## **IV. Gestion du bruit et du mouvement**

La séparation entre les zones de vie collective et les zones individuelles nuit permet de mieux gérer le bruit et le mouvement dans le centre d'hébergement. Les migrants qui ont besoin de repos peuvent bénéficier d'un environnement plus calme et moins perturbé pendant les heures de sommeil, ce qui favorise leur bien-être et leur récupération.

## **V. Organisation et ordre**

La séparation des zones de vie collective et des zones individuelles facilite l'organisation et l'ordre dans le centre d'hébergement. Cela permet de mieux gérer les activités collectives, les repas, les rencontres et les services, tout en maintenant des espaces individuels bien définis pour les migrants.

Remarque : il convient de noter que la séparation franche entre les zones de vie collective jour et les zones individuelles nuit ne doit pas entraîner l'isolement social des migrants. Il est important de prévoir des espaces communs (à l'extérieur de l'église) et des activités favorisant les interactions sociales et l'intégration, afin de maintenir un sentiment de communauté et de soutien mutuel parmi les personnes hébergées. Les chambres peuvent aussi être utilisées en journée par les résidents.

### **2.4. Toutes les fonctions (cuisines, taques de cuisson, fours) sujettes au feu sont placées à l'extérieur et facile d'accès pour les pompiers.**

Cela est fait pour plusieurs raisons :

#### **I. Sécurité incendie**

Les cuisines et les équipements de cuisson présentent un risque potentiel d'incendie, notamment en raison de la présence de sources de chaleur et de matières inflammables. En plaçant ces fonctions à l'extérieur du bâtiment principal, on réduit le risque d'incendie à l'intérieur du centre d'hébergement. En cas d'incendie, il est plus facile pour les pompiers d'accéder rapidement aux équipements et de maîtriser les flammes avant qu'elles ne se propagent aux autres zones du bâtiment.

#### **II. Évacuation des fumées**

La cuisson génère des fumées et des émanations qui doivent être évacuées correctement pour assurer la sécurité et le confort des occupants. En plaçant les fonctions de cuisson à l'extérieur, on facilite l'évacuation des fumées par des systèmes de ventilation appropriés. Cela contribue à maintenir une bonne qualité de l'air à l'intérieur du bâtiment d'hébergement.

#### **III. Accès des pompiers**

En plaçant les fonctions de cuisson à l'extérieur, on facilite l'accès des camions de pompiers en cas d'urgence. Les pompiers peuvent intervenir rapidement et efficacement pour éteindre un incendie ou maîtriser toute situation d'urgence liée à la cuisine. L'accès facile pour les pompiers permet de minimiser les dommages et de garantir la sécurité des occupants. La charge calorifique que représente la toiture est un élément de crainte de la part des pompiers (Cfr interview de la ZWP). Pour permettre la possibilité de défense de celle-ci un chemin d'accès pompier de 4 m de large traverse la place.

#### IV. Réduction des risques pour les occupants

Placer les fonctions de cuisson à l'extérieur permet de réduire les risques pour les occupants du centre d'hébergement. Les cuisines intérieures peuvent présenter des dangers pour les personnes non formées à leur utilisation ou pour les enfants qui pourraient y accéder. En déplaçant les équipements à l'extérieur, on minimise les risques d'accidents et on garantit la sécurité des résidents. Pour former les résidents, des ateliers cuisine leur permettent d'apprendre à utiliser les modes de cuisson couramment utilisés en Occident. Il faut souligner l'importance de la présence de l'accompagnateur sociale pour veiller à la sécurité de tous à travers la formation et l'accompagnement dans les tâches du quotidien. (Cfr interview du CPAS d'Ath)

2.5. Chaque ensemble d'infrastructure extérieure mesure moins de 100 m<sup>2</sup> dans un rayon de 6 m vis à vis de son périmètre.

La loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions a conduit à la création de l'arrêté royal du 7 juillet 1994, appelé les "normes de base", qui établit les normes minimales pour la prévention des incendies et des explosions. Cet arrêté définit les exigences légales auxquelles la conception, la construction et l'aménagement de tous les nouveaux bâtiments doivent obligatoirement se conformer, quelle que soit leur utilisation. La norme de base ne s'applique pas aux bâtiments très bas comptant au maximum deux niveaux et couvrant une superficie totale  $\leq 100 \text{ m}^2$  dans un rayon de 6 m vis à vis de tout point son périmètre. Ce principe permet d'alléger les contraintes vis-à-vis des norme incendie.

### 3. Présentation globale du projet

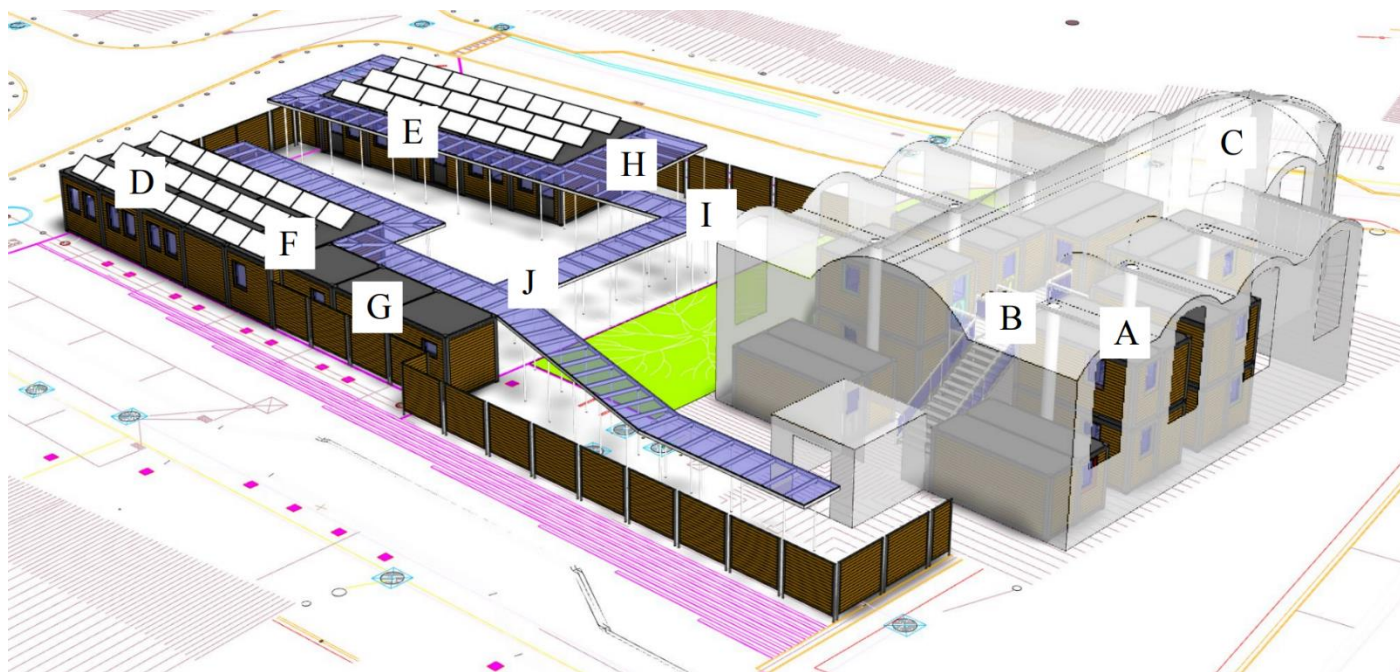


Figure 11 : Vue globale du site

Dans le projet, il existe deux zones distinctes que l'on peut identifier en figure 11:

- Les infrastructures situées à l'intérieur de l'église composées :
  - De 14 chambres individuelles (A)
  - Des zones de circulation (B)

- D'un espace de prière inter-religieux (C)
- Les infrastructures situées à l'extérieur de l'église, sur la place, composées :
  - D'une salle polyvalente (D)
  - D'un bloc pour l'administration et pour le personnel (E)
  - D'une cuisine (F)
  - De trois blocs de sanitaires (G)
  - D'un parking vélo (H)
  - D'une zone de détente (I)
  - Des zones de circulation couvertes (J)

### 3.1. Restauration de l'église de Saint-Amand

#### 3.1.1. Constatations générales

##### 3.1.1.1. Extérieur de l'édifice



Figure 12 : Dégradation sous l'œil de bœuf du clocher



Figure 14 : Traces de rouille sur les grilles protégeant les vitraux du cœur



Figure 13 : Traces de rouille sur les vitraux des bas-côtés

Les maçonneries sur le parement sont en bon état, très peu de fissures présentes et dans des dimensions très faibles. Les pierres de chaînage ne sont pas sujettes à l'effritement. On peut observer que l'édifice est bien suivi à la lumière des rejointoyages multiples et récents. Les dégradations suivantes sont toutefois notables :



- Présence d'algue sous l'œil-de-bœuf de la tour carrée (en dessous des abat-sons) (figure 12)
- Trace de rouille sur les appuis de fenêtre provoquées par des grilles de protection (bas-côtés et cœur) (figure 13 et 14)

L'inspection des versants de toiture n'a pas pu être effectuée, mais aucun signe de fuite n'est visible et l'état des gouttières et des descentes d'eau pluviale est correcte. Les portes extérieures du Narthex sont en bon état mais les fenêtres de la sacristie sont dans un état de dégradation plus avancé. Les vitraux sont les éléments extérieurs les plus abîmés par le temps. Je préconise d'enlever les grillages à poule rouillés, un nettoyage des traces de rouille sur les pierres et un lavage des vitraux. Les armatures métalliques doivent être décapées et retraitées contre la rouille également. Si les liaisons de plomb sont trop dégradées, un remplacement des portions endommagées est nécessaire.

### 3.1.1.2. Intérieur de l'édifice



L'état des peintures et enduits intérieurs est très bon. Le sol accuse les années, mais reste plan. Les éléments de menuiserie intérieure ne présentent pas d'attaques d'insectes xylophages. L'imposte vitrée de la porte entre le Narthex et la nef est incomplète. Deux éléments vitrés sont absents et devraient être remis (figure 15).

Figure 15 : Imposte vitrée entre le Narthex et la nef

## 3.2. Dans l'église

### 3.2.1. Disposition générale

#### 3.2.1.1. Numérisation du volume capable

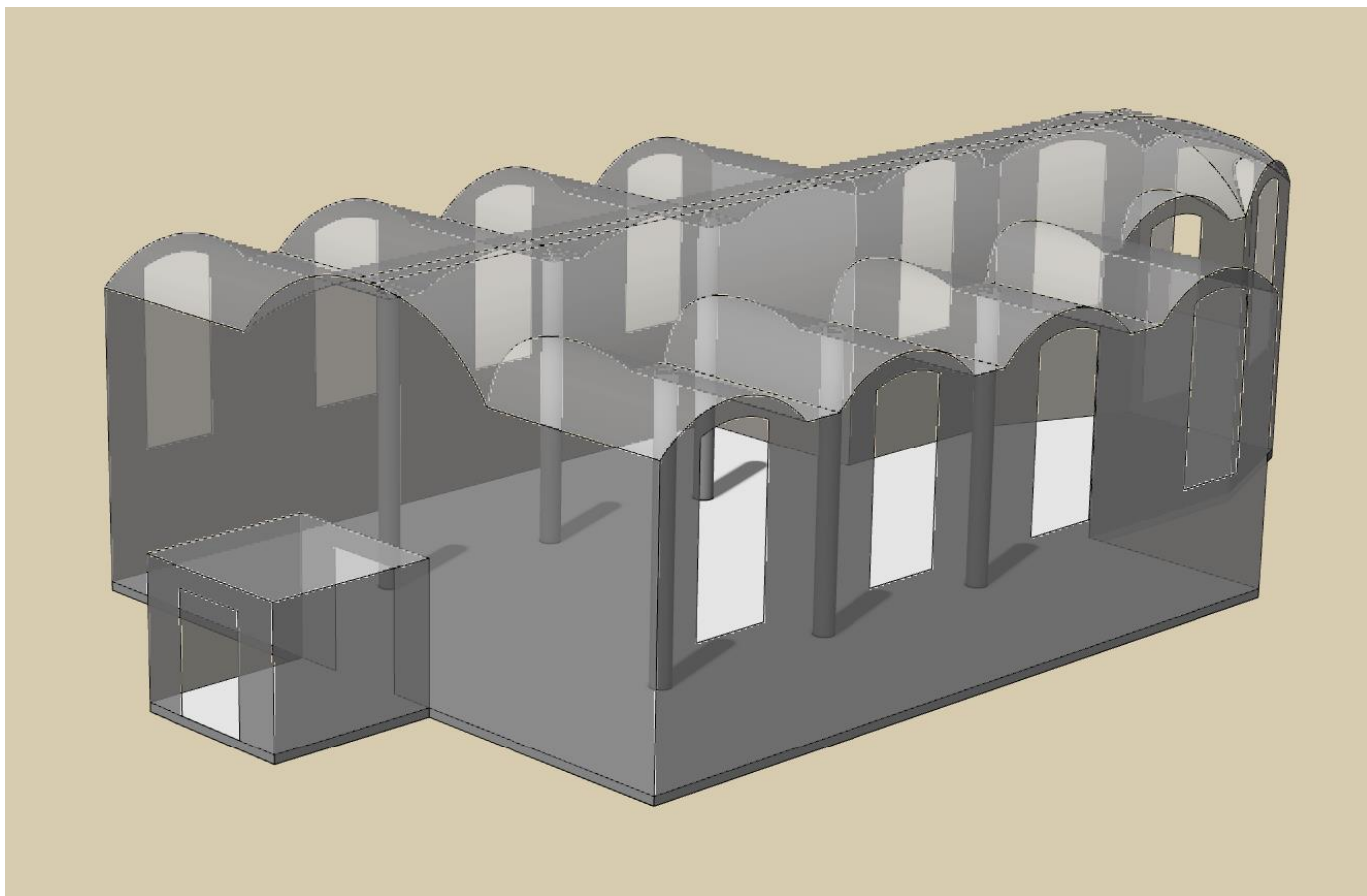
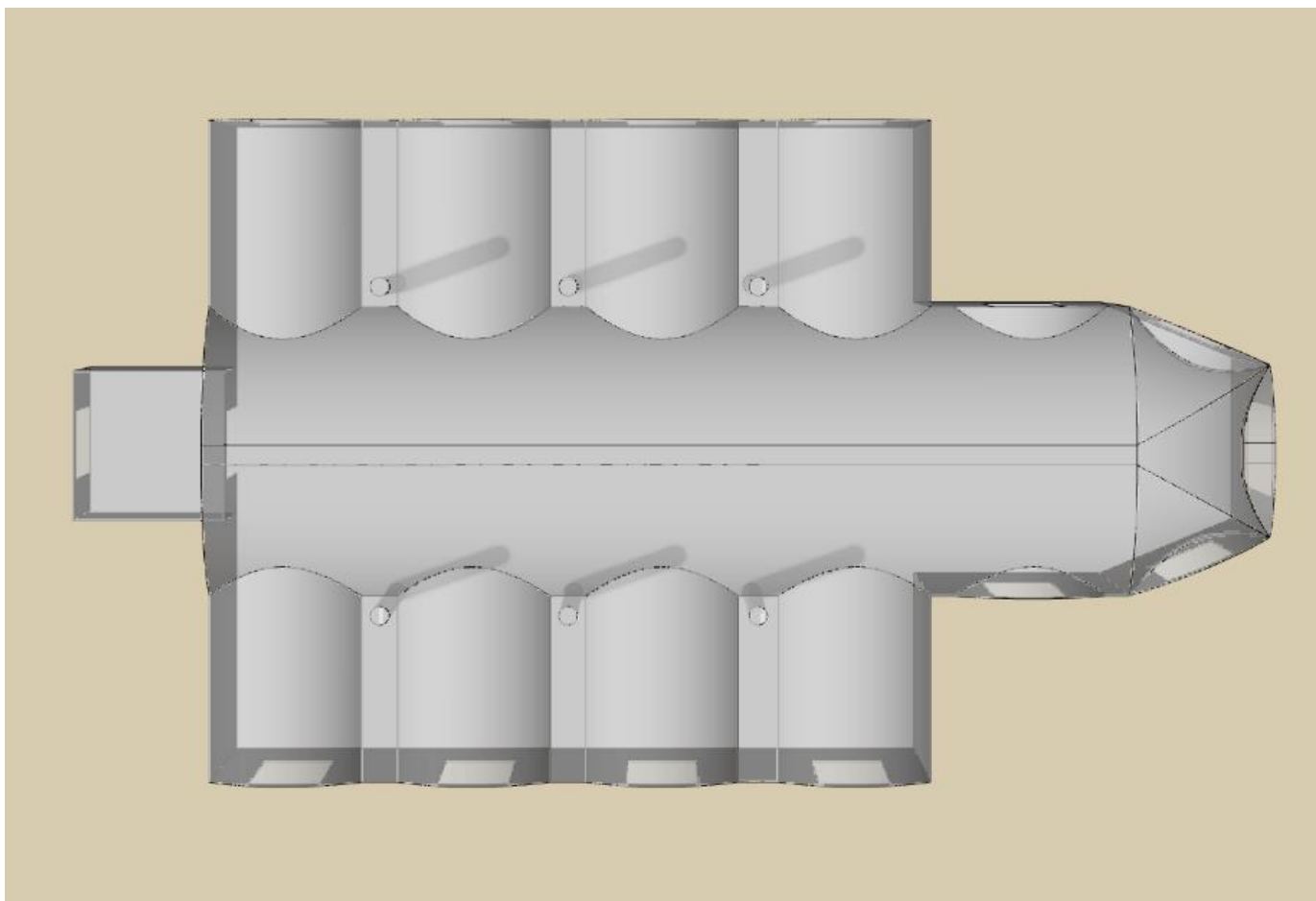


Figure 16 : Enveloppe modélisée



*Figure 17 : Vue du dessus de l'enveloppe modélisée*

Afin de définir l'espace disponible pour implanter les conteneurs dans l'église, un relevé a été effectué au décamètre et au télémètre laser. La modélisation a été effectuée à l'aide d'un logiciel de CAO, non pas dans le but de définir précisément la géométrie, ce qui aurait été fastidieux et inutile (figures 16 et 17), mais bien dans l'optique de faire un modèle simplifié robuste avec une géométrie sécuritaire (les mesures sont arrondies aux valeurs inférieures). La surface représentée est une enveloppe intérieure qui est capable de recevoir les éléments d'infrastructure. C'est une vue de l'esprit, ce volume est imaginaire mais d'un usage réel. Elle ne représente que le Narthex, les bas-côtés, la nef et le chœur. Les flancs du Narthex sont déjà occupés et le clocher ne propose pas d'espace aménageable pour ce contexte. La sacristie est inexploitable pour des raisons de sécurité incendie. Elle ne possède pas de porte vers l'extérieur et les fenêtres sont défendues par des barreaux. La distance à parcourir jusqu'à la porte d'entrée est trop importante et les portes s'ouvrent dans le mauvais sens.

### 3.2.1.2. Implantation des conteneurs aménagés dans l'église

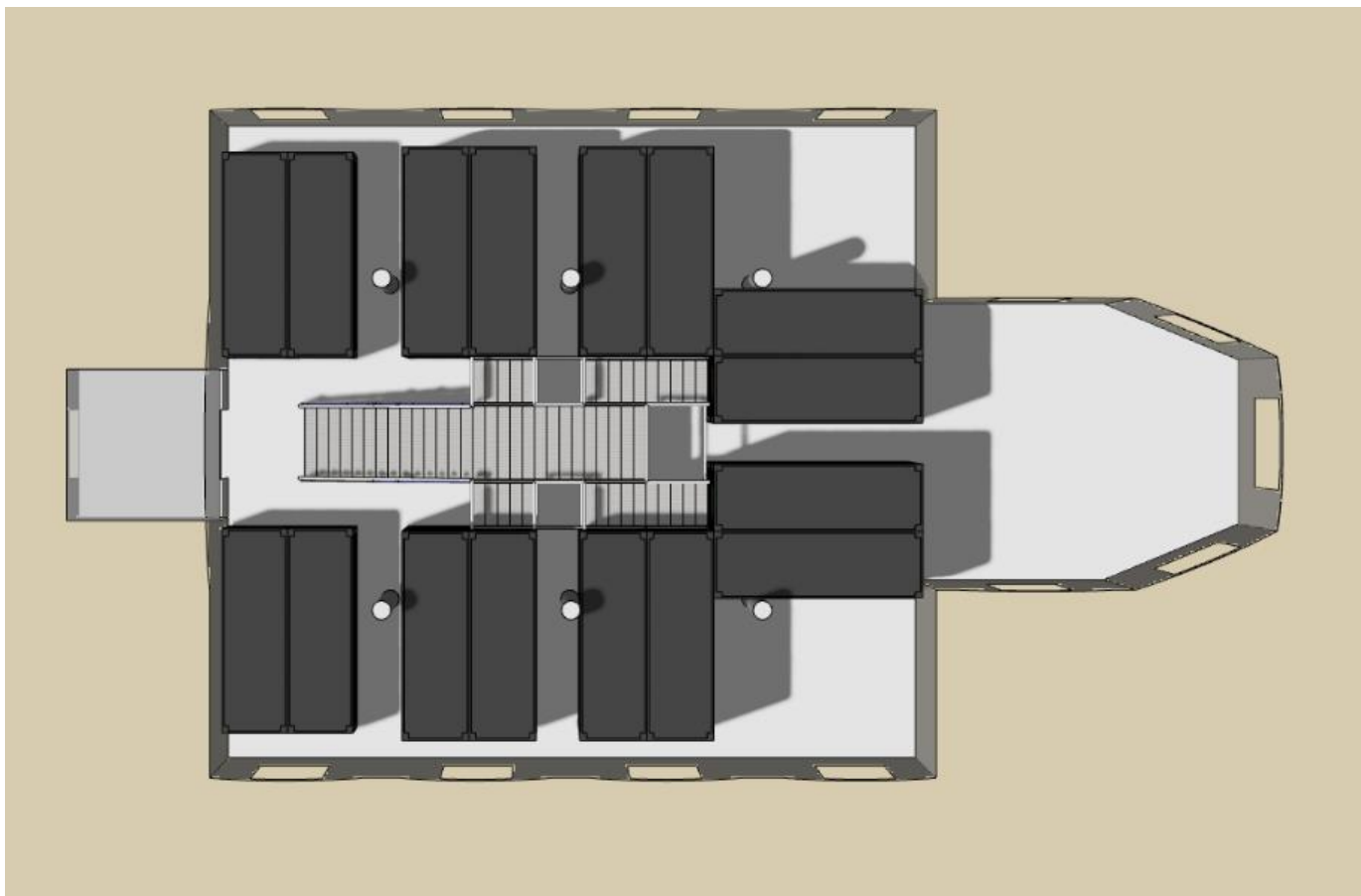


Figure 18 : Implantation des 14 conteneurs dans l'église Saint-Amand de Rebaix

L'implantation permet de disposer 14 chambres individuelles dans l'église. Elles sont standardisées sous le format hors tout extérieur de 530 cm de longueur, 340 cm de largeur et 258 cm de hauteur. Ces dimensions sont issues d'un arbitrage optimal entre le souhait de maximiser l'espace intérieur des chambres, celui de maximiser l'apport de lumière naturelle dans celles-ci et les dimensions d'ouverture des portes du Narthex. Leur implantation est symétrique selon un axe Narthex/cœur, 10 chambres sont placées perpendiculairement à l'axe dans les bas-côtés et 4 autres sont parallèles à l'axe, juste avant le début du cœur (figure 18).



*Figure 19 : Vue du cœur depuis la nef*



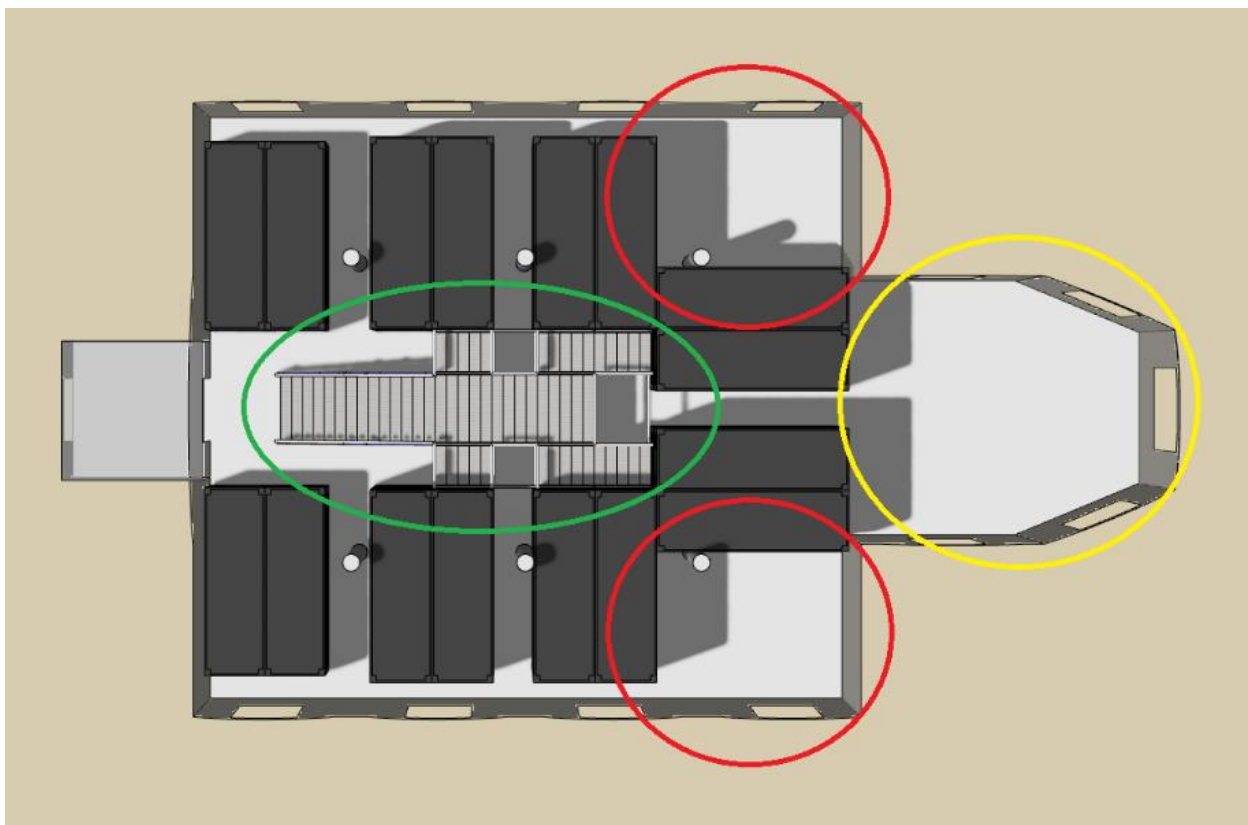


Figure 20 : Mise en évidence de zones impactant l'implantation

Dans les figures 19 et 20, les ovales rouges mettent en évidence des éléments de culte non-déplaçables : un baptistère en pierre et des retables. L'implantation prend en compte ces éléments, c'est pour cela que 4 chambres sont implantées dans la nef. Dans l'ovale jaune se trouve le cœur, c'est l'espace où l'essentiel de la pratique du culte catholique s'effectue (Cfr interview de la SAGEP). Pour permettre un accès vers celui-ci, les 4 chambres situées dans la nef sont espacées au maximum dans l'enveloppe disponible, offrant un passage d'une largeur de 110 cm.



Figure 21 : Présentation de la structure d'échafaudage permettant d'accéder au premier niveau

Dans l'ovale vert sont situés l'escalier et la plateforme d'accès aux 6 chambres du premier étage. Cette structure est composée d'éléments d'échafaudage standardisés de la marque Layher. Les sections de métal sont de l'aluminium sous forme de planchers multi-perçés, de barres, de poteaux et de garde-corps en panneau de plexiglas (figures 21 et 22). Ce choix est effectué pour respecter le cahier des charges. En effet, celui-ci impose que toutes les infrastructures soient démontables, réutilisables dans d'autres configurations et d'avoir la structure la plus perméable à la lumière. Deux boutons-poussoirs sont présents dans l'espace de circulation, l'un à proximité du pied de l'escalier et l'autre vers le couloir donnant accès au cœur. Une fois pressé, ils déclenchent l'alarme incendie.



Figure 22 : Mise en évidence sur la coupe de zones impactant l'implantation



Dans l'ovale orange se trouve le balcon où se situe l'orgue. Cet espace en porte-à-faux sur la nef empêche la superposition de conteneurs dès l'entrée de l'église (figures 22 et 23).

Figure 23 : Porte-à-faux du Balcon servant à l'organiste

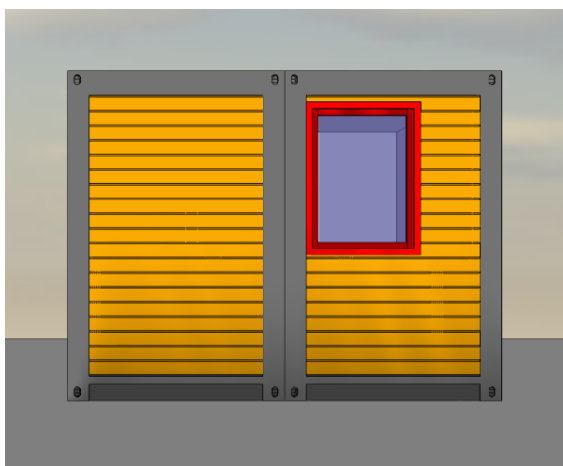


Figure 24 : Vue de la façade avant

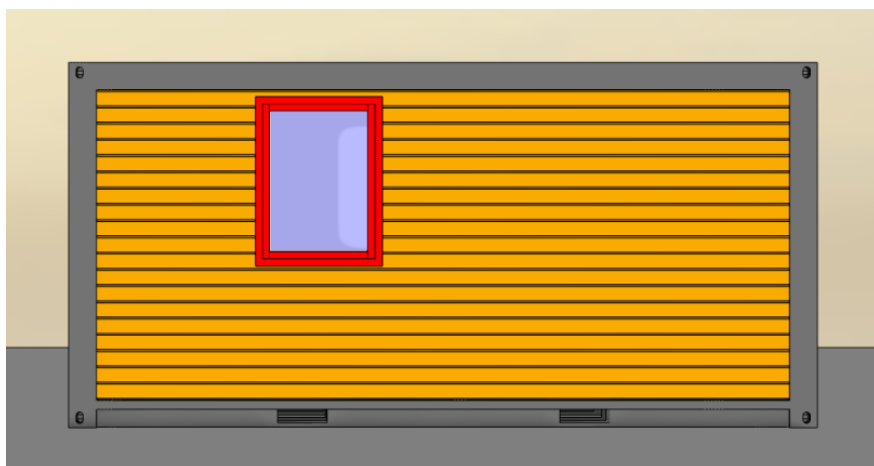


Figure 25 : Vue de la façade latérale borgne

### 3.2.2. Les chambres

#### 3.2.2.1. Présentation du conteneur aménagé en chambre

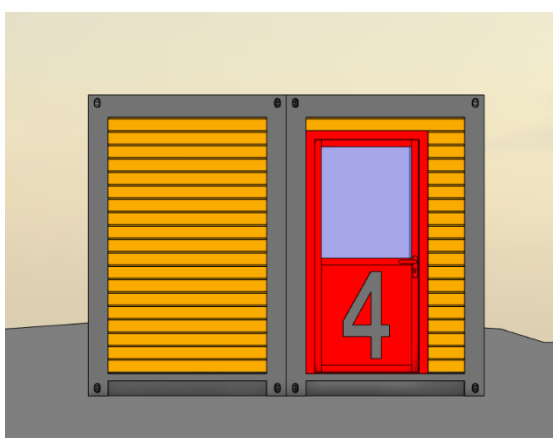


Figure 26 : Vue de la façade arrière, percement sur le bureau

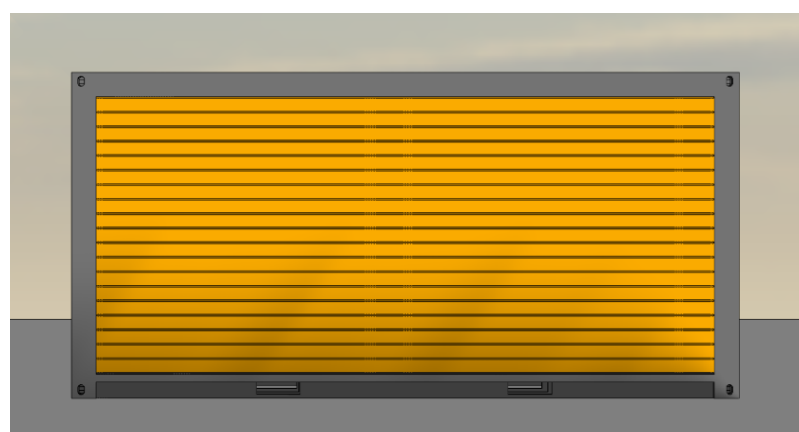


Figure 27 : Vue de la façade latérale avec percement sur le bureau

Afin d'être dans le cadre de ce PFE, j'ai contacté plusieurs entreprises reconnues sur le marché des conteneurs aménagés. L'entreprise MODULCO, située à La Louvière, a accepté de devenir un partenaire de ce projet. Leur bureau d'étude m'a aidé à élaborer une conception réaliste et leur service commercial a réalisé un devis pour l'ensemble des conteneurs. Le conteneur proposé est un assemblage de deux petits conteneurs (figures 24 et 26). Celui-ci est d'une longueur standard mais la largeur a été adaptée aux dimensions moyennes des portes d'église.

#### 3.2.2.2. Descriptif du module intérieur type

##### *STRUCTURE*

- Traitée anticorrosion et couverte d'une couche de peinture de base et de deux couches bi-composantes (40µm et 80 µm pour le cadre inférieur)
- Construction soudée par des profilés en acier ouverts autoportants et laminés jusqu'à 5 mm d'épaisseur
- Couche de finition PUR à deux composants peints – 60 µm (couleur de la structure identique à celle de la paroi externe)
- Œillets pour la manutention avec grue
- Passage de fourches pour la manutention avec élévateur (visible sur les figures 25 et 27)
- 8 coins du conteneur pour le transport, l'assemblage et la connexion

#### *TOITURE ET PLAFOND*

- Construction en acier recouverte de plaque zinguées et nervurées
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 180 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,194$  ;  $R = 5,15$ )
- L'évacuation des eaux pluviales se fait par les gouttières intégrées dans les quatre poteaux ( $\varnothing 63$  mm)
- Résistance de 1.5 KN/M<sup>2</sup>
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Peinture de finition
- Hauteur sous plafond de 2200 mm

#### *PLANCHER*

- Revêtement inférieur en tôle d'acier zinguée
- Panneau de polyuréthane (PIR) expansée double-face aluminium : 50 mm ( $\lambda = 0,022$ ;  $U = 0,44$  ;  $R = 2,27$ )
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement du plancher en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris marbré
- Charge utile du plancher : 250 Kg/m<sup>2</sup>

#### *PAROIS*

- Parois extérieures en tôle zinguée, nervurée et bardées avec des profils clairevoie en cèdre (18 x 68 mm)
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 200 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,18$  ;  $R = 5,56$ )
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Fibre de verre et peinture de finition

#### *FENÊTRES ET PORTES*

- 2 X Châssis simple avec une partie oscillo/battante de 960 x 1240 mm, double vitrage, avec volet extérieur en PVC
- Valeur :  $U = 1,1$  W/M<sup>2</sup>K
- 1 X Porte extérieure en acier ½ vitrée de 1125 x 2125 mm, double vitrage, chaque porte est numérotée
- Valeur :  $U = 1,5$  W/M<sup>2</sup>K
- Rappel de porte
- Couleur différente pour chaque conteneur

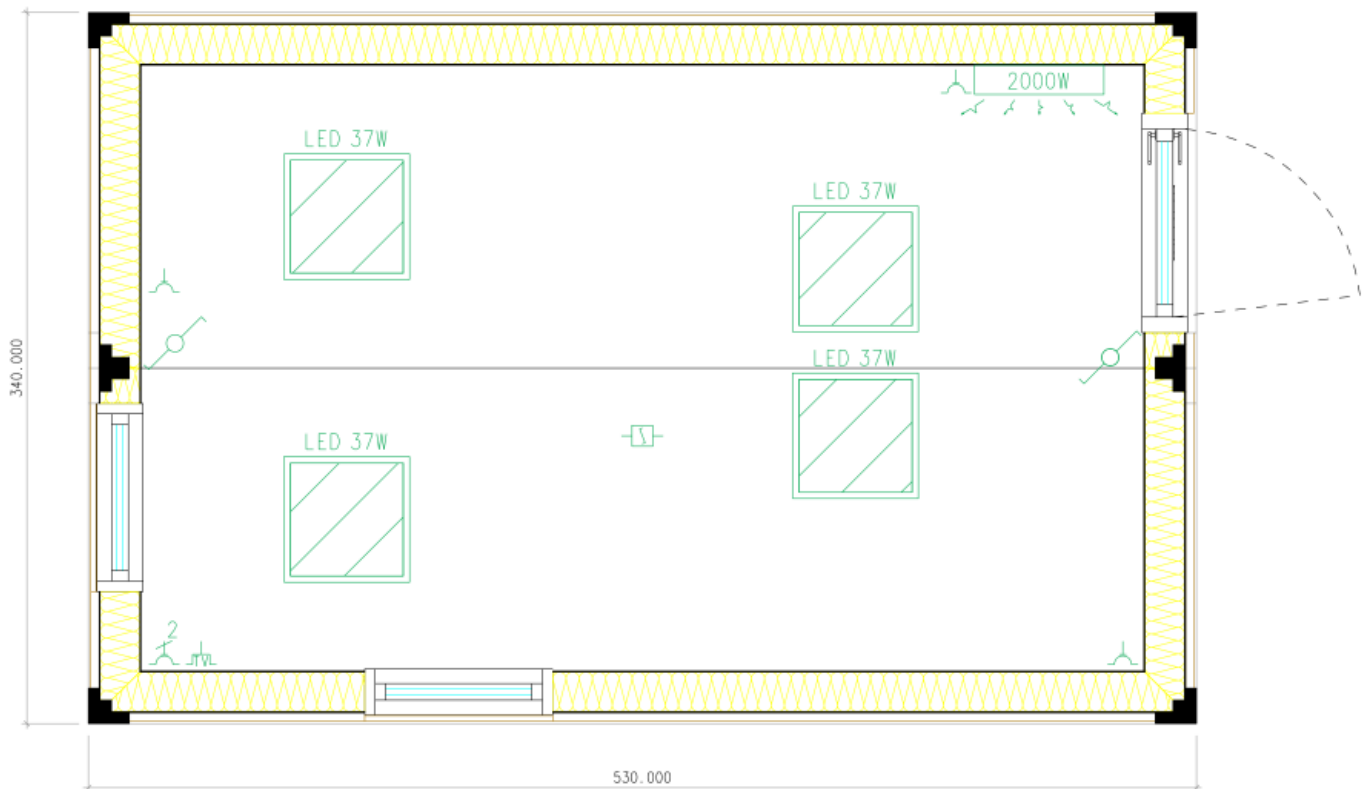


Figure 28 : Vue en plan de la distribution électrique.

### ELECTRICITE CONFORME AUX NORMES

En figure 28 :

- 1 X Tableau électrique HAGER avec disjoncteur et protections de courant
- 2 X Set de prise CEE 32A pour le pontage électrique entre les modules
- 2 X Interrupteur 10/16A de 250 V
- 1 X Prise de courant 10/16A de 250 V, pour le chauffage, avec sécurité.
- 5 X Prise de courant 10/16A de 250 V, avec sécurité
- 4 X Lampe LED de 60 x 60 cm, 37 W, 4000 K, 3700 lm, blanc
- 1 X Convecteur électrique mural de 2000W avec thermostat, avec prise de sécurité IP24
- 1 X Détecteur de fumé centralisé
- 1 X Prise de Télédistribution
- 1 X Répétiteur Wifi

### AUTRE

- 1 X Kit coffret + extincteur à poudre 2 kg

#### 3.2.2.3. Conception du conteneur

Chaque conteneur est formé en réalité de deux conteneurs sous le format hors tout extérieur de 530 cm de longueur, 170 cm de largeur et 258 cm de hauteur. Cette conception est imposée par la largeur de la porte du Narthex qui mesure 180



cm de largeur et 280 cm de hauteur. Les deux demi-conteneurs sont liés avec 4 griffes d'assemblage et les chambres entre elles sont liaisonnées avec huit twist-locks intermédiaires. Les éléments distincts sont assemblés pour ne former qu'un tout.

Remarques : Pour particulariser chaque chambre, les menuiseries sont peintes dans un coloris unique et la porte d'entrée est munie d'un numéro unique. Le but est de permettre au résident de désigner à tout un chacun sa chambre soit par un numéro soit par une couleur. Il existe trois conteneurs gauches et quatre conteneurs droits (les figures 29 et 30, assemblées, forment une version « droite »).

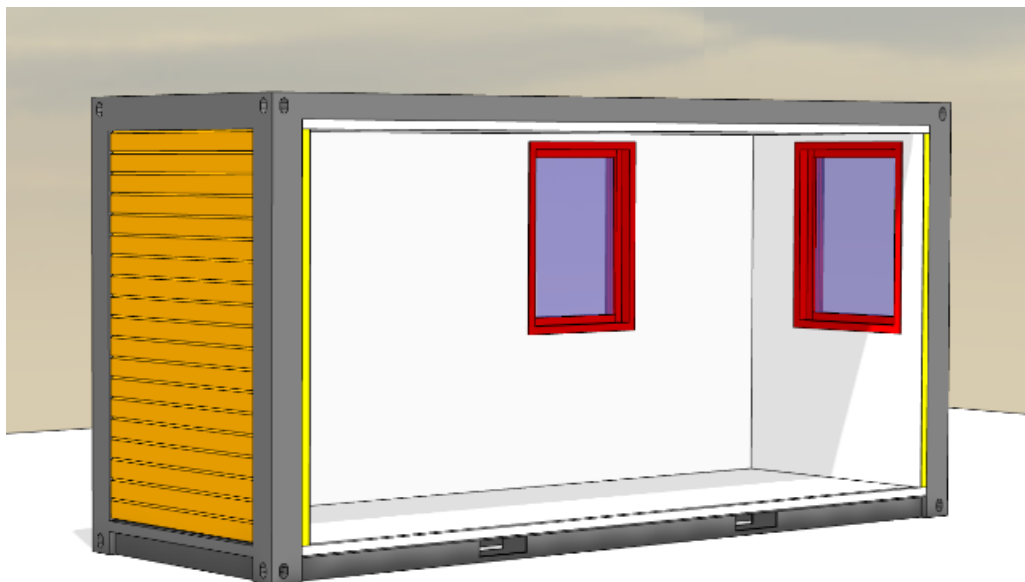


Figure 29 : Demi-conteneur, élément de gauche

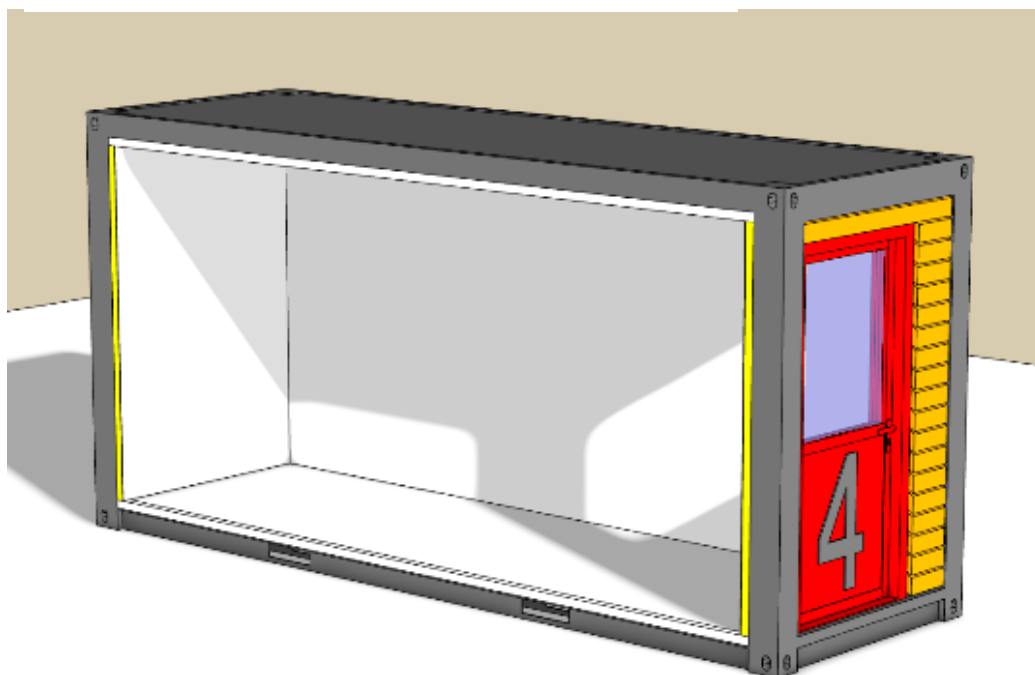


Figure 30 : Demi-conteneur, élément de droite

### 3.2.2.4. Méthodologie de levage

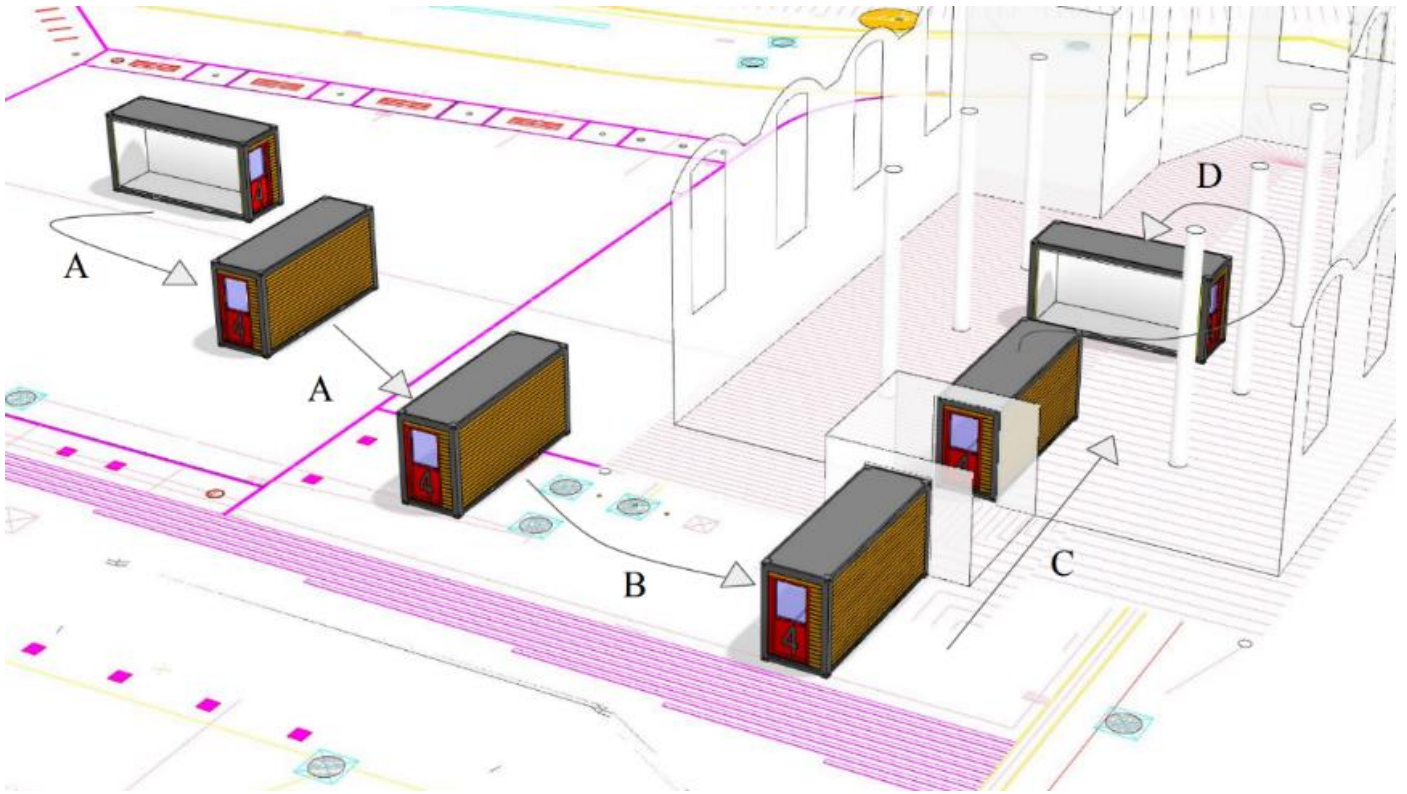


Figure 31 : Cheminement de la partie droite de la chambre

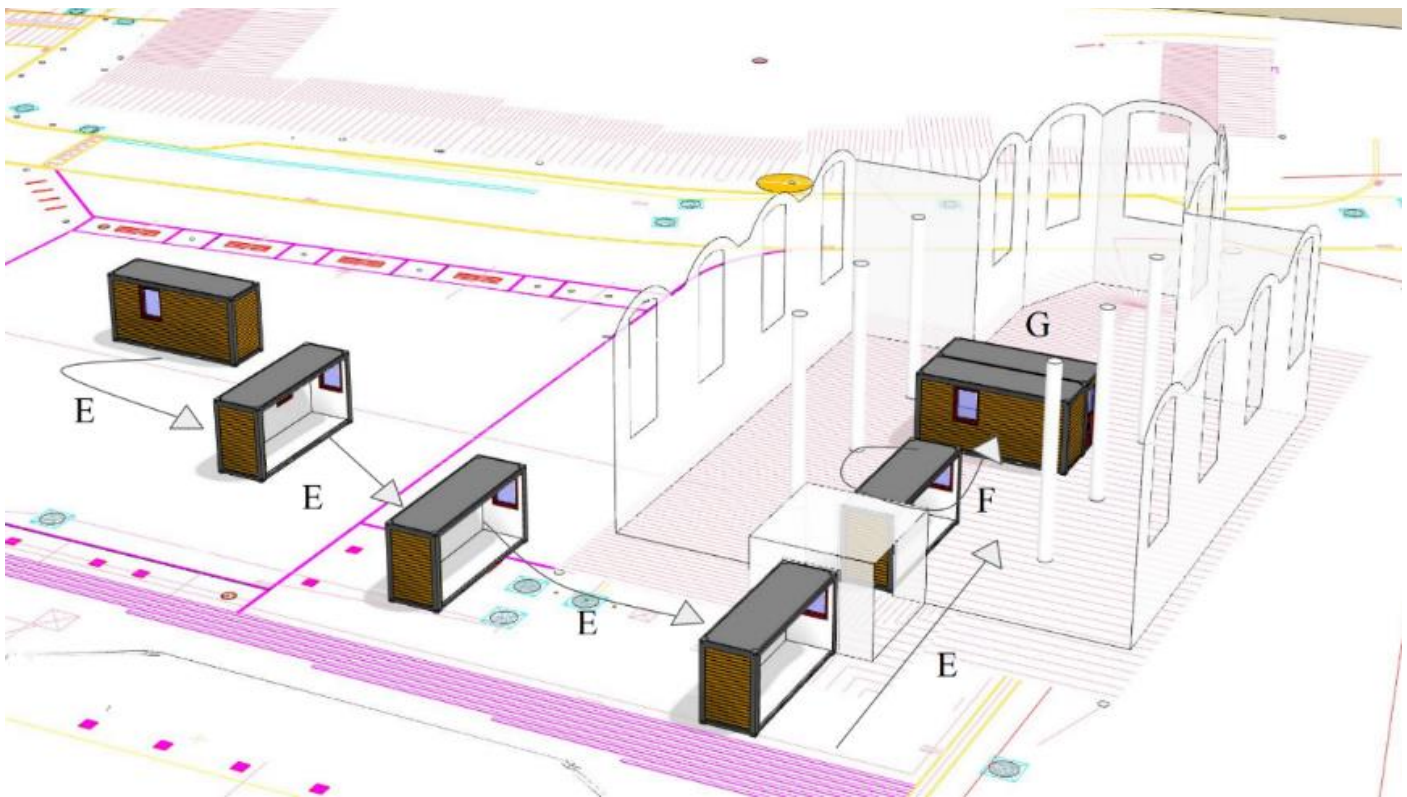


Figure 32 : Cheminement de la partie gauche de la chambre et assemblage



Avec le partenaire industriel du projet, nous avons mis en place un protocole de montage des chambres. Voici son déroulement représenté sur les figures 31 et 32 :

- A. Un élévateur muni de fourche décharge un demi-conteneur du camion placé sur la place à côté de l'église.
- B. Le conteneur est acheminé face à la porte d'entrée de l'église, à cheval sur le parvis et sur une structure d'échafaudage provisoire installée pour l'implantation (servant à compenser les différences de hauteur de l'escalier).
- C. Celui est déchargé sur un kit de roulage. Un engin situé à l'intérieur de l'église tracte le demi-conteneur dans la nef. C'est à cette étape que l'on comprend la contrainte principale de levage. La porte d'entrée offre une ouverture de 180 cm de largeur et 280 cm de hauteur et le demi-conteneur sur kit de roulage mesure 170 cm de largeur et 268 cm de hauteur.
- D. Une fois dans la nef le demi-conteneur tourne de 90° en présentant sa face ouverte vers l'entrée.
- E. Les opérations A, B, C sont répétées avec un autre demi-conteneur.
- F. Une fois dans la nef le demi-conteneur tourne de 90° en présentant sa face fermée vers l'entrée cette fois.
- G. Les deux demi-conteneurs sont assemblés pour former une chambre (figure 33) .
- H. Le conteneur est ensuite implanté dans l'église à son emplacement.

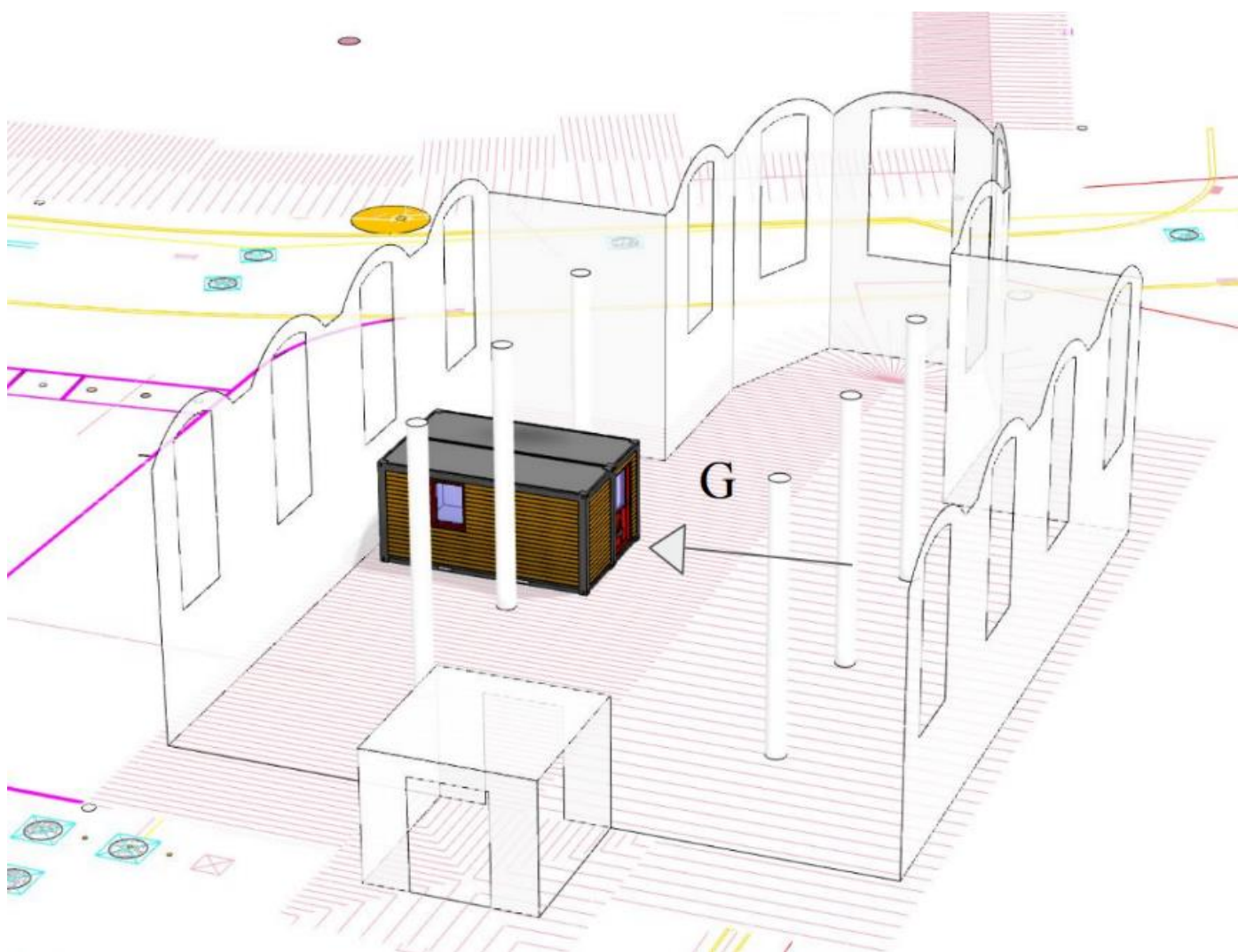


Figure 33 : Rangement de la chambre dans le bas-côté

### 3.2.2.5. Aménagement de la chambre

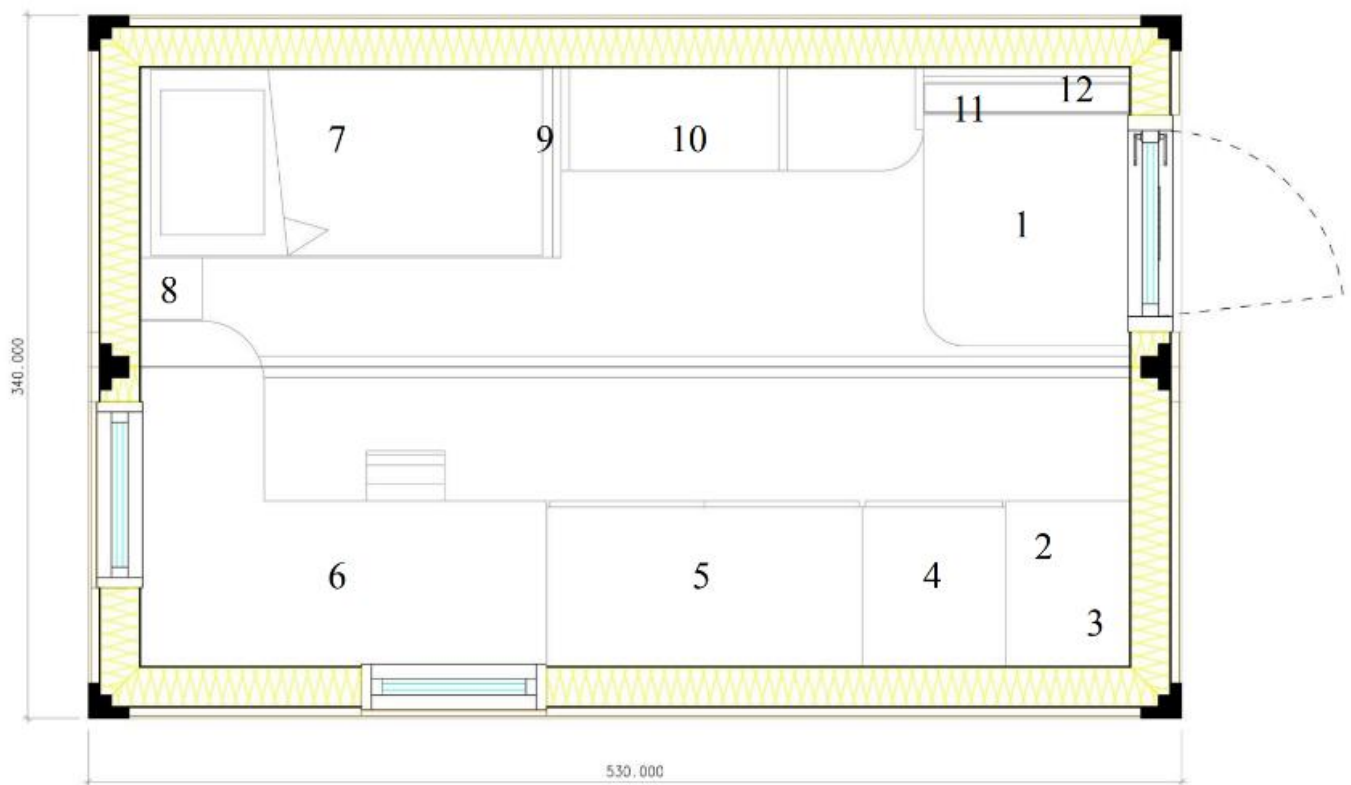


Figure 34 : Vue en plan de l'aménagement de la chambre

La figure 34 offre un aperçu général de l'agencement proposé basé sur les chapitres précédents.

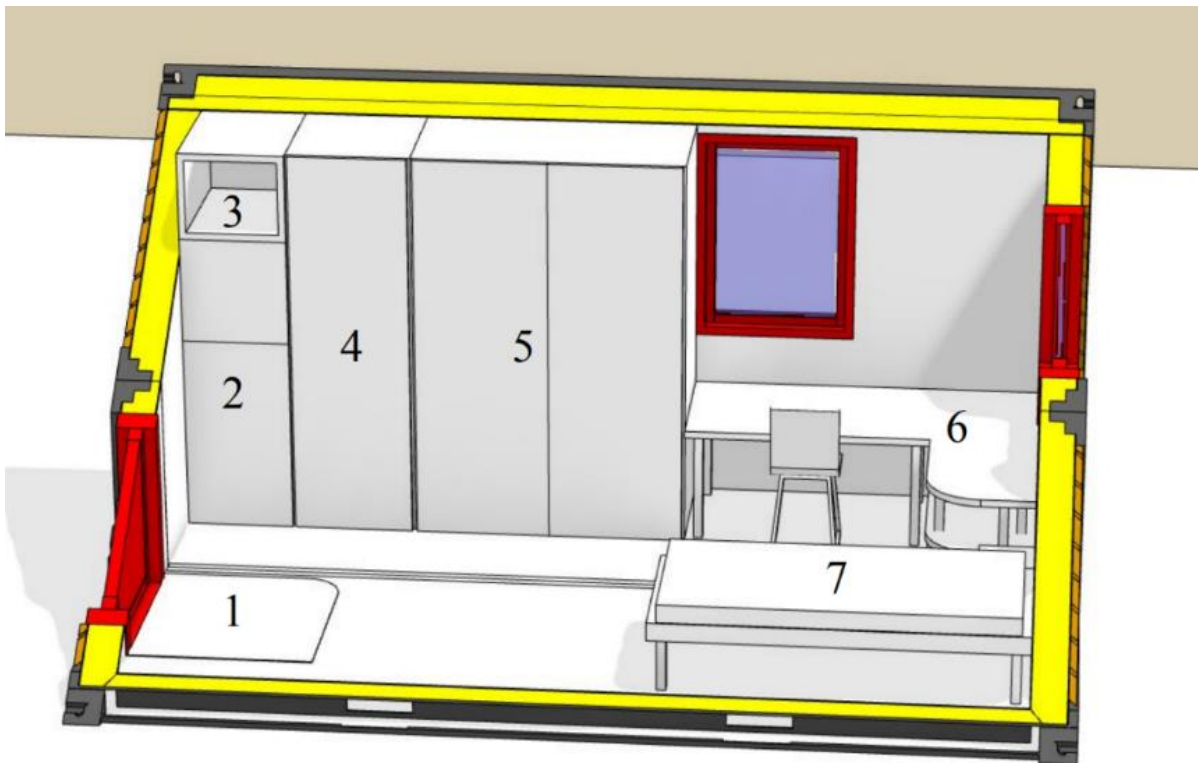


Figure 35 : Vue axonométrique depuis la face droite

Représentés sur la figure 35 :

1. Avoir un **paillason** à l'entrée offre plusieurs avantages :
  - Propreté et hygiène : il contribue à maintenir un environnement propre à l'intérieur du conteneur, ce qui est essentiel pour le bien-être et la santé des occupants.
  - Confort : un paillason peut également fournir un certain confort à l'occupant de la chambre. Il crée une zone délimitée pour retirer les chaussures et permet de se débarrasser de la saleté avant d'entrer. Cela peut contribuer à instaurer un sentiment d'intimité et de confort dans un environnement temporaire.
2. Le **frigo** avec un petit congélateur fait partie des éléments de base qui doivent être présents dans la chambre d'un résident. Il permet :
  - Le stockage des denrées alimentaires individuelles rapidement périssables.
  - L'autonomie alimentaire : en disposant d'un réfrigérateur et d'un congélateur, les résidents peuvent stocker des aliments et préparer leurs repas de manière indépendante.
  - Réduction du gaspillage alimentaire en permettant la conservation des restes de repas ou des aliments non consommés.
  - Confort et bien-être : avoir un réfrigérateur et un congélateur dans la chambre d'hébergement apporte un certain niveau de confort et de familiarité pour les migrants. Ils peuvent garder leurs aliments préférés à portée de main et cuisiner des repas qui leur sont familiers, ce qui peut contribuer à leur bien-être psychologique et à leur sentiment de chez-soi.
3. Un **rangement ouvert** pratique et facilement accessible pour utiliser l'espace entre le frigo et le plafond. Il permet aussi d'éviter que des liquides souillent l'échangeur arrière du frigo et provoque des mauvaises odeurs dans la chambre.

4. Un **garde-manger** pour denrées sèches permet le stockage des provisions dans un espace fermé pour éviter d'attirer les nuisibles.
5. Avoir une **penderie** fermée est nécessaire pour préserver :
  - Intimité et sécurité : une penderie fermée offre un espace personnel de rangement à l'abri du regard d'autrui et en toute sécurité, ce qui contribue à leur sentiment de dignité et de respect.
  - Organisation et hygiène : la penderie fermée aide à maintenir l'ordre et l'organisation dans la chambre. Cela facilite la gestion de l'espace et réduit le risque de désordre ou de perte. De plus, les vêtements et les effets personnels rangés dans cette armoire fermée sont protégés de la poussière, de la saleté et des autres éléments présents dans l'environnement.
6. Un **bureau avec des rangements bas** qui peut servir pour travailler, étudier ou effectuer des tâches administratives. Il peut être aussi utilisé comme une table pour le repas.
7. Un **lit** de 90 cm par 200 cm.

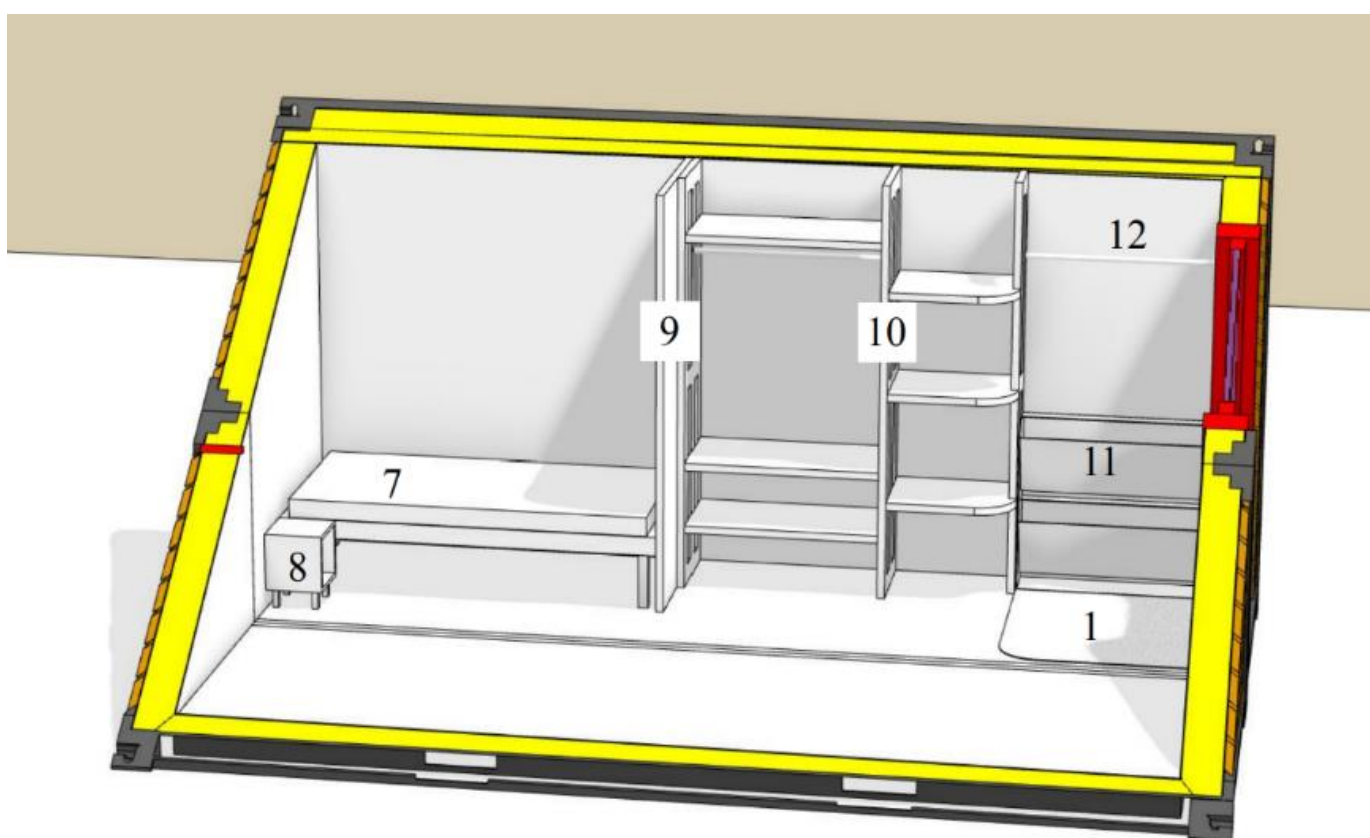


Figure 36 : Vue axonométrique depuis la face gauche

Représentés sur la figure 36 :

1. Une **table de nuit** avec une prise électrique pour permettre de charger le téléphone et d'avoir une veilleuse.
2. L'intimité est un aspect essentiel dans un contexte d'hébergement pour les migrants et **une cloison pour séparer le lit** du reste de la pièce est importante pour marquer la division des espaces dans la chambre. Même si toutes les ouvertures sont munies de volets qui permettent de s'isoler des vues extérieures, la cloison empêche la vue directe vers le lit depuis le seuil de la porte demi-vitrée. Un rideau (ignifugé) pourrait venir fermer encore plus

la niche formée par la cloison. Ceci permettrait au résident d'accueillir des visiteurs et de conserver tout de même cet espace personnel (le lit) hors de vue.

3. Un **rangement modulaire** qui est composé de cadres à entraxe fixe, mais où les plateaux et tringles peuvent être positionnés par le résident. Cela lui permet d'optimiser l'espace en fonction de ses besoins. Il peut choisir comment il souhaite aménager ce rangement ouvert, il devient acteur et s'approprie davantage sa chambre.
4. Une **tringle** pour suspendre sa veste, cet élément fait partie avec le n°1 et 12 du petit vestiaire à l'entrée. Le but est de créer une séquence d'entrée d'une habitation plus classique. Cela est pratique et permet au résident d'avoir le sentiment qu'il rentre dans son propre espace.
5. Un **meuble de rangement pour les chaussures** à l'entrée permet une utilisation efficace de l'espace et de respecter les coutumes (retirer ses chaussures).

### 3.2.3. L'espace de prière inter-religieux



Figure 37 : Vue du cœur depuis le Narthex à travers la fente créée par les chambres à la naissance du cœur





*Figure 38 : début de la faille proposé entre les chambres positionnées devant le coeur*

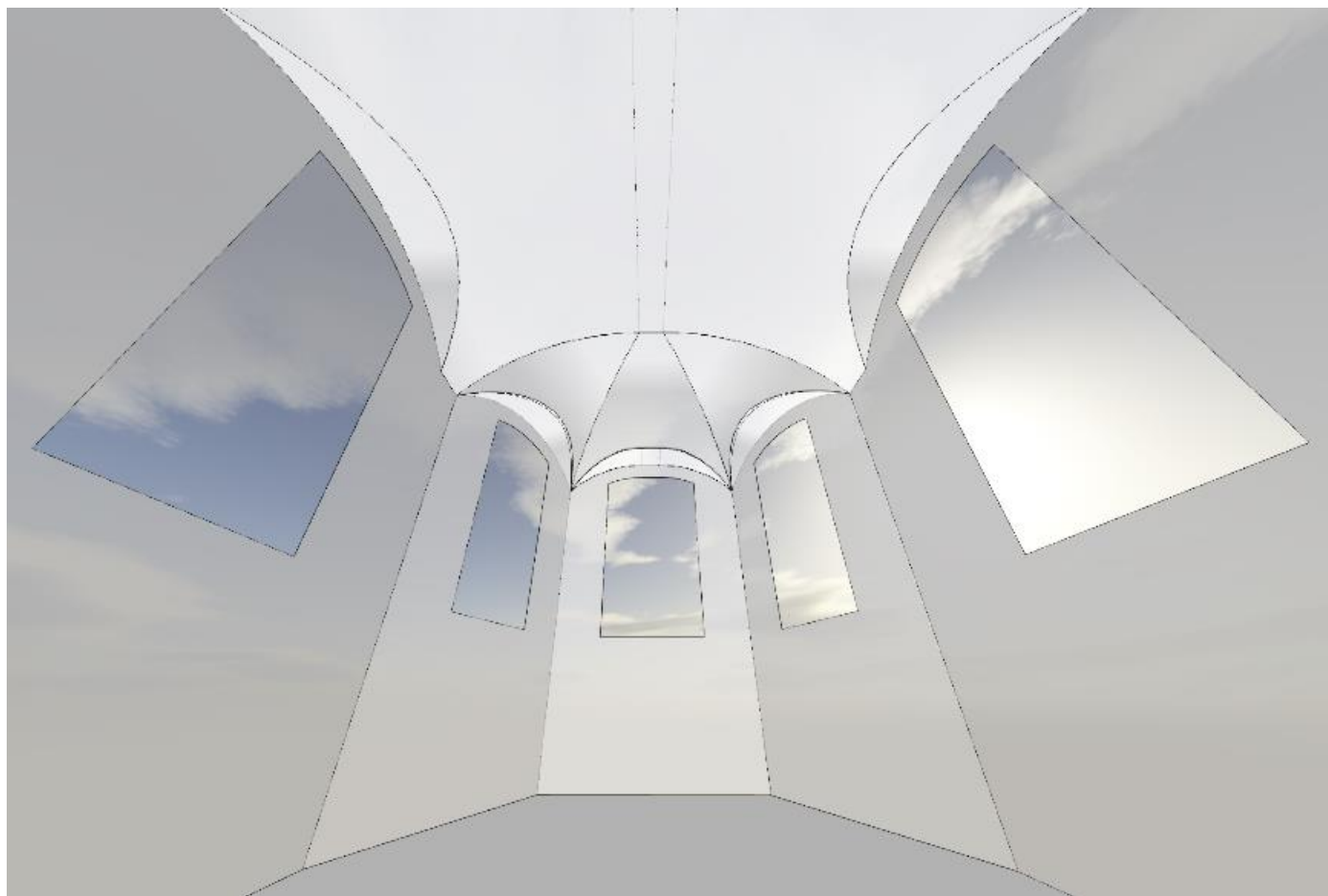


Figure 39 : Vue du ciel depuis le cœur

Dès le Narthex (figure 37), l'espace séparant les 4 chambres placées dans la nef permet à tout un chacun de voir le vitrail central du cœur. L'église n'étant pas désacralisée, elle garde son usage consacré. Le cœur (figure 39) étant l'épicentre de la pratique catholique, son accès direct est essentiel (figure 38). Une part significative des résidents qui pratiquent un culte ne sont pas catholiques. A cet effet, le cœur de l'église Saint-Amand pourrait devenir un espace de prière inter-religieux, à l'instar de celui de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle<sup>228</sup> ou celui des Hôpitaux Universitaires de Genève<sup>229</sup>. En fournissant cet espace, un environnement inclusif qui reconnaît et respecte la diversité religieuse des migrants est créé. Cela contribue à leur bien-être psychologique et émotionnel, en leur offrant un lieu où ils peuvent trouver du réconfort, de la force et de l'espoir dans leur parcours migratoire. L'espace de prière inter-religieux peut servir de lieu de rencontre et de dialogue entre les personnes de différentes religions. Cela encourage la compréhension mutuelle, la tolérance et la coopération interreligieuse, favorisant ainsi l'intégration et la cohésion sociale entre les migrants de différentes communautés religieuses. Pour les migrants qui ont dû quitter leur pays d'origine en raison de conflits, de persécutions ou d'autres circonstances difficiles, avoir un espace de prière inter-religieux dans un lieu de culte familier comme une église peut leur offrir un sentiment de normalité, de stabilité et de continuité dans leur vie spirituelle.



### 3.3. A l'extérieur de l'église

#### 3.3.1. Disposition générale

##### 3.3.1.1. Le document ressource

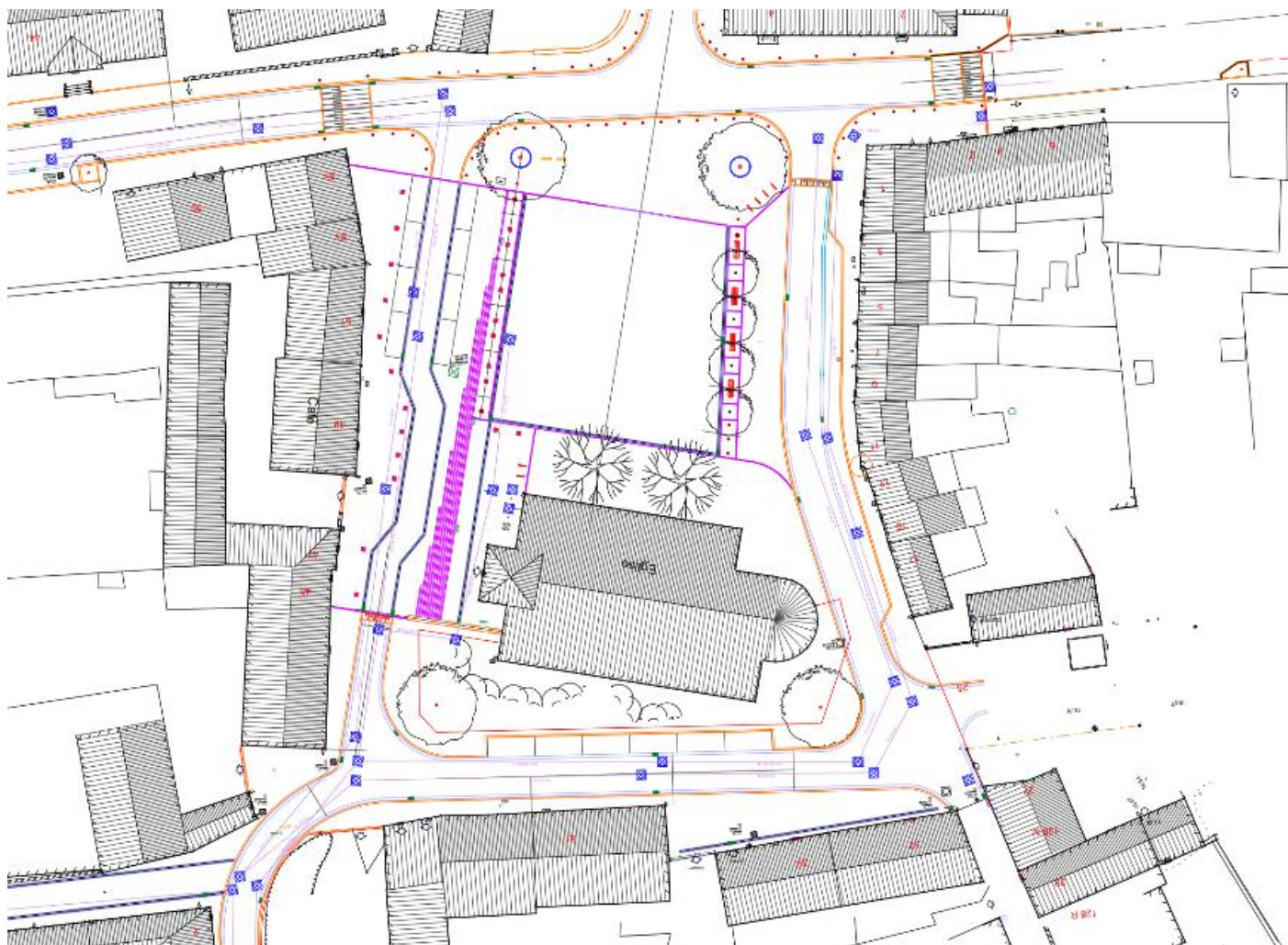


Figure 40 : Plan d'implantation de la place de Rebaix

Sur base du document fourni gracieusement par le bureau ETAU Architects (figure 40) et d'une vérification sur site, l'implantation des infrastructures extérieures a été effectuée. Les blocs sanitaires et la cuisine sont placés dans la proximité directe d'évacuation vers les égouts. Les autres blocs ont été répartis de manière à respecter les surfaces maximales autorisées pour ne pas être soumis à la norme de base incendie. Le tracé du chemin d'accès pompier est aussi un élément structurant du plan.

### 3.3.1.2. Implantation générale

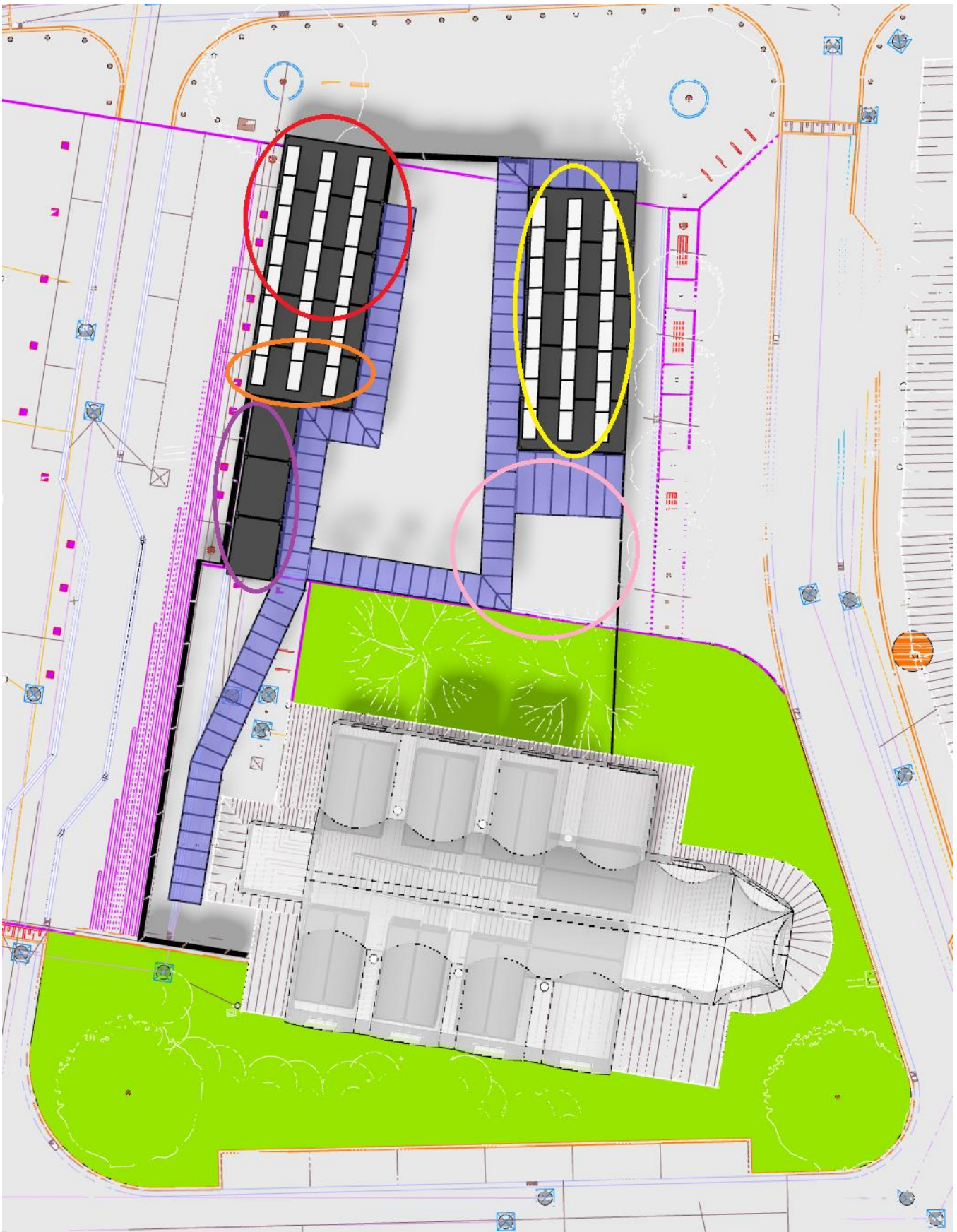




Figure 41 : Plan d'implantation de la proposition de centre d'hébergement

Dans l'ovale rouge se trouve 3 conteneurs standardisés de 3 m par 6 m, ceux-ci sont associés pour former une salle polyvalente de 56 m<sup>2</sup>. Mis en évidence dans l'ovale orange, un conteneur aménagé en cuisine d'une surface de 18 m<sup>2</sup> permet au résident de préparer leurs repas. Les sanitaires (ovale violet) sont formés de trois conteneurs individuels contenant chacun une salle de douche et toilette séparées. Cet espace de 9,6 m<sup>2</sup> permet au résident de privatiser le temps de l'usage un espace confortable et intime. De l'autre côté de la place, se trouve un ensemble de 5 conteneurs, marqué par un ovale jaune. Ceux-ci accueillent le bloc pour l'administration et pour le personnel encadrant. Le temps en Belgique peut s'avérer humide et pour permettre des déplacements abrités des résidents et du personnel, une coursive longe les conteneurs et mène jusqu'à l'église. Derrière le grand bloc administratif un espace couvert permet de ranger les vélos au sec et d'avoir un espace ouvert extérieur mais couvert pour la détente (ovale rose). Un ensemble de 48 panneaux photovoltaïques sont placés sur les toits des conteneurs pour une puissance de 10 KWc (figure 41).

### 3.3.2. La salle polyvalente et la cuisine

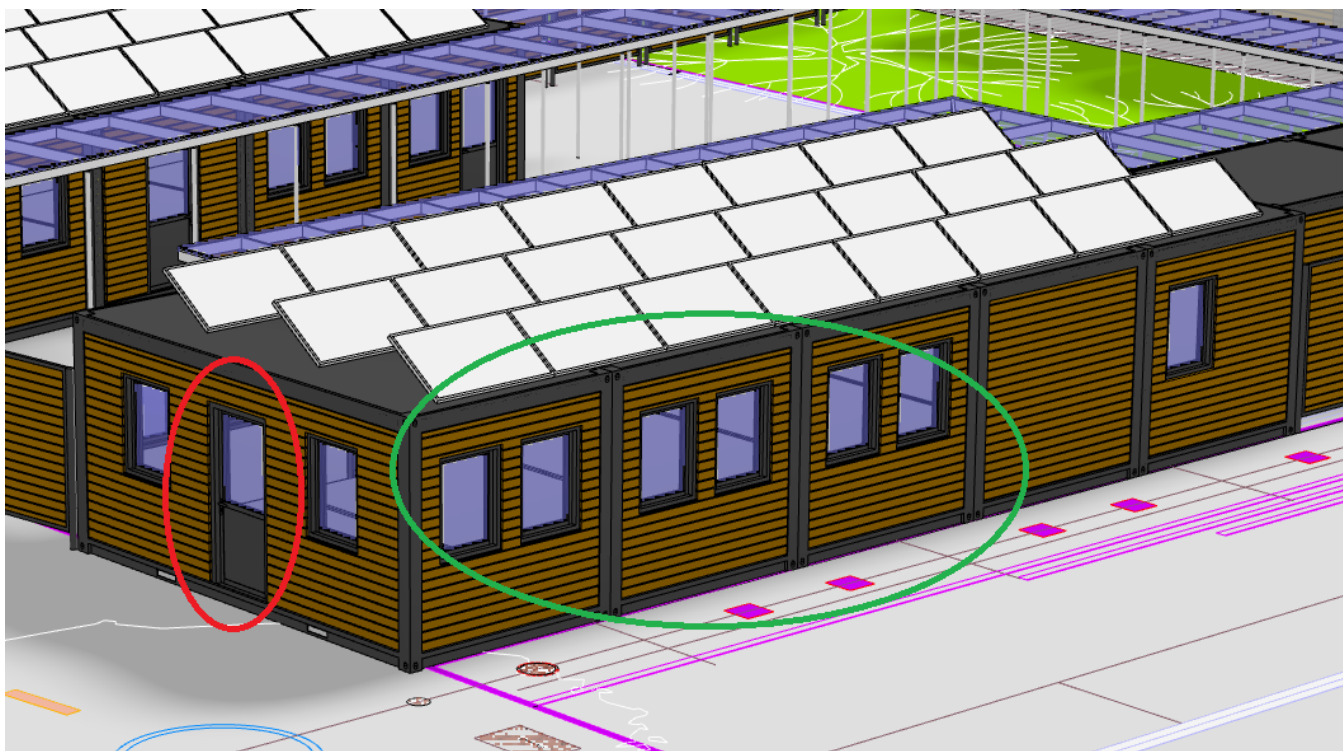


Figure 42 : Vue depuis le haut de la place de la salle polyvalente

La salle polyvalente est largement ouverte sur la rue par une série de fenêtres (ovale vert) et une porte. L'idée derrière cette disposition est d'abord de permettre aux personnes extérieures au centre d'hébergement de pouvoir voir ce qui s'y passe et de s'y intéresser. La porte (ovale rouge, porte A) donnant sur le trottoir est là pour permettre un accès aisé lors des activités entre les résidents et les personnes extérieures au centre (figure 42).

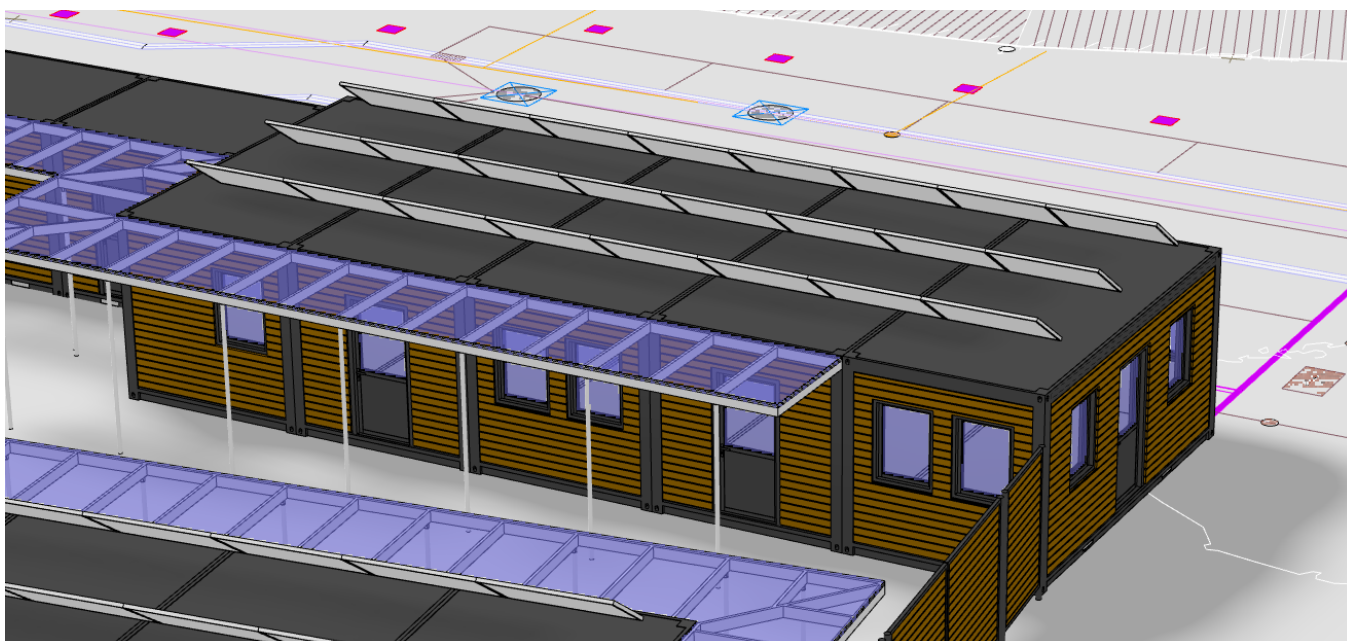


Figure 43 : Vue de la façade de la salle polyvalente de la cour

Ensuite (figure 43), ces percements permettent de fournir un éclairage naturel de qualité permettant à la salle polyvalente d'être un endroit agréable pour les activités qui s'y déroulent comme les cours de langue. Les conteneurs sont habillés de bardages de bois et leurs ossatures sont peintes en gris foncé, le but étant de casser l'idée du conteneur blanc aménagé de chantier. D'une part, cette esthétique plus contemporaine marque un souci d'intégration auprès des voisins et pour les résidents, cela permet de mesurer les efforts mis en place pour les accueillir.

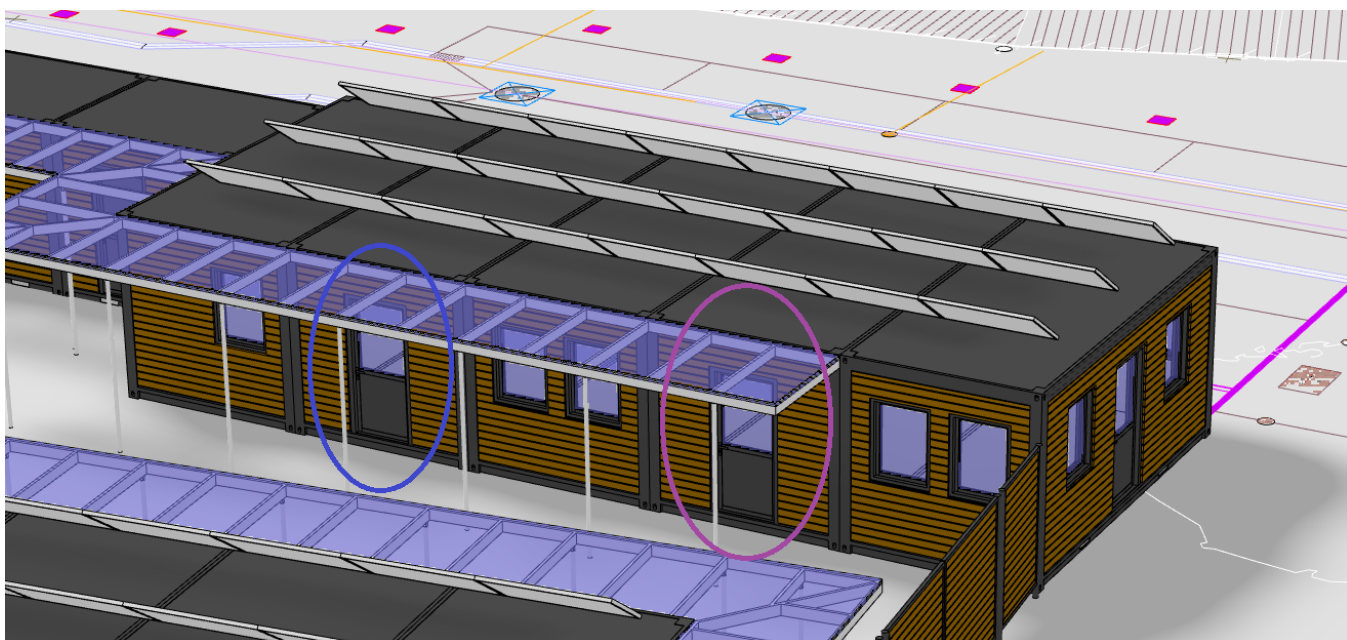


Figure 44 : Vue des ouvertures du bloc de la salle polyvalente sur la cour

Coté place, on peut retrouver deux portes. L'une (ovale violet, porte C) donne accès directement à la salle polyvalente, l'autre (ovale bleu, porte G) dessert un hall Par cette dernière, les résidents peuvent accéder à la cuisine ou à la salle (figure 44).

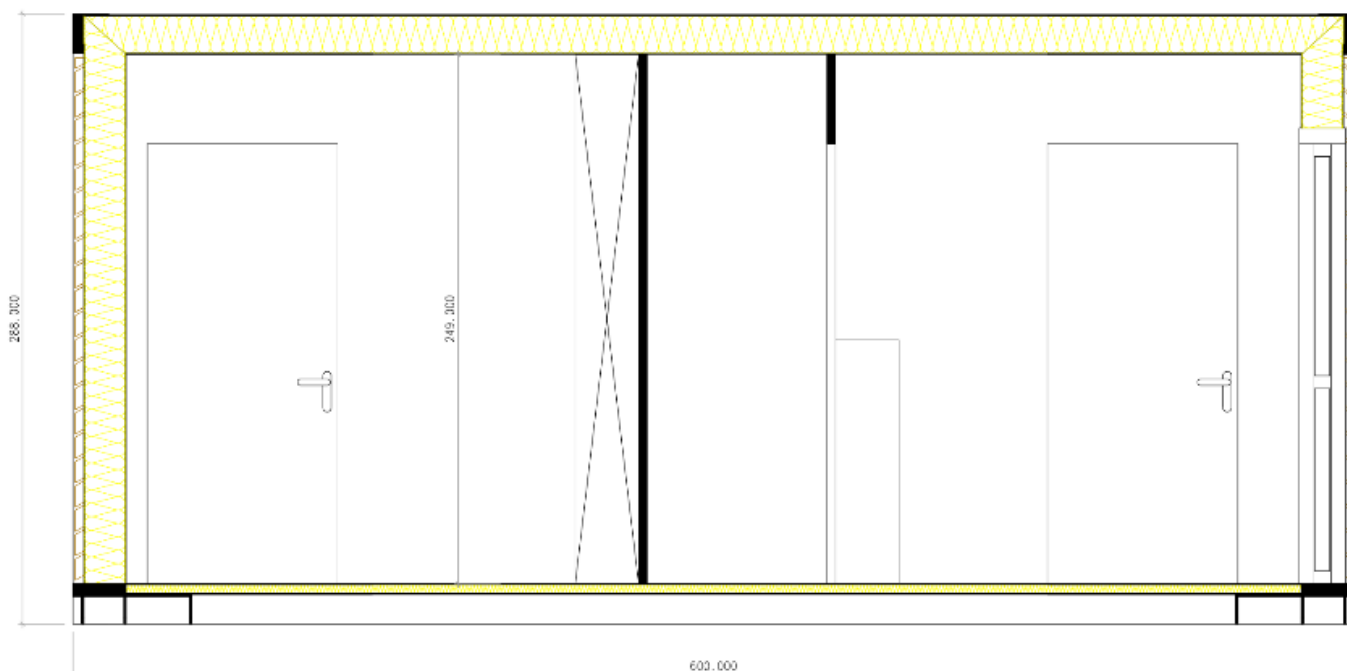


Figure 45 : Coupe A-A dans le bloc de la salle polyvalente

### 3.3.2.1. Descriptif des modules pour la salle polyvalente et la cuisine :

#### STRUCTURE

- Traité anticorrosion et couverte d'une couche de peinture de base et de deux couches bi-composantes (40µm et 80 µm pour le cadre inférieur)
- Construction soudée par des profilés en acier ouverts autoportants et laminés jusqu'à 5 mm d'épaisseur
- Couche de finition PUR à deux composants peints – 60 µm (couleur de la structure identique à celle de la paroi externe)
- Œillets pour la manutention avec grue
- Passage de fourches pour la manutention avec élévateur
- 8 pcs des coins du conteneur pour le transport, l'assemblage et la connexion

#### TOITURE ET PLAFOND

- Construction en acier recouverte de plaque zinguées et nervurées
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 180 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,194$  ;  $R = 5,15$ )
- L'évacuation des eaux pluviales se fait par les gouttières intégrées dans les quatre poteaux (Ø 63 mm)
- Résistance de 1.5 KN/M<sup>2</sup>
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Peinture de finition
- Hauteur sous plafond de 249 cm

#### PLANCHER

- Revêtement inférieur en tôle d'acier zinguée
- Panneau de polyuréthane (PIR) expansée double-face aluminium : 50 mm ( $\lambda = 0,022$ ;  $U = 0,44$  ;  $R = 2,27$ )
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement du plancher en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris marbré
- Charge utile du plancher : 250 Kg/m<sup>2</sup>

### PAROIS

Voir la coupe figure 45

- Parois extérieures en tôle zinguée, nervurée et bardé avec des profils clairevoie en cèdre (18 x 68 mm)
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 200 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,18$  ;  $R = 5,56$ )
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Fibre de verre et peinture de finition (à l'exception de la cuisine qui est recouverte de plaque d'inox)

### FENÊTRES ET PORTES

- Châssis simple avec une partie oscillo/battante de 960 x 1240 mm, double vitrage, avec volet extérieur en PVC
- Valeur :  $U = 1,1$  W/M<sup>2</sup>K
- Porte extérieure en acier ½ vitrée de 1125 x 2125 mm, double vitrage
- Valeur :  $U = 1,5$  W/M<sup>2</sup>K
- Rappel de porte

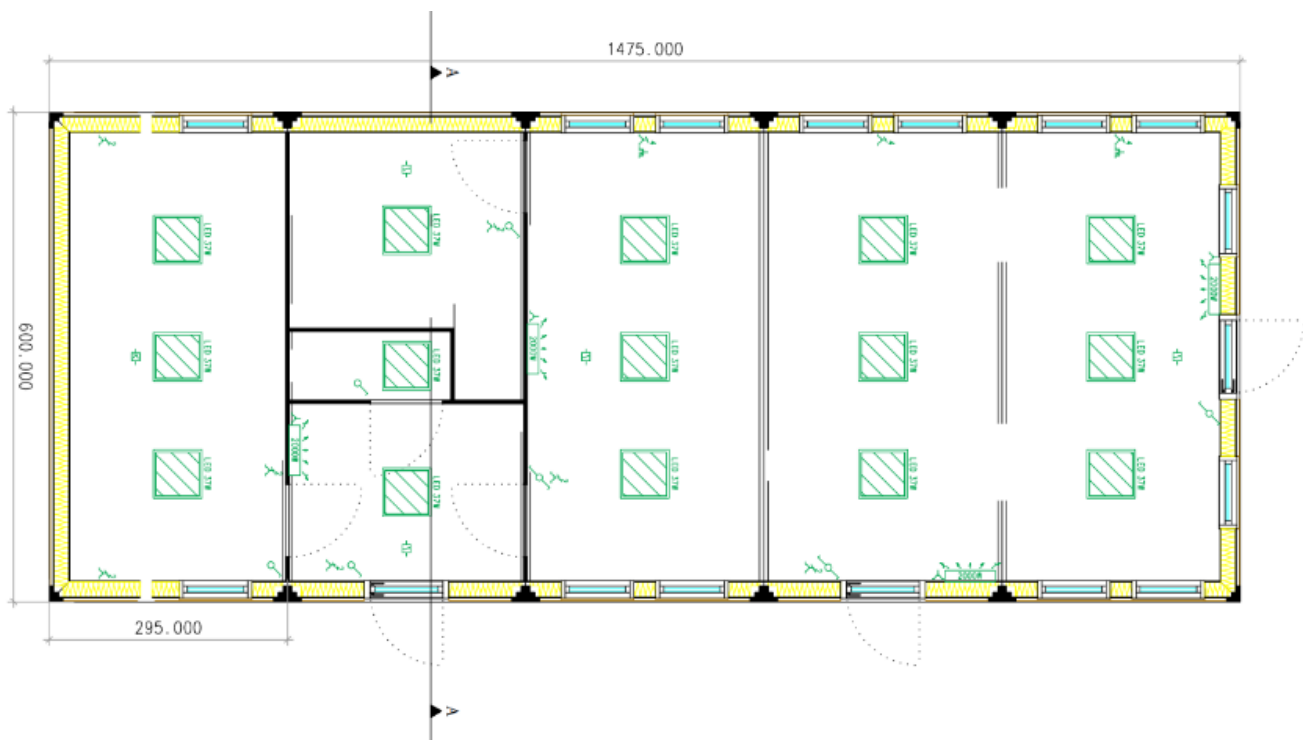


Figure 46 : Plan de distribution électrique

### ELECTRICITE CONFORME AUX NORMES



Figure 46 :

- 2 X Tableau électrique HAGER avec disjoncteur et protections de courant
- 8 X Set de prise CEE 32A pour le pontage électrique entre les modules
- 7 X Interrupteur 10/16A de 250 V
- 4 X Prise de courant 10/16A de 250 V, pour le chauffage, avec sécurité
- 26 X Prise de courant 10/16A de 250 V, avec sécurité
- 15 X Lampe LED de 60 x 60 cm, 37 W, 4000 K, 3700 lm, blanc
- 4 X Convecteur électrique mural de 2000W avec thermostat, avec prise de sécurité IP24
- 5 X Détecteur de fumé centralisé
- 2 X Prise de Télédistribution
- 2 X Répéteur Wifi
- 1 X Chauffe-eau électrique de 1800W, capacité 160 L, avec prise de sécurité IP24

#### AUTRE

- 2 X Kit coffret + extincteur à poudre 2 kg
- 1 X Couverture anti-feu sous boîtier plastique

#### 3.3.2.2. Aménagement de la zone

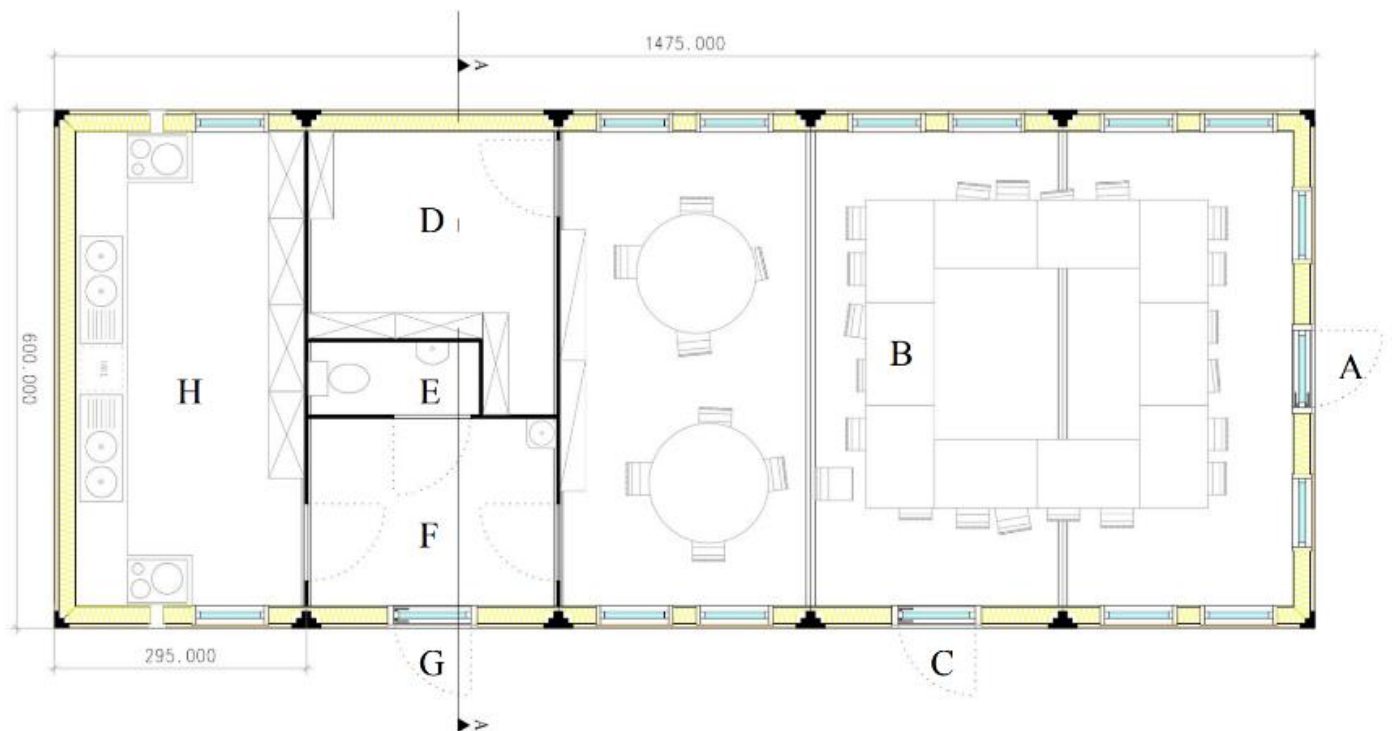


Figure 47 : Vue en plan de l'aménagement de la salle polyvalente et de la cuisine

En figure 47, on peut identifier différentes zones :

- A. Porte donnant accès vers le trottoir
- B. Salle polyvalente pouvant être divisée en deux ou trois au besoin grâce à la porte A, C ou G
- C. Porte donnant accès vers la cour
- D. Pièce pour le stockage pour la salle polyvalente
- E. Toilette réservée au personnel
- F. Hall de distribution (permettant de rejoindre la cuisine (H) à la salle polyvalente qui peut-être aussi un réfectoire)
- G. Porte donnant accès vers la cour
- H. Cuisine équipée selon les normes (6 plaques de cuisson, deux hôtes murales, deux éviers inox, 2 plans de travail, chauffe-eau 160 L et 16 casiers fermé pour les résidents)

### 3.3.3. Le bloc pour l'administration et pour le personnel



Figure 48 : Vue depuis la rue de la façade de l'accueil du bloc administratif

Ce bloc est le point d'entrée dans le centre, soit par la porte demi-vitrée (ovale rouge, porte A) sous la coursive qui donne accès à l'accueil soit par la porte en bois (ovale orange) si la personne possède un badge. Quant aux livreurs ou aux pompiers, un portail (ovale vert) leur permet d'accéder à la cour aisément avec une voie de 4 m de large qui traverse celle-ci (figure 48).

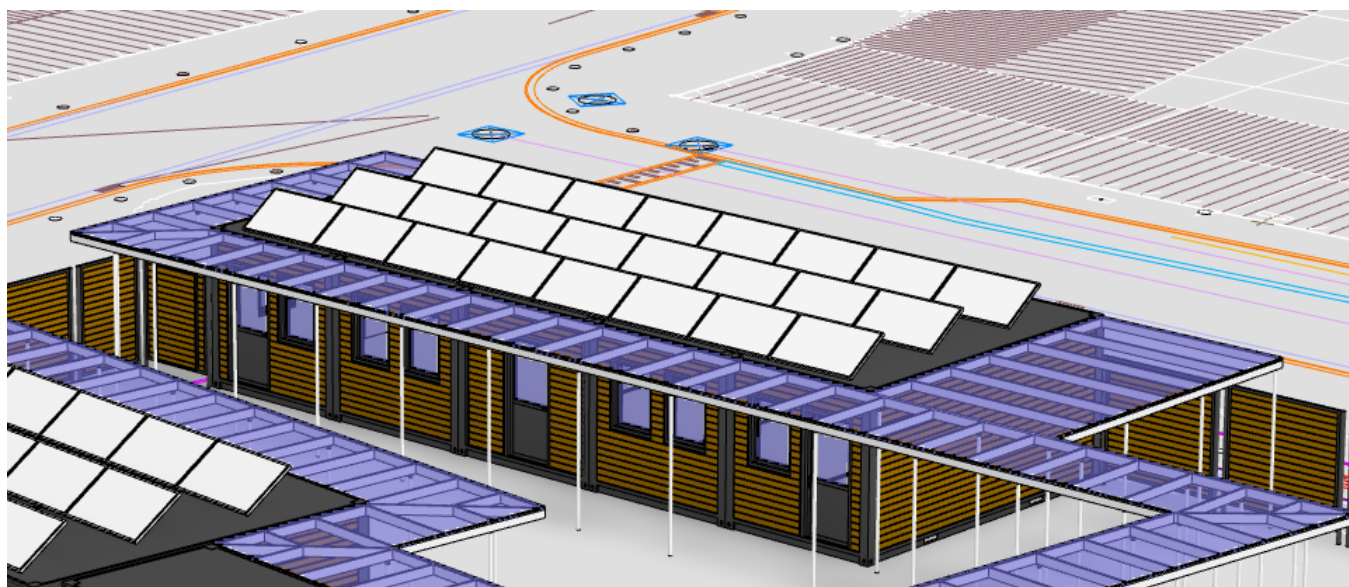


Figure 49 : Vue depuis la cour du bloc administratif et sa coursive

En figure 49, on peut observer que la coursive possède deux fonctions : elle signale clairement l'entrée du site et elle permet d'abriter les personnes.

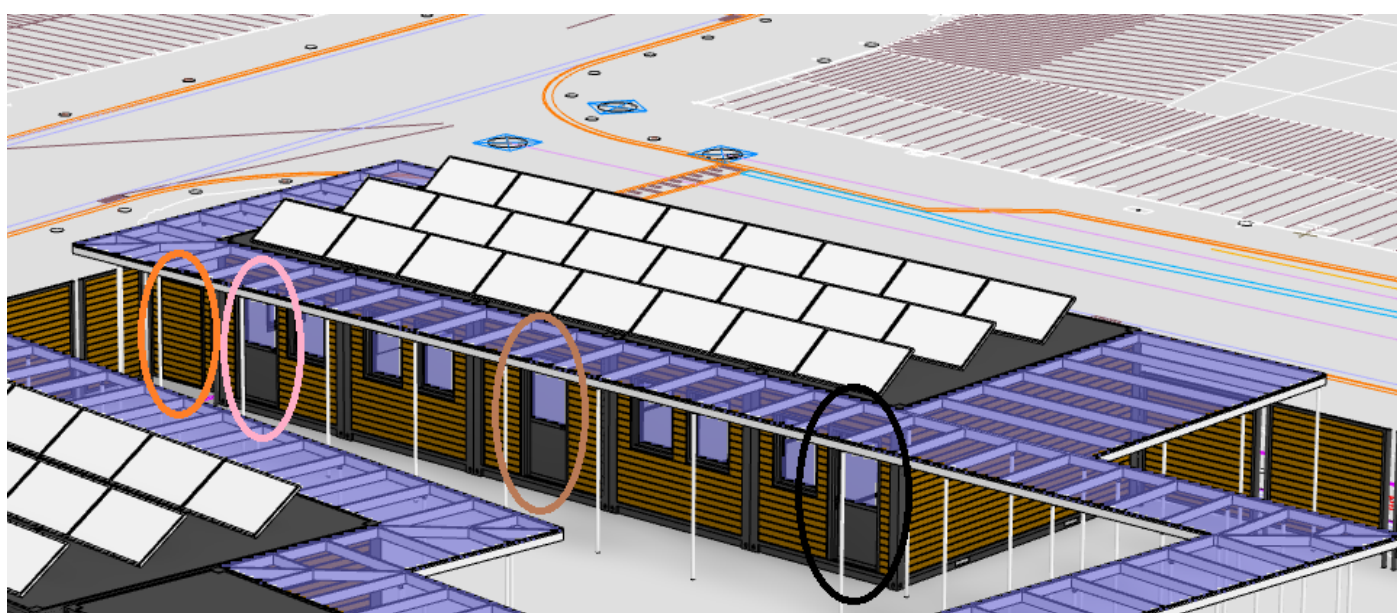


Figure 50 : Mise en évidence des divers accès à la cour depuis la bloc administratif

Dans la même volonté que la salle polyvalente, le bloc administratif est largement percé (ovale jaune) pour donner une qualité à l'espace intérieur et permettre un dialogue avec le voisinage.

Côté cour, la porte en bois (ovale orange) est l'accès 24h/24h pour les résidents qu'ils peuvent ouvrir avec leur badge. À côté de celle-ci, se trouve la porte de l'accueil (ovale rose, porte C), point de passage obligé pour les visiteurs. La porte (E) suivante entourée par un ovale brun est celle du personnel encadrant. Quant à la porte située à l'extrémité du bloc (I), elle donne accès à une salle de réunion pour le personnel ou pour les résidents (figure 50).

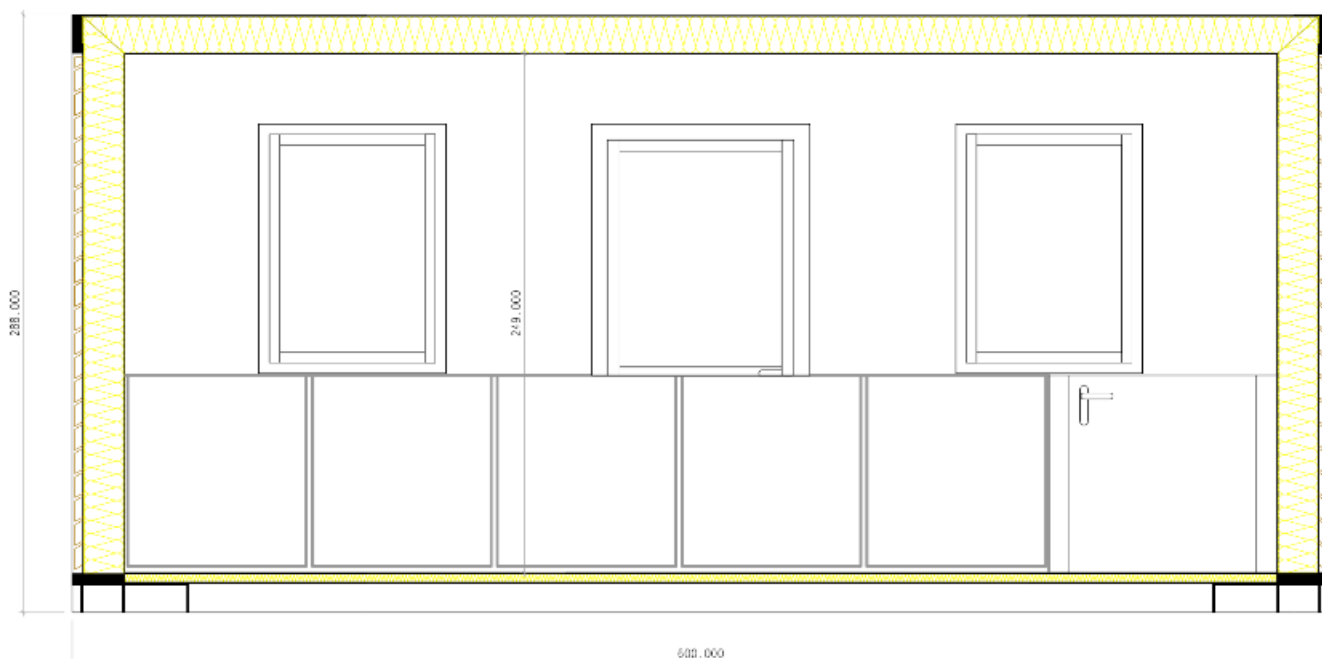


Figure 51 : Coupe A-A dans le bloc administratif

### 3.3.3.1. Descriptif des modules pour le bloc de l'administration et pour le personnel :

#### STRUCTURE

- Traité anticorrosion et couverte d'une couche de peinture de base et de deux couches bi-composantes (40µm et 80 µm pour le cadre inférieur)
- Construction soudée par des profilés en acier ouverts autoportants et laminés jusqu'à 5 mm d'épaisseur
- Couche de finition PUR à deux composants peints – 60 µm (couleur de la structure identique à celle de la paroi externe)
- Œillets pour la manutention avec grue
- Passage de fourches pour la manutention avec élévateur
- 8 coins du conteneur pour le transport, l'assemblage et la connexion

#### TOITURE ET PLAFOND

- Construction en acier recouverte de plaque zinguées et nervurées
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 180 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,194$  ;  $R = 5,15$ )
- L'évacuation des eaux pluviales se fait par les gouttières intégrées dans les quatre poteaux (Ø 63 mm)
- Résistance de 1.5 KN/M<sup>2</sup>
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Peinture de finition
- Hauteur sous plafond de 249 cm

#### PLANCHER

- Revêtement inférieur en tôle d'acier zinguée



- Panneau de polyuréthane (PIR) expansée double-face aluminium : 50 mm ( $\lambda = 0,022$ ;  $U = 0,44$  ;  $R = 2,27$ )
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement du plancher en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris marbré
- Charge utile du plancher : 250 Kg/m<sup>2</sup>

#### PAROIS

- Parois extérieures en tôle zinguée, nervurée et bardé avec des profils clairevoie en cèdre (18 x 68 mm)
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 200 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,18$  ;  $R = 5,56$ )
- Revêtement intérieur en Fermacell 2x15 mm, résistant au feu EI60
- Pare-vapeur
- Fibre de verre et peinture de finition

#### FENÊTRES ET PORTES

- Châssis simple avec une partie oscillo/battante de 960 x 1240 mm, double vitrage, avec volet extérieur en PVC
- Valeur :  $U = 1,1$  W/M<sup>2</sup>K
- Porte extérieure en acier ½ vitrée de 1125 x 2125 mm, double vitrage
- Valeur :  $U = 1,5$  W/M<sup>2</sup>K
- Rappel de porte

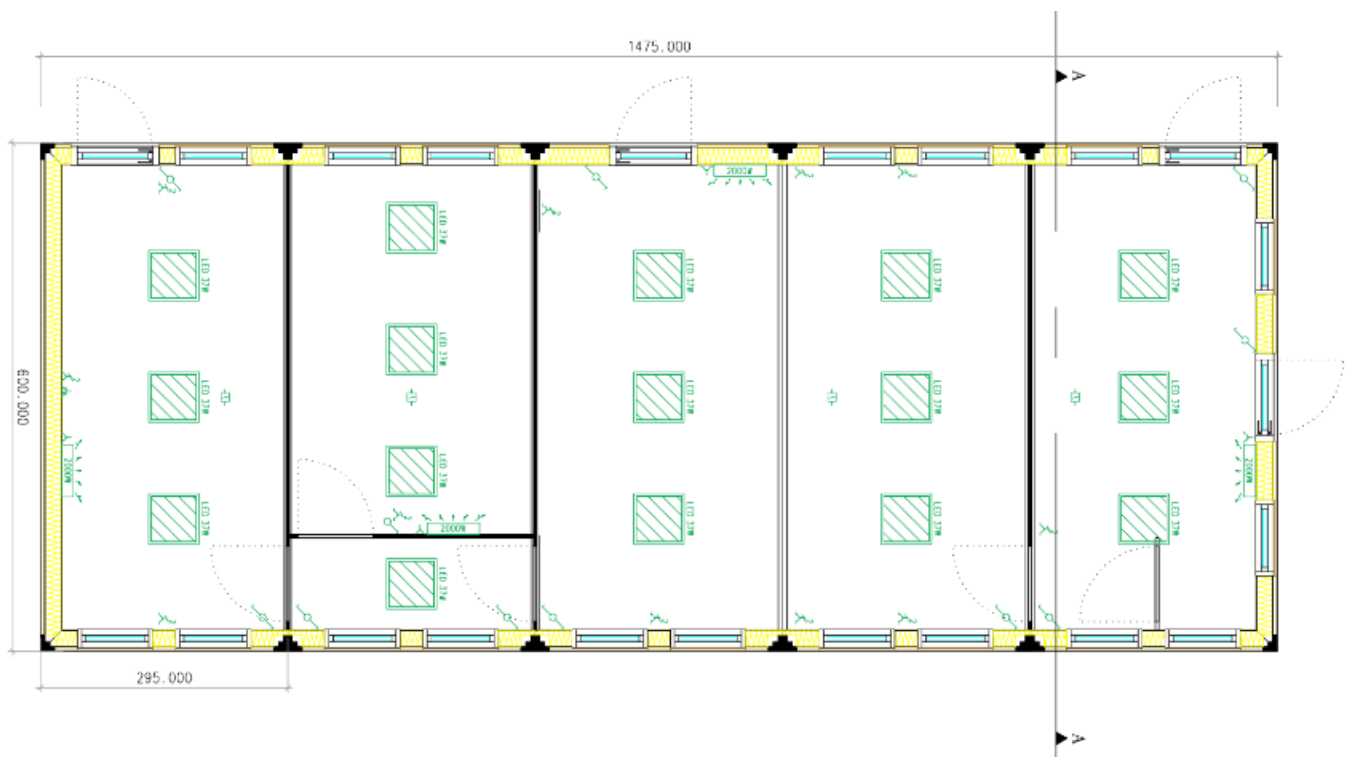


Figure 52 : Plan de distribution électrique

#### ELECTRICITE CONFORME AUX NORMES

Figure 52 :

- 2 X Tableau électrique HAGER avec disjoncteur et protections de courant
- 8 X Set de prise CEE 32A pour le pontage électrique entre les modules

- 11 X Interrupteur 10/16A de 250 V
- 4 X Prise de courant 10/16A de 250 V, pour le chauffage, avec sécurité.
- 22 X Prise de courant 10/16A de 250 V, avec sécurité
- 16 X Lampe LED de 60 x 60 cm, 37 W, 4000 K, 3700 lm, blanc
- 4 X Convecteur électrique mural de 2000W avec thermostat, avec prise de sécurité IP24
- 4 X Détecteur de fumé centralisé
- 1 X Prise de Télédistribution
- 2 X Répétiteur Wifi

#### AUTRE

- 2 X Kit coffret + extincteur à poudre 2 kg

### 3.3.3.2. Aménagement de la zone

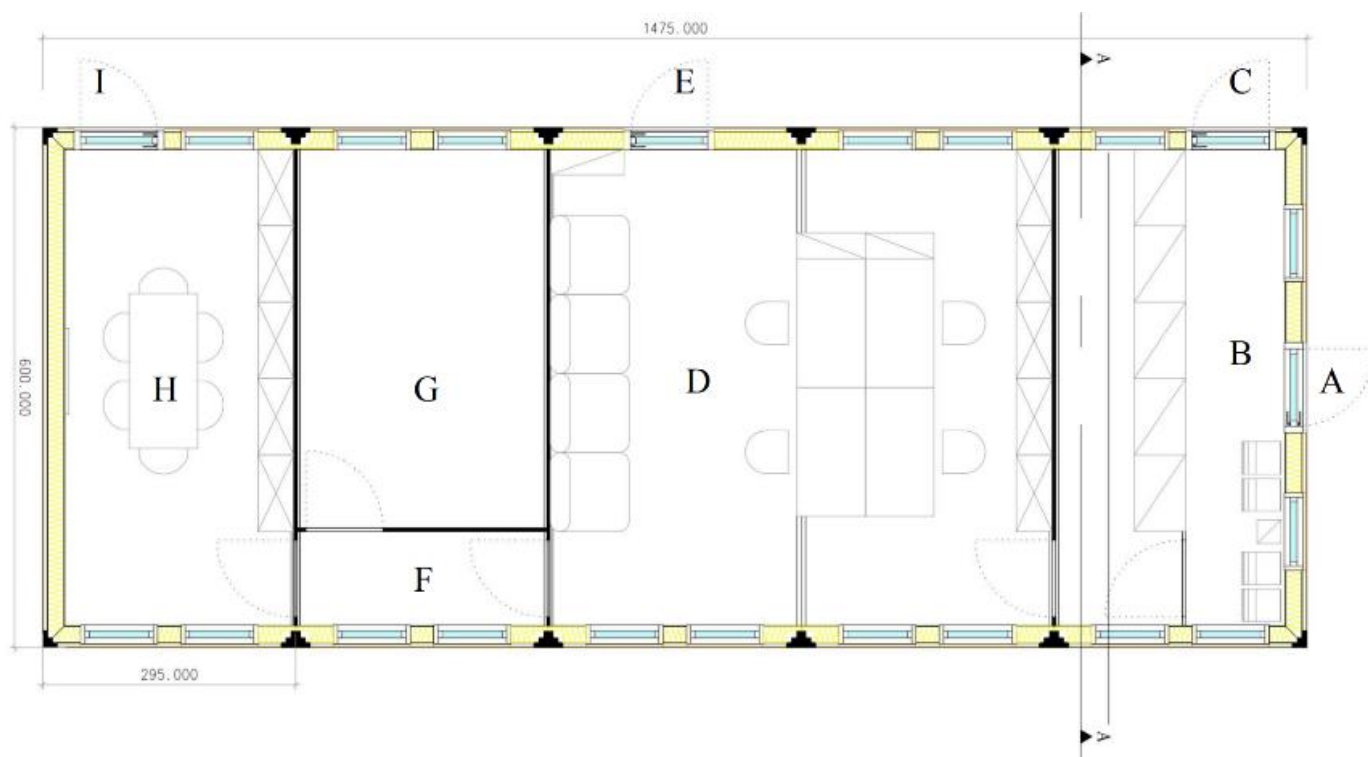


Figure 53 : Vue en plan de l'aménagement du bloc administratif

En figure 53, on peut identifier différentes zones :

- Porte d'entrée de l'accueil
- L'accueil est une pièce d'interface entre les visiteurs du centre et le personnel, mais aussi le lieu où les résidents viennent rechercher des objets (distribution de vêtement, colis de nourriture, documents administratifs, le linge propre ou déposer le sale.). Un grand comptoir (voir figure 51) formé par des armoires fermées à clé joue le rôle boîte aux lettres/consigne personnel pour chaque résident. Chaque façade de ces boîtes aux lettres reprend la couleur et le numéro de la chambre du résident. Un petit coin salle d'attente est aussi aménagé pour permettre d'accueillir confortablement les personnes (figure 51)
- Porte donnant accès vers la cour



- D. Zone de bureau pour le personnel encadrant
- E. Porte donnant accès vers la cour
- F. Couloir d'accès vers la salle de réunion ou la pièce de stockage. Le but est aussi d'assurer un niveau de confidentialité pour la pièce H
- G. Peut-être utilisé comme pièce de stockage ou comme chambre pour les gardes de nuit du personnel encadrant.
- H. Cette pièce est prévue pour les réunions du personnel, mais aussi un lieu d'échange entre le résident et ses soutiens par exemple. Ce lieu est prévu pour permettre aux résidents d'avoir des entretiens confidentiels avec des tiers (avocat)
- I. Porte donnant accès vers la cour

### 3.3.4. Les sanitaires

4. Les sanitaires sont divisés en trois conteneurs distincts mais identiques. Ils sont placés à proximité des évacuations et des arrivées d'eau de la place comme les cuisines. Mais aussi, au plus près de l'église pour rendre commode leur accès pour les résidents. Les portes de ceux-ci sont opaques et les fenêtres côté rue se situent à distance du périmètre du site pour empêcher les vues, tout en permettant aux sanitaires d'être ventilés et éclairés (figure 54 et 55).

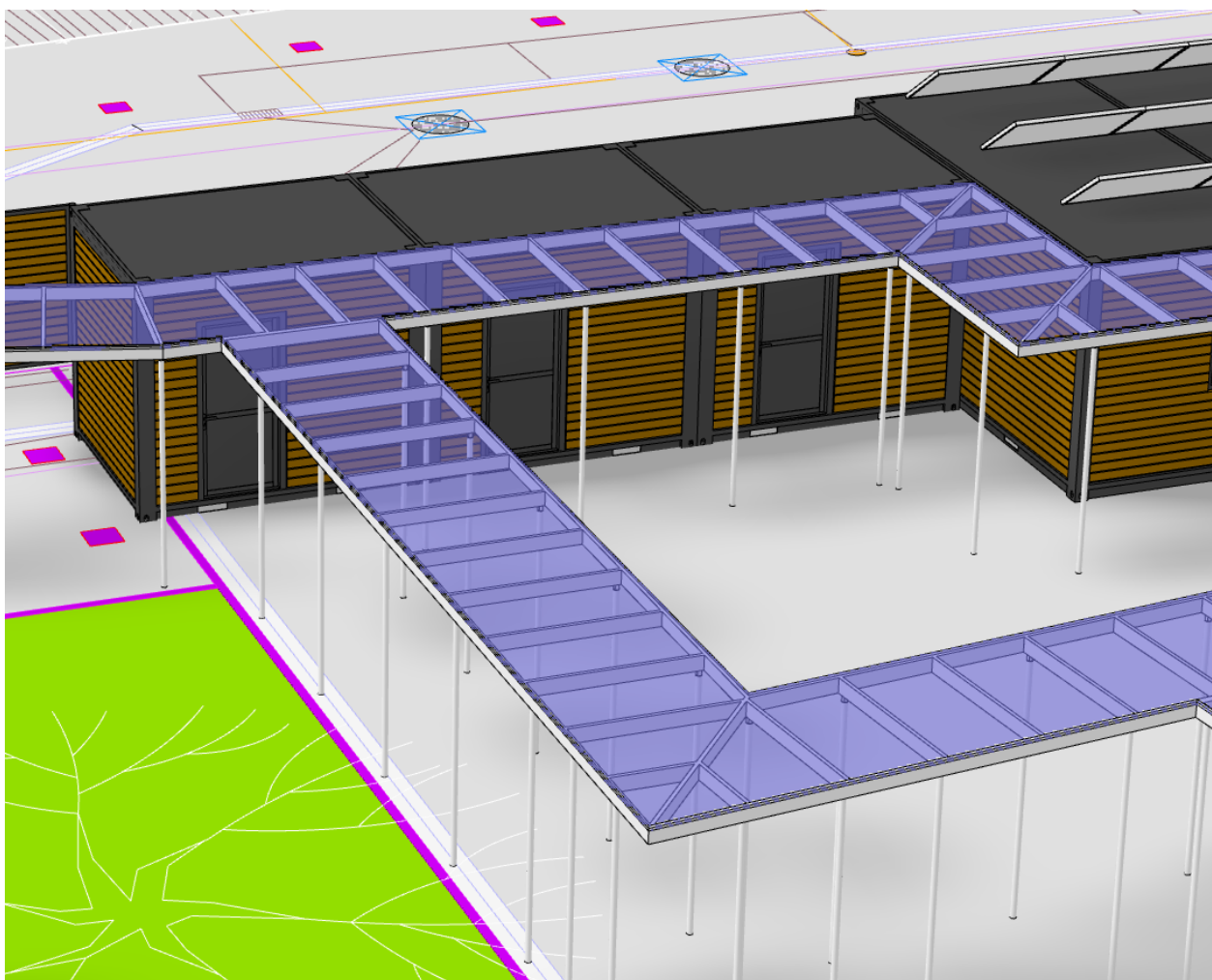
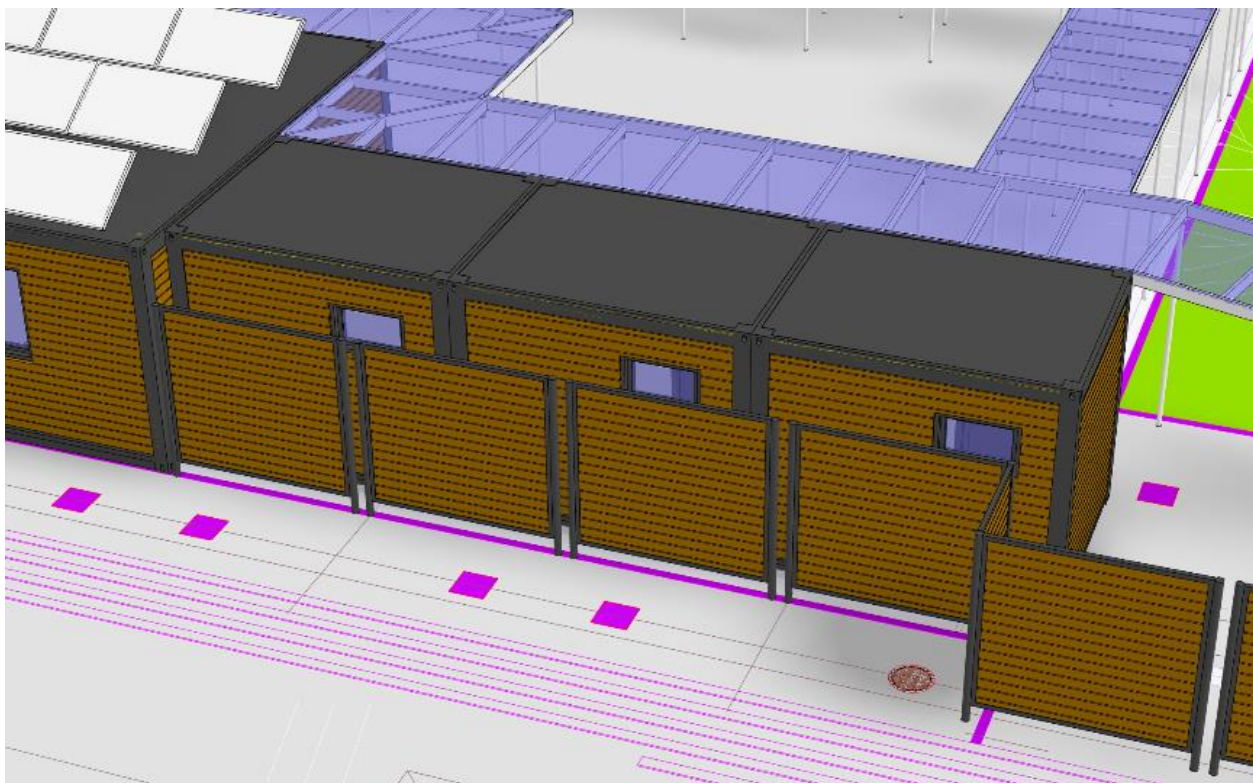


Figure 54 : Vue de la façade côté cour des blocs sanitaires



*Figure 55 : Vue depuis la rue des blocs sanitaires protégés des regards indiscrets par les barrières HERAS*

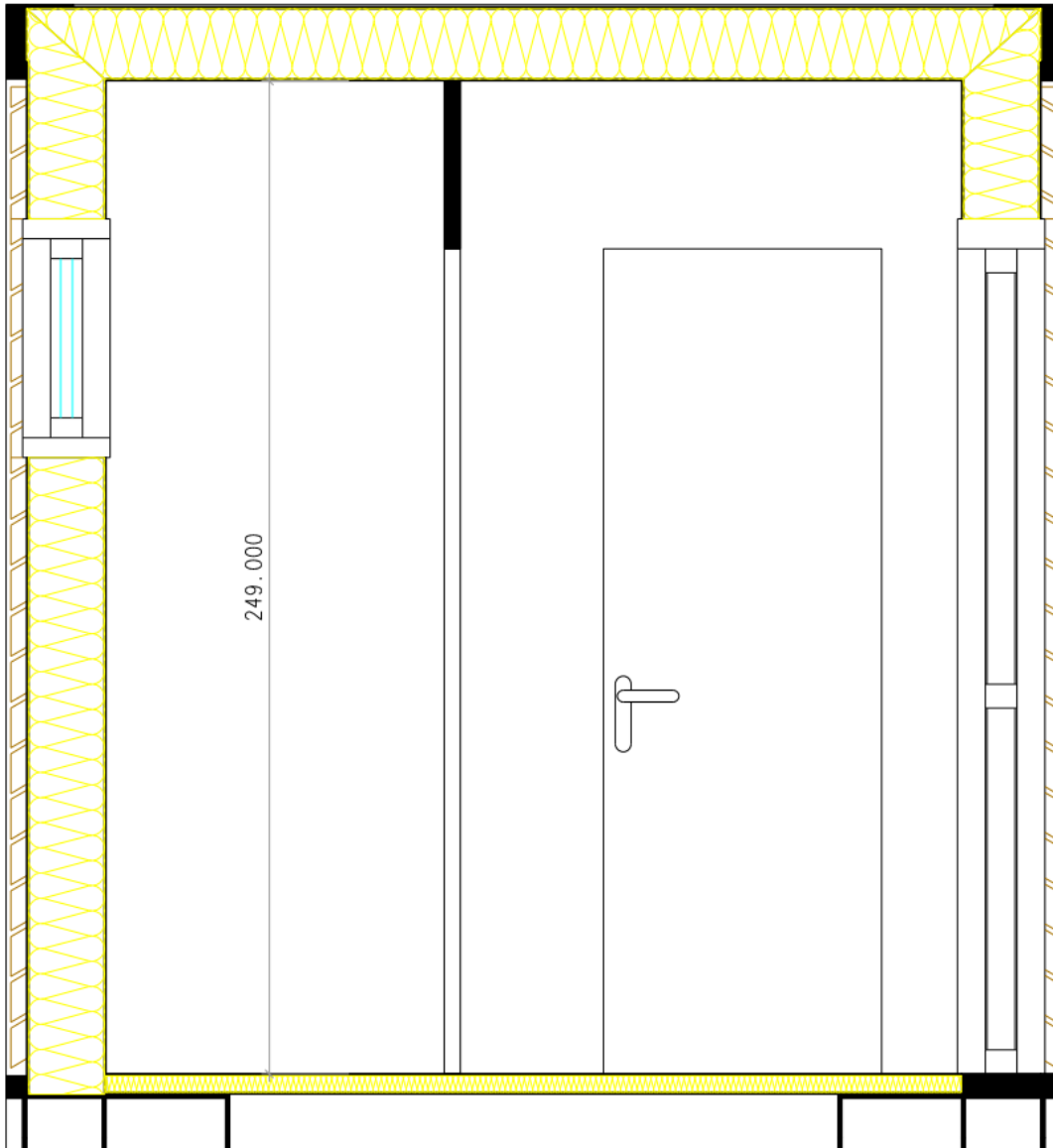


Figure 56 : Coupe dans un bloc sanitaire

#### 4.1.1.1. Descriptif des modules pour les sanitaires

##### *STRUCTURE*

- Traité anticorrosion et couverte d'une couche de peinture de base et de deux couches bi-composantes (40µm et 80 µm pour le cadre inférieur)
- Construction soudée par des profilés en acier ouverts autoportants et laminés jusqu'à 5 mm d'épaisseur
- Couche de finition PUR à deux composants peints – 60 µm (couleur de la structure identique à celle de la paroi externe)
- Œillets pour la manutention avec grue
- Passage de fourches pour la manutention avec élévateur
- 8 pcs des coins du conteneur pour le transport, l'assemblage et la connexion

### *TOITURE ET PLAFOND*

- Construction en acier recouverte de plaque zinguées et nervurées
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 180 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,194$  ;  $R = 5,15$ )
- L'évacuation des eaux pluviales se fait par les gouttières intégrées dans les quatre poteaux ( $\varnothing 63$  mm)
- Résistance de 1.5 KN/M<sup>2</sup>
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement du plafond en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris clair
- Hauteur sous plafond de 249 cm

### *PLANCHER*

- Revêtement inférieur en tôle d'acier zinguée
- Panneau de polyuréthane (PIR) expansée double-face aluminium : 50 mm ( $\lambda = 0,022$ ;  $U = 0,44$  ;  $R = 2,27$ )
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement du plancher en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris marbré
- Charge utile du plancher : 250 Kg/m<sup>2</sup>

### *PAROIS*

Voir figure 56 :

- Parois extérieures en tôle zinguée, nervurée et bardé avec des profils clairevoie en cèdre (18 x 68 mm)
- Isolation thermique de la toiture en laine minérale : A1 – 200 mm ( $\lambda = 0,035$ ;  $U = 0,18$  ;  $R = 5,56$ )
- Panneau de particules en bois ciment de 1 x 22 mm, Fermacell 2E 22, résistant au feu REI60.
- Revêtement de la paroi en vinyle PVC (avec coins en plastique) style PU R10 de 2,00 mm gris clair

### *FENÊTRES ET PORTES*

- Châssis simple avec une partie oscillo/battante de 960 x 1240 mm, double vitrage, avec volet extérieur en PVC
- Valeur :  $U = 1,1$  W/M<sup>2</sup>K
- Porte extérieure en acier ½ vitrée de 1125 x 2125 mm, double vitrage
- Valeur :  $U = 1,5$  W/M<sup>2</sup>K
- Rappel de porte

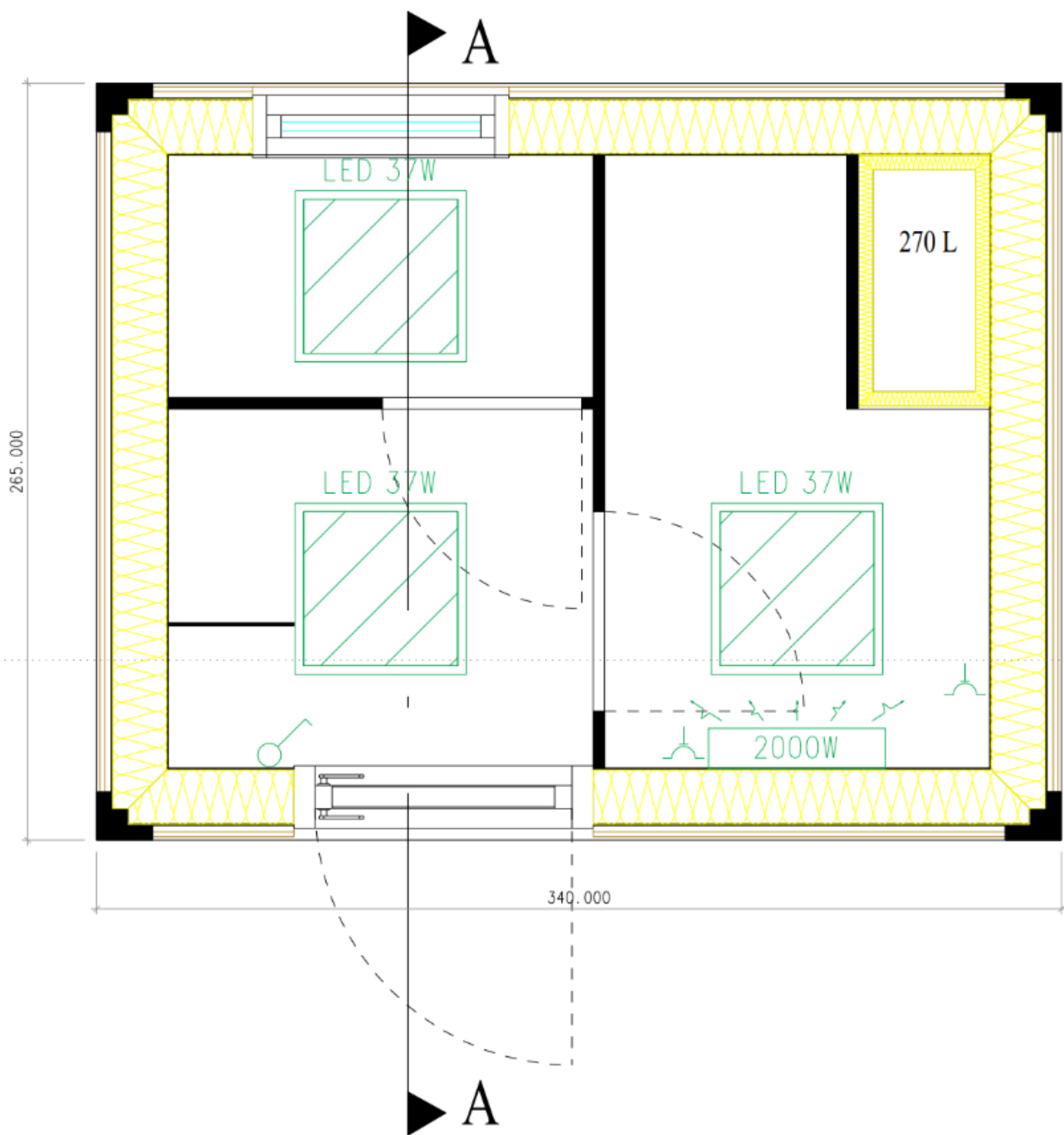


Figure 57 : Plan de distribution électrique

### ELECTRICITE CONFORME AUX NORMES

Figure 57 :

- 1 X Tableau électrique HAGER avec disjoncteur et protections de courant
- 1 X Set de prise CEE 32A pour le pontage électrique entre les modules
- 1 X Interrupteur 10/16A de 250 V
- 1 X Prise de courant 10/16A de 250 V, pour le chauffage, avec sécurité.
- 1 X Prise de courant 10/16A de 250 V, avec sécurité

- 3 X Lampe LED de 60 x 60 cm, 37 W, 4000 K, 3700 lm, blanc
- 1 X Convecteur électrique mural de 2000W avec thermostat, avec prise de sécurité IP24
- 1 X Chauffe-eau électrique de 2000W, capacité 270 L, avec prise de sécurité IP24

#### 4.1.1.2. Aménagement de la zone

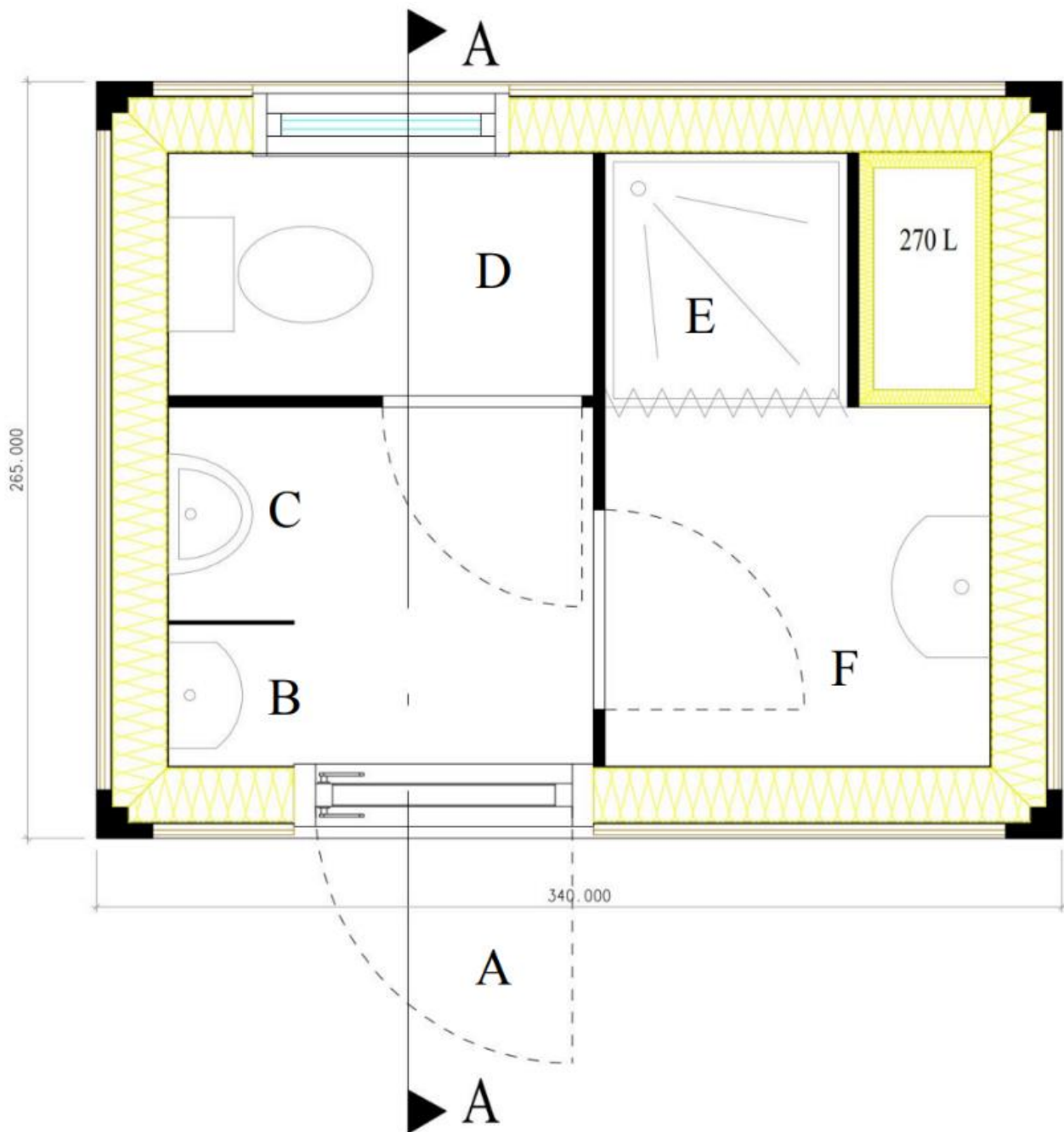


Figure 58 : Vue en plan de l'aménagement du bloc sanitaire

En figure 58, on peut identifier différentes zones :

- A. Porte donnant accès vers la cour
- B. Lave-mains



- C. Urinoir
- D. Toilette
- E. Douche
- F. Lavabos

#### 4.1.2. Les aménagements extérieurs

##### 4.1.2.1. Zone de détente et parking vélo

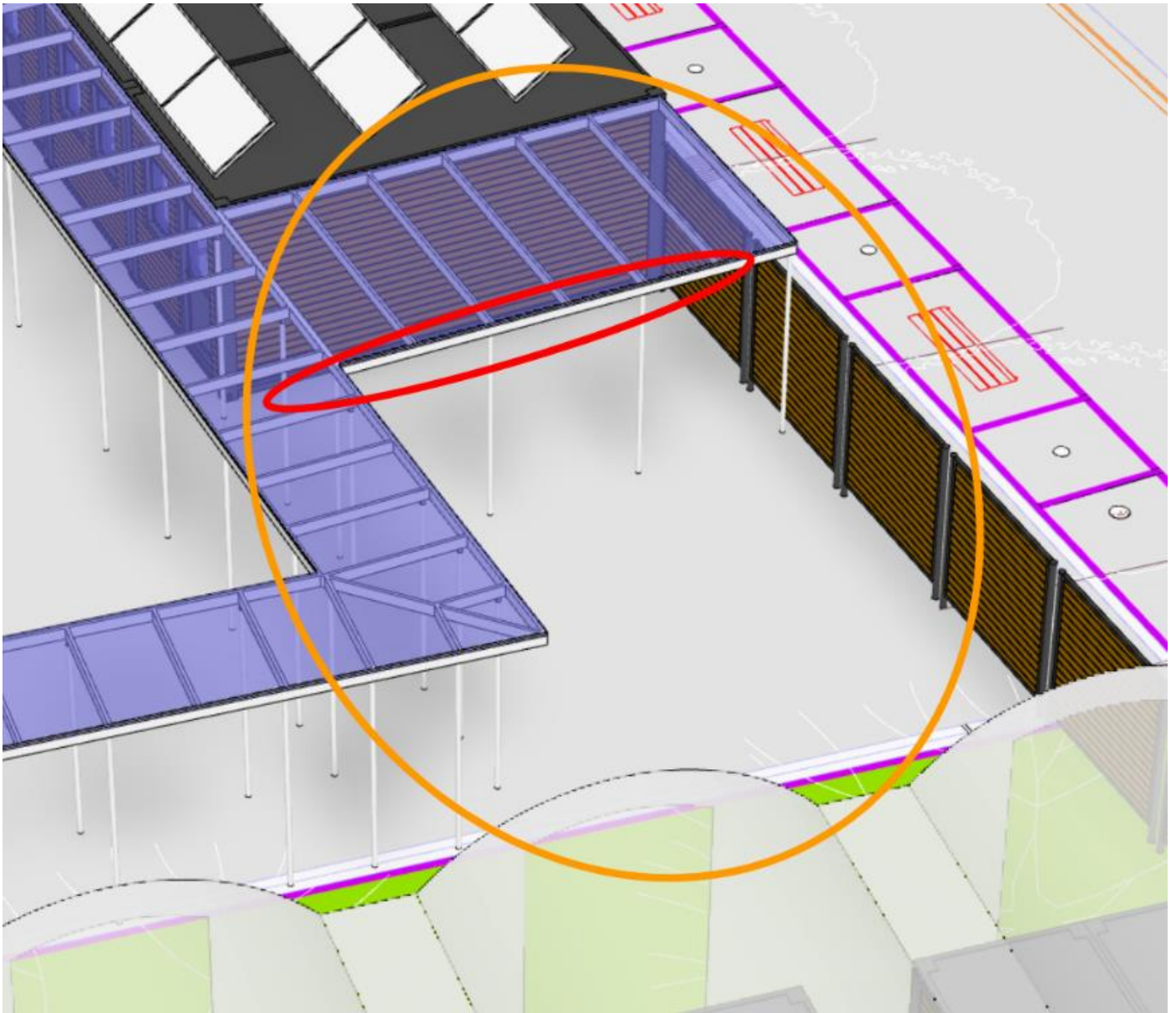


Figure 59 : Vue de l'espace de détente dans le prolongement du bloc administratif

Dans le prolongement du bloc administratif, une zone est couverte par la structure de la coursive, mais dans des proportions plus importantes. Mesurant la longueur du conteneur auquel elle s'adosse, cette zone de 22 m<sup>2</sup> offre un espace aux résidents pour garer leur vélo et se détendre à l'abri. Dans la zone délimitée par l'ovale rouge une vingtaine

de vélo peuvent être rangés en tête-bêche. Aucun aménagement fixe ne peut être placé entre les deux zones de conteneur aménagées, le centre de la cour (place) devant rester libre pour l'accès du camion de pompier. Pour permettre au résident d'avoir malgré cela un espace avec des tables et banc extérieurs, la zone délimitée par l'ovale orange a été laissée libre d'infrastructure (figure 59).

#### 4.1.2.2. Zones de circulation couvertes et le périmètre de sécurité

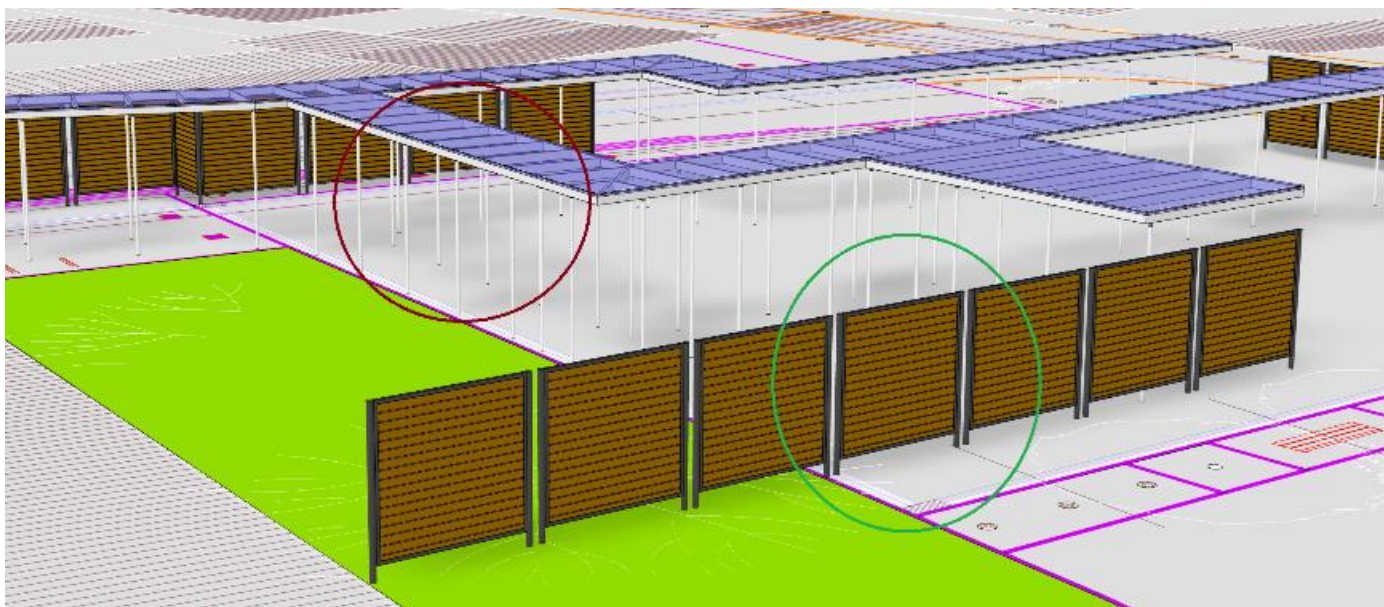


Figure 60 : Vue depuis la rue de l'espace de détente dans le prolongement du bloc administratif

En figure 60, les zones de circulation couvertes (ovale bordeaux) sont des structures d'échafaudage de la marque Layher. Elles jouent plusieurs rôles :

- Permettre aux résidents et au personnel de se déplacer à l'abri de la pluie (largeur couverte 180 cm)
- Structurer l'espace (point d'appel pour l'accueil, matérialisation de la voie d'accès des pompiers)

Pour garantir la sécurité des résidents, le centre doit avoir un périmètre de sécurité physique. Je propose d'utiliser des barrières de la marque Heras modèle type City-Wood M800 (cercle vert). L'aspect de cette barrière est intéressant car elle s'accorde avec les bardages des conteneurs. Elle permet de l'intimité dans la cour pour les résidents et ne renvoie pas l'image de prison avec la verticalité des barreaux.

L'utilisation d'équipement industriel qui peut être loué s'inscrit dans le cadre du premier principe.





*Illustration « L'arrivée », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Chapitre 8 : évaluation des coûts du projet

Pour procéder à l'évaluation des coûts, l'entreprise Modulco, par le biais de monsieur Nicolas Cucinotta, m'a fourni des devis pour les postes n°2,3,4,5 du cahier des charges. Concernant les n°1 et 7, je me suis basé sur la fourchette haute du bordereau des prix unitaires, car celui-ci date de 2020. Pour le poste n°6, j'ai effectué des recherches sur internet afin de trouver des prix dans la moyenne du marché.

Université de Liège Faculté des Sciences appliquées Campus du Sart Tilman – Quartier POLYTECH 1 allée de la Découverte 9 4000 Liège	
--	--

Projet :	Centre d'hébergement temporaire					
	Place de Rebaix 41					
	7804 Ath					
Réf.	Description/Remarques	C.M	[U]	Quantité	Prix/[U] En euros	Prix total HTVA En euros
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoire</b>					
0	Etat des lieux avant travaux	QF	pce	1	2550	2550
	Raccordement électrique	QF	pce	1	2100	2100
	Raccordement eau	QF	pce	1	2000	2000
	Frais raccordement égout	QF	pce	1	1500	1500
<b>1</b>	<b>Partie restauration Eglise</b>					
	Nettoyage vitraux uni + démontage grille	QP	m <sup>2</sup>	58	150	8700
	Nettoyage vitraux uni + démontage grille	QP	m <sup>2</sup>	36	430	15480
	Réparation vitraux porte Narthex	QP	m <sup>2</sup>	1	100	100
<b>2</b>	<b>Partie centre d'hébergement intérieur</b>					
	Fourniture de deux modules de 5300 x 2 x 1700 x 2580 mm (hauteur interne 2200 mm) conforme au descriptif technique	QF	pce	14	34000	476000

	Fourniture et pose de deux système de ventilation VARIO- CO2	QF	pce	14	2150	30100
	Convecteur STIEBEL 2 KW	QF	pce	14	525	7350
	Frais d'installation dans l'église	QF	pce	1	4480	4480
	Frais de transport des 14 modules sur Rebaix sous réserve d'accès	QF	pce	1	7500	7500
<b>3</b>	<b>Partie centre d'hébergement intérieur</b>					
	Cuisine + Salle à manger + salle polyvalente : Fourniture de module de 6000 x 2950 x 2890 mm HSP 2490 cm gamme STANDARD C30	QF	pce	5	13600	68000
	Administration : Fourniture de module de 6000 x 2950 x 2890 mm HSP 2490 cm gamme STANDARD C30	QF	pce	5	13500	67500
	Salle de bain : Fourniture de 1 module 340 x 265 cm comprenant 1 WC + 1 douche	QF	pce	3	13000	39000
	Frais de transport des 13 modules sur Rebaix sous réserve d'accès	QF	pce	1	2640	2640
<b>4</b>	<b>Echafaudage ( achat + une pose )</b>					

	Structure extérieure	QP	m <sup>2</sup>	175	28	4900
	Structure intérieure	QP	m <sup>2</sup>	27	25	675
	Escalier	QP	m <sup>2</sup>	10	30	300
<b>5</b>	<b>Périmètre sécurité ( achat + une pose )</b>					
	Barrières Heras bois	QF	pce	22	253	5566
	Fixation sol	QF	pce	44	75	3300
	Portail	QF	pce	1	763	763
	Portillon avec badge	QF	pce	1	1359	1359
<b>6</b>	<b>Mobilier</b>					
	<i>Chambre</i>					
	Lit complet	QF	pce	14	375	5250
	Table de nuit	QF	pce	14	70	980
	Bureau	QF	pce	14	250	3500
	Chaise	QF	pce	14	85	1190
	Armoire	QF	pce	14	380	5320
	Garde-manger	QF	pce	14	165	2310
	Frigo	QF	pce	14	260	3640
	Rangement frigo	QF	pce	14	40	560



	Paillason	QF	pce	14	55	770
	Range-chaussure	QF	pce	14	114	1596
	Porte-manteau	QF	pce	14	19	266
	Meuble modulable	QF	pce	14	630	8820
	Cloison	QF	pce	14	135	1890
	<b><i>Cuisine</i></b>					
	Plan de travail	QP	m <sup>2</sup>	3	300	900
	Evier inox	QF	pce	2	280	560
	Plaque de cuisson	QF	pce	2	160	320
	Chauffe-eau	QF	pce	1	830	830
	Hotte d'aspiration	QF	pce	2	670	1340
	Casier métallique	QF	pce	4	590	2360
	Fontaine à eau	QF	pce	1	979	979
	Couverture anti-feu sous boîtier plastique	QF	pce	2	21	42
	<b><i>Salle polyvalente</i></b>					
	Table	QF	pce	14	250	3500
	Chaise	QF	pce	30	85	2550
	Armoire	QF	pce	6	225	1350

	<b>Administration</b>					
	Chaise	QF	pce	10	85	850
	Table basse	QF	pce	1	65	65
	Consigne	QF	pce	5	150	750
	Armoire	QF	pce	10	225	2250
	Table	QF	pce	6	250	1500
	Chaise de bureau	QF	pce	4	110	440
	Armoire basse	QF	pce	3	145	435
7	<b>Honoraire</b>					
	Honoraire Architecte MH	QF	pce	0,14	24280	3399,2
	Honoraire Ingénieur stabilité	QF	pce	0,012	743713	8924,556
	Coordinateur de sécurité santé	QF	pce	0,07	751863	52630,41
	<b>Total HTVA (euros)</b>					873930,166
	<b>TVA (euros)</b>			0,21	873930,2	183525,3349
	<b>Total TTC (euros)</b>					1931385,667

Le coût total TTC du projet est estimé à **1 931 386 euros**.

Comment pouvons-nous donner une appréciation vis à vis de ce montant ?

La durée de vie d'un conteneur aménagé peut varier en fonction de plusieurs facteurs (qualité du conteneur, utilisation prévue, conditions environnementales, entretien régulier). En général, avec un entretien approprié, un conteneur aménagé bien construit peut avoir une durée de vie allant de 10 à 50 ans. Une hypothèse raisonnable est de considérer une durée de vie de 25 ans. Si on divise le coût total TTC par le nombre de jours à savoir 365 jours multipliés par 25

ans et que nous le rapportons à une personne nous trouvons un coût de **15,11 euros par jour** par résident. Si nous rapportons ce coût à une dépense mensuelle, cela est l'équivalent d'un loyer de **454 euros par mois**, charges non comprises.

Nous pouvons prendre la référence sur les grilles des loyers proposées par la région wallonne :

"Pour un appartement construit après 2010 situé à Rebaix. Le logement comprend 1 chambre, une superficie habitable de 15 m<sup>2</sup>, 1 salle de bain et 1 WC.

Son certificat PEB est de classe B. Le logement possède un chauffage électrique à accumulation et est muni de panneaux photovoltaïques. Son eau chaude sanitaire est produite de manière indépendante par une pompe à chaleur électrique. Le bien est situé au rez-de-chaussée ou au premier étage. L'habitation possède un jardin, une cuisine équipée, un service de gardiennage/conciergerie ou de la vidéosurveillance/vidéophone. Le ménage se compose d'un adulte de moins de 65 ans (sans enfant). Le logement est occupé de 8 heures à 17 heures en semaine, de 17 heures à minuit en semaine, de minuit à 8 heures en semaine, de 8 heures à 17 heures le week-end, de 17 heures à minuit le week-end, de minuit à 8 heures le week-end, et est occupé en moyenne 12 mois par an.

**Votre loyer indicatif est de 687,08 €**, celui peut varier entre 618,37 € minimum et 755,79 € maximum en tenant compte de différents paramètres (avantages ou, au contraire, des défauts relatifs au logement considéré)."

Il est difficile de savoir apprécier de manière plus fine le résultat obtenu. En effet, les points de comparaison précis avec le coût exercé au niveau du logement par Fedasil n'est pas communiqué, mais on peut affirmer qu'il est inférieur à celui que l'on rencontrerait pour un hébergement dans le secteur privé.



*Illustration « L'installation », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*

## Conclusion

En conclusion, mon projet de fin d'études intitulé "Étude préliminaire à la conservation intégrée de l'église Saint-Amand de Rebaix en centre d'hébergement temporaire pour des hommes seuls migrants géré par le CPAS d'Ath via les ILA" s'inscrit parfaitement dans le domaine des compétences de l'ingénieur civile architecte par la multitude de ses aspects (historique, sociologique, technique, financier). Celui-ci vise à explorer une approche intégrée de conservation du patrimoine tout en offrant un logement temporaire aux hommes seuls migrants. J'ai choisi ce sujet en raison de ma passion pour la préservation du patrimoine et de mon désir de trouver des solutions durables aux défis sociaux contemporains, tels que la crise migratoire et la perte de notre patrimoine culturel. La conservation intégrée offre une approche novatrice qui permet de préserver le patrimoine tout en répondant aux besoins de notre société. Les objectifs spécifiques de mon projet comprennent l'établissement d'une synthèse des éléments importants pour la réalisation d'un tel projet, la création de fiches selon le cercle des besoins de Stevenson pour pouvoir appréhender le bien-être des migrants, la présentation d'un avant-projet de centre d'accueil, l'estimation réaliste des coûts et la création d'une ressource pour des appels de financement ultérieurs. Dans ma méthodologie de recherche, j'ai utilisé des entretiens

avec des experts du secteur, des analyses selon le cercle des besoins de Stevenson et une recherche approfondie dans la littérature pertinente. J'ai collecté des données d'expertise, des connaissances spécialisées et des expériences concrètes pour étayer mes conclusions. Mes principaux résultats indiquent qu'il est administrativement et techniquement possible de créer un centre d'accueil pour les migrants dans une église. J'ai également estimé le coût d'un tel projet se situe dans la fourchette basse des prix du marché. Les contributions uniques de mon projet résident dans la création d'un document de référence qui peut servir de base pour une étude de faisabilité fiable dans le domaine de la conservation intégrée du patrimoine et de l'hébergement temporaire des migrants. J'ai rencontré des défis liés à la gestion du temps et à l'organisation des données, mais j'ai pu les surmonter grâce à une méthode rigoureuse et à une synthèse efficace. Les implications pratiques de mon projet incluent la possibilité de poursuivre le travail vers la réalisation d'un projet pilote. Dans le contexte plus large de mon domaine d'études, mon projet s'inscrit dans la promotion d'une approche intégrée de conservation du patrimoine et contribue à la réflexion sur les réponses aux défis sociaux, économiques et environnementaux actuels. En conclusion, mon expérience de travail sur ce projet de fin d'études a été enrichissante et m'a permis de rencontrer des professionnels passionnés. J'espère que ce projet contribuera à sensibiliser l'opinion publique, à favoriser la cohésion sociale et à valoriser la diversité culturelle en offrant des solutions novatrices et durables aux problématiques de conservation du patrimoine et d'accueil des migrants.



*Illustration « Le nouveau départ », Viet Chu Danh Nguyen, 2023.*



## Annexes

1. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LA FABRIQUE D'EGLISE DU 9 NOVEMBRE 2022
2. RETRANSCRIPTION CE L'ENTRETIEN AVEC L'AWAP DU 6 DECEMBRE 2022
3. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE SAGEP DU 22 DECEMBRE 2022
4. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LA REGIE DES BATIMENTS DU 3 MARS 2023
5. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC FEDASIL DU 3 MARS 2023
6. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC MONSIEUR A. DU 14 AVRIL 2023
7. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE D'ATH DU 2 MAI 2023
8. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LA CROIX-ROUGE DU 12 MAI 2023
9. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE CPAS D'ATH DU 16 MAI 2023
10. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LA ZHC DU 23 MAI 2023
11. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LA ZSWAPI DU 25 MAI 2023
12. RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC LE LIONS CLUB LESSINES-ATH DU 26 MAI 2023

- 
- <sup>1</sup> Coomans, T., & S., J.-S. (2014). *Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition* (5e éd.). Collection Nouveau Patrimoine. (p. 222).
- <sup>2</sup> Article 12, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>3</sup> Article 2, paragraphe 1, UNESCO. (2022). *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2e éd.). Entité du patrimoine vivant Secteur de la culture. (Œuvre originale publiée en 2003)
- <sup>4</sup> Christian Hottin. (2008). Une nouvelle perception du patrimoine. *Culture et recherche*, (116/117), Article 3.
- <sup>5</sup> Hélène Malice. (2023). *Compte rendu de la conférence du 21 janvier 2023*. Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région.
- <sup>6</sup> AWaP. (s. d.). *L'Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC)*. Wallonie patrimoine AWaP. [https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_ipic/](https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/) ; Région de Bruxelles-Capitale. *L'inventaire du patrimoine architectural*. Patrimoine Brussels. <https://monument.heritage.brussels/> ; François Nemeth. (2017, 11 octobre). *Cinq ans pour inventorier les 2500 églises wallonnes*. RTBF. <https://www.rtf.be/article/cinq-ans-pour-inventorier-les-2500-eglises-wallonnes-9715529>
- <sup>7</sup> Belgique : Les églises classées dans le collimateur des députés PS. (2012, 28 février). *Cath.ch*. <https://www.cath.ch/newsf/380-eglises-et-200-chapelles-classees-en-wallonie/>
- <sup>8</sup> Les églises sont vides ? Il faut les réaffecter ! (2012, février). *L'écho*. <https://www.lecho.be/telex/general-exterieur/les-eglises-sont-vides-il-faut-les-reaffecter/9105300.html>
- <sup>9</sup> Caroline Sägerser. (2012, 12 mars). *Le débat autour de la réaffectation des églises*. Observatoire des religions et de la laïcité, ULB. <https://o-re-la.ulb.be/analyses/item/182-le-debat-autour-de-la-reaffectation-des-eglises.html>
- <sup>10</sup> Jean-Philippe Schreiber, C. S., & Cécile Vanderpelen-Diagre. (2016). *Les Religions et la Laïcité en Belgique* (Rapport 2015). Université libre de Bruxelles Observatoire des Religions et de la Laïcité (ORELA).
- <sup>11</sup> Caroline Sägerser, J. B. (2016). *Les pratiques religieuses en Belgique : une analyse en termes de génération*. *Revue belge de sociologie*, 53(2).
- <sup>12</sup> Achille Verne. (2018, décembre). *Religions et laïcité : un mouvement perpétuel*. Centre d'action laïque belge. <https://www.laicite.be/magazine-article/religions-laicite-mouvement-perpetuel/>
- <sup>13</sup> Cédric Michiels. (2019). *Les fidèles des églises belges en question. Une analyse de la fréquentation religieuse en Belgique francophone*. *Revue française de sociologie*, 60(2).
- <sup>14</sup> UCL. (2015). *Les facteurs socio-économiques de la pratique religieuse en Belgique francophone*. Centre d'Étude de la Vie Politique de l'Université de Louvain.
- <sup>15</sup> Ilke Adam, C. T. (2019). *Pratiques religieuses des Belges de confession musulmane*. *La Revue Nouvelle*, (6), 61–75.
- <sup>16</sup> Jean-Pierre Hermia. (2010). *L'Église catholique en Belgique francophone. Évolutions récentes et perspectives*. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 105(1-2).
- <sup>17</sup> Larousse. (s. d.). *Église*. <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Église/45994#:~:text=Le%20mot%20Église%20-%20du%20grec.autour%20de%20cette%20foi%20commune>  
Église du grec ekklesia signifie assembler.
- <sup>18</sup> Julian Mawet. (2015). *L'usage partagé dans les églises, des réponses architecturales à des problèmes de société* [TFE, université de Liège Faculté d'architecture]. Mathéo.
- <sup>19</sup> Marie-Eve Rebts. (2020, 15 décembre). *Plusieurs projets pour transformer des églises*. *lesoir.be*. <https://www.lesoir.be/342696/article/2020-12-15/plusieurs-projets-pour-transformer-des-eglises>
- <sup>20</sup> Article 2, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>21</sup> Article 4, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>22</sup> Article 12, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>23</sup> Article 25, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>24</sup> Article 34, Code wallon du Patrimoine (CoPat), code (2018, 22 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (201820). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2018/04/26/201820/2019/06/01>
- <sup>25</sup> Diocèse de Namur. (s. d.). *La gestion des fabriques d'église*. Gefen Namur. <https://www.gefen-namur.be/outils-pour-les-fabriques-d-eglise/legislation/>
- <sup>26</sup> Décret impérial concernant les fabriques des églises, Décret (1809, 30 décembre) (France). *Moniteur belge*, (1809123054). <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1809/12/30/1809123054/1809/12/30>

- 
- <sup>27</sup> Loi sur le temporel des cultes, Loi (1870, 9 mars) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (1870C30450), 905. <https://wallex.wallonie.be/nl/contents/acts/6/6084/1.html>
- <sup>28</sup> Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, code (2019, 2 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, 1(3-4). <https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CDLD.pdf>
- <sup>29</sup> Vanden Broele. BASE LÉGALE- Circulaire du 18 juillet 2014. Wallonie religio. <https://wallonie.religio.be/base-légale>
- <sup>30</sup> Vanden Broele. BASE LÉGALE- Circulaire du 12 décembre 2014. Wallonie religio. <https://wallonie.religio.be/base-légale>
- <sup>31</sup> Décret relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, Décret (2017, 16 juin) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (2017203223).
- <sup>32</sup> Kerkfabriek. (2017, 27 février). kerknet.be. <https://www.kerknet.be/parochie-onze-lieve-vrouw-vlierbeek-kessel-lo/artikel/kerkfabriek>
- <sup>33</sup> Diocèse de Liège. Qu'est-ce une fabrique d'église ? Église catholique de Liège. <https://www.evechedeliege.be/wp-content/uploads/2021/01/a.-quest-ce-quune-fabrique-deglise.pdf>
- <sup>34</sup> Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie, Arrêté (2009, 28 octobre) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (69908).
- <sup>35</sup> Canon N° 537, Code de Droit Canonique (1983) (Vatican). <https://www.droitcanonique.fr/codes/cic-1983-1/c-537-cic-1983-537>
- <sup>36</sup> Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, code (2019, 2 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, 1(3-4). <https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CDLD.pdf>
- <sup>37</sup> Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, code (2019, 2 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, 1(3-4). <https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CDLD.pdf>
- <sup>38</sup> Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie, Arrêté (2009, 28 octobre) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, (69908). <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2009/10/08/2009204848/2012/06/21>
- <sup>39</sup> Canon N° 537, Code de Droit Canonique (1983) (Vatican). <https://www.droitcanonique.fr/codes/cic-1983-1/c-537-cic-1983-537>
- <sup>40</sup> Canon N° 1277, Code de Droit Canonique (1983) (Vatican). <https://www.droitcanonique.fr/codes/cic-1983-1/c-1277-cic-1983-1277>
- <sup>41</sup> ASBL Evêché de Tournai. Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses. Diocèse de Tournai. [https://diocese-tournai.be/services-et-pastorales\\_0/sagep/](https://diocese-tournai.be/services-et-pastorales_0/sagep/)
- <sup>42</sup> Le financement par l'Etat fédéral des ministres des cultes et des délégués du Conseil central laïque (Rapport de la Commission des sages). (2006). [https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapport\\_commission\\_des\\_sages.pdf](https://justice.belgium.be/sites/default/files/rapport_commission_des_sages.pdf)
- <sup>43</sup> Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, code (2019, 2 mai) (Wallonie) (Belgique). *Moniteur belge*, 1(3-4). <https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CDLD.pdf>
- <sup>44</sup> Fanny Declercq. (2021, 25 novembre). Bruxelles révolutionne le financement des cultes. *lesoir.be*. <https://www.lesoir.be/408670/article/2021-11-25/bruxelles-revolutionne-le-financement-des-cultes>
- <sup>45</sup> Jean-François Husson. (2014). Les communes et les fabriques d'église. *Polietia*.
- <sup>46</sup> Hivert, A.-F. (2018, 5 octobre). L'église suédoise de Paris, refuge pour les jeunes Afghans. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/m-actu/article/2018/10/05/l-eglise-suedoise-de-paris-refuge-pour-les-jeunes-afghans\\_5365237\\_4497186.html](https://www.lemonde.fr/m-actu/article/2018/10/05/l-eglise-suedoise-de-paris-refuge-pour-les-jeunes-afghans_5365237_4497186.html)
- <sup>47</sup> Shoemaker, K. (2022b). *Sanctuary and Crime in the Middle Ages, 400–1500*. Fordham University Press. <https://doi.org/10.1515/9780823292523>
- <sup>48</sup> Birgit Neufert. (2014). L'asile dans l'église. *Migration Forcées Revue*, (48). <https://www.fmreview.org/fr/foi/neufert>
- <sup>49</sup> Évangile de Saint Luc, chapitre 10, versets 25-32.
- <sup>50</sup> Caritas Europa. (2018). The role of Churches and Christian NGOs in supporting refugees and migrants. Retrieved from [https://www.caritas.eu/sites/default/files/call\\_to\\_eu\\_leaders\\_role\\_of\\_churches\\_and\\_christian\\_ngos\\_supporting\\_refugees\\_and\\_migrants\\_0.pdf](https://www.caritas.eu/sites/default/files/call_to_eu_leaders_role_of_churches_and_christian_ngos_supporting_refugees_and_migrants_0.pdf)
- <sup>51</sup> Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés. (2019). Étude sur l'hébergement d'urgence pour les migrants en Belgique. <https://www.cire.be/wp-content/uploads/2019/11/Etude-sur-lhebergement-durgence-pour-les-migrants-en-Belgique-PCS.pdf>
- <sup>52</sup> Joly, D. (2018). L'hébergement d'urgence des migrants en Belgique : regards croisés. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 34(1), 159-178.
- <sup>53</sup> Ligue des Droits Humains. (2019). Migrants et demandeurs d'asile : quels droits en Belgique ? [https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/09/Note-Migrants-et-demandeurs-dasile-quels-droits-en-Belgique\\_LDHF-Septembre-2019.pdf](https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/09/Note-Migrants-et-demandeurs-dasile-quels-droits-en-Belgique_LDHF-Septembre-2019.pdf)
- <sup>54</sup> Agence des Nations Unies pour les Réfugiés. (2018). Évaluation des besoins en matière d'hébergement des réfugiés et des demandeurs d'asile en Belgique. <https://www.unhcr.org/be/wp-content/uploads/sites/18/2018/10/UNH>
- <sup>55</sup> RTBF Info. (2018, 14 juillet). Migrants à l'église du Béguinage à Bruxelles: "On a l'impression d'être morts". [https://www.rtbf.be/info/societe/detail\\_migrants-a-l-eglise-du-beguinage-a-bruxelles-on-a-l-impression-d-etre-morts?id=9984595](https://www.rtbf.be/info/societe/detail_migrants-a-l-eglise-du-beguinage-a-bruxelles-on-a-l-impression-d-etre-morts?id=9984595)
- <sup>56</sup> BX1. (2019, 25 septembre). Des migrants hébergés à l'église Sainte-Catherine à Bruxelles. <https://bx1.be/categories/news/des-migrants-heberges-a-leglise-sainte-catherine-a-bruxelles/>
- <sup>57</sup> Het Laatste Nieuws. (2020, 23 septembre). Kerk biedt onderdak aan corona-wachtenden: "Dit is voor iedereen beter". <https://www.hln.be/antwerpen/kerk-biedt-onderdak-aan-corona-wachtenden-dit-is-voor-iedereen-beter~a3486d46/>
- <sup>58</sup> "Refugees in faith-based spaces: reflections on sanctuary, religion, and security", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2017.
- <sup>59</sup> "The rise of far-right politics in Europe: implications for migrants and refugees", *Journal of Social Issues*, 2018.
- <sup>60</sup> Amnesty International France. (s.d.). Droit d'asile. Récupéré le 12/01/2023, de <http://www.amnesty.fr/focus/droit-asile>

- 
- <sup>61</sup> Amnesty International France. (s.d.). Droit d'asile. Récupéré le 12/01/2023, de <http://www.amnesty.fr/focus/refugie>
- <sup>62</sup> Art. 1(A)(2) de la convention de Genève de 1951.
- <sup>63</sup> Amnesty International France. (s.d.). Droit d'asile. Récupéré le 12/01/2023, de [www.amnesty.fr/focus/migrant](http://www.amnesty.fr/focus/migrant)
- <sup>64</sup> La Caille, F., & Biges, A. (2019, 9 août). Migrant, émigré, exilé : quelles différences ? National Geographic Histoire. Récupéré le 19/01/2023, de <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/2019/08/migrant-emigre-exile-queelles-differences>
- <sup>65</sup> Collombé, C. (2016). Migrant, émigré, exilé : quelles différences ? Informations sociales, 194(3), 4-8.
- <sup>66</sup> Wihtol de Wenden, C. (Invitée). (2019, 25 septembre). Le dessous des cartes [Émission de télévision]. Dans Arte.
- <sup>67</sup> Wihtol de Wenden, C. (2016). Panorama des migrations à l'échelle mondiale. Informations sociales, 194(3).
- <sup>68</sup> Majidi, M., Ettehadieh, C. (2023, février). Les réfugiés afghans en Iran et au Pakistan : La disparition d'un espace de protection. Notes de l'IFRI.
- <sup>69</sup> Organisation internationale pour les migrations. (2022). État de la migration dans le monde 2022 (No. de référence PUB2022/002/L). ISBN 978-92-9268-373-3 (Version imprimée), ISSN 1020-8453. ISBN (PDF) 978-92-9268-121-0. 592 pages.
- <sup>70</sup> Tardis, M. (2019). La politique européenne d'immigration : Récit d'une union en panne. Dans Ramses 2020 (pp. 230-233).
- <sup>71</sup> Le Figaro. (s.d.). International. Récupéré le 12/04/2023, de <https://www.lefigaro.fr/international>
- <sup>72</sup> Europa.eu <https://www.consilium.europa.eu/press/2016/03>
- <sup>73</sup> Catherine Teule « Accord » UE-Turquie :le troc indigne dans plein droit 20/7/3 n°114 pages 23 à 26
- <sup>74</sup> Toute l'Europe <https://touteurope.eu/société/crise-migratoire...>, analyse de DIDIER Billon directeur adjoint de l'institut de relation internationales et stratégiques (IRIS)
- <sup>75</sup> Ingres, M. E. (s.d.). Message des Européens aux réfugiés. Le Temps. Récupéré le 12/04/2023, de <https://www.letemps.ch/monde/message-europeens-aux-refugies>
- <sup>76</sup> Oxfam France. (s.d.). Incendie au camp de Moria à Lesbos : une tragédie provoquée par les politiques européennes. Récupéré le 12/04/2023, de <https://www.oxfamfrance.org/actualite/incendie-camp-de-moria-a-lesbos-une-tragedie-provoquee-par-politiques-europeennes/>
- <sup>77</sup> Liberation.fr. (2020, 28 février). Migrants : Erdogan ouvre sa frontière, la Grèce la ferme. Récupéré le 14/04/2023, de [https://www.liberation.fr/planete/2020/02/28/migrants-erdogan-ouvre-sa-frontiere-la-grece-la-ferme\\_1780087/](https://www.liberation.fr/planete/2020/02/28/migrants-erdogan-ouvre-sa-frontiere-la-grece-la-ferme_1780087/)
- <sup>78</sup> Les Echos. (s.d.). Migrants : les tensions à la frontière entre la Grèce et la Turquie en cinq questions. Récupéré le 14/04/2023, de <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/migrants-les-tensions-a-la-frontiere-entre-la-grece-et-la-turquie-en-cinq-questions-1182712/>
- <sup>79</sup> EUHAVFORMED opération Sophia mandat prolongé d'un an et ayant de nouvelles taches. 20 juin 2016
- <sup>80</sup> A ce sujet consulter le rapport A/HRC/50/63 : rapport de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye publié le 29 juin 2022
- <sup>81</sup> Conseil de l'EU, déclaration du 6 octobre 2016 de Robert Fico, premier ministre Slovaque qui exerce en 2016 la présidence tournante du conseil européen.
- <sup>82</sup> Conseil de l'Europe du 07/12/2016
- <sup>83</sup> Conseil de l'Europe du 19/20 octobre 2017
- <sup>84</sup> Vie-publique.fr. (s.d.). Qu'est-ce que le Pacte de Marrakech sur les migrations? Récupéré le 10/04/2023, de <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/277029-quest-ce-que-le-pacte-de-marrakech-sur-les-migrations/>
- <sup>85</sup> Conseil de l'Union européenne. (s.d.). Chronologie de la politique migratoire de l'UE. Récupéré le 10/04/2023, de <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/migration-timeline/>
- <sup>86</sup> Date du septantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme
- <sup>87</sup> Ont voté contre la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque
- <sup>88</sup> Conseil de l'Europe 20 juin 2019 programme stratégique 2019-2024
- <sup>89</sup> Conseil de l'Europe. (2020, 14 décembre). Vidéo conférence des ministres de l'intérieur. Récupéré le [date de récupération], de <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/jha/2020/12/14/>
- <sup>90</sup> Touteleurope.eu. (s.d.). Que contient le Pacte européen sur la migration et l'asile? Récupéré le 10/04/2023, de <https://www.touteurope.eu/societe/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/>
- <sup>91</sup> European Union Agency for Asylum. (s.d.). What We Do. Récupéré le 16/04/2023 , de <https://easo.europa.eu/about-us/what-we-do>
- <sup>92</sup> Le Soir. (2022). Les demandes d'asile des Ukrainiens en forte hausse en Belgique. Récupéré le 6 avril 2023 de <https://www.lesoir.be/458007/article/2022-03-07/les-demandes-dasile-des-ukrainiens-en-forte-hausse-en-belgique>
- <sup>93</sup> Le Soir. (2022). La Belgique va accueillir 1.500 demandeurs d'asile supplémentaires en provenance d'Ukraine. Récupéré le 6 avril 2023 de <https://www.lesoir.be/471620/article/2022-08-22/la-belgique-va-accueillir-1500-demandeurs-dasile-supplementaires-en-provenance>
- <sup>94</sup> Ministère de l'Emploi et de la Consommation. (2022). Accueil et intégration des réfugiés en Belgique. Récupéré le 6 avril 2023 de <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/migration-travailleurs-etrangers/refugies-et-protection-temporaire/refugies-en-belgique/accueil-et-integration>
- <sup>95</sup> Conseil de l'Europe 4 mars 2022
- <sup>96</sup> Stengers, J. (2007). Les migrations internationales en Belgique. In Population et famille en Belgique (pp. 107-123). De Boeck Supérieur.
- <sup>97</sup> Office des étrangers. (2019). Statistiques. Récupéré le 6 avril 2023, de <https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Statistiques.aspx>
- <sup>98</sup> De Schutter, H. (2006). La migration en Belgique. In La migration dans les pays de l'OCDE (pp. 137-168). OCDE. 143



- <sup>99</sup> Foblets, M. C. (2002). L'immigration en Belgique: histoire et perspectives. In L'immigration en Belgique: état des savoirs (pp. 17-42). Academia-Bruylant
- <sup>100</sup> Kesteloot, C., & Decroly, J. M. (1999). Immigration and the city: Brussels 1960-1995. P. Lang.
- <sup>101</sup> Reyntjens, F., & Willems, R. (2002). La politique d'asile en Belgique: tendances et évolutions récentes. In L'immigration en Belgique: état des savoirs (pp. 259-282). Academia-Bruylant.
- <sup>102</sup> Huysmans, J. (2006). The politics of insecurity: Fear, migration and asylum in the EU. Routledge.
- <sup>103</sup> Timmerman, C. (2016). Entre politique de l'immigration et intégration de migrants: la Belgique en perspective européenne. In Les migrations internationales: enjeux contemporains et questions nouvelles (pp. 113-129). Presses Universitaires de France.
- <sup>104</sup> Martiniello, M., & Rea, A. (2008). L'immigration en Belgique: état des savoirs. De Boeck Supérieur.
- <sup>105</sup> Rea, A. (1997). Immigration et intégration en Belgique. In Études internationales (Vol. 28, No. 1, pp. 33-45). Presses de l'Université Laval.
- <sup>106</sup> Levecque, K., Van Rossem, R., & Van de Putte, B. (2010). Inequalities in social capital and health between immigrants and natives in Belgium: a study among the Turkish and Moroccan populations. *Health & place*, 16(3), 526-533.
- <sup>107</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. (2021). Belgium. Récupéré le 15/04/2023, de <https://www.unhcr.org/belgium.html>
- <sup>108</sup> Déclaration universelle des droits de l'Homme. (1948). Récupéré le 15/04/2023, de <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- <sup>109</sup> European Asylum Support Office. (2021). Dublin Procedure. Récupéré le le 15/04/2023, de <https://www.easo.europa.eu/asylum-procedures/dublin-procedure>
- <sup>110</sup> Office des étrangers. (2021). Demande d'asile. Récupéré le 15/04/2023, de <https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Asile.aspx>
- <sup>111</sup> Belgique. (2016). Loi du 15 septembre 2006 portant des dispositions diverses. Récupéré le 15/04/2023 de [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi\\_a1.pl?language=fr&caller=list&cn=2006091541&la=f&fromtab=loi&sql=dt+contains+%27%22LOI%22.%27](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&caller=list&cn=2006091541&la=f&fromtab=loi&sql=dt+contains+%27%22LOI%22.%27)
- <sup>112</sup> Belgique. (2013). Arrêté royal du 8 juillet 2013 relatif à l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers. Récupéré le 15/04/2023, de [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi\\_a1.pl?language=fr&caller=list&cn=2013070831&la=f&fromtab=loi&sql=dt+contains+%27%22AR%22.%27](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&caller=list&cn=2013070831&la=f&fromtab=loi&sql=dt+contains+%27%22AR%22.%27)
- <sup>113</sup> Office des étrangers. (2021). Accueil des demandeurs d'asile. Récupéré le 15/04/2023, de [https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Accueil\\_demandeurs\\_asile.aspx](https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Accueil_demandeurs_asile.aspx)
- <sup>114</sup> Amnesty International. (2018). Belgium: Asylum seekers trapped in "abusive and violent" system. Récupéré le 10/04/2023, de <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/02/belgium-asylum-seekers-trapped-in-abusive-and-violent-system/>
- <sup>115</sup> Commission européenne. (2020). Migration et asile : la Commission met en place des procédures accélérées pour améliorer l'efficacité des retours et mieux gérer les frontières extérieures de l'UE. Récupéré le 10/04/2023, de [https://ec.europa.eu/france/news/20201027-migration-asile-commission-met-place-des-procedures-accelerees-pour-ameliorer-lefficacite\\_fr](https://ec.europa.eu/france/news/20201027-migration-asile-commission-met-place-des-procedures-accelerees-pour-ameliorer-lefficacite_fr)
- <sup>116</sup> Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2021). Rapport annuel 2020. Récupéré le 10/04/2023, de [https://www.cgra.be/sites/default/files/publications/cgra\\_rapport\\_annuel\\_2020\\_1.pdf](https://www.cgra.be/sites/default/files/publications/cgra_rapport_annuel_2020_1.pdf)
- <sup>117</sup> Ministère de l'Intérieur. (2021). Rapport annuel 2020 sur les expulsions. Récupéré le 12/04/2023, de <https://www.ibz.be/fr/documents/rapport-annuel-2020-sur-les-expulsions>
- <sup>118</sup> Office des Etrangers. (2021). Qui sommes-nous ? Récupéré le 14/04/2023, de <https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/A-propos-de-nous.aspx>
- <sup>119</sup> Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (2021). Le CGRA. Récupéré le 12/04/2023, de <https://www.cgreg.be/fr/le-cgra>
- <sup>120</sup> Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR). (2021). Accueil des migrants. <https://www.diversite.be/accueil-des-migrants>
- <sup>121</sup> Fedasil Info. (s.d.). Cours d'intégration. Récupéré le 02/04/2023, de <https://www.fedasilinfo.be/fr/cours-dintegration>
- <sup>122</sup> Médecins du monde. (s.d.) Récupéré le 02/04/2023, de <https://medecinsdumonde.be/actualites-publications/actualites/le-hub-humanitaire-depuis-5-ans-centre-daccueil-et-dorientation>
- <sup>123</sup> Fedasil. (2018, 6 décembre). PERSONNES VULNÉRABLES AVEC DES BESOINS D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES. Définition, identification, prise en charge. Rapport Final. Direction Appui à la Politique, Service Etude et Politique. Récupéré à partir de [https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil\\_etude\\_personnes\\_vulnerables.pdf](https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil_etude_personnes_vulnerables.pdf)
- <sup>124</sup> FEDASIL. (2021). Qui sommes-nous? Récupéré le 4 avril 2023, de <https://www.fedasil.be/fr/a-propos-de-fedasil/qui-sommes-nous>
- <sup>125</sup> FEDASIL. (2021). Chiffres-clés. Récupéré le 4 avril 2023, de <https://www.fedasil.be/fr/accueil-des-demandeurs-dasile/chiffres-cles>
- <sup>126</sup> FEDASIL. (2021). Accueil des demandeurs d'asile. Récupéré le 4 avril 2023, de <https://www.fedasil.be/fr/accueil-des-demandeurs-dasile>
- <sup>127</sup> Fedasil. (s.d.). Accueil. Récupéré le 02/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr>
- <sup>128</sup> Fedasil. (2021). Les centres d'accueil. <https://www.fedasil.be/fr/accueil-demandeurs-dasile/les-centres-daccueil>
- <sup>129</sup> Croix-Rouge de Belgique. (2021). Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Récupéré à partir de <https://www.croix-rouge.be/accueil/cada/>

- <sup>130</sup> Maisons d'accueil pour demandeurs d'asile. (2021). Maisons d'accueil pour demandeurs d'asile. Récupéré à partir de <https://www.maisonsdaccueil.be/>
- <sup>131</sup> Maisons d'accueil pour réfugiés. (2021). Maisons d'accueil pour réfugiés. Récupéré à partir de <https://www.maisonsdereve.be/maisons>
- <sup>132</sup> BxlRefugees. (s.d.). Accueil. Récupéré le 02/04/2023, de <http://www.bxlrefugees.be>
- <sup>133</sup> « Il n'y aura pas de baisse miraculeuse des arrivées » déclare la secrétaire d'état à l'asile et à la migration, Nicole de Moor, au Soir, publié le 10.03.2023.
- <sup>134</sup> 70% de la population mondiale vit désormais sous une dictature géopolitique. Revue géopolitique. Xavier Martinage, publiée le 28.03.2022.
- <sup>135</sup> Boccara, D., & Hanappe, C. (2018). La ville accueillante. Collection Recherche, (n°236), Introduction, p. 22.
- <sup>136</sup> Agier, M. (2011). L'encampement du monde. Plein droit, 90, 21-24. <https://doi.org/10.3917/pld.090.0021>
- <sup>137</sup> Boccara, D., & Hanappe, C. (2018). La ville accueillante. Collection Recherche, (n°236), Introduction, p. 16.
- <sup>138</sup> Boudou, B. (2017). Politique de l'hospitalité. Une généalogie conceptuelle. Cnrs.
- <sup>139</sup> Martin Deleixhe qui analyse l'hospitalité à partir du contrôle des frontières.
- <sup>140</sup> Concept développé par Jacques Derrida, Paul Ricoeur mais aussi Guillaume Le blanc et Fabienne Brugère.
- <sup>141</sup> Alice Latouche, « Agier Michel (2018) l'étranger qui vient : repenser l'hospitalité » e-Migrinter [en ligne], 18/2019, mis en ligne le 11 septembre 2019, consulté le 9 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/1557>; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.1557>
- <sup>142</sup> Pour synthétiser à gros traits, le tout (la citoyenneté) détermine la partie (le citoyen) chez les grecs alors que la partie (le citoyen) détermine le tout (la citoyenneté) chez les romains.
- <sup>143</sup> Terme utilisé par Benjamin Boudou, Politique de l'hospitalité. Boudou, B. (2017). Politique de l'hospitalité. Une généalogie conceptuelle. Cnrs.
- <sup>144</sup> Boudou, Benjamin, « Au nom de l'hospitalité : les enjeux d'une rhétorique morale en politique », in : *Cités*, 2016/4, n°68, pp.33-48.
- <sup>145</sup> Genard, Jean-Louis, « Pourquoi l'hospitalité ? », in : SociologieS, Dossier « Hospitalités : L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts »-en ligne (13.03.2018) : <<http://journals.openedition.org/sociologies/6918>>, [05.06.2018].
- <sup>146</sup> Genard, Jean-Louis, « Pourquoi l'hospitalité ? », in : SociologieS, Dossier « Hospitalités : L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts »-en ligne (13.03.2018) : <<http://journals.openedition.org/sociologies/6918>>, [05.06.2018].
- <sup>147</sup> Agier, M., et al. (2018). La ville accueillante - Accueillir à Grande-Synthe - Questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville. Dans Plan Urbanisme – Construction Architecture (PUCA), Collection Recherche, page 17, Introduction. Publié le 09.09.2018, mis à jour le 11.01.2023.
- <sup>148</sup> Cyrille Hanappe et Elise Al Neimi, Villes ouvertes, villes accueillantes, Editions Charles Léopold Mayer, 2020, page 74.
- <sup>149</sup> Cyrille Hanappe et Elise Al Neimi, Villes ouvertes, villes accueillantes, Editions Charles Léopold Mayer, 2020, page 74.
- <sup>150</sup> Open Edition. Ilke Adam et Marco Martiniello, « divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les émigrés ». Revue Européenne des migrations internationales [en ligne], vol.29-n°2/2013 mis en ligne le 01 juin 2016, consulté le 10 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6404> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.6404>.
- <sup>151</sup> CNCd. (s.d.). Des actions dans 1 commune sur 5 pour améliorer l'accueil des migrants. Récupéré le 15/04/2023, à partir de <https://www.cncd.be/des-actions-dans-1-commune-sur-5>
- <sup>152</sup> Site Commune Hospitalière. (s.d.). En quoi consiste une commune hospitalière ? Quels sont ses engagements ? Récupéré le 15/04/2023, à partir de <https://communehospitaliere.be/-site-commune-hospitaliere-kesako> .
- <sup>153</sup> Schérer, R. (1997). Cosmopolitisme et hospitalité. Communications, 65(1), 59-68.
- <sup>154</sup> René, S. (2005). Zeus hospitalier: éloge de l'hospitalité. La Table ronde.
- <sup>155</sup> Alice Latouche, « Agier Michel (2018) l'étranger qui vient : repenser l'hospitalité » e-Migrinter [en ligne], 18/2019, mis en ligne le 11 septembre 2019, consulté le 9 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/1557>; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.1557>
- <sup>156</sup> France 24. (2018, 6 juillet). Aide aux migrants : le Conseil constitutionnel consacre le principe de fraternité. Récupéré le [date de consultation], à partir de <https://www.france24.com/fr/20180706-aide-migrants-cedric-herrou-conseil-constitutionnel-consacre-principe-fraternite>
- <sup>157</sup> Anne Gotman-le sens de l'hospitalité, essai sur les fondements sociaux de l'accueil aux autres. PUF. 2001
- <sup>158</sup> No télé 25.04.2023 Tournai : la ville réaffirme son engagement de commune hospitalière avec la seconde édition « Tournai le monde ».
- <sup>159</sup> Genard, Jean-Louis, « Pourquoi l'hospitalité ? », in : SociologieS, Dossier « Hospitalités : L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts »-en ligne (13.03.2018) : <<http://journals.openedition.org/sociologies/6918>>, [05.06.2018]. Consulté le 12 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/6918>
- <sup>160</sup> Breizh-info. (2022, 27 juillet). Victor Orban : "L'Europe doit dire non à l'immigration". Récupéré le [date de consultation], à partir de <https://www.breizh-info.com/2022/07/27/193520/victor-orban-europe-immigration>
- <sup>161</sup> Terme utilisé par Zemmour Eric, essayiste français et président d'extrême droite « reconquête » en France.
- <sup>162</sup> Organisation internationale pour les migrations. (2016). How to Design and Implement Temporary Solutions for Migrants: Lessons Learned from the European Migration Crisis. [https://publications.iom.int/system/files/pdf/how\\_to\\_design\\_and\\_implement\\_temporary\\_solutions\\_for\\_migrants.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/how_to_design_and_implement_temporary_solutions_for_migrants.pdf)



- <sup>163</sup> European Migration Network. (2017). Ad-Hoc Query on the Reception Conditions and Status of Non-EU Migrants in Temporary Accommodation. [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network/reports/docs/ad-hoc-queries/248\\_ad-hoc\\_query\\_on\\_the\\_reception\\_conditions\\_and\\_status\\_of\\_non-eu\\_migrants\\_in\\_temporary\\_accommodation\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/docs/ad-hoc-queries/248_ad-hoc_query_on_the_reception_conditions_and_status_of_non-eu_migrants_in_temporary_accommodation_final.pdf)
- <sup>164</sup> Rapport annuel 2020 de Fedasil - <https://www.fedasil.be/sites/default/files/Fedasil-RA2020-FR.pdf>
- <sup>165</sup> CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. (s.d.). Initiative Locale d'Accueil (ILA). Récupéré le 25/03/2023, à partir de <https://cpas.olln.be/nos-services/action-sociale/initiative-locale-daccueil-ila>
- <sup>166</sup> AVIQ - Agence pour une Vie de Qualité. (s.d.). Initiative locale d'accueil (ILA). Récupéré le 25/03/2023, à partir de <https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Initiative-locale-daccueil-.aspx>
- <sup>167</sup> Administration communale d'Ath. (s.d.). CPAS - Les demandeurs d'asile. Récupéré le 25/03/2023, à partir de <https://www.ath.be/ma-commune/autres-services/cpas/les-demandeurs-dasile>
- <sup>168</sup> Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW). (s.d.). ILA : courrier du Gouvernement fédéral sollicitant la création de nouvelles places d'accueil. Récupéré le 25/03/2023, à partir de <https://www.uvcw.be/etrangers/actus/art-7928>
- <sup>169</sup> Maud Dominicy. (2018). LES ENFANTS MIGRANTS ET RÉFUGIÉS EN BELGIQUE PRENNENT LA PAROLE. Comité belge pour l'UNICEF. <https://www.unicef.be/sites/default/files/2020-09/Les%20enfants%20migrants%20et%20réfugiés%20en%20Belgique%20prennent%20la%20parole.pdf>
- <sup>170</sup> Nadzeya Laurentsyeva, A. W. A.-Y. (2020). MIGRANT INTEGRATION POLICIES AT THE LOCAL LEVEL IN BELGIUM. [https://www.ceps.eu/download/publication/?id=30386&pdf=PI2020-23\\_Migrant-integration-policies-Belgium\\_a.pdf](https://www.ceps.eu/download/publication/?id=30386&pdf=PI2020-23_Migrant-integration-policies-Belgium_a.pdf)
- <sup>171</sup> Karina Fortuny, O. G. (2010). Young Children of Immigrants and the Path to Educational Success : Key Themes from an Urban Institute Roundtable. Urban Institute Think tank. <https://www.urban.org/sites/default/files/publication/27276/412330-Young-Children-of-Immigrants-and-the-Path-to-Educational-Success.PDF>
- <sup>172</sup> Nihad Bunar. (2019). PROMOTING EFFECTIVE INTEGRATION OF MIGRANTS AND REFUGEES IN EDUCATION EXPERIENCES FROM SPAIN, SERBIA AND BELGIUM. The European Trade Union Committee for Education. [https://www.csee-etu.org/images/attachments/SD\\_Mig\\_REPORT\\_2ND\\_Edition-Online.pdf](https://www.csee-etu.org/images/attachments/SD_Mig_REPORT_2ND_Edition-Online.pdf)
- <sup>173</sup> "Ath" in Dictionnaire des paroisses de Belgique, 2004-2009.
- <sup>174</sup> Unité pastorale Bon Berger. (s.d.). Diocèse de Tournai. Récupéré le 10 avril 2023, à partir de <https://www.diocese-tournai.be/unit%C3%A9-pastorale-bon-berger.html>
- <sup>175</sup> Conseil pastoral de l'Unité pastorale Bon Berger. (s.d.). Diocèse de Tournai. Récupéré le 10 avril 2023, à partir de <https://www.diocese-tournai.be/conseil-pastoral-de-l-unite-pastorale-bon-berger.html>
- <sup>176</sup> Des actions solidaires dans l'Unité pastorale Bon Berger. (s.d.). Diocèse de Tournai. Récupéré le 10 avril 2023, à partir de <https://www.diocese-tournai.be/des-actions-solidaires-dans-l-unite-pastorale-bon-berger.html>
- <sup>177</sup> Décret du 6 février 1996 créant l'Agence wallonne du Patrimoine. (1996). Consulté sur [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1996020645&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1996020645&table_name=loi)
- <sup>178</sup> Agence wallonne du Patrimoine. (Consulté le 10 avril 2023). Site officiel de l'Agence wallonne du Patrimoine. Consulté sur <https://awap.be/>
- <sup>179</sup> Godelaine, V., & Roggemans, M.-L. (2017). L'Agence wallonne du Patrimoine : acteurs et missions. Dans Patrimoines et identités en mouvement : perspectives interdisciplinaires.
- <sup>180</sup> Ney, L., & Devillez, B. (2008). La conservation du patrimoine architectural en Wallonie. Dans Cahiers de la Fonderie.
- <sup>181</sup> "Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique" sur le site de l'AWaP. <https://patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=2764>
- <sup>182</sup> Allart, D., & Dufaux, F. (2018). Approche pluridisciplinaire des patrimoines et des paysages. Dans Histoire et patrimoine: recherches et perspectives.
- <sup>183</sup> Denumostier, A.-M., & Marchal, D. (2013). Le tourisme culturel en Wallonie: enjeux, acteurs, perspectives. Journal of Tourism and Cultural Change.
- <sup>184</sup> Site de la Fondation Roi Baudouin. (Consulté le 10 avril 2023). Le SAGEP. Récupéré sur <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Projects/2004/217327>.
- <sup>185</sup> Eglise catholique en Belgique. (Consulté le 10 avril 2023). SAGEP: Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses. Récupéré sur <https://www.cathobel.be/eglise-en-belgique/sagep-service-daccompagnement-a-la-gestion-des-paroisses/>.
- <sup>186</sup> Site du SAGEP. (Consulté le 10 avril 2023). Notre mission. Récupéré sur <https://sagep.be/notre-mission/>.
- <sup>187</sup> Site du SAGEP. (Consulté le 10 avril 2023). Projets et recherches. Récupéré sur <https://sagep.be/projets-et-recherches/>.
- <sup>188</sup> Fedasil. (s.d.). À propos de Fedasil. Récupéré le 04/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr/a-propos-de-fedasil>
- <sup>189</sup> Fedasil. (s.d.). Notre mission. Récupéré le 04/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr/notre-mission>
- <sup>190</sup> Fedasil. (s.d.). Qui sommes-nous. Récupéré le 04/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr/qui-sommes-nous>
- <sup>191</sup> Fedasil. (s.d.). Intégration. Récupéré le 04/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr/integration>
- <sup>192</sup> Fedasil. (s.d.). Partenaires. Récupéré le 04/04/2023, de <https://www.fedasil.be/fr/partenaires>
- <sup>193</sup> Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre. (s.d.). La Régie des Bâtiments. Récupéré le 05/04/2023, de [https://www.belgium.be/fr/la-belgique/pouvoirs\\_publics/federal/le\\_gouvernement\\_federal/services\\_publics\\_federale/regie\\_batiments](https://www.belgium.be/fr/la-belgique/pouvoirs_publics/federal/le_gouvernement_federal/services_publics_federale/regie_batiments)